

D

DAOUST ou DAVOST

Famille originaire de Ferreux, Saint-Loup-de-Buffigny et Saint-Martin-de-Bossenay.

En 1529, Pierre DAOUST, et plusieurs autres habitants de Saint-Aubin, mercenaires des religieuses du Paraclet, sont enjoint de ne plus essarter le bois de Pothière¹.

Les membres de cette famille qui apparaissent à Saint-Aubin à la fin du XVI^{ème} siècle, Claude, Nicolas et Fiacre DAOUST, semblent être très proches parents.

A. Félisot, au Mesnil, ° ca 1461 Ferreux, † en 1535-1541

En 1535, Félisot DAOUST, du Mesnil ou de Nogent/Seine, est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin^{2, 3}.

En 1541, Félisot DAOUST est témoin dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont/Seine. Il est manouvrier au Mesnil-La-Comtesse, âgé de 80 ans environ, et natif de Ferreux⁴.

C. Claude, signe: C Davost avec paraphe, † en 1562-1573, † 1573/1574, ∞ Jacqueline SIMON, ne sait pas signer, † en 1574-1576, † /1616, ∞(2) /1575 à Léonard POTHIER

En 1562, Claude DAVOST fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre un échange avec Nicolas DAVOST. Il signe "C Davost" avec paraphe⁵.

1 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, Mayeur de Saint-Aubin, et Jehan BRUN, sergent, interviennent pour Guillemyn FONTAINES, Martin MIGOURDIN, Thibault VOICTERIN, Jehan ROZE, Baptiste SOMMILLON, Jehan ODIN, Pierre DAOUST, Durant COLAS, mercenaires des Religieuses du Paraclet, qui sont enjoint de ne plus essarter le bois de Pothière [AD 10 - E* 2809]

2 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Felisot DAOUST, demeurant au Mesnil [AD 10 - E* 2860]

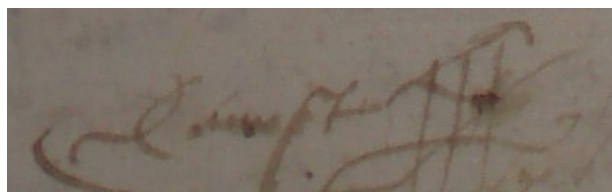
3 Le 29.6.1535, Félisot/Félyot DAOUST à Nogent est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

4 Le 23.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Félizot DAOUST, manouvrier demeurant au Mesnil La Comtesse, âgé de 80 ans environ, natif de Ferreux. Il a toujours demeuré au pays.

➤ il a oui dire dès 40 ans ou plus le Vieil ROMILLY de Saint-Aubin, qui était lors fort ancien que les seigneurs de Saint-Aubin avaient vendu au roi ou ses officiers 3 quartiers de terre [AD 10 - E* 2860]

5 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 10.12.1562 de



Vers 1570-1580, Claude DAOUST fait une autre déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶.

Claude DAOUST paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1569 et 1573. Alienor POTHIER qui a épousé sa veuve, paye entre 1574 et 1576. Claude DAOUST paye pour Jean TROTIN pour le moulin à foulon en 1569 et Nicolas PILLAVOINE

Claude DAVOST, qui signe "C Davost" avec paraphe, pour:

- demi-arpent de terre en Paradis, entre Barbe SIMON et Jehan REGNAULT à cause de sa femme, Magdelaine SOMILLON femme de Jehan COLET et M.e Denis ANGENOST, bailli de Nogent-sur-Seine
- un autre demi-arpent de terre audit finage, lieudit au Chesne, entre Barbe SIMON et -, les terres des garannes et -
- un autre demi-arpent de terre audit finage, lieudit la Fousse au Loup, entre Jaques MERSIER et les seigneurs, les mêmes et le chemin qui va de Courquelain à Mascon
- un quartier de terre ou environ audit finage, lieudit l'oche de feu Jehan Simon, entre Barbe SIMON et Jehan GRILOT le jeune, le grand chemin commun et la "cort" (échangé à Jeh. FO.TENNE fils de Claude)
- un quartier de terre audit finage près les vignes dudit Saint-Aubin, entre Jehan GALLOYS le jeune et Jehan GRILOT le jeune
- 20 cordes de terre ou environ, près le chemin de l'Estrier, entre Barbe SIMON et Jehan GRILOT le jeune, le chemin qui va de Saint-Aubin à Mascon et -
- un quartier de terre au dessus de Corquelain, entre les hoirs Claude DESQUINS et le grand chemin commun, le même et un petit chemin qui va à La Chapelle-Godefroy
- demi-quartier de terre en ce même lieu près la maison de Jehan SOMILLON charon, entre Nicolas CHARETIER et la Voysie, la même et -
- 18 cordes de terre ou environ en la couste des vignes, entre Jehan JACQUINET et un petit chemin, le même et - (vendu à Claude COLAS)
- 32 cordes tant terre que vigne en la couste des vignes dudit lieu, entre Nicollas CHEVRIER et Nicollas THEVENIN, Marquet MERLIN et - (échangé avec Nicolas DAVOST)
- un demi-arpent tant pré que jardin à Corquelain, entre M.e Denis ANGENOST bailli de Nogent et une petite ruelle commune, La Voysie et la rivière d'Arduisson
- 16 cordes de pré ou environ entre Jacques MIGORDIN et la veuve Emon LORET, M.e Denis ANGENOST (Monsieur le bailli de Nogent, barré) et la rivière d'Arduisson
- un total de 3 arpents et 61 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

6 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Claude DAOUST pour 12 articles. Mention de terres voisines de Magdelaine SOMMILLON

paye pour Claude DAOUST pour le foulon en 1570⁷.

D. Nicolas, ! en 1559-1582, † /1582

Un Nicolas DAOUST est cité dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541⁸. Il s'agit sans doute d'une autre personne.

Nicolas DAOUST paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1582. Il paye avec Jean TROTIN pour le moulin à foulon entre 1563 et 1568⁹.

Nicolas et Claude DAOUST qui partagent avec Jean TROTIN des parts de moulin à foulon de Saint-Aubin sont sans doute de proches parents, peut-être deux frères.

Nicolas DAOUST est le père de:

Claudine, marraine à La Chapelle-Godefroy les 6.2.1584, 7.3.1585 et 7.5.1588

D.1. Claudine, ne sait pas signer, ! en 1582-1595

En 1582, Claudine fille de feu Nicolas DAOUST, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet¹⁰,¹¹. Elle ne sait pas signer. Tous ses biens seront plus tard repris par Fiacre DAOUST¹².

Claudine DAOUST paye sa contribution au censier

du seigneur de Saint-Aubin entre 1582 et 1595¹³,¹⁴.

E. Nicolas, à La Chapelle-Godefroy, ∞ /1580 à Denise

Nicolas DAOUST n'est sans doute pas le père de Claudine DAOUST cité plus haut. Toutefois, il lui est probablement apparenté.

Nicolas DAOUST et Denise sont les parents de:

Claude (M), b 15.4.1580 La Chapelle-Godefroy, p Claude MERLIN & Paquet VILLEMEN, m Roline (?) fille de † Jacques LEGER

Marguerite, b 16.10.1581 La Chapelle-Godefroy, p Zacarie VILLEMEN, m Marguerite fille de Michel ROUSSAT

Claude (M) (fils de Jean), b 6.2.1584 La Chapelle-Godefroy, p Claude LE PIED, m Claude fille de † Nicolas DAOUST

E. (?) Nicolas, à La Chapelle-Godefroy, † /1632

Edmée, marraine à La Chapelle-Godefroy le 28.9.1632

F. Lupien, manouvrier, vigneron à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 7.3.1585 et 7.5.1588, ! en 1585-1618, (†) 3.11.1619 La Chapelle-Godefroy

En 1585, Pierre HERAULT paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour un achat sur Lupien DAOUST¹⁵.

Lupien DAOUST paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1597 et 1599. David ROSÉ paye pour lui entre 1594 et 1597¹⁶.

En 1603, Lupien DAOUST, manouvrier à La Chapelle-Saint-Michel, vend 8 cordes de saussois et aulnois à Saint-Aubin¹⁷.

En 1609, Lupien DAOUST déclare 2 arpents de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin¹⁸.

femme de Jehan COLLET [AD 10 - E* 2882]

7 Claude DAOUST paye censive à Saint-Aubin pour Jehan TROTIN pour le moulin à foulon en 1569; Nicolas PILLAVOINE paye pour lui pour le foulon en 1570; il paye censive en 1570-1573; sa veuve paye en 1574 pour la vigne que son feu mari avait acquise de Claudin CHEVRIER; Alienor POTHIER paye pour sa femme, veuve de Claude DAOUST, en 1575-1576 [AD 10 - E* 2881]

8 Nicolas DACOUST est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

9 Nicolas DAOUST paye censive à Saint-Aubin en 1559-1567, 1577 et 1579-1582; il paye pour Jehan TROTIN pour le foulon en 1563 et avec ce dernier pour le moulin à foulon en 1567-1568; il paye à la décharge de Claude COLAS en 1565; il paye à la décharge de Pasquet VILLEMEN en 1582 [AD 10 - E* 2881]

10 Le 4.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Claudine DAOUST, fille de feu Nicollas DAOUST, qui ne sait pas signer, déclare:

➤ un accin fermé de haies contenant 1/2 quartier 1/2 en 2 pièces à Corclain [AD 10 - 24 H 118]

11 En 1575/1576, Claudine DAOUST, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ un accin fermé de haies contenant 1 quartier 1/2 à Corclain [AD 10 - 24 H 118]

12 Le 7.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Claudine fille de feu Nicolas DAOUST:

➤ pour un accin fermé de haies contenant 1 quartier 1/2 à Corclain (plus tard à Fiacre DAOUST)

➤ une terre (plus tard à Fiacre DAOUST) [AD 10 - 24 H 93]

13 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Claudine DAOUST paye censive en 1593, 1594, 1595 [AD 10 - E* 2883]

14 Claudine DAOUST paye censive à Saint-Aubin en 1582-1584; elle paye à la décharge de Denis MERCIER et Pasquet VILLAIN en 1584-1585 [AD 10 - E* 2881]

15 Pierre HEROST paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Lupien DAOUST pour acquêt en 1585 [AD 10 - E* 2881]

16 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, David ROSET paye censive à la décharge de Lupien DAOUST en 1594, 1596, 1597; Lupien DAOUST paye en 1597 pour 3 années, en 1599 pour 2 années; il paye pour 3 quartiers de terre au dessous (près) de la maison Chappon en 1599 pour 2 années et 1600; Lupien DAOUST paye censive chaque année de 1601 à 1611; il paye pour 8 quartiers de terre en 1609 [AD 10 - E* 2883]

17 Le 12.4.1603, Lupien DAOUST, manouvrier demeurant à La Chapelle Saint Michel, vend à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 8 cordes de saulsois et aulnois à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 109]

18 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 30.9.1609 de Lupien DAOUST, qui ne sait pas signer, pour:

➤ demi-arpent six cordes de terre au finage de Saint-

Lupien DAOUST paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1618¹⁹.

En 1618, Lupien DAOUST, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy achète un quartier de terre labourable à La Chapelle-Godefroy. Il ne sait pas signer²⁰.

Lupien DAOUST est peut-être le père de Fiacre, qui est appelé Lupien au baptême de sa fille en 1620.

F.1. (?) Fiacre, ! en 1612-1620, parrain à La Chapelle-Godefroy le 27.4.1615, (†) 4.1.1630, ∞ à Anne PINEY, fille de François P. et Anne DESPENSIER, ∞(2) 24.2.1631 La Chapelle-Godefroy à Camélian BENOIST

Fiacre DAOUST, à cause de sa femme, et Martin GRAND (son beau-père) payent censive ensemble au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1620²¹.

Fiacre DAOUST et Anne PINEY sont les parents de:

Aubin, entre Martin TROTIN et Michel MERSIER, Lannoy Ribotio et le chemin ferrant

- trois quartiers de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit les garranes, entre les héritiers feu Marquet MARLIN et les héritiers feu Jehan MARRATE, Jehan GILLE et Gillaume GILLE
- un quartier de terre en ce même lieu entre Denis LECLER et Quentin MASO, Jehan GALLOYS lieutenant dudit lieu et plusieurs tornis
- un quartier et demi de terre audit finage de Saint-Aubin, entre les héritiers feu Jehan PIERRE et Michel MERSIER, la veuve Jehan SURTIN et le chemin d'Orliens
- une petite portion de terre sur le finage de Saint-Aubin au lieudit Corclain, entre le jardin de Nicolas DROAT et le chemin d'Orliens, la rue commune et Pierre PILLAVOINE
- une autre portion de terre en ce même lieu, entre Edme QUANDLET et le chemin d'Orliens, Pierre PILLAVOINE et Maître Jacques PERRIN
- un total de 2 arpents de terre

Lesdits héritages échus et advenus des père et mère dudit Lupien DAOUST [AD 10 - E* 2874]

19 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Lupien DAOUST paye en 1612-1615, 1618

20 Le 5.6.1618, Joseph LOIRET, vigneron demeurant à Courclain, et Jehanne SEURTIN, à cause d'elle, vendent à Lupien DAOUST, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, 1 quartier de terre labourable à La Chapelle-Godefroy, en la Rue Basse, entre l'aquéreur et Edmé VALLÉE, la Rue Basse et le chemin Saultereau. Ils ne savent pas signer [AD 10 - E* 2877]

21 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Fiacre DAOUST, à cause de sa femme, et Martin GRAND payent en 1612-1615. Fiacre DAOUST paye pour deux années en 1620

Nicolas, b 11.10.1617 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas NODIN & Michel fils de Michel MERCIER, m Louyse GRILLAT

Nicolas, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy les 10.12.1633, 30.7.1635, 16.11.1636 et 9.6.1639, b 14.5.1620 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas GRAND, m Louyse SORTIN, probablement ∞ à Nicole PHILIPPE

Jeanne (fille de Lupien), b 10.11.1620 La Chapelle-Godefroy, p Hubert TROTIN, m Jehanne MORIN

Anne, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 15.12.1629, en 1631, et 8.11.1633, probablement ∞ à Jean TROTIN

Louise, marraine à La Chapelle-Godefroy le 23.12.1638, ∞ 1.8.1640 La Chapelle-Godefroy à Guillaume VEZON

Etienne, parrain à La Chapelle-Godefroy le 24.2.1639

Hubert, (†) 24.9.1624 La Chapelle-Godefroy

Fiacre, parrain à La Chapelle-Godefroy les 25.10.1640 et 26.11.1640, b 15.9.1624 La Chapelle-Godefroy, p Fiacre fils de † Jehan SORTIN, m Marie fille de † Claude CHERRETIER

Edmé, b 14.9.1629 La Chapelle-Godefroy, p Michel fils de † Jehan GEORGIN, m Chaterine fille de Martin TROTIN

sans doute Lupienne, ∞ à Jean GEORGIN

F.1.A. (?) Nicolas, ∞ 23.5.1638 La Chapelle-Godefroy à Nicole PHILIPPE, ∞(1) à Claude DESQUAINS

Jeanne, b 24.2.1639 La Chapelle-Godefroy, p Estienne fils de † Fiacre DAUST, m Jeanne PHILIPPE, épouse de Michel AUBERT

Sébastienne, b 7.4.1641 La Chapelle-Godefroy, p Camélian BENOIST, m Sebastienne PARENEMENTIER, ne sait pas signer

Philbert, b 6.4.1643 La Chapelle-Godefroy, p Phillebert NUGAULT, Escuyer sieur de la Crousliere, m D'Amoiselle Helene NUGAULT, fille de † Laurent NUGAULT, Escuyer sieur de St Aubin

Louise, b 19.7.1645 La Chapelle-Godefroy, p Anthoine MOUCHAIN, m Louize LANGOT, épouse de Quentin SURTIN

F.1.B. (?) Fiacre, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier au Faubourg de la Porte de Troyes, ∞ à Jeanne DESQUAINS, † /1670

En 1670, Fiacre DAOUST, manouvrier au Faubourg de la Porte de Troyes, tuteur des enfants mineurs de lui et feu Jeanne DESQUAINS, passent un contrat avec les héritiers DESQUAINS. Il ne sait pas signer²².

22 Le 17.6.1670, contrat entre Sulpice FLAUBERT, veuve de Edmé DESQUAINS, cordier à Saint-Liébault, héritiers de feu Edmé DESQUAINS, Nicolas ROUSSEAU, cordonnier, époux d'Edmée DESQUAINS, Fiacre D'AOUST, manouvrier au Faubourg de la Porte de Troyes, tuteur des enfants mineurs de lui et feu Jeanne DESQUAINS. L'acte est signé "Nicolas Rousseau", les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/22]

Fiacre DAOUST et Jeanne DESQUAINS sont les parents de:

Nicolas, ∞ 13.2.1679 Nogent/Seine à Nicolle DOUET, veuve de Claude MOREAU²³

F.2. (?) Claude, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Marguerite

Michel, b 27.4.1615 La Chapelle-Godefroy, p Edmé MERLIN & Fiacre DAOUST, m Barbe TROTIN

G. Charles, ne sait pas signer, domestique de Claude LAURENT, laboureur, ! en 1702-1705, fils de Claudine LARDON, ° ca 1658, † 24.5.1708, (†) le 25, ∞ à Nicole NOEL, ! en 1713

En 1713, Charles DAOUST, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, et Nicole NOEL, sa femme, prennent le bail de trois quartiers et demi de terre à Marnay/Seine²⁴.

H. Nicolas, manouvrier, de Quincey, ∞ à Edmée RIGNEY ou RENOÛAT, ne sait pas signer, ∞(2) 3.11.1701 à François BLANCHARD, ne sait pas signer, manouvrier, ∞(1) à Paquette LANGE

I. Gabriel, signe: G Daoust, recteur des écoles, maître d'école, ∞ à Marguerite BOURDOS

Simon, ° 2.6.1705, b le 3, "baptisé à la maison par Françoise VERNIER, sage femme, signe: F Vernier [...] dans un danger de mort comme il m'a été assuré par Marie GRAFFAUT et Marie GALLOIS qui y étoient présentes", obiit 15.6.1705, p Simon PRUDHON, laboureur, signe: Simon Prud'hon, m Jeanne PARASTRE, signe: J Parastre

D'ALICHAMP

Co-seigneurs de Saint-Aubin au XVIème siècle²⁵ pour 1/8 de la moitié.

²³ Le 13.2.1679 Nogent/Seine, Nicolas, fils de Fiacre DAOUST, vigneron, et Jeanne DESQUAINS, épouse Nicolle DOUET, veuve de Claude MOREAU

²⁴ Le 29.11.1713, Honorable Homme Claude BEIGNOT, marchand à Nogent/Seine, baille 3 quartiers et demi de terre à Marnay à Charles DAOUST, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, et Nicolle NOEL sa femme [AD 10 - 2 E 66/41]

²⁵ Dans le Dictionnaire de la Champagne Méridionale, seigneurs pour 1/8 de la moitié de Saint-Aubin:

- Jean Ier D'ALICHAMP, seigneur de Briel, † en 1522
- 1530, 36 Nicolas D'ALICHAMP, seigneur de Briel, fils dudit Jean [E 160 prov., f° 35 v°]
- 1537, 45 René Ier D'ALICHAMP, seigneur de Briel, † sans descendant, et ses frères et sœurs, enfants de Nicolas ci-dessus [17 E 8]

A. Jean Ier, Seigneur de Briel, † en 1522
Nicolas

A.1. Nicolas, Seigneur de Briel, ! en 1530-1536
René Ier, Seigneur de Briel, ! en 1537-1545, † sans descendant
autres frères et sœurs

B. Philippe, écuyer, † /1574, ∞ à Demoiselle Claude DE LA GRENNÉ, ! en 1574, Dame de Saint-Aubin pour 1/8

En 1574, Demoiselle Claude DE LA GRENNÉ, dame de Saint-Aubin rend foi et hommage pour un huitième de la seigneurie comme douairière et tutrice des enfants de feu Philippe DALLICHAMP, écuyer²⁶.

DALLENCIERES

A. Jean, de Troyes, ! en 1527-1528

Jean DALLENCIERES, de Troyes, paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1527 et 1528²⁷.

DAMAS

La famille DAMAS est originaire de Nogent/Seine. Elle est représentée à Saint-Aubin dans la première moitié du XVIème siècle avec Jean DAMAS l'aîné.

Entre 1561 et 1567, les héritiers DAMAS sont cités dans le censier du seigneur de Saint-Aubin²⁸.

A. Jean l'aîné, sergent, ! en 1535-1541

En 1535, Jean DAMAS, sergent, représente le seigneur de la Croslière, dans une procédure concernant la ferme, gagnage et labourage de la Croslière²⁹.

²⁶ Le 8.6.1574, Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin pour 7 parts sur 8 rend foi et hommage pour la seigneurie en un vieil manoir où est la maison seigneuriale vulgairement appelée "Le Chateau". En présence de Jehan PILLAVOYNE, procureur fiscal, Jehan ANCEAU, sergent, Japhet COURONNEAU et Claude FAVYN.

A été appelée par 3 fois à haute voie Demoiselle Claude DE LA GR.NNE, Dame de Saint-Aubin pour 1/8, douairière et tutrice des enfants de feu Phes DALLICHAMP, écuyer. Le 20, Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan GALLOIS, prêtre curé de Mâcon, procureur de ladite Demoiselle [AD 10 - E* 2873]

²⁷ Jehan DALLENCIERES de Troyes paye censive à Saint-Aubin en 1527 et 1528 [AD 10 - E* 2880]

²⁸ Jehan VOITURIN paye censive à Saint-Aubin pour les terres des hoirs DAMAS en 1561; Pierre GUEU paye pour eux en 1562-1566; ils payent en 1567 [AD 10 - E* 2881]

²⁹ Le 10.4.1535 comparaisent Jehan JOUET, Guillemain DESPENCIER, Jehan GRAND HOMME, Martin HUGUENIN, Felix HUGUENIN, Pierre LE PIED, Jehan BRUN dit Courselles, Colinet ROUSSAT, Jehannot GALLOYS et Jehan GALLOYS dit Bruyant comme témoins dans une procédure pour Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, représenté par Jehan DAMAS, sergent, pour la ferme, gagnage et labourage de la Croslière, autrefois à Guyon DE LA HAVERDIERE,

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541, Jean DAMAS l'aîné apparaît comme tuteur et curateur des mineurs de feu Ancon ANGENOUST³⁰.

B. Nicolas³¹, signe, honorable homme, marchand, bourgeois de Nogent/Seine

Marie, Demoiselle, ∞ 25.2.1677 La-Chapelle-Godefroy à Maître Jacques HUERNE (?), avocat en parlement, de la paroisse de Bray

B. (?) Nicolas, honorable homme, greffier au grenier à sel de Nogent/Seine, teste le 12.3.1677, ∞ à Demoiselle Marie PARASTRE, file de Noble Homme Claude P. et Marie MAUCLERC

En 1687, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, baille une vieille maison à Saint Aubin³².

En 1687, Maître Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, en son nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas DAMAS son père, baille 1 arpent 6 cordes de terre labourable à Marnay/Seine³³.

En 1687, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, intervient dans un contrat comme héritier de Maître Nicolas DAMAS son père et tuteur des enfants mineurs dudit feu et de Dame Marie PARASTRE³⁴.

En 1687, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, héritier de feu Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE,

conseiller du roi, contrôleur et élu en l'élection, son aïeul, tuteur des enfants mineurs de feus Honorable Homme Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, ses père et mère, déclare avoir reçu 100 livres pour le rachat et amortissement de 5 livres de rente foncière créée au profit de Demoiselle Marie MAUCLERC en 1660³⁵.

En 1687, Hubert DAMAS, fils de feu Nicolas DAMAS, greffier du grenier à sel de Nogent/Seine, et Dame Marie PARASTRE, demeurant au Plessis-Saint-Jean, assisté de Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, vend 1 arpent de terre à La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin³⁶.

En 1688, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, baille des prés à Marnay/Seine³⁷.

En 1688, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, en son nom et tuteur de Hubert et Laurence DAMAS ses frère et sœur, baille une maison couverte de paille à Nogent/Seine³⁸.

En 1688, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, vend à 6 arpents de terre à La Villeneuve-au-Chastelot et Perrigny, acquis par Nicolas DAMAS, marchand à Nogent/Seine, père du curé³⁹.

seigneur de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 3051]

30 Jehan DAMAS l'aîné est cité au nom et comme tuteur et curateur des mineurs de feu Ancon ANGENOST dans une liste d'habitants de La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

31 Cité cousin d'honorable homme Joseph MARCHERAT, marchand, demeurant à La Chapelle Godefroy, (†) 24.10.1669 La-Chapelle-Godefroy

32 Le 17.4.1687, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, qui signe "N Damas", prêtre curé du Plessis Saint-Jean, baille à Pasquier GRISLLAT, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Paquet Grillat" une vieille maison "presque masure et prest de tomber en ruynes seize au lieu de Saint Aubin" rue aux Charrons. acte du 16.4.1687 [AD 10 - 2 E 66/29]

33 Le 15.5.1687, Edmé ROZÉ, vigneron demeurant à la Chapelle-Godefroy, qui ne sait pas signer, prend à titre de rente foncière de Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, y demeurant, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas DAMAS son père, 1 arpent 6 cordes de terre labourable en 3 pièces à Marnay/Seine. Il signe "N Damas" [AD 10 - 2 E 66/29]

34 Le 15.7.1687, Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plaisir Saint-Jean, tant en son nom que héritier de Maître Nicolas DAMAS son père et tuteur des enfants mineurs dudit feu et Dame Marie PARASTRE à propos de l'assignation que Edmé DESQUAIN, ci-devant greffier de Saint-Aubin lui voulait faire donner comme héritier de feu Jean L'HERMITTE, vivant laboureur à La Chapelle-Godefroy, pour recevoir la somme de 300 livres en principal et amortissement de 15 livres de rente foncière par contrat du 4.4.1677 devant Simon LEFEBURE. L'acte est signé par "N Damas" et "E Desquain" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/29]

35 Le 30.10.1687, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessy Saint-Jean, héritier de feu Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur et élu en l'élection, son aïeul, tuteur des enfants mineurs de feus Honorable Homme Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, ses père et mère, déclare avoir reçu de Claude LOUET, qui ne sait pas signer, vigneron à Fontaine-Mâcon, 100 livres pour le rachat et amortissement de 5 livres de rente foncière créée au profit de Demoiselle Marie MAUCLERC le 11.7.1660. Il signe N Damas [AD 10 - 2 E 66/29]

36 Le 16.9.1687, Hubert DAMAS, qui signe: Hubert Damas, fils de feu Nicolas DAMAS, greffier du grenier à sel de Nogent, et Dame Marie PARASTRE, demeurant au Plessis Saint-Jean, assisté de Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, qui signe: N Damas, vend à Edmé ROZÉ, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, qui ne sait pas signer, 1 arpent de terre en 2 pièces à La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/29]

37 Le 12.1.1688, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, baille des prés à Marnay. L'acte est signé: N Damas [AD 10 - 2 E 66/29]

38 Le 5.5.1688, François CHOUARD, marchand cordier demeurant à Nogent/Seine, retient à titre de rente foncière de Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, en son nom et tuteur de Hubert et Laurence DAMAS ses frère et sœur, une maison couverte de paille aux Cordins à Nogent/Seine. L'acte est signé: Francois Chouard, N Damas [AD 10 - 2 E 66/29]

39 Le 23.9.1688, Honorable Homme Jean LARGENTIER, marchand à Nogent/Seine, fondé de procuration de Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, y demeurant, vend 6 arpents de terre à La Villeneuve au Chastelot et Perrigny, acquis par Nicolas DAMAS, marchand à Nogent/Seine,

En 1689, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, en son nom et tuteur de ses frère et sœur, enfants et héritiers de feu Maître Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, intervient à propos d'un leg de 15 livres de rente fait par son père à l'église de Nogent/Seine par testament du 12.3.1677⁴⁰.

En 1689, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, en son nom et tuteur de ses frère et sœur, enfants et héritiers de feu Maître Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, baille 1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin⁴¹.

En 1690 et 1692, plusieurs prêtres et marchands de Nogent/Seine, parents et amis interviennent en faveur de Hubert DAMAS, écolier, fils de feu Nicolas DAMAS, marchand à Nogent/Seine, et Dame Marie PARASTRE, qui veut être cordelier chez les pères cordeliers d'Auxerre, assisté de Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, son frère et son tuteur^{42, 43}.

En 1690, Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean,

père du curé, de Nicolas MARCHERAT, curé de La Chapelle-Godefroy, et Joseph MARCHERAT son frère le 14.4.1666 [AD 10 - 2 E 66/29]

40 Le 7.10.1689, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, tant en son nom que tuteur de ses frère et sœur, enfants et héritiers de feu Maître Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, intervient dans un contrat à propos d'un leg fait par son père à l'église de Nogent/Seine par testament du 12.3.1677 de 15 livres de rente due par Gabriel MERCIER, charron à Quincey, comme ayant épousé la veuve VAUTRIN [AD 10 - 2 E 66/30]

41 Le 7.10.1689, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, tant en son nom que tuteur de ses frère et sœur, enfants et héritiers de feu Maître Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, baille à Maître François PHILIPPON, huissier à cheval au Châtelet de Paris, 1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin, donné à rente à Jacques VAILLANT, laboureur à Saint-Aubin le 17.3.1677 [AD 10 - 2 E 66/30]

42 Le 4.3.1690, Maître Edmé POCHINOT, Maître Claude BLANCHARD, Maître Nicolas DAMAS, fils de Denis, prêtres, Honorables Hommes Claude RAMONET, Jean POCHINOT, Simon PARASTRE, Pierre MARCHERAT, Olivier THIBAUT et Hubert BERTIN, tous marchands, parents et amis de Hubert DAMAS, écolier, fils de feu Nicolas DAMAS, marchand à Nogent/Seine, et Dame Marie PARASTRE, qui veut être cordelier chez les pères cordeliers d'Auxerre, assisté de Maître Nicolas DAMAS, curé du Plessis Saint-Jean, son frère et son tuteur. Ils signent tous, y compris "Simon Parastre" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/29]

43 Le 27.3.1692, Vénérable et Discrète Personne Maître Edmé POCHINOT, prêtre, Honorables Hommes Jean POCHINOT, Simon PARASTRE, Pierre MARCHERAT, Ollivier THIBAUT, Charles QUIDORT et Nicolas MARCHERAT, tous marchands demeurant à Nogent/Seine, parents et amis de Hubert DAMAS, fils de feu Nicolas DAMAS, marchand à Nogent/Seine, et Dame Marie PARASTRE, qui veut être cordelier chez les pères cordeliers d'Auxerre, assisté de Maître Nicolas DAMAS, curé du Plessis Saint-Jean, son tuteur [AD 10 - 2 E 66/31]

tuteur de ses frère et sœur, enfants et héritiers de feu Maître Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, leur père et mère, baille 6 arpents de terre à La Chapelle-Godefroy⁴⁴.

En 1692, Laurence DAMAS, sœur de Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, lui demande de rendre les comptes de sa tutelle⁴⁵.

En 1695, Nicolas DAMAS, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin pour Laurence et Hubert DAMAS, enfants de feu DAMAS, greffier au grenier à sel de Nogent/Seine, et Marie PARASTRE⁴⁶.

Nicolas DAMAS et Marie PARASTRE sont les parents de:

Nicolas, signe: N Damas, prêtre curé du Plessis-Saint-Jean

Laurence

Hubert, signe: Hubert Damas

DANGLUSE ou DANGLURE

La Famille DANGLUSE est sans doute originaire de Nogent/Seine où un Fallet DANGLURE se marie en 1582⁴⁷.

A. Gérard, ne sait pas signer, de la Borde, demeurant au Paraclet, ! en 1574-1585, ∞ /1581 à Louise

En 1574, Gérard DANGLURE, demeurant au Paraclet, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin, une

44 Le 14.4.1690, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, tuteur de ses frère et sœur, enfants et héritiers de feu Maître Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, leur père et mère, donne à titre de rente foncière à Denis LEPAGE, maître cordonnier à Nogent/Seine, et Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, 6 arpents de terre à La Chapelle-Godefroy. Il signe "N Damas" (deux contrats) [AD 10 - 2 E 66/30]

45 Le 15.3.1692, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, y demeurant, tuteur de Honnête Fille Laurence DAMAS, sa sœur, héritière de feu Maître Nicolas DAMAS, élu au grenier à sel de Nogent/Seine, et Dame Marie PARASTRE, ses père et mère, et Laurence DAMAS, demeurant à Ferreux, émancippée, sous la curatelle de Jacques François DAMAS, greffier en l'élection de Nogent/Seine, demande à Nicolas DAMAS de rendre les comptes de sa tutelle. Ils signent "N Damas", "Damas" avec paraphe, "Lorence Damas" [AD 10 - 2 E 66/31]

46 Déclaration du 30.6.1695 de Nicolas DAMAS, pour Laurence et Hubert, enfants de feu NN., vivant greffier au grenier à sel de Nogent, et Marie PARASTRE [AD 10 - E* 2876]

47 A Nogent/Seine, Jean fils de feu Fallet DENGLEUZE, de Chalosse, ∞ 11.2.1582 à Marion fille de feu Jehan BARBIER

maison au lieudit Le Verger^{48, 49}.

Vers 1575⁵⁰ et en 1582^{51, 52}, Gérard DANGLURE, demeurant à La Borde, paroisse de Saint-Aubin fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il ne sait pas signer.

Gérard DANGLURE paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1575 et 1584. Il paye pour Pierre SYMON avec la veuve de Nicolas THEVENYN en 1581 et Marquet MERLIN paye pour lui en 1585⁵³.

A.1. (?) Jérôme, ! en 1606-1611, † 1611/1612, ∞ à Nicole, ! en 1612

Jérôme DANGLURE paye censive au seigneur de Saint-Aubin avec Richard NOBLET entre 1607 et 1611. Sa veuve et son fils payent en 1612⁵⁴.

48 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 8.6.1574 de Girard DANGLURE, demeurant au Paraclet, qui ne sait pas signer, pour:

➤ une maison contenant 2 chas, en l'un desquels il y a une cheminée, un bas coté avec une étable, deux "seux" à porcs, le tout au bout desdits chas avec un jardin, accin et aisance, contenant un demi-arpent de terre ou environ, au finage de Saint-Aubin, au lieudit Le Verger, entre le seigneur de Saint-Aubin et le chemin qui tend de Saint-Aubin à Quincey, Alexis DE BEAULNE et Mons.r DE BRICE

➤ Taxé à 3 deniers 1 sol de cens, 2 poules. [AD 10 - E* 2875]

49 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Girard DANGLURE, demeurant au Paraclet, pour 1 article: une maison à 2 chas en l'un desquels il y a une cheminée, bas-coté avec étable, 2 "seulx" à porcs, jardin, accin et aisance, au lieudit Le Verger [AD 10 - E* 2882]

50 En 1575/1576, Girard DANGLUZE déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 1 quartier 1/2 de vigne en l'Essart, en 1623 aux héritiers

➤ 3 arpents de terre à La Chaume, repris par Madame, à pnt Claude SOMMILLON la tient à moisson [AD 10 - 24 H 118]

51 Le 1.9.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Girard DANGLUZE demeurant à La Borde, paroisse de Saint-Aubin, qui ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 93]

52 Le 1.9.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Gérard DANGLUZE, à La Borde, Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, déclare:

➤ 1 quartier 1/2 de vigne en l'Essart

➤ 3 arpents de terre à La Chaulme

➤ 3 quartiers de terre au Seillons

➤ 18 cordes de terre [AD 10 - 24 H 118]

53 Girard DANGLURE paye censive à Saint-Aubin en 1575-1581 et 1584; il paye à la décharge de Pierre SYMON avec la veuve de Nicolas THEVENYN en 1581; Marquet MERLIN paye pour lui en 1585 [AD 10 - E* 2881]

54 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, la veuve Richard NOBLET et Hiérosme (Jérosme) DANGLURE payent en 1607-1611; la veuve Hiérosme DANGLURRE et son fils payent en 1612 [AD 10 - E*

Il est le père de:

un fils, ! en 1612, sans doute Jérôme

A.1.A. (?) Jérôme, signe: H Dangluze, laboureur, ! en 1612-1617

Jérôme DANGLURE paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1611⁵⁵ puis entre 1612 et 1623⁵⁶.

En 1615, Jérôme DANGLURE, laboureur à Saint-Aubin, acquite 2 baux verbaux pris par Pierre PILLAVOINE⁵⁷.

En 1617, Jérôme DANGLURE, laboureur à Saint-Aubin, vend un chas de maison. Il signe "H Dangluze"⁵⁸.

2883]

55 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Hiérosme DANGLURE paye censive pour 2 années en 1611; il paye à la décharge de Jehan GIRARD pour un quartier de vigne au lieudit le Houssoy [AD 10 - E* 2883]

56 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Hiérosme DANGLURE (DANGLUZE) paye en 1612-1615, 1618-1623. Hiérosme DANGLURE paye en 1619-1623 à la décharge de Nicolas VOITERIN pour un quartier de vigne qu'il a acquis dudit VOITERIN assis au Houssoy - il doit lods et ventes en 1620 -. Hiérosme DANGLURE paye ne 1619-1623 à la décharge de Jean DRESNE pour un quartier tant terre que mesure qu'il a acquis dudit DRESME - il doit lods et ventes en 1620 -. Il paye en 1620 pour un quartier de vigne assis au Houssoy - doit lods et ventes -. Hiérosme DANGLURE paye en 1620-1623 à la décharge de la veuve Claude FONTENE pour demi-arpent de terre assis en Champleu - il doit lods et ventes en 1620 -. Hiérosme DANGLURE paye en 1621-1623 à la décharge de Jehan ROUSSAT l'aisné. Hiérosme DANGLURE paye en 1623 à la décharge de François MEROSSE pour un arpent de terre assise en la Tavelle. Nicolas GARNIER paye en 1621 à la décharge de Hiérosme DANGLURE

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Hiérosme DANGLURE paye en 1612-1623. Hiérosme DANGLURE paye en 1623 en l'acquêt de François MEROSSE

57 Le 1.5.1615, Hiérosme DANGLURE, laboureur demeurant à Saint-Aubin, acquite à Honorable Homme Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin:

➤ un bail verbal à lui fait par Pierre PILLAVEYNE, foulon de drap demeurant à Saint-Aubin, de 8 arpents 3 quartiers de terre

➤ un bail verbal fait par Honorable Homme François DE FLERS audit PILLAVEYNE

Mention d'un contrat de transposition fait entre lesdits MIGORDIN et PILLAVEYNE le 4.2.1615 [AD 10 - 24 H 109]

58 Le 1.3.1617, Louys NOBLET, manouvrier à Quincey (qui signe "L Nolle" avec paraphe), vend à Hiérosme DANGLURE, laboureur à Saint-Aubin (qui signe "H Dangluze"), un chas de maison, avec chambre basse, chambre haute servant de grenier, couverte de paille, plus une portion de grange, à Saint-Aubin, près le poteau de justice [AD 10 - 2E 66/3]

En 1623, Jérôme DANGLURE reprend une maison, au dessus de la Chaume déclarée en 1532 au censier de l'Abbaye du Paraquet par Jean ROMILLY et la veuve de Colin DUCLOS. Cette maison sera en 1643 à François DANGLURE de Nogent/Seine⁵⁹.

Jérôme DANGLURE est le père de:
François, ∞ à Anne COLLET

A.1.A.1. François, Maître, Honorable Homme, signe: F Dangluze avec paraphe, marchand mercier, "cirier", bourgeois, de Nogent/Seine, ! en 1642-1659, † 2.12.1661 Nogent/Seine, (†) le 3, ∞ 20.10.1636 Nogent/Seine à Anne COLLET, Honnête Femme, signe: Anne Collet, ! marraine en 1668-1672 à Fontaine-Mâcon, ! en 1669-1678, fille de Jacques C.⁶⁰ et Anne MOSARD

En 1642, Maître François DANGLURE, marchand à Nogent/Seine, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin sa maison⁶¹.

En 1659, Honorable Homme François DANGLURE, marchand mercier à Nogent/Seine, et Anne COLLET sa femme, vendent un demi-arpent de terre à Nogent/Seine. Ils signent "F Dangluze" avec paraphe et "Anne Collet"⁶².

Dans un contrat notarié de 1660, mention de la rétrocession faite à François DANGLURE, marchand à Nogent/Seine⁶³.

En 1664, Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand mercier à Nogent/Seine, déclare pour ses enfants, des terres et maisons à Saint-Aubin, advenues par le décès de Jérôme DANGLURE son père. Elle signe "Anne Collet"⁶⁴.

En 1668, Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, intervient dans un contrat notarié à propos des blessures infligées à Marie COLLET, sa fille, par Claude ROUSSEAU. Elle signe "Anne Collet"⁶⁵.

En 1669, Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand à Nogent/Seine, baille une maison à Nogent/Seine, appartenant à Jacques COLLET et Anne MOSARD, ses père et mère. Elle signe "Anne Collet"⁶⁶.

En 1669, Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand à Nogent/Seine, intervient dans un contrat⁶⁷.

En 1673, Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand à Nogent/Seine, intervient avec ses co-héritiers pour des bâtiments échus par lots de partage de feu Jacques COLLET. Elle signe "Anne Collet"⁶⁸.

En 1678, un particulier de Saint-Aubin vend une rente de 14 livres et 3 sols sur une maison appartenant à la veuve de François DANGLURE⁶⁹.

59 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, la veuve Colin DUCLOS déclare une maison, accin contenant 1 quartier et pourpris au dessus de La Chaulme, entre les terres du Paraquet et Messieurs dudit Saint-Aubin, le chemin commun et Edmon DUVAL

Le 3.5.1532, Jehan ROMMILLY et la Blanchisseuse veuve de feu Colin DUCLOS déclarent une maison, accin contenant 1 quartier et pourpris au dessus de La Chaulme, entre les terres du Paraquet et Messieurs dudit Saint-Aubin, le chemin commun et Edmon DUVAL (en 1623 à Hierosme DANGLURE, en 1643 à François DANGLURE de Nogent, que tiennent Anthoine THOMAS et Jehan FONTAINE fils de Claude FONTAINE)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan ROMILLY déclare ladite maison [AD 10 - 24 H 81bis]

60 Nicolas COLLET, † 6.8.1679 Nogent/Seine, âgé de 80 ans environ. Témoins: Anne COLLET, fille, Jacque COLLET, Jean DROUOT, qui signent

61 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Maître François DANGLUZE, marchand à Nogent/Seine, pour sa maison, plus tard à Jeh. GILLE [AD 10 - E* 2879]

62 Le 31.3.1659, Honorable Homme François DANGLURE, marchand mercier demeurant à Nogent, et Anne COLLET sa femme, vendent à Honnête Femme Marie GUESNARD 1/2 arpent de terre à Nogent. L'acte est signé "F Dangluze" avec paraphe et "Anne Collet". Le 30.10.1664 intervient Anne COLLET, veuve de François DANGLURE [AD 10 - 2E 66/16]

63 Le 14.7.1660, contrat entre Nicolas GUICHON, marchand à Pont/Seine, et Maître Nicolas MOYNAT, greffier au bailliage de Nogent/Seine. Mention de la

rétrocession faite à François DANGLURE, marchand à Nogent/Seine, près de Saint-Loup [AD 10 - 2 E 66/17]

64 Le 30.10.1664, déclaration d'Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand mercier à Nogent, pour ses enfants, pour des terres et maisons sur le finage de Saint-Aubin, advenues par le décès de Hierosme DANGLURE son père. Mention d'un contrat du 12.11.1644. Elle signe "Anne Collet" [AD 10 - 2E 66/18]

65 Le 3.7.1668, intervient Anne COLLET, qui signe "Anne Collet", veuve de François DANGLURE, tutrice de Marie, sa fille, pour des blessures à elle infligées par Claude ROUSSEAU [AD 10 - 2E 66/20]

66 Le 11.11.1669, Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand demeurant à Nogent/Seine, tutrice de leurs enfants mineurs, baille une maison couverte de tuiles à Nogent/Seine, rue du Collège, appartenant à Jacques COLLET et Anne MOSARD, ses père et mère. Elle signe "Anne Collet" [AD 10 - 2 E 66/21]

67 Le 11.11.1669, contrat d'Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand à Nogent [AD 10 - 2 E 66/21]

68 Le 18.7.1673, Jean COLLET, marchand chaudronnier à Nogent/Seine, et Anne COLLET, veuve de François DANGLURE, marchand à Nogent/Seine, interviennent pour des bâtiments en la rue aux Moulins, avec droit de servitude et passage, échus par lots de partage de feu Jacques COLLET, avec ses co-héritiers de la succession de feu Claude COLLET et Jeanne PICCARD, leur père et mère. L'acte est signé "Anne Collet" et "Jean Collet" [AD 10 - 2 E 66/24]

69 Le 9.11.1678, Jean GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Maître François JACQUEREAU, substitut de monsieur le conseiller du roi au bailliage de Nogent, une rente de 14 livres et 3 sols sur une maison appartenant à la veuve de François DANGLURE et audit

François DANGLURE et Anne COLLET sont les parents de:

Marie, Honnête Fille, ! en 1668, b 20.1.1638 Nogent/Seine, p Edmé ROUSSEAU, m Marie BERTAULT, qui signent, ∞ 6.2.1679 Nogent/Seine⁷⁰ à Laurent TRUDE, signe, fils de NN. T., maître boulanger, et Jeanne DESGOMBARD, † /1679

Anne, Honnête Femme, b 25.11.1639 Nogent/Seine, p François QUENTIN, m Anne AUBERT, qui signent, ∞ à Nicolas MOINAT, † /1683

Antoine, b 7.2.1642 Nogent/Seine, p M.e Anthoine MASSEY, ad.at, m Damoiselle Helene fille de Noble Ho.e André BONNET

Geneviève, b 5.2.1643 Nogent/Seine, p Jean fils de Jacques COLLET, cabaretier, m Genevieve fille de Nicolas BARBETTE, hostelier, qui signent

Jacques, b 13.7.1644 Nogent/Seine, Jacque AUBERT, m Jeanne PERRIN

Jeanne, b 19.2.1646 Nogent/Seine, p Jean LECLERC, m Jeanne GROLOS

Nicolle, b 24.7.1647 Nogent/Seine, p M.re Martin DUSAC, p.tre, m Nicolle GILLOTTE

François, b 18.8.1648 Nogent/Seine, p Jacq. MASSEY, m Marie DONDEAU, ∞ à Françoise VERNIER

Nicolas, signe, tailleur d'habits⁷¹, ! en 1674-1683 à Fontaine-Mâcon, b 28.7.1653 Nogent/Seine, p M.re Nicolas DIEURE, p.tre curé d'Avans, m Martine GILLOTTE, † 19.8.1719 Avant-lès-Marcilly, (†) le 20⁷²

A.1.A.1.A. François⁷³, signe: F Dangluze avec paraphe, marchand, cabaretier, manouvrier, sergent commis en la mairie de Saint-Aubin, ! en 1680-1689 à Fontaine-Mâcon, † 3.4.1713, (†) le 4, ∞ 22.2.1683 Fontaine-Mâcon à Françoise VERNIER, ne sait pas signer, sage-femme, puis "qui ne sont d'aucun mettier", fille de Gervais V., † /1683, et Marie GILOPÉ

En 1682, François DANGLURE, marchand à Fontaine-Mâcon, s'accorde avec Maître Edmé

BOUDIER, qui l'avait blessé à la main d'un coup d'épée, car ledit DANGLURE l'avait provoqué plusieurs fois jusqu'en sa maison. Il signe "Danglure" avec paraphe⁷⁴.

En 1711, François DANGLURE le jeune, demeurant chez François DANGLURE, son père, à Saint-Aubin, est poursuivi pour avoir chassé des lapins⁷⁵.

François DANGLURE et Françoise VERNIER sont les parents de:

Pierre, ° 29.6.1683, b le 30, p Antoine MAR...ION, ne sait pas signer, neveu de M.e Antoine MAR...ION, curé de Mascon, m Anne VERNIER, ne sait pas signer

Gillette, ° 31.7.1686, b le 1.8., p Christophe BOUDIER, lab., Fontaine-Mascon, m Gillette VERNIER, ne sait pas signer

François, ne sait pas signer puis signe: François Dangluse, ! en 1711, ° 3.3.1689, b le 4, p André GUILLEMARD, laboureur, signe: André Guillemard, m Anne CARAU, épouse d'Estienne BASIN, mareschal

Michel, ° & b 27.3.1692, p Michel ANCEAU, buraliste contrôleur d'exploit, m Marie GILLOPPÉ, veuve de Gervais VERNIER, dem.t à Fontaine-Mascon

N. (M), signe: N Dangluze

DANTIGNY

A. Louis, ∞ /1615 à Geneviève

Les enfants de feu Louis DANTIGNY sont cités pour avoir repris 3 quartiers de terre rue de Cormont déclarés en 1532 au censier de l'Abbaye du Paraclet par les héritiers de Jacquin MERLIN⁷⁶.

74 Le 21.3.1682, François DANGLURE, marchand demeurant à Fontaine-Mâcon, majeur d'ans, qui signe "Danglure" avec paraphe, et Maître Edmé BOUDIER, substitut de Monsieur le procureur du roi au bailliage de Nogent/Seine, en la Mairie royale de Fontaine-Mâcon, y demeurant, qui signe "E Boudier" avec paraphe, interviennent dans un contrat. Ledit DANGLURE a été blessé à la main par ledit BOUDIER d'un coup d'épée, il avait rendu sa plainte à Monsieur le bailli de Nogent/Seine ou son lieutenant. Ledit BOUDIER avait été emprisonné dans les prisons royales de Nogent/Seine puis avait été élargi en payant 50 livres. Ledit DANGLURE l'avait provoqué plusieurs fois et poursuivi jusqu'en sa maison, à coup de pierre, l'ayant aussi injurié. Ledit BOUDIER a promis de payer le chirurgien qui a pansé la blessure dudit DANGLURE [AD 10 - 2E 66/28]

75 Le 5.9.1711, procédure contre François DANGLURE le jeune demeurant chez François DANGLURE son père à Saint-Aubin, pour chasse aux lapins [AD 10 - E* 2821]

76 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclet, les héritiers de Jacques MERLIN déclarent:

➤ 5 quartiers de terre en la rue Chèvre (en marge Ambroise SIMON en tient la moitié)

Anthoine P.TEAU à cause de Jeannette sa femme auparavant de feu Simon COLLIN, héritier dudit Jacquin MERLIN, déclare:

GALLOIS. Il signe "J Gallois" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/26]

70 Témoin: Nicolas DANGLUSE, frère de l'épouse

71 Le 6.6.1710, contrat de mariage entre Nicolas DANGLURES, maître tailleur d'habits à Nogent/Seine, assisté de François TRUDE, maître serrurier à Nogent/Seine et Claude NAVIER, marchand à Nogent/Seine, et Marguerite GILLOPPÉ, fille de feu Simon, laboureur à Tresnel, et Gillette GRIFFON, assistée d'Honorable Homme Jean LE BEAU, maître chirurgien à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/40]

72 Témoins: Etienne CONDÉ, signe: Etienne Condé, neveu, François D'ANGLUZE, signe: F. D'Angluze, témoin, neveu

73 4.3.1690, François LAMBERT et François DANGLURE, charpentiers à Saint-Aubin, et Simon MASSON, couvreur à Nogent/Seine, font un marché avec Simon PARISOT, écuyer, seigneur de Nozeaux, pour des travaux de réparations. Ils signent "F Lambert" avec paraphe, "F Danglure" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/30]

Louis DANTIGNY et Geneviève sont les parents de:
 Nicolas, b 12.12.1615, p Nicolas GALLOYS et
 Claude fils de David ROZE, m Marguerite
 SORTIN
 peut-être Barbe, ° ca 1619, (†) 23.11.1674, ∞
 1.7.1647 à Etienne CAVOT, † /1674

A. (?) Louis, ne sait pas signer, laboureur, ! en 1627,
 † /1660, ∞ /1624 à Marguerite VOITRIN, (†) 2.12.1660

En 1627, Louis DANTIGNY, laboureur à Saint-Aubin,
 prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail pour 9 ans
 d'une maison et 72 arpents à Saint-Aubin, Tremblay,
 Avant et Marnay, plus 25 arpents à Mézière, dont il a
 joui auparavant. Il ne sait pas signer⁷⁷.

Barbe VOITRIN et son époux Antoine MOUCHIN,
 sont marraine et parrain d'enfants du couple Louis
 DANTIGNY - Marguerite VOITRIN. Barbe et
 Marguerite sont sans doute proches parentes.

Louis DANTIGNY et Marguerite VOITRIN sont les
 parents de:

peut-être Louis, ∞ à Jeanne FONTAINE
 Hilaire, b 13.1.1624, p Nicolas MASSÉ, m Barbe
 VOIETERIN
 Catherine, b 26.8.1626, p Catherine DE FLERS,
 épouse de Jean GALLOIS le jeune, m Anthoisne
 MOUCHIN
 un enfant (probablement Catherine), (†)
 23.10.1626
 Etienne, b 14.2.1632, p Estienne fils de † Jean
 BENOIST, m Denise épouse de Francois
 GALLOIS le jeune
 Marguerite, b 21.3.1635, p Edmé FONTAINE, m
 Marguerite fille de Jean GILLE

A.1. (?) Louis, manouvrier, † /1673⁷⁸, ∞ /1657 à
 Jeanne FONTAINE, ° ca 1630, (†) 16.3.1700,
 probablement fille de Sébastien F.

Geneviève, Marguerite et Edmé FONTAINE,
 marraines et parrain des enfants de Louis
 DANTIGNY, pourraient être les tantes et oncle de
 Jeanne FONTAINE, tous les 3 sont filles et fils
 d'Aubin FONTAINE.

Louis DANTIGNY et Jeanne FONTAINE sont les
 parents de:

Pierre
 Edmée, b 12.8.1657, p Pierre POTIER, m Edmée
 MERLIN
 Martine, b 8.11.1658, p Anthoine ADAM, m
 Martine LA FOSSE
 Jeanne, ne sait pas signer, b 13.2.1660, p Jean
 FROU, m Jeanne LA FOSSE, ∞ 5.7.1683 à Michel
 GRILLAT, ° ca 1653, fils de Jean G., † /1683, et
 Barbe CARITTE
 Marie, b 11.8.1661, p Nicolas ROBELIN, m Marye
 LE FOSSE, (†) 15.2.1679, † "subitement", (†)
 devant la porte de l'église
 Edmé ou Edmée, ° & b 24.8.1663, p Edmé
 GALLOIS, m Genevifve FONTAINE, (†)
 30.12.1679
 Louis, b 11.2.1666, p Edmé FONTAINE, m
 Margue. FONTAINE
 Fiacre, b 9.10.1667, p Fiacre GALLOIS, ne sait pas
 signer, m Martine DESQUINS, ne sait pas
 signer, ∞ à Marie MOUTON

A.1.A. Fiacre, ne sait pas signer, manouvrier,
 vigneron, pâtre, ! en 1693-1709, † & (†) 14.12.1712, ∞
 22.11.1689 à Marie MOUTON, ne sait pas signer,
 servante domestique de Maître Jean BABELIN, ! en
 1715, ° ca 1667, fille de Jean M., ne sait pas signer,
 berger, de Marigny, et Alexis GUILLAUME

En 1693, Fiacre DANTIGNY, vigneron à Saint-Aubin,
 et Simon PRUDHON, déclarent un demi-arpent de
 vigne en très mauvais état appartenant à la veuve
 Mathieu MOZARD et baillé de l'Abbaye du Paraclet.
 Il ne sait pas signer⁷⁹, ⁸⁰.

Vers 1695, Fiacre DANTIGNY déclare 50 cordes au
 censier du seigneur de Saint-Aubin⁸¹.

78 (†) 12.8.1666 Marnay/Seine de Louis D'ANTIGNY,
 manouvrier demeurant à Saint-Aubin, "étant pour la
 moisson à mon service", écrit le curé de Marnay

79 Le 3.3.1693, Simon PRUDHON, qui signe, laboureur à
 Saint-Aubin, et Fiacre DANTIGNY, qui ne sait pas signer,
 vigneron à Saint-Aubin, déclarent 1/2 arpent de vigne en
 très mauvais état appartenant à la veuve Mathieu
 MOZARD demeurant à Tremblay, en friche depuis 6 ans,
 baillé des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

80 Le 24.12.1684, Michel JEANNERAT, laboureur
 demeurant aux Ormeaux, époux de Thomasse ADAM,
 rétrocède à Mathieu MOUSART, manouvrier demeurant
 à Tremblay, 1/2 arpent 6 cordes de vigne à Poutière,
 baillé des religieuses du Paraclet. Copie à Fiacre
 DANTIGNY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin [AD
 10 - 24 H 105]

81 Déclaration non datée de Fiacre D'ANTIGNY pour 50
 cordes [AD 10 - E* 2876]

➤ la moitié de 5 quartiers
 Lesdits héritiers déclarent:

➤ 3 quartiers de terre en la rue de Courmont (en marge
 Jean BOSSUET, Loys DANTIGNY, Aubin FONTAINE
 et autres tiennent)

Lesdits héritiers Simon MERLIN déclarent:

➤ 2 arpents de terre rue de Courmont (en marge Bernabé
 MERLIN, les héritiers Maître GUION et la veuve
 FONTAINE)

➤ 3 quartiers de terre en Chesne

➤ 3 quartiers de terre en Chiatre

Déclaration faite par Antoine P.TEAU pour les 4 articles
 ci-dessus [AD 10 - 24 H 118]

77 Le 25.2.1627, Louis DANTIGNY, laboureur demeurant
 à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend à titre de
 moisson et pension de grain des religieuses du Paraclet,
 pour 9 ans, une maison couverte de paille, avec une
 chambre basse, grenier, étable, ayant appartenue à
 Guillaume MIGOURDIN, avec 72 arpents à Saint-Aubin,
 Tremblay, Avant et Marnay, provenant de la donation
 faite à l'abbaye par feu Guillaume MIGOURDIN, plus 25
 arpents à Mézière, dont il a joui auparavant. Une
 provision est faite au cas où les religieuses voudraient
 oter une partie des terres et prés et en disposer au profit
 de Guillaume MIGOURDIN, fils dudit feu MIGOURDIN
 [AD 10 - 24 H 109]

En 1697, Fiacre DANTIGNY, vigneron à Saint-Aubin, prend le bail d'une mère vache. Il ne sait pas signer⁸².

En 1703, Fiacre DANTIGNY, manouvrier à Saint-Aubin, fermier et locataire de Nicolas SANSON, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclét⁸³.

En 1708, Fiacre DANTIGNY, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclét le bail d'une pièce de terre. Il ne sait pas signer⁸⁴.

En 1709, Fiacre DANTIGNY, pâtre de Saint-Aubin, et Laurent BALIGAULT, reçoivent 30 livres de la veuve de Claude LARGENTIER⁸⁵.

En 1715, Marie MOUTON, veuve de Fiacre DANTIGNY, vigneron à Saint-Aubin, et Claude QUINSON, son gendre, prennent le bail d'une maison au village de Saint-Aubin, rue Chèvre. Elle ne sait pas signer⁸⁶.

Fiacre DANTIGNY et Marie MOUTON sont les parents de:

Fiacre, ° 23.12.1690, b le 24, p Edmé GRILLAT, milicien, ne sait pas signer, m Marie BABELIN, signe: Marie Babelin

Jeanne, ne sait pas signer, ° & b 26.8.1692, p Michel BABELIN, signe: Michel Babelin, fils de M.re Jean B., p.r fiscal, et Jeanne BILLOU, m Jeanne GRILLAT, ne sait pas signer, fille de Guy G. et Jeanne LANNERET, ∞ 19.11.1714 à Claude QUINSON le jeune, signe: C Quinson, ° ca 1688, fils de Gervais Q., signe: G Quinson, et Hélène VALLÉE

François, ° & b 29.9.1696, p Francois GRILLAT, lab.r, m Jeanne DANTIGNY, veuve de Michel GRILLAT, ∞ à Marie GUILLAUME

Jean, ° & b 15.9.1699, p Jean JEANNERAT, valet d'Edmé HERLUYSON, laboureur, ne sait pas signer, m Edmée COLET, servante domestique de M.r Jean BABELIN, procureur fiscal, ne sait pas signer

Gervais, ° 22.3.1703, b le 23, p Gervais DORÉ, domestique de M.r BABELIN, ne sait pas signer, m Barbe JACQUOTTE, signe: Barbe Jacquot

A.1.A.1. François, signe: François Dantigny, ∞ 21.11.1719 à Marie GUILLAUME, ne sait pas signer, fille de Théodore G., ne sait pas signer, et Simone MOREAU, † /1719

Jean, ° & b 28.10.1720, obiit et (†) 7.6.1721, p Jean DANTIGNY, ne sait pas signer, m Anne VAILLANT, ne sait pas signer

B. NN

Louis, ∞ à Philiberte MERLIN

NN., père de Jeanne, ∞ à Antoine BOUDART

En 1666, Antoine BOUDARD, laboureur à Villiers-aux-Choux, et Jeanne DANTIGNY, sa femme, vendent une rente sur des terres à Fay. En 1669, Jeanne DANTIGNY, veuve d'Antoine BOUDARD, laboureur à Villiers-aux-Choux, intervient dans un contrat à propos d'un bail pris par ledit BOUDARD⁸⁷.

B.1. Louis, laboureur à Villiers-aux-Choux, demeurant à Nogent/Seine, ° ca 1619/1628, † 5.3.1679 Nogent/Seine, (†) le 6⁸⁸

En 1655, Louis DANTIGNY, laboureur à Villiers-aux-Choux, et Claude BOSSUOT, sa femme, vendent des terres à Nogent/Seine⁸⁹.

∞(1) 25.7.1648 Nogent/Seine à Philiberte MERLIN, †

87 Le 18.11.1666, Antoine BOUDART, laboureur à Villiers-aux-Choux, et Jeanne DANTIGNY, sa femme, vendent une rente sur des terres à Fay [AD 10 - 2 E 66/19]

Le 25.3.1669, Jean LECLERC, laboureur à Nogent/Seine, et Jeanne DANTIGNY, veuve d'Antoine BOUDARD, laboureur à Villiers-aux-Choux, font un accord sur un bail pris par ledit BOUDARD [AD 10 - 2 E 66/21]

88 Témoins: Pierre DANDON, neveu, Anthoine BOUDARD, neveu, Louis JANNOT, qui ne savent pas signer

89 Le 1.3.1655, Louis DANTIGNY, laboureur à Villiers aux Choux, et Claude BOSSUOT, sa femme, achètent des terres à Nogent [AD 10 - 2E 66/15]

82 Le 19.10.1697, Fiacre DANTIGNY, vigneron à Saint-Aubin, prend de Léonard ANCEAU, laboureur à Corquelain, paroisse de Saint-Aubin, le bail d'une mère vache. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/34]

83 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Fiacre DANTIGNY, manouvrier à Saint-Aubin, fermier et locataire de Nicolas SANSON, époux de Marie FONTAINE, demeurant aux Planches, et Nicolas ADAM, tuteur des mineurs de lui et feue Marguerite FONTAINE, demeurant à Marnay, lesdites FONTAINE filles de feu Jean FONTAINE le jeune, vigneron à Saint-Aubin.

Le dit Fiacre DANTIGNY pour:

- un acquis de Gervais QUINCON qui procède de Marie LE PAGE, veuve de Richard QUINCON
- un bien de Simon MIGOURDIN, époux de Marie QUINCON, veuve de Edmé DUCHAT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, fille de Claude QUINCON, auparavant à Marie LE PAGE, veuve de Richard QUINCON
- un acquis de Pierre POTHIER, acquis du sieur JEANNOLLE de Pont, acquis de Jean DIRESNE [AD 10 - 24 H 58]

84 En 1708, Fiacre DANTIGNY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclét le bail d'une pièce délaissée par les héritiers de Jean GALLOIS, cordier [AD 10 - 24 H 58]

85 Le 8.3.1709, Laurent BALIGAULT, vigneron à Saint-Aubin et Fiacre DANTIGNY, pâtre des bêtes "omailles" dudit lieu reçoivent 30 livres de Françoise GIGOT, veuve de Claude LARGENTIER, marchand à Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/39]

86 Le 29.4.1715, Nicolas ADAM, garde chasse du Monsieur le Président MOREL, donne à titre de rente foncière annuelle à Marie MOUTON, veuve de Fiacre DANTIGNY, vigneron à Saint-Aubin, et Claude QUINSON, son gendre, aussi vigneron à Saint-Aubin, une maison au village de Saint-Aubin, rue Chèvre. L'acte est signé: "Nicolas Adam", "Claude Quinson", la veuve DANTIGNY ne sait pas signer [AD 10 - 2 E 66/42]

12.4.1651 Nogent/Seine

∞(2) 7.7.1653 Nogent/Seine à Claude BOISSEAU ou BOSSUOT, † 21.6.1662 Nogent/Seine, (†) le 22

∞(3) 27.11.1662 Nogent/Seine à Marie MARION, ° ca 1632, (†) 18.11.1672 Nogent/Seine, fille de Michel M.

Marie, b 17.9.1663 Nogent/Seine, ∞ 10.4.1679 Nogent/Seine⁹⁰ à Pierre DANDON

Pierre, ° 6.12.1672 Nogent/Seine, b le 9

∞(4) 13.2.1673 à Geneviève POTHIER, ° ca 1643, fille de Pierre P., vigneron, et Charlotte VAUCOULOIRS, † /1673

Antoine, ° 14.7.1674 Nogent/Seine, b le 15, p Anthoine fils de † Pierre POTIER, man.r, qui signe: A Potier, m Jeanne fille de Anthoine BOUDARD, qui ne sait pas signer, (†) 27.2.1675 Nogent/Seine, en présence de Jacques CORPEL, man.r, son oncle

Catherine, ! en 1698, ° 28.1.1676 Nogent/Seine, b le 29, p Paul fils de Paul CHARPENTIER, huissier, m Anthonine fille de Claude LE NOIR, bachoteur, ne savent pas signer

En 1698, Catherine DANTIGNY, fille et héritière de feu Louis DANTIGNY, vend des terres à Villiers-aux-Choux, et une maison voisine de Marie DANTIGNY⁹¹.

C. Jean, ! en 1656, ∞ /1655 à Perrette BUCHAT ou BILLOU

En 1656, Jean DANTIGNY achète du bois avec d'autres habitants de Saint-Aubin⁹².

Jean DANTIGNY et Perrette BUCHAT ou BILLOU sont les parents de:

Marie, b 22.1.1655, p Annet GALOIS, m Marye MASSÉ

Anne, b 16.2.1657, p Jean BUISOT, m Marie BOUTIN

Nicolas, b 13.2.1660, baptisé par la baille, p Nicolas SIMON, m Barbe MOUCHINE

DARENNE

A. Françoise, ! veuve en 1694

En 1694, Françoise DARENNE, veuve, déclare 96 cordes 1/2 de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁹³.

⁹⁰ Marie, fille de Louis DANTIGNY, laboureur, et Marie PION

⁹¹ Le 8.4.1698, Catherine DANTIGNY, majeure, à Nogent, héritière de feu Louis DANTIGNY, son père, vend des terres à Villiers-aux-Choux et une maison voisine de Marie DANTIGNY [AD 10 - 2E 66/35]

⁹² Le 11.3.1656, vente de bois à Jehan GRILLAT, Claude CHARONNAT, Edmé BOUTET, Léonnard MERSIER et Jehan DANTIGNY [AD 10 - E* 2803]

⁹³ Déclaration du 10.7.1694 de Françoise DARENNE, veuve, pour 96 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

DAZART

A. Joseph, ! en 1585-1593

Joseph (LE) DAZART paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1585 et 1593^{94, 95}.

D'ARNOUL de FLEURY

A. Constantin, écuyer, seigneur de Fleury et L'Hermitte, ∞ à Bonnaventure PARISOT, fille de Philibert P. et Marie PIERRON

En 1631, Demoiselle Bonnaventure PARISOT, veuve de Constantin D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury et L'Hermitte, fait de Claude D'ARNOUL, écuyer, son fils, son procureur général et spécial, pour la vente d'une petite maison à Nogent/Seine⁹⁶.

Constantin D'ARNOUL et Bonnaventure PARISOT sont les parents de:

Claude, ∞ à Marguerite DE BLOND (?)

Scipion

Pompée, ∞ à Anne-Marie NUGAULT

Marie

A.1. Claude, écuyer, seigneur de Fleury et L'Hermitte, ∞ à Demoiselle Marguerite DE BLOND (?)

En 1635, Claude D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury et de l'Hermitte, époux de Demoiselle Marguerite DE BLOND (?) et Scipion D'ARNOUL, écuyer, son frère, mineur, vendent un demi-arpent de terre au Port de Nozeaux⁹⁷.

⁹⁴ Joseph DAZART paye censive au lieu de feu Barbe GUICHON en 1585 [AD 10 - E* 2881]

⁹⁵ Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Joseph LE DESARD paye censive en 1593 pour cinq années [AD 10 - E* 2883]

⁹⁶ Le 17.1.1631, Damoiselle Bonnaventure PARISOT, veuve de Constantin D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury et L'Hermitte, fait de Claude D'ARNOUL, écuyer, son fils, son procureur général et spécial, pour la vente d'une petite maison à Nogent/Seine [AD 10 - 2E 66/8]

⁹⁷ Le 6.6.1635, Claude D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury et de l'Hermitte, époux de Damoiselle Marguerite DE BLOND (?) et Scipion D'ARNOUL, écuyer, son frère, mineur, vendent à Simon PARISOT, 1/2 arpent de terre au Port [AD 10 - 2E 66/9]

A.2. Scipion Alexandre, Noble Homme, signe: de Fleury, Ecuyer, Seigneur de Fleurie et de l'Hermitte def... et Villeneuve, ! en 1633-1644, peut-être ∞ à "la veuve Allexandre", (†) 14.9.1661

A.3. Pompée, signe: Pompée d'Arnoul de Fontenay, Ecuyer Seigneur de Fontenay et de Salon, de La Croslière, de La-Chapelle-Godefroy, Capitaine du Régiment de Mercœur, seigneur de La Chapelle-Godefroy, Fontenay et La Croslière, parrain à La Chapelle-Godefroy en 1653-1665, ! en 1674, ° ca 1618, (†) 12.3.1686 La-Chapelle-Godefroy, en l'église, cm 19.11.1651 Nogent/Seine⁹⁸ à Demoiselle Anne-Marie NUGAULT

En 1654, Pompée D'ARNOUL, écuyer seigneur de Fontenay, Salon et autres lieux, capitaine au régiment de Monseigneur de Mercœur achète à la communauté des habitants de La-Chapelle-Godefroy, 4 arpents de pâture⁹⁹.

En 1656, Pompée D'ARNOUL, écuyer seigneur de Fontenay et Salon, baille le fief des Barres naguère acquis d'Edmé PIET¹⁰⁰.

En 1666, Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay, époux de Demoiselle Anne Marie NUGAULT, passent un contrat avec Jean NUGAULT et Jeanne PARASTRE¹⁰¹.

En 1674, Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière passe un marché avec 2

vignerons de Saint-Aubin^{102, 103}.

En 1675, Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, représenté par son fils Armand D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Colligny, passe un marché avec Alexandre LE GOSELLIER¹⁰⁴.

En 1678, Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, fait un marché avec un maçon pour la couverture d'un logis à Nogent/Seine, qui lui a été donné par Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de la Chapelle-Godefroy, son beau-père¹⁰⁵.

Pompée D'ARNOUL et Anne-Marie NUGAULT sont les parents de:

98 Le 19.11.1651, contrat de mariage de:

- Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay, capitaine au régiment de Monseigneur de Mercœur, fils de feu Constantin D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury, et Demoiselle Bonnaventure PARISOT, assisté de Demoiselle Marie D'ARNOUL, sa sœur
- Demoiselle Anne Marie NUGAULT, fille de Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy et La Croslière, et Demoiselle Jeanne PARASTRE, assistée de Demoiselle Louise PARASTRE, sa tante [AD 10 - 2 E 66/13]

99 Le 7.5.1654, Laurent JANNOT, marguillier faisant la charge syndicale de La-Chapelle-Godefroy, et Michel NAUDIN, particulier habitant de La-Chapelle-Godefroy, représentant les habitants du village, vendent à Pompée D'ARNOUL, écuyer seigneur de Fontenay, Salon et autres lieux, capitaine au régiment de Monseigneur de Mercœur, stipulant par Jean NUGAULT, écuyer seigneur de La-Chapelle-Godefroy demeurant à La Croslière, 4 arpents de pâture [AD 10 - 2 E 66/15]

100 Le 26.3.1656, Edmé NOTTIN, laboureur à Tremblay, prend de Pompée D'ARNOUL, écuyer seigneur de Fontenay et Salon le bail du fief des Barres naguère acquis d'Edmé PIET [AD 10 - 2 E 66/15]

101 Le 29.4.1666, contrat entre Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy et de La Croslière, époux de Demoiselle Jeanne PARASTRE, avec Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay, époux de Demoiselle Anne Marie NUGAULT [AD 10 - 2 E 66/19]

102 Le 2.11.1674, marché entre Antoine fils de Fiacre CAILLÉ, Claude fils de Claude GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin, qui ne savent pas signer, et Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, y demeurant, pour le façonnage d'un arpent de vigne [AD 10 - 2 E 66/25]

103 Le 27.3.1674, Michel GALLOIS, vigneron, époux de Denise DROUART, prend un bail de Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de La Chapelle, Fontenay et La Croslière.

Le 11.2.1674, Pasquier DIRESNE, Martial CORAT, Anthoine ADAM, Pierre MASSEY, Michel GALLOIS et Estienne GRILAT, tous vigneron à Saint-Aubin, font un marché avec Pompée D'ARNOUL. Lesdits DIRESNE, GALLOIS et GRILAT ne savent pas signer, l'acte est signé "Anthoine Adam" avec paraphe, "Pierre Massey" avec paraphe, "M Corar" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/25]

104 Le 25.2.1675, Alexandre LE GOSELLIER, écuyer, sieur de Courbonne, "voulant trouver une retraite honneste" passe un marché pour son logement avec Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, représenté par Armand D'ARNOUL, écuyer, sieur de Colligny, son fils. L'acte est signé "Armand Darnoul", "Alexandre Le Gastelier descourbons" [AD 10 - 2 E 66/25]

105 Le 13.1.1678, Jean BUCHET, maçon à Nogent/Seine, fait un marché avec Pompée D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, pour la couverture du logis à Nogent, près la Porte de Troyes, appartenant audit D'ARNOUL au moyen de la donation à lui faite par Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de la Chapelle-Godefroy son beau-père [AD 10 - 2 E 66/26]

Pompone, Noble Homme, ° & b 30.3.1654, p Pompone DE VIENNE, chevalier seigneur de Soligny et autres lieux, signe, m Dame Françoise LABACLE (ou CABACLE ?) D'ARGENTEUIL, signe, baptême enregistré le 29.9.1669 à La-Chapelle-Godefroy, ∞ 18.11.1683 La-Chapelle-Godefroy à Demoiselle Marie GUILLOT¹⁰⁶, signe, ∞(1) au Sieur DOMINO, marchand de Troyes, de la paroisse Saint-Panthaléon de Troyes

Armand Léon, écuyer, seigneur de Colligny, parrain à la Chapelle-Godefroy les 28.6.1660 et 28.3.1661, b 8.11.1655 La Chapelle-Godefroy, p Messire Armand Leon DE BOUTHILLIER, m Madame Marie GENOU, ∞ à Dame Renée DE SARTEL, ! en 1677¹⁰⁷

Charles, ° dans la nuit du 13 au 14.5.1658 La Chapelle-Godefroy, b le 19, p Messire Charle DE BRENNE, m Damoiselle Marie Gabrielle DE LA ROCHE FOUCAULT

Catherine, b 4.11.1659 La Chapelle-Godefroy, p Philbert PARISOT, Escuyer, m Dame Catherine LEGRAND

Louise, ° 13.9.1660 La Chapelle-Godefroy, b le 26, p Cezar DE LA SERRE, Escuyer, m Damoiselle Louyse DE BRENNE DE GREGY

Edouard, signe, parrain à La Chapelle-Godefroy le 6.1.1668, ° 13.9.1662 La Chapelle-Godefroy, b le 17, p Messire Edouard DE COLLEBERT, Cons.er du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, premier M.e d'hostel de la Reyne, seigneur de Villacerf et autres lieux, signe, m Damoiselle Jeanne PARASTRE, signe, épouse de Jean NUGAULT, Escuyer seigneur de la Chappelle Godefroid

Anne Marie, ° 9.10.1663 La Chapelle-Godefroy, b le 14, p Armand Leon D'ARNOUL, signe, fils dudict Sieur de fontenay, m Damoiselle Louyse PARRASTRE

Ambroise François, ° 15.10.1665 La Chapelle-Godefroy, b le 28, p hault et puissant Seigneur Messire Ambroise François, duc de Bournonville, signe, m Dame Marie DAVART, signe, épouse de Messire Jean DU TILLET, Cons.er de la grande chambre au Parlement de Paris

Edmée Françoise, ° 11.9.1668 La-Chapelle-Godefroy, b le 16, p Edouard D'ARNOULT, signe, fils dud. Sieur de Fontenay, m Damoiselle Edmée Françoise GILLOTTE, signe, fille de Noble Homme M.re Philbert G., docteur en médecine

106 Le 8.6.1694, Demoiselle Marie GUILLOT, veuve de Maître Pompone D'ARNOUL, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy, demeurant à Nogent, par rétrocession du Sieur François FAURE, marchand bourgeois, caution de Joseph CHAULIER, fermier de la terre et seigneurie de La Chapelle-Godefroy le 15.5.1694, remet à Honorable Homme Pierre MAUCLERC, marchand demeurant à Nogent/Seine, le bail de la terre et seigneurie de La Chapelle-Godefroy. Ils signent: "Guillot" et "Pierre Mauclerc" [AD 10 - 2 E 66/32]

107 Le 16.10.1677, Armand Léon D'ARNOULT, écuyer, seigneur de Colligny, et Dame Renée DE SARTEL, son épouse, demeurant au château de Rupt, au comté de Bourgogne, font remettre par Brice MOUTARDIER, leur procureur, à Pompée D'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fontenay, et Dame Anne Marie NUGAULT, parents d'Armand Léon, deux contrats de constitution de rente comme stipulé au contrat de mariage.

Le 22.8.1677, Laurent NUGAULT, écuyer seigneur de la Chapelle et La Croslière, Pompée D'ARNOUL, aussi écuyer seigneur desdits lieux et de Fontenay, époux de Dame Anne Marie NUGAULT, passent un contrat pour une rente de Maître François AUBERT, marchand bourgeois de Paris.2.7.1677, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de La Chapelle-Godefroy et La Croslière, à présent à Nogent, a pris la grosse du contrat de mariage de son petit-fils Armand Léon D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Colligny, fils aîné de Pompée D'ARNOUL, seigneur de Fontenay et La Croslière et Dame Anne Marie NUGAULT, avec Demoiselle Renée DU SARTEL, devant MAIRET, notaire à Langres le 11.10.1675, portant un don de 10 000 livres (deux contrats). Ils signent "J Nugault" avec paraphe, "Pompée D'Arnoul", "Anne Marie Nugault" [AD 10 - 2 E 66/26]

DAULPHIN

A. Jean, ! en 1541 à La Chapelle-Godefroy

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin et La-Chapelle-Godefroy établie en 1541 est cité Jean DAULPHIN¹⁰⁸.

B. Jean, (†) 15.10.1571 La Chapelle-Godefroy¹⁰⁹

C. Jean, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 12.1.1575, ∞ à Perrette

Jean, ! en 1591, ∞ 3.3.1585 La Chapelle-Godefroy à Jeanne RICHARD, fille de Pierre R., † /1585

Michelle, b 6.3.1575 La Chapelle-Godefroy, p Simon LE MERLE, m Jacqueline épouse d'Edmé VILLERS, & Michelle fille de Jean SURTIN

En 1591, Jean DAULPHIN est cité avec d'autres habitants de La Chapelle-Godefroy dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts¹¹⁰.

108 Jehan DAULPHIN est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

109 Ses exécuteurs testamentaires sont Jehan DAULPHIN et Edmé DE VILLERS

110 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour La Chapelle-Godefroy: Simon LE MERLE, Gabriel ARCELLIN, Jehan SURTIN, Jehan DAULPHIN, Claude MORIN, Jehan CHARON, Michel MERCIER, Louet ..., Nicolas POTHIER, Mathias SOMMILLON [AD 10 - E* 2801]

DE BAULNE

A. Alexis, tisserand en toile à la Chaulme, ! en 1562-1572

Alexis DE BEAULNE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1562 et 1572. Il paye pour sa maison de La Chaume en 1566¹¹¹.

En 1572, Alexis DE BEAULNE déclare au censier de l'Abbaye du Paracllet une maison en La Chaume, près le Verger^{112, 113}.

En 1572, Alexis DE BEAULNE, tisserand en toile à la Chaulme, vend un quartier de vigne à l'Abbaye du Paracllet. Il ne sait pas signer¹¹⁴.

DE BEIGNAUX

Au début du XVIème siècle, Jean et Jacquin (DE) BEIGNAUX sont cités au censier de La Chapelle-Godefroy¹¹⁵.

A. Colin, en 1488-1504, † 1504/1505

En 1488-1490, Colin DE BEIGNAUX fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paracllet¹¹⁶.

111 Alexis DE BEAULNE paye censive à Saint-Aubin en 1562-1572; il paye pour sa maison de La Chaulme en 1566 [AD 10 - E* 2881]

112 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 5.10.1572 de Alexis DE BEAULNE pour:

- une maison couverte de chaume à Saint-Aubin, au lieudit en La Chaulme, près le Verger, entre Messieurs et le chemin qui tend de Saint-Aubin à Quincey, Jehan TROTIN et les enfants de feu Gilles GUYOT
- Taxé à 1 sol de cens et 5 sols de rente. [AD 10 - E* 2875]

113 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Alexis DE BEAULNE pour 1 article: une maison couverte de chaume à La Chaulme près le Verger [AD 10 - E* 2882]

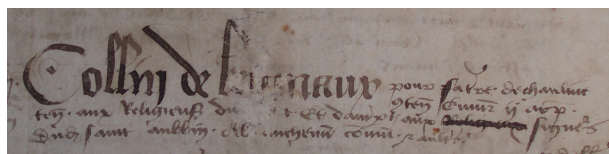
114 Le 5.1.1572, Jehan MERCIER, vigneron à Saint-Aubin et Alexis DE BEAULNE, tisserand en toile demeurant à la Chaulme, qui ne savent pas signer, vendent à Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan ANDRY, prêtre procureur des religieuses du Paracllet:

- Jehan MERCIER, 1 quartier de vigne en l'Essart
- Alexis DE BAULNE, 1 quartier au même lieu [AD 10 - 24 H 105]

115 Jehan BEGNOST paye en 1504 à La Chapelle pour les cens de ses vignes; Maître Jeh. DE BEGNAUX paye en 1504 à Saint-Aubin pour un quartier de terre; Jaqin BEGNAULT est cité en 1521 à La Chapelle où il "fait défaut" [AD 10 - E* 2880]

116 En 1488-1490, Collin DE BEIGNAUX, déclare au censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin, pour:

- sa terre de Chaulme contenant environ deux arpents, entre les religieuses du Paracllet et les Seigneurs dudit Saint-Aubin, le chemin commun et autres (plus tard, Estie. VOUTON tient)
- demi-arpent de terre près du Buissonnot au perier à la Houdoue et fut Jehan CHARLOT d. Billon, entre Jeh.



Colin DE BEIGNAUX paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1491 et 1504. Ses héritiers payent entre 1505 et 1507¹¹⁷.

B. Jean, ! en 1536

En 1536, Jean DE BEIGNAUX obtient l'adjudication de 28 arpents de bois¹¹⁸.

En 1536, Jean BEIGNAUX est entendu comme témoin dans une enquête¹¹⁹.

En 1541, un particulier de Quincey déclare avoir vu 3 ou 4 ans plus tôt Jean BEIGNAUX et un autre faire une coupe dans le bois¹²⁰.

GALOIZ lesné et les hoirs à la ...arronne, le chemin et ledit Jehan GALLOIZ [AD 10 - 24 H 115 & 118]

117 Coulin DE BEGNAULX paye cens à La Chapelle en 1491 pour ses terres; il paye à Saint-Aubin en 1491 (2 fois), 1494 et 1496 pour ses héritages qui sont à Saint-Aubin; il paye à Saint-Aubin en 1491 pour sa censive et à La Chapelle en 1496; il paye en 1493 pour ses censives, payé par "la mer. de son varlet" (la mère de son valet ?) et en 1495 pour sa censive, pour le temps passé et pour TRIPART à cause des héritages de feu Symon CORT.; Collin DE BEGNAULT paye rente en 1498 pour ses terres et en 1499 pour les cens de ses terres; Collin DE BAIGNAULX paye à Saint-Aubin en 1500 et 1502 (2 fois) pour ses terres assises à Saint-Aubin et à La Chapelle en 1500, 1502 et 1504 pour la censive de toutes ses terres; il paye en 1504 à Saint-Aubin pour ses censives; ses héritiers payent en 1505, 1506 et 1507 à Saint-Aubin pour les cens de leurs terres assises au finage de Saint-Aubin et à La Chapelle pour les cens qu'ils y doivent; Jehan MERCIER de Nogent paye en 1513 à Saint-Aubin pour les terres qui ont été à Colin DE BAIGNAULX et en 1510, 1511 et 1518 pour ses héritiers; Guillm. COULLE paye à Saint-Aubin en 1496 pour la plante qu'il a acquise de Coulin DE BEGNAUX pour ses héritages qui sont à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

118 Le 24.12.1536, adjudication de 28 arpents de bois à Jehan DE BAGNAUX [AD 10 - E* 2860]

119 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Les hoirs de Jehan et Estienne PREVOSTAT, Jehan BAIGNAULT, Jehan THOMAS le jeune, les hoirs de Denis MACE, Loys RAVAULT, élu de Nemour, Colas PETIT [AD 10 - E* 2801]

120 Dans une enquête du 21.11.1541 sur une droit de chasse comparait Gillet GILLOTTE, marchand laboureur à Quincey, âgé de 72 ans environ; il cite les témoignages de feu ROMILLY, mort il y a 18 ans, âgé de sept-vingt ans (!) et feu LA FONTAINE, mort il y a 20 ans environ, âgé de 100 ans; il dit avoir vu Jehan BAIGNAULT et Jehan PREVOSTAL faire une coupe dans le bois il y a 3 ou 4 ans [AD 10 - E* 2860]

C. Laurent, † et (†) 2.4.1582

DE BLOIS

A. Louis, signe: De Blois, écuyer, Sieur de la Calendre, Sieur de La Saulsotte, ! en 1696, ∞ à Demoiselle Edmée MERCIER, signe: Mercier, fille de Michel M. et Marthe PARASTRE, ∞(1) à Jules CHASTELLAIN

En 1674, Louis DE BLOIS, écuyer, Sieur de La Saulsotte, intervient dans un contrat à cause de Demoiselle Edmée MERCIER, sa femme, veuve en premières noces de Jules CHASTELLAIN, fille de feu Maître Michel MERCIER et Honnête Femme Marthe PARASTRE¹²¹.

En 1696, Louis DE BLOIS, Sieur de La Calendre, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 54 arpents, 15 cordes et 1/4 de terre¹²².

DE BORT

A. Mathurin, Maître, ne sait pas signer, charpentier, du pays de la Marche, paroisse de Laffa, "de pnt en ce lieu", ! en 1667-1669

DE CANCERNEUX

A. Richard, Maître, prêtre curé de Saint-Aubin en 1629

En 1629, une procédure est engagée contre Maître Richard DE CANCERNEUX, prêtre soit-disant de la cure de Saint-Aubin¹²³.

DE CHAMBRE

Famille des seigneurs de Fontaine-Mâcon.

A. Simon, Noble Homme, écuyer, † /1637, ∞ à Honnête Demoiselle Claude TALERAN

Alexandre, ° ca 1613

Hector, Honnête Fils, ! en 1647-1649 à Fontaine-Mâcon, b 22.12.1619 Fontaine-Mâcon, p Hector DE CHAMBRE, Escuyer, m Damoiselle Marie BELLOT

Anne, Demoiselle, ! en 1641 à Fontaine-Mâcon, b 25.11.1629 Fontaine-Mâcon, p Denis ANGENOUST, Sieur de Roziers, m Damoyzelle Francoys TALERAM, épouse de Noble Homme Hector DE CHAMBRE, jandarme de la compagnie de Monsieur frère du Roy, et Damoyzelle DE CHAMBRE, leur fille

Catherine, Honnête Demoiselle, ! en 1631-1642 à Fontaine-Mâcon

Claude, Demoiselle, ! en 1638-1647 à Fontaine-Mâcon, ! en 1645

Edmé, Honnête Fils, Honnête Gentilhomme, capitaine de la compagnie de Bolongne du régiment du passage, ! en 1642 à Fontaine-Mâcon

Marie, Demoiselle, ! en 1647 à Fontaine-Mâcon, baptisée en la chapelle du chateau des caves le 28.12.1633, certificat du 7.1.1634 à Fontaine-Mâcon, p Noble Enfant Armand BOUTILIER, fils de Messire Leon BOUTILIER, serretere du Roy en ses conseilles d'estat, m Madame Marie DE BARGERONNE, épouse de Messire Claude BOUTHILIERE, conseiller du Roy en ses conseil... d'estat et surintendant des finans

DE CHERCHAR

A. Jean, ! en 1521 à La Chapelle-Godefroy

Jean DE CHERCHAR paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1521¹²⁴.

DE COMERCY

A. Gillet, † /1491

En 1488-1490, dans le censier de l'Abbaye du Paraclat, Jean GALLOIS déclare des héritage à cause de Jean COLLET, à cause de Marguerite sa femme, fille de Gillet DE COMERCY¹²⁵.

124 Jehan DOUSI et Jehan DE CHERCHAR payent censive en 1521 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

125 En 1488-1490, Jehan GALOIZ d. Guillot, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

- à cause de Jehan COLET à cause de Margueritte sa femme, fille de Gilet DE COMERCY, la mesure, accin et pourpris à Correclain contenant ~ 1 arpent tenant aux Barres et au chemin, plus tard aux héritiers pour moitié et à Jeh. DORY pour la moitié, plus tard à Pierre PILLAVOYNE
- 3 quartiers de terre au lieudit Paradis, plus tard le déficit à Colin SYMON
- ~ 5 quartiers de terre en Chantallone qui fut audit COLET
- sa part d'un jardin et héritage près de la Grande Rue
- 7 quartiers de terre au Buissonnet [AD 10 - 24 H 115 &

121 Le 30.1.1674, Louis DE BLOIS, écuyer, seigneur de La Saulsotte, et Demoiselle Edmée MERCIER, sa femme, veuve en premières noces de feu Julle CHASTELLAIN, après le décès de Maître Michel MERCIER son père, et Honnête Femme Marthe PARASTRE sa mère, avait été donné pour curateur feu Maître Xpofe VERNIER, lieutenant en la mairie royale de Fontaine-Mâcon. Intervient Xpofe VERNIER, chirurgien à Treignel, et Honnête Femme Anne BOISSONNET, sa femme séparée quant aux biens, pour la succession de feu Xpofe VERNIER et Claude GUICHARD sa femme. L'acte est signé "De Blois", "Mercier", "Anne Boissonnet" [AD 10 - 2 E 66/25]

122 Déclaration du 9.4.1696 de Louis DE BLOIS, seigneur de la Calendre, pour 54 arpents, 15 cordes 1/4 [AD 10 - E* 2876]

123 Le 12.3.1629, procédure contre Maître Richard DE CANCERNEUX, prêtre soit-disant de la cure de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 11]

Les héritiers de feu Gillet DE COMERCY payent coutume au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1496¹²⁶.

Gillet DE COMERCY est le père de:
Marguerite, ∞ à Jean COLLET

DE COMPTES

Famille représentée à la fin du XV^{ème} siècle à Saint-Aubin et Quincey par Marand et Robinet, sans doute frères, qui se partagent le moulin à draps du pont de Saint-Aubin.

A. Marand, à Quincey, ° ca 1457, ! en 1491-1527

Marand DE COMPTES paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1496 pour le moulin à draps du pont de Saint-Aubin pour la censive et la rente¹²⁷.

En 1507, le seigneur de Puisieux, Foujon et Quincey, baille un sault auquel se trouvait un moulin à Marand DE COMPTES, demeurant à Quincey¹²⁸.

En 1527, Marand DES COMPTES, demeurant à Quincey, âgé de 70 ans, est témoin dans une enquête¹²⁹.

B. Robinet, ! en 1491-1496

Robinet DE COMPTES paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1496 pour la moitié du moulin du pont¹³⁰.

DE CRANCEY

A. Christophe, ! en 1496

Christophe DE CRANCEY paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour sa vigne en 1496 et sans doute depuis 1491¹³¹.

118]

126 Les héritiers de feu Gillet DE COMARCY payent coutume à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 [AD 10 - E* 2880]

127 Marand DE COMPTES paye censive à Saint-Aubin en 1491 (2 fois), 1494 et 1496 pour le moulin à draps du pont de Saint-Aubin pour la censive et la rente [AD 10 - E* 2880]

128 Le 1.6.1507, devant Gilles GILLOTTE et Etienne DUCLOS, notaires de la prévôté, Nicolas PAMPELAINE aux ordres de Michel POISIEULX dit Cadorat, seigneur de Puisieux, Fojon et Quincey, baille un sault auquel soulait un moulin au pont de Quincey à Marand DE COMPTE, demeurant à Quincey [AD 10 - 24 H 94]

129 Dans un acte du 10.6.1527, comparait Marand DES COMPTES, demeurant à Quincey, âgé de 70 ans [AD 10 - E* 2860]

130 Robinet DE COMPTES paye rente à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour sa part des terres, pour la moitié du moulin du pont, pour sa plante [AD 10 - E* 2880]

131 Christophe (Xpe.) DE CRANCY paye cens à Saint-Aubin en 1496 (2 fois) pour sa vigne; Xpstofle paye cens à Saint-Aubin en 1491, 1493 et 1495 pour sa plante en la côte de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

DE FLAIR

A. François, Honorable Homme, marchand, procureur des religieuses du Paraquet, ! en 1599-1626, ∞ à Barbe BEAUMONT

En 1584¹³², 1599 et 1600¹³³, Maître François DE FLAIR, procureur des religieuses du Paraquet, admodie les gros dîmes de blé de Saint-Aubin.

En 1601, François DE FLAIR et Jean LANGARD, sont défendeurs dans un procédure¹³⁴.

En 1603, François DE FLAIR et Barbe BEAUMONT, sa femme, prennent de l'Abbaye du Paraquet le bail à 3 vies de la ferme du Petit Couvent. En 1638, 1677 et 1683, les descendants de François DE FLAIR et Barbe

132 Le 9.7.1584, Ambroyse BARBOTIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, déclare une obligation envers les religieuses du Paraquet, représentées par François DE FLAIX, procureur des religieuses, pour les dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

133 Le 7.6.1599, Maître François DE FLERS, procureur des religieuses du Paraquet, admodie les gros dîmes de blé de Saint-Aubin à Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan HATON, prêtre curé de Saint-Aubin.

Le 29.7.1600, même acte; Honorable Homme Jehan GALLOYS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin a plaigé et cautionné le curé. [AD 10 - 24 H 118]

134 Les 16.6.1601 et 11.7.1601 comparaissent François DE FLAY et Jehan LANGARD, meunier, défendeurs dans une procédure [AD 10 - E* 2810]

BEAUMONT interviennent pour ce bail^{135, 136, 137, 138}.

En 1605, Maître François DE FLAIR défend deux particuliers de Saint-Aubin condamnés à l'amende¹³⁹.

François DE FLAIR paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1604 à 1611¹⁴⁰ puis de 1612 à 1622¹⁴¹.

En 1623, François DE FLAIR reprend un arpent de terre déclaré en 1532 au censier de l'Abbaye du Paraclet par Jean CHAPPELOT¹⁴².

En 1625, Maître François DE FLAIR, fermier emphytéotique du couvent du Paraclet, demeurant à Saint-Aubin, intervient dans un contrat pour mettre

fin à un procès. Il est représenté par Jean BARDY (son gendre). Il signe "De Flers" avec paraphe¹⁴³.

En 1626, Honorable Homme François DE FLAIR, marchand à Saint-Aubin, intervient dans un contrat au nom et comme ayant charge de Messire Charles DE HARLAY, chevalier, Seigneur de Dolot¹⁴⁴.

François DE FLAIR et Barbe BEAUMONT sont les parents de:

Angélique, ! en 1606-1611, ∞ /1625 à Claude DESQUEINS

135 Le 29.1.1603, François DE FLEX et Barbe BEAUMONT, prennent des religieuses du Paraclet le bail emphytéotique à 3 vies de la ferme du Petit Couvent.14.5.1638, transaction entre les religieuses du Paraclet et Jean BARDY, receveur et admodiateur du revenu temporel de l'Abbaye de Chantemerle, demeurant à Saint-Aubin, époux d'Honnête Femme Marie DE FLAIX, fille et héritière de feu François DE FLAIX et Barbe BEAUMONT, à cause de la vilité du prix du bail. Mention des services rendus par Jean BARDY à leur maison [AD 10 - 24 H 105]

136 Le 12.5.1683, procédure des religieuses du Paraclet contre Edmé MERGER, foulonnier à Saint-Aubin, Nicolle PILLARD veuve de feu Jean BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, Laurent SIMON en son nom et héritier légataire de feu Nicolas SIMON son frère, demeurant à Saint-Aubin, Claude SALIS, Edmé LENOIR, Marie GALLOIS veuve de Jean VILLAIN, Claude GALLOIS, Marthe GALLOIS demeurant à Marnay, héritiers de feu Jean GALLOIS et Anne GERAR leur père et mère, Edmé COLLETAT, laboureur à La Villeneuve au Chastelot, fermier et locataire assigné pour affirmer ce qu'ils doivent à la succession de feu Sulpice LECLERC, tuteur de Catherine BARDY, fille de François, et Hubert CHARPY, curateur de la succession vacante de Sulpice LECLERC.4.5.1638, transaction entre les religieuses du Paraclet et François BARDY, qui était procureur en la prévôté de Chalotre la Grande, fils et héritier en partie de Jehan BARDY et Marie DE FLAIR, fille et héritière de feu François et Barbe BEAUMONT, qui ont pris un bail emphytéotique le 29.1.1603. [AD 10 - 24 H 93]

137 Le 14.5.1677, sentence contre Marin TROUILLET, hôtelier à Saint-Aubin, époux de Marie BARDY, et Pierre, Charles et Edmée PILLAVOYNE, enfants de Pierre et Scholastique BARDY, et Charlotte et Anne SARAZIN, fille de Charlotte BARDY, héritiers de feu Maître Jean BARDY et Marie DE FLEX, fille de François et Barbe BEAUMONT [AD 10 - 24 H 58 & 105]

138 Le 22.4.1684, transaction entre:

- Pierre et Edmée PILLAVOYNE, frère et sœur, et Maître Pierre THOMAS, procureur fiscal de Quincey, leur curateur, héritiers de Pierre PILLAVOYNE et Scholastique BARDY, fille de Jean BARDY et Marie DE FLAIZ
- Charlotte SARAZIN et Nicolas PARIS, jardinier à Jaillac, curateur, portant fort pour Anne SARAZIN, sœur de Charlotte, enfants de Denis SARAZIN et Charlotte BARDY, fille de Jean BARDY et Marie DE FLAIZ
- Catherine CAVAS, veuve en premières noces de

François BARDY, fils de Jean BARDY et Marie DE FLAIZ, demeurant à Périgny-la-Roze, tutrice de Catherine BARDY, sa fille

Marie, fille de François DE FLAIZ et Barbe BEAUMONT, pour 29 années d'arréage sur le bail pris le 29.1.1603 par les époux BARDY-BEAUMONT [AD 10 - 24 H 58]

139 Dans un acte du 11.5.1605, comparaissent François MEROSSE et Pierre MEROSSE son père comdamnés à l'amende, défendus par Maître François DE FLAIS [AD 10 - 24 H 94]

140 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, François DE FLERS paye censive en 1604 pour 6 années, en 1605 sans préjudice de plus grande censive, en 1608 pour 3 années sans préjudice de plus, en 1609, 1610 et 1611 [AD 10 - E* 2883]

141 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

François DE FLERS paye en 1612, 1614, 1618-1622. En 1618-1620, il paye sur ce qu'il doit.

142 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan CHAPPELOT déclare un arpent de terre au pont au Pied

Le 3.5.1532, Jehan CHAPPELOT déclare 1 arpent de terre au pont au Pied (en 1623 à François DE FLERS)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

143 Le 11.10.1625, Maître Jehan BARDY, procureur et entremetteur des affaires des vénérables dames religieuses abbesses du couvent du Paraclet, ayant pris fait et cause pour Maître François DE FLEX, fermier emphytéotique du couvent, demeurant à Saint-Aubin, passe un accord avec Jehan MALTAVERNE, marchand poissonnier à Nogent/Seine, pour un procès indécié sur une pièce de pré à Marnay au lieudit "Le Grand Parfond". L'acte est signé "De Flers" avec paraphe, "J Bardy" avec paraphe, "Jehan Maltaverne" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/5]

144 Acte du 20.1.1626 de Honorable Homme François DE FLERS, marchand demeurant à Saint-Aubin, au nom et comme ayant charge de Messire Charles DE HARLAY, chevalier, seigneur de Dolot et Messire Christophle SANGUIN, conseiller du roi, son consort, pour la réception de Demoiselle Claude DE HARLAY en l'Abbaye du Paraclet [AD 10 - 2E 66/6]

Marie, Honnête Femme, ! en 1606-1642^{145, 146}, ∞ / 1624 à Maître Jean BARDY, admodiateur de la terre de Chantemerle, † /1648
peut-être Catherine¹⁴⁷, ∞ à Jean GALLOIS le jeune

DE FOUCAULT

- A. Gilbert**, Ecuyer, Sieur du Razet, † /1668
Jeanne, signe, marraine le 6.1.1668 à La Chapelle-Godefroy
- B. Pierre**, Messire, chevalier seigneur d'Oreuil, des ...ats, † 1682/
Jean, Messire, chevalier, seigneur de Merville et mousquetaire du roi, (†) 21.11.1682 La-Chapelle-Godefroy, en l'église
Charles, Messire, signe: L Charles de Foucault, seigneur abbé de la ville et abbaye de St Pierre de Mauret (?) en Picardie et prieur commenditaire de Saint-Sulpice de Pierrefond

DEHOTTE

- A. Etienne** (DE HAULT), ∞ à Anne GERARD, † / 1684
Pierre, natif de Saint-Pierre de Sommevoir, ° ca 1661, (†) 9.2.1684 dans l'église "coe il l'a souhaité et demandé par son testament"
- B. Jean** (DE HAULT), Vénérable et Discrète Personne, Maître, prêtre curé de La Chapelle-Godefroy, "ayant reçu avec beaucoup de dévotion et de résignation les s.ts sacrements", ° ca 1628, † 13.9.1683 La Chapelle-Godefroy, (†) le 14 en l'église
- C. Claude**, ° ca 1634, † 22.2.1720, (†) le 23, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ à Catherine PREAU
Pierre, ° ca 1682, ∞ à Claudine FONTAINE
- C.1. Pierre**, signe: P Dehotte, charron, de Saint-Hilaire, ∞ 25.1.1712 à Claudine FONTAINE, ne sait pas signer, ° ca 1686, fille de Claude F., ne sait pas signer, et Anne CAILLET, † /1712
Jean, ° 27.11.1712, b le 28, p Jean FONTAINE, m Françoise GALLET, ne sait pas signer
Catherine, ° 5.12.1714, b le 6, p C. ROSEY, ne sait pas signer, m Catherine MUGUET, ne sait pas signer

145 Le 20.9.1642, Aubin ANCEAU, manouvrier à Quincé, et Estienne COLLERON, sa femme, prennent de Marie DE FLAIR le bail d'un foulon à draps et huile [AD 10 - 24 H 93]

146 Le 28.12.1653, Jehan BOUDIER, laboureur demeurant à Fontaine-Mâcon, prend des religieuses du Paraclat le bail de 8 vingt arpents de terre faisant partie de 9 vingt arpents aux Mergers et admodiés à Marie DE FLAIX, veuve de Maître Jehan BARDY le 3.4.1647 pour 9 ans. Transaction du 29.5.1656. [AD 10 - 24 H 100]

147 Une Catherine DE FLÉSCHE, veuve de Charles LE ROUX, (†) 24.7.1665 dans l'église

Pierre, ° 25.10.1717, b le 26, p Pierre MASSÉY, ne sait pas signer, m Marie GUILLAUME, ne sait pas signer, † 3.10.1712, (†) le 4
Claude, ° & b 28.9.1722, obiit 2.10.1722, (†) le 3, p Claude GRILLAT, ne sait pas signer, m Anne MASSÉY, ne sait pas signer

DE LA DOUX

- A. Léonard**, † & (†) 24.3.1651, ∞ à Perrette, (†) 10.5.1652

DE LA GRANGE

Co-seigneurs de Saint-Aubin à la fin du XIVème siècle¹⁴⁸.

- A. Jean**, Seigneur de La Chapelle-Godefroy
Isabelle, ! en 1374-1377, ∞ à Robert DE TIGECOURT, écuyer, demeurant à Pont-de-Samois
- B. Jean**, Messire, chevalier, † /1466, seigneur de Saint-Aubin
Guillemette, Dame de Saint-Aubin, ! en 1466, ∞ à Noble Homme Didier DENOY, d'où Jacques, Seigneur de Saint-Aubin pour moitié en 1466

En 1466, Noble Demoiselle Guillemette DE LA GRANGE, Dame de Saint-Aubin par le trépas de son feu père Messire Jean, chevalier, veuve de feu Noble Homme Didier DENOY, et Jaquet DENOY, leur fils, vendent la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin qu'elle a eu du trépas de feu Messire Guillaume DES BARRES, chevalier^{149, 150}.

148 Dans le Dictionnaire de la Champagne Méridionale, seigneurs pour la seconde moitié de Saint-Aubin:

- Jean DE LA GRANGE, seigneur de la Chapelle-Godefroy [E* 2886]
- 1374, 1377 Isabelle DE LA GRANGE, fille de Jean, femme de Robert DE TIGECOURT, écuyer, demeurant à Pont-de-Samois [E* 2886]
- 1454, 1460 les enfants d'Isabelle sous la tutelle de leur père [E* 3048]
- 1480 pour 1/12, Gillette DE TIGECOURT, dame de La Chapelle-Godefroy en partie, épouse de Guyon DE LA HAVERDIERE [E* 2886]

149 En 1466, acquisition de la moitié de la terre de Saint-Aubin en faveur de Pierre DES CAVES vendue par Demoiselle Guillemette DE LA GRANGE et Jacques DIDIER son fils, seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 93]

150 En 1466, Noble Demoiselle Guillemette DE LA GRANGE, fille de feu Messire Jehan, chevalier, veuve de feu Noble Homme Didier DENOY, et Jaquet DENOY, leur fils - elle était dame de Saint-Aubin par le trépas de son feu père - vendent à Noble Homme Pierre DES CAVES, écuyer, demeurant à Pont/Seine, la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin qu'elle a eu du trépas de feu Messire Guill. DES BARRES, chevalier [AD 10 - 24 H 93]

DE LA HAVERDIERE

Co-seigneurs de Saint-Aubin à la fin du XV^{ème} siècle.

A. Lorme, demeurant à Fontaine-Mâcon, ! en 1460, ∞ à Lore

En 1460, Lorme DE LA HAVERDIERE, à cause de Lore sa femme, demeurant à Fontaine-Mâcon, partage des biens à La Chapelle-Godefroy avec Robert DE TIGECOURT¹⁵¹.

B. Guyon, ! en 1480, † /1484, ∞ à Gillette DE TIGECOURT

En 1480, Guyon DE LA HAVERDIERE, écuyer, à cause de Demoiselle Gillette DE TIGECOURT, sa femme, héritière de feu Messire Guillaume DES BARRES, chevalier et seigneur en partie de Saint-Aubin, rend foi et hommage pour Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy¹⁵².

En 1535, plusieurs particuliers de Saint-Aubin sont témoins dans une enquête concernant la ferme, gagnage et labourage de la Croslière, autrefois à Guyon DE LA HAVERDIERE, Seigneur de La Chapelle-Godefroy¹⁵³.

En 1535, Laurent NUGAULT rend foi et hommage pour un petit fief qu'occupait Guyon DE LA HAVERDIERE où il y a maison, grange et étable¹⁵⁴.

En 1536, dans un témoignage sont évoqués Marion, veuve de Pierre MOSLE et Jean PREVOST et Jacqueline sa femme, héritiers de feu Guyon DE LA HAVERDIERE¹⁵⁵.

151 Le 3.10.1460, Robert DE TIGECOURT, écuyer, bailli, à cause des enfants Denise, Jacqueline, Sendrine et Gillette, de lui et feu Ysabeau DE LA GRANCHE, seigneur en partie de Saint-Aubin et La Chapelle, demeurant à Nogent, et Lorme DE LA HAVERDIERE, à cause de Lore sa femme, demeurant à Fontaine-Mâcon, partagent des biens à La Chapelle [AD 10 - E* 3048]

152 Le 15.11.1480, Guyon DE LA HAVERDIERE, écuyer, à cause de Demoiselle Gillette DE THIEGECOURT, sa femme, héritière de feu Messire Guillaume DES BARRES, chevalier et seigneur en partie de Saint-Aubin, rend foi et hommage de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, pour la 6^{ème} partie en indivis du château et hôtel seigneurial de Saint-Aubin, de la 12^{ème} partie de la justice de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2886]

153 Le 10.4.1535 comparaissent Jehan JOUET, Guillemain DESPENCIER, Jehan GRAND HOMME, Martin HUGUENIN, Felix HUGUENIN, Pierre LE PIED, Jehan BRUN dit Courselles, Colinet ROUSSAT, Jehannot GALLOYS et Jehan GALLOYS dit Bruyant comme témoins dans une procédure pour Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, représenté par Jehan DAMAS, sergent, pour la ferme, gagnage et labourage de la Croslière, autrefois à Guyon DE LA HAVERDIERE, seigneur de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 3051]

154 Le 18.1.1535, foi et hommage de Laurent NUGAULT au roi pour un petit fief qu'occupait Guyon DE LA CHAMBERDIERE où il y a maison, grange et étable [AD 10 - 24 H 66]

155 En 1536, Jehan LE HUCHER, sergent royal à

DE LA MAISON

A. Jean, ne sait pas signer, laboureur à Fontaine-Mâcon, fils d'Etienne D., † /1678, et Toussainte HERME, ∞ 20.11.1678 Fontaine-Mâcon à Françoise GUICHARD, fille de Nicolas G., † /1678, et Jeanne LAUXEROISE

François, b 27.9.1689 Fontaine-Mâcon, p François DE PONCET, Ecuier, m Claudine VERNIER

Jean, b 27.9.1689 Fontaine-Mâcon, p Claude BOYARD, ne sait pas signer, m Jeanne CHAUMARD, ne sait pas signer

Marguerite, Honnête Fille, signe: Margueritte De La Maison, de Fontaine-Mâcon

DE L'ARCHE

A. Nicolas, ! en 1574-1581, † 1581/1584, ∞ à NN., ! en 1584-1585

Jean DE L'ARCHE paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1574. Nicolas DE L'ARCHE paye de 1575 à 1581. Sa veuve paye en 1584 et Nicolas PILLAVOINE paye pour elle en 1585¹⁵⁶.

DE LA ROCHE

A. Imbert, † /1493

Les héritiers de Imbert DE LA ROCHE et Simonet BROCARD reprennent chacun la moitié des biens déclarés en 1488-1490 au censier de l'Abbaye du Paraclet par les héritiers de Jean NICOLAS dit de Gélannes¹⁵⁷.

Les héritiers de feu Imbert DE LA ROCHE payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1493 et 1507. De 1499 à 1507, ils payent avec ou par les mains de Simonet BROCARD pour l'accin rue Chèvre qui fut à Maître Jean NICOLAS¹⁵⁸.

Pont/Seine est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin; il cite:

➤ une acquisition par Jacques RIBAudeau de Marion, veuve de Pierre MOSLE et Jehan P.VOST et Jacqueline sa femme, héritiers de feu Guyon DE LA HAVERDIERE [AD 10 - E* 2860]

156 Jehan DE L'ARCHE paye censive à Saint-Aubin en 1574; Nicolas DEL'ARCHE paye censive en 1575-1581; sa veuve paye en 1584; Nicolas PILLAVOYNE paye pour elle en 1585 [AD 10 - E* 2881]

157 Déclaration au terrier de 1488-1490 des hoirs de Jeh. NICOLAS dit de Gélannes, plus tard 1/2 à Symonet BROCARD et 1/2 aux hoirs Ymbert DE LA ROCHE [AD 10 - 24 H 118]

158 Les hoirs de feu Ymbert DE LA ROCHE payent cens à Saint-Aubin en 1493 pour leur plante, en 1495 pour censive; ils payent par la main de Symonet BROQUART en 1499 et avec lui en 1500 et seuls en 1502 (2 fois) pour l'accin qui fut à maître Jehan NYCOLAS assis en la rue Chèvre contenant I quartier de terre; ils payent en 1504 et 1505 (par Simonet BROQUART) pour un quartier de vigne assis en la Garenne; Symon BROQUART paye pour les hoirs de Hibart DE LA ROCHE en 1506 et 1507 [AD

B. Rolme, ! en 1504

Rolme DE LA ROCHE paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1504 pour un demi-arpent de vigne¹⁵⁹.

DE LA ROCHEFOUCAULD

C'est la famille des Abbesses du Paraclet.

A. NN., Noble Homme, Seigneur du Puiset
Marie, dite de Donn...erat, Mademoiselle,
Demoiselle, ! en 1645-1656

B. Anne, ! en 1613

C. Marie¹⁶⁰, Révérendissime Dame, Madame, Dame et Abbessse du Paraclet, Abbessse et chef d'ordre du Paraclet-les-Nogent/Seine, ! en 1614-1624

D. Anne, Mademoiselle, Révérende Abbessse de l'Abbaye du Paraclet, ! en 1640

E. Anne Marie, Révérende Dame, Madame, Révérende Abbessse, Abbessse du Paraclet, signe: de la Rochefoucault, ! en 1644-1645

F. Henriette, Demoiselle, ! en 1647

G. Catherine, Sœur, Abbessse de Saint-Aubin, ! en 1679

H. Christine¹⁶¹, Dame Abbessse du Paraclet, signe: Xne de la Rochefoucault, ! en 1682

DE LA ROCHELLE

A. Nicolas, ! en 1541 à La Chapelle-Godefroy

Dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy établie en 1541 est cité Nicolas DE LA ROCHELLE¹⁶².

DE LAUNAY ou DE LANNOY

Famille de Marnay/Seine.

A. Denis, de Marnay/Seine, ! en 1491-1518 à La Chapelle-Godefroy, † 1518/1522, ∞ à NN., ! en 1522 à La Chapelle-Godefroy

Denis DE LAUNAY, de Marnay/Seine, paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy pour sa vigne de 1491 à 1518. Sa veuve paye en 1522¹⁶³.

10 - E* 2880]

159 Rolme DE LA ROCHE paye censive à La Chapelle en 1504 pour un demi-arpent de vigne [AD 10 - E* 2880]

160 Tante de Louise DU QUESNEL DE SAINT-JUST

161 Tante de Demoiselle Claude Françoise BRUSLAR, fille de Monsieur BRUSLAR, Marquis de Puysieux

162 Nicolas DE LA ROCHELLE est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

163 Denis DE LAUNAY paye censive à La Chapelle en 1491 pour sa vigne; il paye à la Chapelle en 1500 pour sa vigne assise à la côte Saint-Michel, en 1502 et 1504 pour

B. Claude, charron, ! en 1559, † 1559/1561, ∞ à Jacquette PILLAVOINE, ! en 1561-1585

Claude DE LAUNAY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1559. Sa veuve paye entre 1561 et 1567¹⁶⁴. Jacquette PILLAVOINE veuve de feu Claude DE LAUNAY paye entre 1568 et 1585. Elle paye pour Messire Jean BENOIST en 1577¹⁶⁵.

En 1567, Jacquette PILLAVOINE, veuve de feu Claude DE LAUNAY, reconnaît être redevable d'une rente sur la maison à Saint-Aubin qui fut à feu Jacquin MIGOURDIN envers le seigneur de Saint-Aubin avec Huguet ROMILLY, vigneron et Jacques BOYVIN, charron à Saint-Aubin¹⁶⁶.

En 1574, Jacquette PILLAVOINE, veuve de Claude DE LAUNAY, charron à Saint-Aubin, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une maison près la maison seigneuriale^{167, 168}.

Vers 1575¹⁶⁹ et en 1582, Jacquette PILLAVOINE veuve

sa vigne, en 1505 pour les cens de sa vigne, en 1506 pour ses cens; Denis DE LAUNOY de Marnay paye censive à La Chapelle en 1507; il paye en 1518 à La Chapelle; sa veuve paye en 1522 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

164 Claude DE LAULNOY paye censive à Saint-Aubin en 1559; sa veuve paye en 1561-1567 [AD 10 - E* 2881]

165 Jacquette PILLAVOYNE paye censive à Saint-Aubin en 1568-1582 et 1585; elle paye à la décharge de Messire Jehan BENOIST en 1577; elle paye comme veuve de feu Claude DE LAULNOY en 1583; Pierre HEROST paye à sa décharge en 1583 [AD 10 - E* 2881]

166 Le 29.7.1567, Huguet ROMILLY, vigneron, Jacques BOYVIN, charron, et Jacquette PILLAVOYNE, veuve de feu Claude DE LAULNOY, tous demeurant à Saint-Aubin, se déclarent propriétaires d'un grand corps de logis en plusieurs chas, étable, jardin, accin, aisance et appartenance à Saint-Aubin près de l'église qui fut à feu Jacquin MIGORDIN, entre ledit ROMILLY et une petite ruelle, la Grand Rue et Nicolas NUGAULT, écuyer seigneur de Saint-Aubin, redevable envers Nicolas NUGAULT, Guillaume NUGAULT, en leurs noms, Maître Jehan LE DUCHAT, à cause de Demoiselle Denise NUGAULT sa femme, Demoiselle Catherine NUGAULT, veuve de feu Antoine CONSTANT, pour une rente foncière de 40 sols tournois [AD 10 - E* 2858]

167 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jacquette PILLAVOYNE, veuve de Claude DE LAULNOY, charron demeurant à Saint-Aubin pour 2 articles dont une maison, cour, jardin et accin près la maison seigneuriale, entre Claude FANYN et Jacques BOYVIN; mention des "seuls" à porcs qui ont appartenus à la veuve Jacquin MIGOURDIN [AD 10 - E* 2882]

168 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 1.6.1574 de Jacquette PILLAVEINE, veuve de Claude DE LANNOY, charron demeurant à Saint-Aubin pour:

- une maison, cour, jardin et accin près la maison seigneuriale, entre Claude FANIN et Jacques BOININ, la rue commune et un jardin ... qui ont appartenu à la veuve feu Jacques MIGORDIN
- 10 cordes de terre entre le grand chemin et Jherosme COLARD, la terre de la cure et Jherosme COLARD
- Taxée à 3 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

169 En 1575/1576, Jacquette PILLAVOYNE, veuve de

de Claude DE LAUNAY, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un quartier de terre à Courmont, en 1623 à Pierre MEROSSE^{170, 171}.

Claude DE LAUNAY et Jacqueline PILLAVOINE sont les parents de:

Claude, ∞ 28.6.1573 à Pierre MERAUSSE, de Saint-Martin-de-Bossenay, fils de Jean M.

Jacquette, ∞ 2.7.1570 à Claude FANYN, fils de Nicolas F., † /1570

C. Edmé, ∞ à Edmée ADAM

Jean, ° & b 3.5.1718, obiit et (†) 18.6.1718, p Jean MASSÉY, signe: Jean Masséy, m Honnête Fille Marie DU PLESSIS, de La Chapelle Godefroy, signe: Marie du Plessis

DE L'ÉPINE

A. François, Maître, ne sait pas signer, meunier, (†) 23.10.1670, ∞ à Jeanne AVISÉ, ° ca 1635, ∞(2) 20.7.1671 à Nicolas MAROT, meunier, de Villenaux, ° ca 1649, fils de Simon M., † /1671, et Jeanne GUICHARD, † /1671

DE LESPAULT

Co-seigneurs de Saint-Aubin au XIV^{ème} siècle^{172, 173}.

Claude DE LANNOY, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 1 quartier de terre à Courmont, en 1623 à Pierre MEROSSE [AD 10 - 24 H 118]

170 Le 21.10.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Jacqueline PILLAVOYNE veuve de feu Claude DE LAUNEY:

➤ pour un héritage (plus tard à Pierre MEROSSE) [AD 10 - 24 H 93]

171 Le 25.10.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jaqueste PILAVOYNE veuve de feu Claude LAUNEY, déclare:

➤ 1 quartier de terre à Courmont [AD 10 - 24 H 118]

172 Dans le Dictionnaire de la Champagne Méridionale, seigneurs pour la première moitié de Saint-Aubin:

➤ 1376, 1396 Marie DE LESPAULT, épouse de Pierre DES BARRES, écuyer [E* 2886] [E 152 prov., f° 212], Dame pour 1/3 de la première moitié de Saint-Aubin

➤ 1389, 1392 Jean DE LESPAULT, écuyer, seigneur pour 2/3

173 Le 7.5.1458, dans la déclaration de foi et hommage de Robert THILGECOURT, il est fait mention "d'un petit fief que Damoiselle Marie DE LESPAULT, sa sœur, tient de lui" (il était probablement fait mention de Jean DE LESPAULT auparavant) [AD 10 - E* 2886]

A. NN.

Jean
Marie

A.1. Jean, écuyer, seigneur pour 2/3 de la première moitié de Saint-Aubin, ! en 1389-1392^{174, 175}

A.2. Marie, Dame pour 1/3 de la première moitié de Saint-Aubin, ! en 1376-1396¹⁷⁶, ∞ à Pierre DES BARRES, écuyer

DE LEVY

A. Charles, Haut et puissant seigneur, Messire, Comte de Charly, colonel d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service de sa Majesté, lieutenant du gouvernement du Boulonnois et Minervois, ∞ à Dame Françoise DE BETISY

Marie Anne Eugénie, Demoiselle, signe: Marie Anne de Levy, ! en 1691

DE NISERON

A. François César, Noble, bourgeois, de Befort, ∞ à Demoiselle Anne ROBERT, signe: A Robert

Anne, ° & b 11.4.1694, p Hieremie PETIT, hostelier, ne sait pas signer, m Anne VAUCOULOUX, ne sait pas signer, épouse de Laurent ROSÉ, vig.on

DENYS

A. Laurent, ! en 1521 à La Chapelle-Godefroy

Laurent DENYS paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1521¹⁷⁷.

174 Le 20.12.1389, Jean DE LESPAULT (?) rend foi et hommage pour la seigneurie de Saint-Aubin. Nicolas POUGEOISE est garde sel du roi en la prévôté de Nogent/Seine [AD 10 - E* 2886]

175 Le 21.2.1391, foi et hommage pour Saint-Aubin de Jean DE LESPAULT [AD 10 - E* 2886]

176 Le 16.12.1376, Noble Homme Pierre DES BARRES, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin à cause de Demoiselle Marie DE LESPAUL, sa femme, rend foi et hommage au roi pour la seigneurie de Saint-Aubin

Le 20.4.1377, Ysabel, Dame de Saint-Aubin, rend foi et hommage au roi pour la seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2886]

177 Laurent DENIS paye censive à La Chapelle en 1521 [AD 10 - E* 2880]

B. Pierre, † 1582/

Pascale, † 12.2.1582, (†) le 13, ∞ à Claude COLLET

DE PALLUAU DE FAY

A. Pierre, Messire, Seigneur de Palluau, de Fay et autres lieux, seigneur d'Avant-lès-Marcilly, ! en 1659-1687 à Avant-lès-Marcilly, † /1701

Denis, signe: Denys Palluau de Fays, ! en 1701

Marie Catherine, Demoiselle, ! en 1701 à Avant-lès-Marcilly

DE PARC

A. Sébastien, (†) 26.4.1630

DE PLEURE

A. Nicolas, ∞ en 1699 La-Chapelle-Godefroy¹⁷⁸ à Claude MASSEY, fille de Noël M., armurier, et Anne MOYNAT^{179, 180}

DE RANC

Seigneurs en partie de la Chapelle-Godefroy au XVème

178 Témoins: N. MASSEY, signe, père de l'épouse, Pierre AUDIGE..., signe, curateur de l'époux, P. LE FEBURE, signe: P Lefebure

179 Le 15.1.1680, Jean LHOSTELLET, maître taillandier demeurant à Nogent/Seine, et Marie MASSEY, sa femme, à cause d'elle, vendent à Honorable Homme Nicolas GRUYER, marchand et voiturier par eau à Nogent/Seine, la moitié d'une maison à Nogent/Seine, assise proche et devant la maison des fours bannaux, rendue par Anne MOYNAT et Martin BRUN, voiturier par eau, elle épouse en premières noces de Noël MASSEY, et tuteurs de Marie et Anne MASSEY. L'acte est signé "Jean Lotelet", "Marie Masse", "Nicolas Gruyer" [AD 10 - 2 E 66/27]

180 Le 29.12.1681, Nicolas GRUYER, marchand voiturier par eau ayant les droits acquis de Anne MASSEY, à présent femme de Laurent DE PLEUR, compagnon de rivière, Jean LHOSTELLET, maître taillandier demeurant à Nogent/Seine, comme ayant épousé Marie MASSEY, faisant et portant fort pour Nicolas MASSEY, leur beau-frère, tous héritiers de feu Noël MASSEY, maître armurier demeurant à Nogent/Seine, propriétaire d'une maison rue des Ponts dudit Nogent, redevable envers Maître Simon LEFEBURE l'aîné, notaire royal et procureur au bailliage de Nogent/Seine. L'acte est signé "S Lefebure" avec paraphe, "Jean Lotelet", "Nicolas Gruyer" [AD 10 - 2 E 66/27]

siècle^{181, 182}.

A. Jean Ier, Seigneur de Bompas, Seigneur en partie de Saint-Aubin et de la moitié de La Chapelle-Godefroy, lieutenant général au Bailliage de Pont/Seine, originaire du diocèse de Nîmes, ! en 1496-1530, † /1536, ∞ à Marguerite DE MORSAING

Dans une procédure l'opposant aux Dames de Nogent/Seine, Jean DE RANC, écuyer, seigneur de Bompas déclare être natif du Royaume de France, du pays du Languedoc, diocèse de Nîmes, en deçà de Montpellier. Il dit qu'il est issu de la maison DE RANC, seigneurs de Payans, et qu'il a eu longtemps charge pour le roi au fait des guerres tant en Roussillon qu'ailleurs, où il s'est toujours bien et honnêtement conduit comme noble et gentilhomme doit faire¹⁸³.

En 1509, Noble Homme Jean DE RANC, sieur de Bompas, seigneur de Saint-Aubin baille un arpent de bois à Marnay/Seine contre une rente. En 1519, Jean DE RANC, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La

181 Dans le Dictionnaire de la Champagne Méridionale, seigneurs de Saint-Aubin:

- 1496, 1529 Jean Ier DE RANC, seigneur de "Bon Pas", époux de Marguerite DE MARSANG; acquis en 1496-97 des frères TROUSSILLON ou donation de Mathée en 1496 et de Pierre en 1497; lieutenant général au Bailliage de Pont/Seine en 1507 et mort dès 1536 [E* 2886]
- 1536, 1541 Jean II DE RANC, fils du précédent, époux de Catherine DE GRANCHER [17 E 8]
- 1580 Jean DE RANC, demeurant à Chevannes près Corbeil [17 E 27]

182 Dans une audition de témoins pour une procédure entre les abbesses du Paraclet et Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, comparait le 21.2.1542 Pierre DORY, laboureur à Saint-Aubin, âgé de LXI ans ~. Il est né à Saint-Aubin. Il cite:

- Jehan DE RANC, vivant seigneur de Saint-Aubin, et Jehan DE RANC, son fils et successeur
- Jehan DE RANC l'aîné qui, il y a 23 ans ~, jouissait du bois. Il cite une procédure de 1529 entre NUGAULT et les abbesses
- Jehan MERLIN, qui vivait à Saint-Aubin et il y a 25 à 26 ans fut mis à l'amende
- Jehan DE RANC qui de son vivant bailla, il y a 30 ans ~, 6 à 8 arpents à Jacqui. BARBOTIN, dont les enfants et héritiers labourent la terre qu'il a essartée
- ledit NUGAULT qui baille une terre depuis 5 ou 6 ans [AD 10 - 24 H 131]

183 Dans une procédure opposant Jehan DE RANC, écuyer, seigneur de Bompas à Marguerite et Charlotte D'ARMAGNAC au sujet des foies et hommages de Saint-Aubin. Elles l'accusent d'être espagnol et homme étranger. Il répond être natif du Royaume de France, du pays du Languedoc, diocèse de Nîmes, en deçà de Montpellier, qu'il est issu de la maison DE RANC, seigneurs de Payans, et a eu longtemps charge pour le roi au fait des guerres tant en Roussillon qu'ailleurs, où il s'est toujours bien et honnêtement conduit comme noble et gentilhomme doit faire [AD 10 - E* 2886]

Chapelle-Godefroy vend la rente¹⁸⁴.

En 1524, Jehan DE RANC, écuyer, Seigneur de Saint-Aubin en partie et de Bon Pas, et Demoiselle Marguerite DE MORSAING, sa femme, demeurant à Saint-Aubin, vendent plus de 34 arpents de terres à Saint-Aubin¹⁸⁵.

En 1524 et 1529, Jean DE RANC, époux de Marguerite DE MORSAING, Seigneur en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, vend des terres à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy¹⁸⁶.

En 1525, Jean DE RANC, Seigneur de Bompas, Seigneur de Saint-Aubin en partie et de La Chapelle-Godefroy pour la moitié, époux de Marguerite DE MORSAING, vend des terres à La Chapelle-Godefroy¹⁸⁷.

184 Le 13.10.1509, bail d'un arpent de bois à Marnay par Noble Homme Jean DE RANS, sieur de Bompas, seigneur de Saint-Aubin, à Jean MOINOT, couturier à Marnay (ou Pierre PREVOSTAT, manouvrier à Marnay).

Le 11.1.1519, vente d'une rente par Jean DE RANS, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, à Maître Estienne OUDIN, prêtre à Quincey (ou Jehan MOYNAT et Pierre PREVOSTAT, à Marnay) [AD 10 - 24 H 29]

185 Le 18.6.1524, Jehan DE RANC, écuyer, seigneur de Saint-Aubin en partie et de Bon Pas, et Demoiselle Marguerite DE MORSAING, sa femme, demeurant à Saint-Aubin, vendent à Honnête Femme Marye LE BLANC, veuve de Denis ANGENOUST, en son nom pour 1/2 et pour leurs enfants pour l'autre 1/2, pour: 2 arpents + 5 quartiers + 3 quartiers + 3 arpents + 2 arpents + 1 arpent + 6 quartiers + 1/2 arpent + 1/2 arpent + 1/2 arpent + 1/2 arpent + 9 quartiers + 2 arpents + 1/2 arpent + 3 arpents + 1/2 arpent + 3 quartiers + 5 quartiers + ... = 34 arpents 1/4 (mention d'une terre voisine des hoirs de Jehan LE MERCIER de Nogent et de Jehan LE MERCIER dit Besgue).

Le 4.4.1524, Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur en partie de Saint-Aubin et Demoiselle Marguerite DE MORSAING, sa femme, vendent à Marie LE BLANC, veuve de Noble Homme Denis ANGENOST, et ses enfants, 5 arpents + 3 quartiers + 30 carreaux = 6 arpents 5 carreaux.

Le 21.5.1529, Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur de Bompas et de Saint-Aubin en partie, vend à Marie LE BLANC, veuve de Denis ANGENOST, 3 arpents à la vigne Cornu [AD 10 - E* 2858]

186 Le 4.4.1524, vente par Jean DE RANC et Marguerite DE MORSAING sa femme, seigneur en partie de Saint-Aubin et La Chapelle, à la veuve Denis ANGENOUST, de 5 arpents à Saint-Aubin, 3/4 de terre à La Chapelle, 30 carreaux à Saint-Aubin, pour un total de 6 arpents 5 cordes

Les mêmes apparaissent le 18.6.1524 pour une vente de 34 arpents 25 cordes

Les mêmes apparaissent le 21.3.1529 pour une vente de 3 arpents [AD 10 - E* 3052]

187 Le 9.9.1525, vente de Jean DE RANC, seigneur de Bompas, seigneur de Saint-Aubin en partie et de La Chapelle-Godefroy pour la moitié, époux de Marguerite DE MORSAING, à Noble Homme Thomas DU RU, bourgeois de Paris, absent, et Jeanne POUCEOISE sa

En 1530, Jean DE RANC, Seigneur en partie de Saint-Aubin, rachète 2 boisseaux de blé d'une rente due à Saint-Aubin¹⁸⁸.

Jean DE RANC est le père de:

Jean, ∞ à Catherine DE GRANCHER

Anne, ! en 1524-1580, ∞ /1524 à Pierre DE BILLE, écuyer, Seigneur de Bille et des Caves-lès-Pont/Seine, ! en 1524, ∞(2) /1531 à Jean DE TROYES, écuyer, Seigneur des Caves, ! en 1531-1541

En 1524, Pierre DE BILLE, écuyer, Seigneur de Bille et des Caves-lès-Pont/Seine, vend 3 arpents de terre à La Chapelle-Godefroy. Il promet de faire ratifier la vente par Demoiselle Anne DE RANC, sa femme¹⁸⁹.

En 1541, Jean DE TROYES, écuyer, Seigneur des Caves, en son nom et pour Demoiselle Anne DE RANC, sa femme, rétrocède la vente faite 10 ans plus tôt par ledit Seigneur des Caves, sa femme et feu Jean DE RANC, écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, père de la femme¹⁹⁰.

En 1581, sentence du bailliage de Nogent/Seine au profit de l'Abbaye du Paraclat contre Dame Anne DE RANC, veuve de Jean DE TROYES, écuyer, Sieur des Caves¹⁹¹.

femme, assistée de Maître Bernardin RAIMBAULT son neveu, de 8 arpents 1/2 de terre à La Chapelle et 4 arpents au même lieu, faisant partie de 8 arpents à partager avec Noble Homme et Sage Maître Guill.e BOUCHER, seigneur de l'autre moitié de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 3052]

188 Le 4.2.1530, Jeanne POUCEOISE, veuve de Thomas DU RU, rachète à Jean DE RANC, seigneur en partie de Saint-Aubin, 2 boisseaux de blé de rente acquis par elle de Jehan GALOIS l'aîné, labour. demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 3052]

189 Le 29.7.1524, Pierre DE BILLE, écuyer, seigneur de Bille et des Caves-lès-Pons/Seine, vend à Honnête Femme Marie LE BLANC, veuve de Noble Homme Denis ANGENOUST, 3 arpents de terre à La Vieille Muette, à La Chapelle-Godefroy, venu de Jaquin MERCIER, demeurant à Saint-Aubin, par retrait. A faire ratifier par Damoiselle Anne DE RANC, sa femme [AD 10 - E* 2858]

190 Le 24.3.1541, Jehan DE TROYES, écuyer, seigneur des Caves, en son nom et pour Demoiselle Anne DE RANC, sa femme, déclare que le 11.1.1541, lui et sa femme et Barbe LEFEBURE veuve de Claude LE DUCHAT, en son nom et tutrice de Thomas et Xpofle LE DUCHAT, enfants mineurs dudit défunt et d'elle, et Claude LE DUCHAT et Xpofle LE DUCHAT, encore enfants et héritiers dudit défunt, portant fort pour Maître Nicole DUCHAT, leur frère rétrocède la vente faite le 23.4.1531 par ledit seigneur des Caves, sa femme et feu Jehan DE RANC, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, père de la femme, audit feu LE DUCHAT d'un bois appelé "le bois Marion la pretresse" et dont ils n'ont pu jouir à cause d'un procès devant le maître des Eaux-et-Forêts. Mention de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, bourgeois [AD 10 - E* 2858]

191 Le 22.12.1581, sentence du bailliage de Nogent au profit des religieuses du Paraclat contre Dame Anne DE RANC, veuve de Jean DE TROYES, écuyer, Sieur des

A.1. Jean, demeurant à Chevannes près de Corbeil, ! en 1537-1580, ∞ à Catherine DE GRANCHER

En 1537, Noble Homme Jean DE RANC, Seigneur en partie de La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin, se portant fort pour Catherine de GRANCHER sa femme, vend à Laurent NUGAULT, aussi Seigneur en partie desdits lieux, 20 arpents de bois plus 50 arpents de bois taillis venus par le décès de feu Noble Homme Jean DE RANC, son père¹⁹².

Dans plusieurs témoignages recueillis en 1541, plusieurs habitants de Saint-Aubin citent le seigneur de Saint-Aubin: Jean DE RANC, Seigneur de Bon pas, et depuis Jean DE RANC, son fils¹⁹³.

En 1580, Jean DE RANC, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à Chevannes près de Corbeil, en son nom et celui de sa sœur Anne, veuve de Jean DE TROYES, écuyer, seigneur des Caves, constitue une rente sur plusieurs héritages à Pont/Seine et Marnay/Seine¹⁹⁴.

DE ROUSSEL

A. Théodore, Honorable Homme, huissier royal de Nogent/Seine, ! en 1662, probablement Monsieur, procureur notaire au bailliage de Marigny, † /1688, ∞ à Hélène BARBETTE, † 7.7.1662 Nogent/Seine, (†) le 8, fille de Didier B. et Geneviève LAURENCEAU

Caves.

Le 2.8.1582, devant Pierre GUYON, conseiller du roi, Bailli de Pont, bornage du bois du Tillet entre les religieuses du Paraclet et Damoiselle Anne DE RANC, Dame des Caves, comparant par GUYON l'aîné assisté de Maître Didier GALLOYS [AD 10 - 24 H 79]

192 Le 19.1.1537, Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur en partie de La Chapelle et Saint-Aubin, vend à Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi aussi seigneur en partie desdits lieu, 20 arpents de bois

Le 19.1.1537, Jehan DE RANC, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy en partie, se portant fort de Demoiselle Katherine DE GRANCHER, sa femme, vend à Noble Homme Maître Laurent NUGAULT, aussi seigneur en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, notaire et secrétaire du roi, 50 arpents de bois taillis des propres du vendeur, venus par le décès de feu Noble Homme Jehan DE RANC, son père [AD 10 - E* 2858]

193 Le 21.11.1541, Denis VOTON, laboureur à Marnay, âgé d'environ 46 ans, est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin. Il cite:

➤ Jehan DE RANC, seigneur de Bon pas, et depuis Jehan DE RANC, son fils [AD 10 - E* 2860]

194 Au XVIème siècle (18.3.1580), constitution de rente sur plusieurs héritages à Pont et Marnay par Jean DE RANC, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à Chevannes près de Corbeil, en son nom et celui de sa sœur Anne, veuve de Jean DE TROYES, écuyer, seigneur des Caves [AD 10 - E* 3008]

Edmé, b 20.7.1650 Nogent/Seine, ∞ 10.10.1672 Nogent/Seine¹⁹⁵ à Barbe GUENARD, ° ca 1654, fille de Honorable Homme Jean G., marchand, et Marie MASSEY

Jacques, b 21.1.1651 Nogent/Seine

Elisabeth, b 7.12.1653 Nogent/Seine

Félix, ° ca 1660, ∞ à Charlotte VAILLANT

A.1. Félix, signe: F. de Roussel, sergent, de Marigny, † /1696, ∞ 22.11.1688 à Charlotte VAILLANT, ° ca 1664, fille de Edmé V., vigneron, et Sirette COLLET, ∞(2) 25.6.1696 à François PIQUART, ne sait pas signer, de Quincey, b 9.9.1670 Saint-Loup-de-Buffigny, fils de Claude P., tisserand, demeurant à Saint-Loup-de-Buffigny, paroisse de Ferreux, † /1696, et Jeanne DIDIER, † /1696

Anne, ° ca 1689, (†) 2.11.1693

Edmé, ° ca 1691, (†) 24.6.1696

DE SAINT-AMOUR

A. Jean, ! en 1491-1520, † 1520/1526, ∞ à Jeanne LARGENTIER, ! en 1491-1533

Dans un mémoire des cens de la Seigneurie de Saint-Aubin, Jean DE SAINT-AMOUR est cité pour son jardin¹⁹⁶.

Jean DE SAINT-AMOUR paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1498 et 1519. Sa veuve paye entre 1526 et 1533¹⁹⁷.

En 1513, Jean DE SAINT-AMOUR déclare 2 arpents de terre au censier de Nogent/Seine¹⁹⁸.

195 Le 27.2.1672, contrat de mariage de Honnête Fils Edmé ROUSSEL, fils de Honorable Homme Théodore, marchand maître mercier à Nogent/Seine, et feu Honnête Femme Hélène BARBETTE, assisté de Honnête Femme Genevieve LAURENCEAU son aïeule, veuve de Didier BARBETTE, huissier au bailliage, avec Honnête Fille Barbe GUENARD, fille de Honorable Homme Jean, marchand à Nogent/Seine, et Honnête Femme Marie MASSEY. L'acte est signé "E de Roussel" avec paraphe, "Genneviefve Laurenceau", "Barbe Guenard", "T de Roussel", "Marie Massey" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/24]

196 Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, déclaration de Jehan DE ST AMOUR pour son jardin [AD 10 - E* 2873]

197 Jehan DE ST AMOUR paye en 1498-1499 pour les héritages qu'il a acquis de Hesbert PELUCHOT; Jehan DE ST AMOUR paye à Saint-Aubin en 1499 et 1500 pour les cens de son accin; il paye en 1502 (2 fois) pour son accin près du presbitère, en 1505 pour ses terres et héritages assis à la seigneurie de Saint-Aubin, en 1506 pour les cens de son jardin; il paye en 1507 pour les héritages de PELUCHOT pour sa part; il paye en 1510, 1511, 1513, 1518, 1519 (pour tous ses cens), 1520 (2 fois); il est cité en 1491 et 1496 pour tenir des héritages des hoirs de feu Guillm. POPILLART; la veuve de Jehan DE ST AMOUR paye en 1526, 1527, 1528, 1529 (2 fois) et 1533 [AD 10 - E* 2880]

198 Déclaration au censier de Nogent de 1513 de Jehan DE SAINT AMOUR pour 2 arpents de terre [AD 10 - E*

D'après deux documents de 1580¹⁹⁹ et 1585²⁰⁰, Jean DE SAINT-AMOUR et Jeanne LARGENTIER ont baillé 8 arpents de terre à un particulier de Saint-Aubin en 1491.

B. Martin, ! en 1575-1578

Martin DE SAINT-AMOUR paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1575 et 1578²⁰¹.

DE SAINT-AUBIN

3034]

199 Le 9.4.1580, Pierre SYMON, en son nom et se faisant fort pour Jehan SYMON, son frère, et ledit SYMON tuteur et curateur, avec Nicolas CHENOYS, de Nicolle CHENOYS, fille mineure d'an dudit CHENOYS (!) et de feue Sirette MERLIN, jadis femme dudit CHENOYS, ledit Nicolas CHENOYS au nom de tuteur de ladite mineur, Loupvet ROUSSAT, Gilles COLLARD, Guillaume MYGORDIN et Lupprien DESQUAINS, tous demeurant en la paroisse de Saint-Aubin, détenteurs de 8 arpents de terre labourable qui était en une pièce appelée "Le Champ à La Cave", sur la rue du Bordeau, terre qui fut fait bail par feu Jehan DE SAINCT AMOUR et Jehanne LARGENTYER, sa femme, en leur nom et portant fort de feus Claude, Jehan et Jehanne, frères et sœur de ladite Jehanne LARGENTIER, à feu Jacquin MERLIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, pour en jouir par lui à titre de loyer et pension de grain le temps et espace de 9 vingt ans, fait devant Maître Denis GROSMARD et Maître Félix GRAND HOMME, le 3.11.1491. Les bailleurs sont redevables envers Honorable Homme Claude MAUCLERC, marchand orphiliaire demeurant de présent à Marnay-sur-Seine, ayant le droit de feue Noble Femme Laurence LARGENTIER, veuve de Claude GUENARD des 4 parts sur 5. L'acte est signé par Pierre SIMON, Jehan SIMON et Guillaume MYGORDIN, COLLARD et CHENOYS; les autres ne savent pas signer. Jehan SYMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, comparait le 2.4.1581.

Le 31.3.1583, Claude MAUCLERC et Perrette COLLET, sa femme, vendent à Damoiselle Anne DU PL..., veuve de Noble Homme Phlot. DU MAIGNON, les 4 parts sur 5 de 8 arpents tenus par Pierre SYMON, Jehan SYMON, Louet ROUSSAT et autres [AD 10 - 24 H 100]

200 Le 7.7.1585, Guillaume MIGORDIN, Pierre SIMON, Ambroise BARBOTIN, Claude COLLET, Christophe MERLIN, Nicolas MERCIER, Nicolas SYMON, Hilaire DESQUAINS, Perrette MAISTRE, veuve de Hierosme COLLART, Martin TROTIN, tous laboureurs et vigneron demeurant à Saint Aubin, sont détenteurs d'une pièce de terre de 8 arpents au lieudit "Le Champ à La Cave" à La Chapelle-Godefroy, icelle terre fut fait bail à feu Jacquin MERLIN, laboureur à Saint-Aubin par feu Jehan DE SAINCT-AMOUR et Jehanne LARGENTIER, sa femme, et leur nom et portant fort pour feus Claude et Jehanne, frère et sœur de ladite Jehanne LARGENTIER [AD 10 - 24 H 93]

201 Martin DE SAINT-AMOUR paye censive à Saint-Aubin en 1575 et 1578 [AD 10 - E* 2881]

A. Guillaume, seigneur de Saint-Aubin en 1238²⁰², ∞ à Marguerite
Guillemin
Agnès ou Eynée²⁰³

DES BARRES

Co-seigneurs de Saint-Aubin aux XIV et XVème siècles²⁰⁴.

A. Pierre, écuyer, ∞ à Marie DE LESPAULT, Dame pour 1/3 de la première moitié de Saint-Aubin, ! en 1376²⁰⁵

B. Jean, Chevalier, ! en 1299-1300²⁰⁶

C. Guillaume, Chevalier, Seigneur en partie de Saint-Aubin, † /1445

La seigneurie de Saint-Aubin que tenait Messire Guillaume DES BARRES, chevalier, a été héritée par Gillette DE TIGECOURT²⁰⁷, Guillemette DE LA GRANGE, Jacquet DESNOUY ou DENOY (son fils) et Pierre DES CAVES²⁰⁸.

202 En 1238, acquisition en faveur de l'Abbaye du Paraclet des cens, lods et ventes, justice et autres droits appartenant au censier que Guillaume DE SAINT-AUBIN avait dans la paroisse de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 93]

203 En 1299, Guillemin fils de feu Guillaume Le Honis de Saint-Aubin de les le Paraclet, Demoiselle Eynée sa sœur, et Demoiselle Marguerite leur mère, vendent à Jehan DES BARRES, écuyer, le bois du Tillet.

En 1300, Messire Jehan DES BARRES, donne à l'Abbaye du Paraclet le bois du Tillet qu'il a acheté à Guillaume et Agnès fils et fille de Guillaume de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 14]

204 Dans le Dictionnaire de la Champagne Méridionale, seigneurs pour la première moitié de Saint-Aubin:

- 1376, 1396 Marie DE LESPAULT, épouse de Pierre DES BARRES, écuyer [E* 2886] [E 152 prov., f° 212], Dame pour 1/3 de la première moitié de Saint-Aubin
- Jean DES BARRES, chevalier [17 E 16]
- avant 1445 Guillaume DES BARRES [E* 2858]

205 Le 16.12.1376, foi et hommage de Pierre DESBARRES, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin à cause de Demoiselle Marie DE LESPANEL, sa femme [AD 10 - E* 2886]

206 En 1299, Guillemin fils de feu Guillaume Le Honis de Saint-Aubin de les le Paraclet, Demoiselle Eynée sa sœur, et Demoiselle Marguerite leur mère, vendent à Jehan DES BARRES, écuyer, le bois du Tillet.

En 1300, Messire Jehan DES BARRES, donne à l'Abbaye du Paraclet le bois du Tillet qu'il a acheté à Guillaume et Agnès fils et fille de Guillaume de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 14]

207 Le 15.11.1480, Guyon DE LA HAVERDIERE, écuyer, à cause de Demoiselle Gillette DE THIEGECOURT, sa femme, héritière de feu Messire Guillaume DES BARRES, chevalier et seigneur en partie de Saint-Aubin, rend foi et hommage de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, pour la 6ème partie en indivis du châtel et hôtel seigneurial de Saint-Aubin, de la 12ème partie de la justice de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2886]

208 En 1466, contrat à rente de Demoiselle Guillemette

DES CAVES

A. Jean, ∞ à Etiennette, ∞(2) à Jean DE TROUSSILLON l'aîné

B. Pierre, Noble Homme, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aubin pour moitié par achat en 1466

En 1466, Noble Homme Pierre DES CAVES, écuyer, demeurant à Pont/Seine, achète la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin^{209, 210}.

DE SENS

A. Jean, ! en 1610²¹¹

Il s'agit en fait vraisemblablement l'Abbaye Saint-Jean de Sens²¹².

DESJARDINS

Famille originaire de Lorraine, installée à Quincey à la suite de la Guerre de Trente Ans.

A. Guillaume, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier à Quincey, b 1.5.1657 Quincey, p Guillaume LARIBE, m Jeanne, † 1696/1704, fils de Jean D.²¹³ et Claude JOUET, ∞ 23.6.1680 Quincey (fiançailles à Saint-Aubin) à Nicole BILLOU, ne sait pas signer, ° ca 1664, † & (†) 15.5.1704 Quincey²¹⁴, fille de Claude B.

En 1689, Guillaume DESJARDINS, vigneron à

DE LA GRANGE, Jacquet DESNOUY et Pierre DES CAVES, écuyer demeurant à Pont, de la moitié de la terre de Saint-Aubin, advenues par le décès de Guillaume DES BARRES [AD 10 - 24 H 65]

209 En 1466, acquisition de la moitié de la terre de Saint-Aubin en faveur de Pierre DES CAVES vendue par Demoiselle Guillemette DE LA GRANGE et Jacques DIDIER son fils, seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 93]

210 En 1466, Noble Demoiselle Guillemette DE LA GRANGE, fille de feu Messire Jehan, chevalier, veuve de feu Noble Homme Didier DENOY, et Jaquet DENOY, leur fils - elle était dame de Saint-Aubin par le trépas de son feu père - vendent à Noble Homme Pierre DES CAVES, écuyer, demeurant à Pont/Seine, la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin qu'elle a eu du trépas de feu Messire Guill. DES BARRES, chevalier [AD 10 - 24 H 93]

211 Déclaration du 4.11.1610 de Jean DE SENS [AD 10 - E* 2875]

212 Les héritages de Saint-Jehan de Sens doivent à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 en cens et en rente; ils payent coutume en 1491 (2 fois) et 1496 [AD 10 - E* 2880]

213 Le 14.6.1655, recette des coupes de bois de Anthoine BLENCHARD, Bonifasse CHEUREAU, Hiérosme LARIBE, Esmé ROSÉ, Edmé BOUTET, Claude GUILLAUME, Simon MAROT, Nicolas CADET, Michel VALÉE, Jehan DESJARDINS, Jehan RIVIERE, Aubin ANCEAU, Guillaume et Blaise LARIBE, Guion COLLET, tous bûcherons [AD 10 - E* 2803]

214 Témoins: Jacques BILLOU et Charles FEUILLAT

Quincey, obtient 1 quartier de vigne à Quincey, pris à titre de rente foncière de l'église de Quincey. Il signe "Guillaume Desiardins" avec paraphe²¹⁵.

Guillaume DESJARDINS et Nicole BILLOU sont les parents de:

Claude, b 15.5.1681 Quincey, p Claude GENNERAT, m Jeanne HUION, ∞ 21.4.1704

Quincey à Anne BELOT, fille de Pierre B., † / 1704, et Madeleine LA RIBE, manouvrier

Etienne, b 3.4.1683 Quincey, p Etienne PONCE, m Etiennette ANCEAU

Marie, b et † 23.1.1685 Quincey

Elisabeth, b 23.1.1685 Quincey, p Nicolas MOREAU, m Elisabeth ALIX, probablement (†) 29.9.1691 Quincey âgée de 6 à 7 ans

Jean, b 24.6.1687 Quincey, p Pierre CAILLÉ, m Françoise BENOIST, ∞ à Marguerite GUILLEMARD

Guillaume, b 27.9.1689 Quincey, p Jean GRADOS, musnier, m Jeanne CANLAIS, épouse de Jean ADAM

Catherine, ° et b 29.4.1692 Quincey, p François ANCEAU, m Catherine FEUILLAT

Marie, b 5.2.1695 Quincey, p Pierre ALIX, m Marie DUMANCON

Nicolas, b 20.6.1696 Quincey, p J. BUSSOT, m Nicolle CAILLÉ

A.1. Jean, signe: Jean Desjardins, laboureur, de Quincey, ∞ 4.7.1719 à Marguerite GUILLEMARD, ne sait pas signer, ° ca 1687, ∞(1) à Jérôme BENOIST fille de André G. et Anne GRILLAT

Edmée, ° & b 7.5.1720, p Jacques OUDIN, domestique du Paraclet, ne sait pas signer, m Edmée DES JARDINS, de Quincey, ne sait pas signer

Marguerite, ° & b 22.8.1722, p Claude LAURENT, ne sait pas signer, m Edmée GUILLEMARD, ne sait pas signer

DESMASSUES

Famille des co-seigneurs de Quincey et d'Avant-lès-Marcilly.

Dans plusieurs témoignages recueillis en 1521, plusieurs particuliers de Saint-Aubin font état de feu Jean DES MASSUES, fauconnier demeurant à Quincey, surpris 5 à 6 ans plus tôt à poser des collets dans la garenne de

215 Le 30.11.1689, François BALIGAULT, charpentier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, rétrocède à Guillaume DESJARDINS, vigneron à Quincey, qui signe "Guillaume desiardins" avec paraphe, 1 quartier de vigne en une pièce à Quincey qu'il a pris à titre de rente foncière de l'église de Quincey [AD 10 - 2 E 66/30]

Pont/Seine^{216, 217}.

En 1520 ou 1529, la veuve de Jean DES MASSUES figure parmi les témoins à Quincey dans une procédure pour dégradation de la garenne de Pont/Seine^{218, 219}.

A. Gilles, écuyer, seigneur de Quincey, † /1575, ∞ à Demoiselle Marguerite de NOIREFONTAINE, ! en 1575

Gilles DES MASSUES, écuyer, est seigneur de Quincey en 1561²²⁰.

Vers 1575, Demoiselle Marguerite de NOIREFONTAINE, veuve de Gilles DES MASSUES,

216 Le 28.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan DE VIGNE, charpentier et laboureur demeurant à La Chaulme lès Paraclet, âgé de 48 ans ~. Il dit être venu il y a 30 ans ou environ du lieu de La Mothe Saint Jehan au pays de Charolais, diocèse d'Autun, faire sa demeure au lieu du Paraclet lès Saint-Aubin. Il dit avoir été garennier et garde par diverses années par l'espace de 6 ans et plus. Il déclare que dès 4 ans ou environ, Noble Seigneur Messire Michel DE POISIEU, Sieur de Fojon ou Madame sa femme, baillèrent à feu Jehan DES MASSUES leur fauconnier demeurant à Quincey, environ 3 à 4 arpents de terre peuplés de bois faisant partie de la garenne qu'il a essarté. Il a vu depuis 6 ans Mathurin COURONNEAU, P.re DU CLOS, le ...UITEUX, la femme de Jehan DES MASSUES, Clémen. BALLIGAULT, Adam MOTET, Jehan COUSTURIER, George BARBOTIN, un nommé le charron, Guill. DUREAU et Jehan CAILLÉ et autres, conduire chev... et mener en leurs maisons à leurs chevaux et harnois grande quantité de bois à chauffer [AD 10 - E* 2813]

217 Le 29.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan GALLOIS dit Monsieur, laboureur à Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~. Il dit être né à Saint-Aubin, où il demeure depuis sa naissance, et que depuis 30 ans il a fréquenté la garenne. Il y a 6 ans environ, feu Thevenin DUCLOS, en son vivant laboureur demeurant à Quincey, pris et retint à titre de cens ou rente du Sieur ou Dame de Fojon, 10 à 12 arpents de bois, et qu'il fit essarter et mettre en nature de labour. Depuis 4 ans, un nommé Gillet, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jehan DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Estienne DRU et autres, demeurant à Quincey, ont pris des seigneur ou dame de Fojon environ 100 arpents de terre, à essarter. Il cite Monsieur DE PAROIS, procureur des seigneur ou dame de Fojon, il y a 5 ou 6 ans. Il cite feu Jehan DES MASSUES, en son vivant fauconnier des Sieur ou Dame de Fojon, qui fut trouvé par les garenniers de

déclare une vigne au censier de l'Abbaye du Paraclet²²¹.

B. Arnould, ∞ à Barbe SIMON

Jeanne, b Saint Savenian 1632, p Jean fils de Nicolas GALLOIS, m Jeanne BENOIST

C. Charles, écuyer, ∞ à Demoiselle Jeanne ANDRÉ, signe: Jehanne André, ! en 1606

En 1606, Charles DES MASSUES, écuyer, et Demoiselle Jeanne ANDRÉ, sa femme reconnaissent être propriétaire d'une vigne dans un censier de l'Abbaye du Paraclet²²². Il s'agit sans doute de la vigne baillée en 1575 par la veuve de Gilles DES MASSUES.

En 1620-1621, Charles DES MASSUES, écuyer, demeurant à Quincey, fait une déclaration au terrier de Quincey²²³.

En 1632, Demoiselle Jeanne GUESPINE, veuve de Charles DESMASSUES, écuyer, échange des terres

ladite garenne il y a 6 à 8 ans à tendre des lacets et collets, et fut fait prisonnier et mener à Nogent où il fut condamné à l'amende par les officiers dudit lieu [AD 10 - E* 2813]

218 Dans une sentence du 10.2.1520 pour dégradation de la garenne de Pont sont appointés les parties suivantes: Gillet LIETARD, Jeh. GUILLE., Gillet PAYEN, Pierre COUSTUR., Phle BONNERAT, la veuve Thomas MOTET, la veuve Estien. DU CLOZ, Jeh. ROSE, Clement BAILLIGAULT, la veuve Jehan DES MASSUES, la veuve P.re DU CLOS, P.re DU CLOS le jeune, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Denis DU CLOS, Mathurin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE HUCHER, tous en personne sauf la veuve DU CLOZ représentée par sa fille [AD 10 - E* 2821]

219 Le dernier.2.1529, comparissent pour dégradation en la garenne de Pont: Gillet LYETART, Jehan GUILLE. (GUILLEMAR), Gillet PAYEN, Pierre COUSTURIER, Phle BONNERAT, la veuve de Thomas MOTET, la veuve d'Estienne DU CLOZ, Jehan ROSEY, Clément BAILLIGAULT, la veuve de Jehan DES MASSUES, la veuve de P.re DU CLOZ, Pierre DU CLOZ le jeune, Gillet GALLOIS, George BOURBOTIN, Denis DU CLOS, Maturin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE HUCHER [AD 10 - E* 2801]

220 Le 24.10.1561, bail de 30 arpents de terre à Quincey à Gilles DES MASSUES, écuyer, seigneur dudit lieu [AD 10 - E* 2937]

221 En 1575/1576, Demoiselle Marguerite de NOIREFONTAINE, veuve de Gilles DESMASSUES, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 1/2 arpent de vigne en l'Essart [AD 10 - 24 H 118]

222 Le 12.12.1606, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (établi en 1575, repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Charles DESMASSUES, écuyer, et Demoiselle Jeanne ANDRÉ, sa femme, passent une reconnaissance envers l'Abbaye du Paraclet pour un demi-arpent de terre de présent en vigne en l'Essart [AD 10 - 24 H 118]

223 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, déclaration le 8.6.1620 de Charles DES MASSUES, écuyer, demeurant à Quincey, pour une maison avec coulombier, au fief dit Marand des Comptes [AD 10 - E prov. 158 & E* 2933]

avec le seigneur de Quincey. Elle signe "Jehanne André"²²⁴.

En 1623, la tutelle des 3 enfants de feu Charles DESMASSUES est confiée à Jeanne ANDRÉ, sa veuve²²⁵:

Claude (M), ° ca 1601

Raoul, ° ca 1603

Gaspard, ° ca 1605

D. Claude, Monsieur, Noble Homme, Ecuyer, sieur d'Avant-lès-Marcilly, lieutenant pour le roi au gouvernement de Nogent/Seine, ! en 1641-1656, (†) 5.4.1681 Quincey dans le cœur de l'église, ∞ 25.11.1641 Avant-lès-Marcilly à Demoiselle Edmée FORGEOT DE MONTMARTIN, sans doute fille d'Edmé F. - (†) 1.10.1641 Avant-lès-Marcilly - et Dame Barbe DE VILLERS

Jean, b 7.5.1643 Avant-lès-Marcilly, p Messire Jean DEFFIOT, abbé, m Vénérable Abbessse du PARCLIT

Edmée, Demoiselle, b 9.5.1645 Quincey, p Charle DUREAU, m Charlotte CHERAUT, (†) 5.5.1683 Quincey

Henriette, Demoiselle, signe: H Desmasses, b 12.1.1648 Quincey, p M.e Gaston Jean Baptiste BOUTHILLIER, m Mademoiselle Henriette DE LA ROCHEFOUCAUD, ∞ 21.2.1689 Quincey à Noble Homme Louis TARTEL, signe: Tartel, avocat à la Cour, bailli de Marigny, paroisse de Méry sur Seine

Claude Charles, b 30.9.1648 Quincey, p Charles BELOT, m Demoiselle Adrienne DE MATHÉ

Louis, b 21.4.1650 Quincey, p S.r Jean DES MASSUES, m D.elle Edmée DES MASSUES

Antoine, b 10.11.1654 Quincey, p Noble Personne Anthoine BELOT, m Demoiselle Marie GENOUST

Alexandre, Noble Homme, ! en 1669, b 18.5.1655 Quincey, p Noble Personne François BELOT, m Demoiselle Catherine VIGOR

Anne, b 16.4.1658 Quincey, p Charles DES MASSUES, m Henriette DES MASSUES

Marie, b 8.5.1658 Quincey, p Anthoine DE LA RUE, m Demoiselle Marie DE LA ROCHEFOUCAUT, (†) 4.1.1665 Quincey

DESMOGNES

A. Michel, † /1561, ∞ à Barbe GUICHON, ! en 1561-1581, † 1581/1582

Barbe GUICHON, veuve de Michel DESMOGNES paye sa contribution au censier de l'Abbaye du Paracllet entre 1561 et 1581. La veuve de Jean GALLOIS dit Bruyant paye pour elle en 1559 et Jean GALLOIS le jeune paye pour elle entre 1563 et 1565²²⁶. Ses héritiers payent en 1582 et Joseph DAZART paye à sa place en 1585²²⁷.

226 Barbe GUICHON, veuve de Michel DESMOGNES paye censive à Saint-Aubin en 1561-1562, 1566-1568, 1575-1576; la veuve de Jehan GALLOIS dit Bruyant paye pour elle en 1559; Jehan GALLOIS le jeune paye pour elle en 1563-1565 [AD 10 - E* 2881]

227 Barbe GUICHON paye censive à Saint-Aubin en 1575, 1577-1578 et 1581; elle paye comme veuve de Michel DESMOGNES en 1576; Jehan VALLEE paye pour elle en 1579; ses hoirs payent en 1582; Joseph DAZART paye à sa place en 1585 [AD 10 - E* 2881]

224 Le 28.12.1632, Demoiselle Jehanne GUESPINE, veuve de Charles DESMASSUS, écuyer, échange des terres avec François BELLOT, seigneur de Quincey, et Marie VIGOR, sa femme. Elle signe "Jehanne André" [AD 10 - E* 2926]

225 Le 12.8.1623, Philippe DONDEAU, Maire en garde de la justice et terre de Quincey de François BELOT, seigneur de Quincey, donne la tutelle des enfants de Charles DESMASSUES, écuyer, à Demoiselle Jehanne ANDRY. En présence de Nicolas LE POING, Guille. DUCLOS, Anthoine LARIBBE, Guille. THOMAS, laboureurs

Le 7.8.1623, en présence de:

- Messire Girard DE CANSERNEUX, docteur en théologie, prêtre de l'église de l'Abbaye du Paracllet
- Messire Fiacre BARBOTIN, prêtre de Quincey
- Maître François DE FLERS
- Nicolas LE POING (coadjuteur), Jehan BARDY, Guillaume DUREAU, Jehan DEVIGNE, Jehan CAILLEY, tous amis et voisins du défunt

Pour les 3 enfants du défunt dont 2 sont absents:

- Claude, absent, 22 ans ~
- Raoul, absent, 20 ans ~
- Gaspard, 18 ans ~ [AD 10 - E* 2947]

En 1576, Barbe GUICHON, veuve de Michel DE BERGNES, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin²²⁸.

DESNOEL

A. Edmé, ! en 1575-1578

Edmé DESNOEL paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1575 à 1578²²⁹.

B. Laurent, ! en 1575

Laurent DESNOEL paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1575²³⁰.

DESPENSIER

Les DESPENSIER apparaissent à La Chapelle-Godefroy au début du XVI^e siècle avec Simon puis Philippe. Un Pierre DESPENSIER est cité comme un témoin dans une enquête en 1536²³¹.

Le premier représentant de cette famille à Saint-Aubin est Jean, probablement lui-aussi venu de La Chapelle-Godefroy à la fin du XVI^e siècle.

A. Simon, laboureur, fermier de terres de la Croslière vers 1516-1518, † /1535

En 1535, dans une procédure concernant la ferme de La Croslière, Philippe DESPENSIER est cité comme l'un des successeurs de feu Simon DESPENSIER, laboureur, fermier de la Croslière 17 à 19 ans auparavant²³².

228 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 26.7.1576 par Barbe GUICHON, veuve de Michel DE BERGNES, pour:

- cinq ou six quartiers au lieudit près les Carreaux l'Abbesse, entre Fran. COUSIN lesne et Claude GAYET, le chemin d'Orléans et les terres du Paralet
- demi-arpent près de ladite pièce, entre ledit COUSIN et Jeh. DESPENCIER, les terres du Paralet et le chemin
- trois quartiers au lieudit la fosse au loup, entre les hoirs P.rin ALES et les hoirs Jehan BEAU, le chemin de Corclain et Fran. GALLOIS
- 6 quartiers audit finage audit lieu, entre plusieurs fornis et les hoirs P.rin ALES, le chemin et François GALLOIS
- un quartier audit finage, lieudit au dessus de Corclain, entre Claude DAOUST et Jehan HUGUENYN, le chemin Caroges et un chemin [AD 10 - E* 2874]

229 Edmé DESNOEL paye censive à Saint-Aubin en 1575-1578 [AD 10 - E* 2881]

230 Laurent DESNOEL paye censive à Saint-Aubin en 1575 [AD 10 - E* 2881]

231 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Huguenin LE PIED, Jehan BOURJONNE, Pierre COZAS LESPOIX, Jeh. CHAPPELLAT et Pierre DESPENCIER [AD 10 - E* 2801]

232 Le 10.4.1535 comparaissent Jehan JOUET, Guillemain DESPENCIER, Jehan GRAND HOMME, Martin HUGUENIN, Felix HUGUENIN, Pierre LE PIED, Jehan BRUN dit Courselles, Colinet ROUSSAT, Jehannot GALLOYS et Jehan GALLOYS dit Bruyant comme

Simon DESPENSIER est peut-être le père de:
Philippe

A.1. (?) Philippe, de La Chapelle-Godefroy, ! en 1527-1541 à La Chapelle-Godefroy

Philippe DESPENSIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1527 et 1533. Il paye avec Colinet ROUSSAT en 1527, pour Simon SORTIN en 1532 et 1533, la moitié de la déclaration des héritiers HUGUENIN en 1532 et avec Martin HUGUENIN et Jean GRAND HOMME en 1533²³³.

En 1536, Philippe DESPENSIER est assigné comme témoin dans une enquête²³⁴.

En 1536, figurent parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin: Philippe DESPENSIER, de la Chapelle-Godefroy, seul pour des terres en blé échangées avec Jean GRAND HOMME et avec Jean GRAND HOMME, Colin SYMON et les MACE de Nogent/Seine²³⁵.

témoins dans une procédure pour Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, représenté par Jehan DAMAS, sergent, pour la ferme, gaignage et labourage de la Croslière, autrefois à Guyon DE LA HAVERDIERE, seigneur de La Chapelle-Godefroy, dont les fermiers furent:

- Jehannin GALLOIS et Jehan GALLOIS, frères, il y a 36 ans
- Colin et Pierre SOLIERE, laboureur à La Villeneuve-au-Chastellot
- Laurent LE MERLE et Simon LE DESPENCIER, laboureurs, mort il y a 17 à 19 ans
- Jehan GRANT HOMME et Phles DESPENCIER
- Jehan HUGUENIN (ou Jehan PICQUERAT, laboureur à La Chapelle-Godefroy) et Jehannot VERNIER, il y a 8 ou 10 ans
- Guyon et Jacquin BUREAU

Le fief de Croslière vint à Claude LARGENTIER de ses parents de Jehan LARGENTIER et Perrette PERROTTE, elle-même fille et héritière de Andry PERROTTE, demeurant à Saint-Florentin [AD 10 - E* 3051]

233 Philippe DESPENSIER paye coutume à La Chapelle en 1527 avec Colinet ROUSSAT; il paye à Saint-Aubin en 1527, 1528 et 1529 (2 fois); il paye en 1532 et 1533 à La Chapelle à décharge de Symon SORTIN; les hoirs HUGUEGNIN payent en 1532 à La Chapelle dont Phelipe DESPENCIER comprend la moitié; il paye en 1533; il paye avec Martin HUCGUENIN et Jehan GRAND HOE. en 1533 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

234 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philipes DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA PIED, Jehan CHAPPELOT, Jehan SENESTRE, la veuve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURJONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E* 2801]

235 Dans un acte du 24.6.1536, comparait parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin:

- des terres en blé que Phles DESPENCIER de La Chapelle, qu'il dit lui appartenir à cause d'un échange

Philippe DESPENSIER est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy dressée en 1541²³⁶.

Il est peut-être le Philippe DESPENSIER qui paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1562 et dont les héritiers payent en 1563 et 1565²³⁷.

B. Simon, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ! en 1555, ° ca 1525, ∞ à Jeanne VERNIER

En 1555, Simon DESPENSIER est témoin dans une enquête. Il est vigneron à La Chapelle-Godefroy, âgé de 30 ans environ. Il signe d'une croix, avec une boucle sur la branche droite^{238, 239}.

B.1. Nicolas, parrain à La Chapelle-Godefroy le 5.5.1572, (†) 30.4.1581 La Chapelle-Godefroy²⁴⁰, ∞ 24.11.1572 La Chapelle-Godefroy à Jeanne MICHEL, fille de Claude M. et Barbe

Michelle, b 8.1.1575 La Chapelle-Godefroy, p Guillaume VERNIER, m Michelle fille de Jean SURTIN, m Marion fille de Claude MICHEL

Paquet, b 15.5/9.1580 La Chapelle-Godefroy, p Jean ASSELIN & Paquet VELLEM., m Jeanne épouse de Denis MERCIER

∞ 11.6.1580 La Chapelle-Godefroy à Jeanne DE FAGIS, (†) 19.4.1581 La Chapelle-Godefroy²⁴¹

C. Michel, ! en 1563-1570, parrain à La Chapelle-Godefroy le 6.6.1566, (†) 18.2.1572 La Chapelle-Godefroy²⁴², ∞ à Barbe, marraine le 8.12.1566 à La Chapelle-Godefroy, probablement fille de Michel BENOIST

Michel DESPENSIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1563 et 1570. Il paye comme héritier de Michel BENOIST (son beau-père) en 1563, comme héritier de Messire Guillaume BOURJONNE en 1568 et à cause de sa femme en 1569

avec Jehan GRANT HOMME contenant 1 arpent

- des terres tenues par Phelippes DESPENCIER, Jehan GRANT HOMME, Colin SYMON et les MACE de Nogent [AD 10 - E* 2860]

236 Phelipes DESPENCIER est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

237 Philippe DESPENCIER paye censive à Saint-Aubin en 1559-1562; ses hoirs payent en 1563, 1565 [AD 10 - E* 2881]

238 Dans un acte du XVIème siècle (1555 ?) à Saint-Aubin, comparait Symon DESPENCIER, vigneron à La Chapelle-Godefroy, âgé d'environ 30 ans [AD 10 - E* 2815]

239 Dans un enquête du XIII.11.1555, comparait Symon DESPENCIER, vigneron à La Chapelle-Godefroy, âgé de XXX ans ~, qui signe d'une croix, avec une boucle sur la branche droite [AD 10 - E* 2815]

240 Son exécutrice testamentaire est Jeanne VERNIER, sa mère

241 Son exécuteur testamentaire est Nicolas DESPENCIER, son mari

242 Ses exécuteurs testamentaires sont Barbe, sa femme, et Jehan DESPENCIER

et 1570²⁴³.

En 1567, Michel DESPENSIER fait un déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare des héritages à La Chapelle-Godefroy, dont une grange, à coté de Jean DESPENSIER²⁴⁴, de nombreuses terres à Saint-Aubin et quelques vignes.

D. Jean, laboureur à La Chapelle-Godefroy, ! en 1559-1577, † 1577/1578, ∞ à Jeanne LUTAULT, ! en 1578-1584, † /1596

Jean DESPENSIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1577. Jeanne LUTAULT, sa veuve paye entre 1578 et 1584. Elle

243 Michel DESPENCIER paye censive à Saint-Aubin en 1563 comme héritier de Michel BENOIST; il paye en 1566-1570; il paye comme héritier de Messire Guillaume BOURJONNE en 1568; à cause de sa femme en 1569-1570 [AD 10 - E* 2881]

244 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 3.10.1567 de Michel DESPENCIER, pour:

- une grange, étable avec pré et jardin à la Chapelle-Godefroy, près la voie commune, contenant un demi-arpent demi-quartier, entre Jeh. DESPENSSIER et la voie commune, la dite voie et la rivière d'Arduisson
- une pièce de terre au finage de la Chapelle au lieudit le Chesne Duguet contenant un quartier entre Jeh. DESPENSSIER et plusieurs, Monsieur et Monsieur le bailli
- une autre pièce de terre audit finage, au lieudit dessous La Fouretelle contenant un demi-arpent, entre Jeh. DESPENSSIER et Claude MICHEL, les terres des Seigneurs et La Fouretelle
- une autre pièce de terre audit finage près le lieu ci-dessus, contenant demi-arpent 8 cordes, entre Messire Felix HUGUEN. et Joseph LE BLANC, les S.rs du lieu et Fouretelle
- une autre pièce de terre près de la pièce ci-dessus contenant cinq quartiers, entre la veuve Jeh. SENEST. et Guille. BENOIST, le bois de la Fouretelle et les S.rs
- une autre pièce de terre audit finage au lieudit le champs des pierres, contenant trois quartiers, entre Jeh. DESPENSSIER et Jeh. GALLOYS dit Buissons, le bois de Foretelle et le grand chemin ferrant
- une autre pièce de terre près de la pièce ci-dessus contenant cinq quartiers, entre P.re CHEVRIER et Félix HUGUEN. p.tre, le chemin ferrant et -
- une autre pièce de terre audit finage de la Chapelle au lieudit près la Croix contenant un quartier, entre Colinet LAURENCEAU et la veuve Jeh. BLANC, sur le chemin ferrant et le chemin de la croix (?)
- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant un quartier, entre Claude MICHEL et Nicol. DESPENSSIER, sur le chemin ferrant et P... Y...
- une autre pièce de terre audit finage, au lieudit la vieille bouquoye (?) contenant trois quartiers, entre Jesse LE MERLE et Coullinet LAURENCEAU, le chemin Carouge et le même
- une autre pièce de terre audit finage, au dessus de la haye ...berdière contenant 6 quartiers, entre les terres de l'hôtel dieu de Nogent et Monsieur LE ..., ledit hôtel dieu et Nicol. GALLOYS
- une pièce de vigne audit finage de la Chapelle, au

paye avec Barbe DUPUYS en 1584²⁴⁵.

La veuve de Jean DESPENSIER paye censive en 1593. Jean PIERRE (son gendre) paye pour deux arpents et demi de terre acquis de Jean DESPENSIER en 1595²⁴⁶. Ces déclarations pourraient appartenir à Anne VERNIER.

Pierre PILLAVOYNE paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1596 pour un demi-arpent qu'il a acquis de feu Jeanne LUTAULT²⁴⁷.

Jean DESPENSIER et Jeanne LUTAULT sont les parents de:

lieudit Les Croix, contenant un quartier et demi, entre les hoirs Denis REGNAULT et Louet ROUSSAT, Messieurs dudit lieu et Zacarye VILLEM.

- une autre pièce de terre audit finage au lieudit au dessus du foulon Guille., entre Jesse LE MERSIER et Nicol. GALLOYS, sur le chemin ferrant et -
- une pièce de terre audit finage de La Chapelle Godefroy, près les vignes la Demoysselle, contenant demi-arpent, entre Nicol. DESPENSIER et Messire Félix HUG., le bois de la Fouretelle et plusieurs

Au finage de Saint-Aubin

- une pièce de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit près le foulon Guille., contenant 22 cordes, entre Nicol. GALLOYS et Edme GUILLE., les pastures et le chemin ferrant
- une pièce de terre audit finage au lieudit Le Clouseaux contenant demi-arpent demi-quartier, entre Lie GUILLES et plusieurs, Jeh. GALLOYS lesnel et Guille. ... (P.RE ?)
- une autre pièce de terre au même lieu contenant trois quartiers, entre plusieurs et Jeh. GILLES, un chemin allant à Trois et Phelipon MERCIER
- une autre pièce de terre près ce même lieu contenant trois quartiers, entre Xpofle LALEMENT et la veuve Denis MERCIER, le chemin de Ponts et -
- une autre pièce de terre près de la terre ci-dessus, contenant demi-arpent, entre la veuve Jeh. BLANC et Lye GILLES, le chemin ferrant et Denis MERSIER
- une autre pièce de terre audit finage près les vignes de la coste St Aubin, contenant demi-arpent 10 cordes, entre Nicol. GALLOYS et Nicol. DESPENSIER, le chemin ferrant et -
- une pièce de terre audit finage au lieudit Le Voynerat contenant un quartier, entre Jeh. TRONTIN et Claude DESQUENS, le chemin Caroge et le chemin de Nogent
- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant un quartier, entre ledit Jeh. TROTIN et Martin TROTIN, le chemin Caroge et le chemin de Nogent
- une autre pièce de terre au finage dudit Saint-Aubin au lieudit Les Gravates, contenant six quartiers, entre Amand GALLOYS et Jeh. DESPENSIER, - et Nicol. GALLOYS
- une pièce de terre près de la pièce ci-dessus contenant un quartier, entre Jeh. DESPENSIER et Xpofle LALEM., Mons. GAYET et Mons. LE ...
- une autre pièce de terre audit finage au lieudit au bout de la haye de Corclain, contenant 3 quartiers, entre M.r dudit St Aubin et le chemin de la haye de Corclain
- une pièce de terre auprès du lieu ci-dessus contenant

Perrette²⁴⁸, ∞ en 10.1578 Nogent/Seine à Jean PIERRE, fils de Théobald P., † /1578

Michel (fils de Michel), b 6.6.1566 La Chapelle-Godefroy, p Michel DESPANCIER & Jean fils de Philippe MERCIER, de Saint-Aubin, m Jeanne épouse de Jean SURTIN

Jean, b 25.1.1573 La Chapelle-Godefroy, p Jean fils de Christophore LALEMENT, & Jean VALEE, m Barbe fille de Nicolas DESPENCIER

D. Jean, † /1581

En 1609, Jean DESPENSIER, laboureur à Saint-Aubin, intervient dans une vente comme oncle et curateur de Barbe PINET, épouse de Christophe VERNIER, fille

demi-arpent, entre Jacq. MERSIER et M.r Denis ANGENOST bailli, le chemin de ... et les terres des S.r de BRIELLE

- une autre pièce de terre audit finage au lieudit Vallerat contenant un quartier entre Phelipon MERSIER et ... (François ?) BENOIST, Nicolas DUCLOS et Michel MERSIER
- une autre pièce de terre au lieudit La Matre contenant demi-arpent, entre Jeh. TRONTIN et le chemin ..., le curé de St Aubin et lesdits Seigneurs
- une autre pièce de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit derrière Pontières, contenant demi-arpent un quartier, entre le S.r de St Aubin et les terres du Paraclet, le chemin de Nogent et -
- une autre pièce de terre audit finage au lieudit la Tavelle, contenant demi-arpent 20 cordes, entre Estienne MIGORDIN et Jacq. MIGORDIN, plusieurs et Jeh. GALLOYS
- une autre pièce de terre audit finage au lieudit près la Croix... contenant un quartier et demi, entre Jehan GRILLOT et les hoirs Guille. POUPELLARD, le grand chemin et -
- une autre pièce de terre contenant un quartier audit finage près du moulin, entre les terres de l'église dudit St Aubin et Jeh. LAURENS, sur les pastures et un petit chemin allant à la ...
- une autre pièce de terre contenant demi-arpent 8 cordes près la croix Pillavoynne, entre Mons. GAYET et les terres des garanes, les mêmes et -
- 10 cordes de vigne au lieudit la coste St Aubin entre Ysaac GALLOYS et -, les VOYTERINS et -
- une petite portion de terre labourable audit finage, près la Croix Pillavoynne, contenant 8 cordes, entre Ysaac GALLOYS et Jeh. DE..., Jeh. GALLOYS et -
- une autre pièce de terre au finage dudit Saint-Aubin derrière Pontières au lieudit la pièce du mesureur contenant deux arpents, entre les terres du Paraclet et Fransoys BENOIST
- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant deux arpents, entre ledit Fransoys BENOIST et Jeh. BENOIST, les terres de St Pere les Pontz et -
- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant un arpent, entre lesdit Fransoys BENOIST et ledit Jeh. BENOIST, les terres dudit St Pere les Pontz et plusieurs

Déclaré par Jehan VOYTERIN

➤ Taxé à 1 denier de cens. [AD 10 - E* 2875]

245 Jehan DESPENCIER paye censive à Saint-Aubin en 1559-1577; Jehanne LUTAULT, sa veuve paye en 1578,

de François PINET. Il signe. Anne DESPENSIER, épouse de Martin GRAND, renoncent au droit de douaire au profit de sa fille Anne PINET²⁴⁹.

Jean fils de feu Jean DESPENCIER est aussi parrain en 1581 à La Chapelle-Godefroy d'Anne, fille de François PINET et Anne DESPENSIER.

Jean DESPENCIER est donc le père de:

Jean

Anne, ∞(1) à François PINET, ∞(2) à Martin GRAND dit Regnard

D.1. Jean, signe: Jehan Despencier avec paraphe, laboureur, ! en 1610-1615, † /1624, peut-être parrain à la Chapelle-Godefroy le 19.7.1615

En 1610, Jean DESPENSIER déclare 2 arpents et 11 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il signe "Jehan Despencier" avec paraphe²⁵⁰.

1580 et 1584; elle paye en 1581-1582; Barbe DUPUYS paye avec elle en 1584 [AD 10 - E* 2881]

246 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Jehan DESPENSIER paye censive en 1593 pour 3 années; Jehan PIERRE paye pour deux arpents et demi de terre acquis de Jehan DESPENSIER en 1595 - il doit lods et ventes -; la veuve Nicolas PILLAVOYNE en 1595 puis son fils Pierre PILLAVOYNE en 1596 paye pour un demi-arpent de terre qu'elle acquis de Jehan DESPENCIER [AD 10 - E* 2883]

247 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre PILLAVOYNE paye censive en l'acquis de feu Jehanne LUTHAUS pour un demi-arpent qu'il a acquis d'elle en 1596 [AD 10 - E* 2883]

248 fille de feu Jean DESPENCIER de La Chapelle-Godefroy

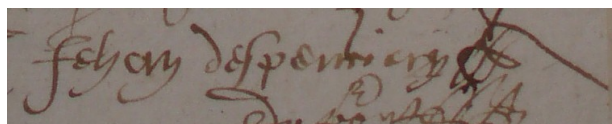
249 Le 11.5.1609, Honorable Homme Christophe VERNIER, laboureur à Fontaine-Mâcon, époux de Barbe PINERT, à cause d'elle, fille de François PINET, et Jean DESPENCIER, laboureur demeurant à Saint-Aubin, oncle et curateur, vendent à Honorable Homme Maître Simon PARASTRE, receveur de la terre et seigneurie de Marnay, 7 quartiers 8 cordes de pré au finage de Marnay, le surplus est à l'acheteur par acquisition de François GALLOIS, Guillaume DESQUAINS et Jean GALLOIS, laboureurs à Saint-Aubin.

Comparaissent ensuite Martin GRAND, vigneron demeurant au faubourg de Nogent, et Anne DESPENCIER, sa femme, ayant renoncé au droit de douaire au profit de sa fille Anne PINET, comme étant ladite Anne DESPENCIER veuve de François PINET.

Lesdits VERNIER et DESPENCIER signent, les autres ne savent pas signer [AD 10 - E* 3011]

250 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 10.7.1610 de Jehan DESPENCIER, qui signe: Jehan Despencier avec paraphe, pour:

- un quartier de terre audit finage, lieudit près la maison de défunt Jacques MERCIER, entre les S.rs de Saint-Aubin et Edme CANLEY, les pastures grasses et le chemin de la Venerye
- demi-arpent demi-quartier de terre audit finage lieudit les longues royes, entre Guille. DESQUAINS et Nicolas VOITERIN, le chemin de la Venerye et plusieurs



Jean DESPENSIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1610 et 1611²⁵¹ puis entre 1612 et 1622²⁵².

En 1615, Jean COLLART, laboureur au faubourg de Nogent et Jeanne LAUSSEROYS sa femme, et Claude COLLART sa sœur, vendent au seigneur de Saint-Aubin, le tiers d'une maison en indivis avec Jean DESPENSIER et Nicolas GRILLAT dit Dupuis²⁵³.

Sans doute en 1623, Jean DESPENSIER (le père ou le fils) reprend avec Nicolas MAISTRE, Jacques SOMMILLON à cause de sa femme (Marie PIERRE), une maison et accin rue au Rasle déclarée en 1532 au censier de l'Abbaye du Paralet par Jean et Philippon ROUSSAT²⁵⁴.

➤ un quartier de terre aux vignes des guarences, entre Denis LECLERT et et Nicolas VOITERIN, la terre de l'église et Denis LECLERT

➤ un quartier et demi de terre au lieudit les longues royes, entre Michel MERCIER et Edme VALLÉE, la terre des seigneurs de Saint-Aubin et Jehan HEMARD

➤ un quartier et demi de terre au lieudit la grosse pierre, entre Jehan GALLOYS lieutenant et Edme VALLÉE, les pastures grasses et le chemin de la Venerye

➤ 18 cordes de terre au lieudit les longues royes, entre Nicolas MAISTRE et le chemin d'Orleans, Nicolas GUICHON et la veuve Jehan P...E.

➤ un total de 2 arpents et 11 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

251 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan DESPENCIER (DESPENSIER) paye censive en 1610 et 1611 [AD 10 - E* 2883]

252 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan DESPENSIER paye en 1612-1614, 1621-1622. En 1621, il paye pour 4 années. En 1621, Jehan DESPENSIER paye en l'acquit de Jehan GARNIER pour 1 quartier de vigne qu'il a acquis - doit lods et ventes -

253 Le 1.4.1615, Jehan COLLART, laboureur au faubourg de Nogent et Jehanne LAUSSEROYS sa femme, qui ne savent pas signer, vendent à Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, 1/3 de mesure et 1/3 de saulsois en indivis avec Jehan DESPENCIER et Nicolas GRISLART dit Dupuis, plus une mesure où il y avait une maison, grange, jardin et terre à faire chénevière, plus de nombreuses terres à Saint-Aubin. A faire ratifier par Claude COLLART sa sœur. L'acte est signé "Nugault" [AD 10 - 2E 66/3]

254 Censier de l'Abbaye du Paralet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ROUSSART et Philippon, ROUSSART déclarent:

➤ une maison et accin rue aux Rasles, entre Regnault ROUSSART et à lui-même, ladite rue et les pastures communes

➤ une oche en ladite rue au Rasle de 2 arpents 1 quartier Le 3.5.1532, Jehan ROUSSART et Philippon ROUSSART pour:

➤ une maison et accin rue au Rasle (plus tard à Nicolas MAISTRE, Jacques SOMMILLON à cause de sa femme, Jean DESPENCIER et autres, en 1643 à la

En 1619, Jean DESPENSIER le jeune, fils de Jean DESPENSIER, est témoin dans une procédure²⁵⁵.

Jean DESPENSIER est le père de:

Jean le jeune, ∞ 11.1.1627 à Marguerite MERA, fille de Louis M.

Jeanne, † & (†) 26.6.1660, ∞ 10.5.1626 à Edmé ADAM, fils de Jacques A.

D. (?) Jean, † /1593, ∞ à Anne VERNIER (?), ∞(2) à Pierre PAJOT, ∞(3) à Martin RICOURT, † en 1593

En 1593, Martin RICOURT, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin comme époux de la veuve de Pierre PAJOT et veuve de Jean DESPENSIER²⁵⁶.

E. Nicolas dit Le Chat, probablement laboureur à Marnay/Seine, † en 1559-1580, † 1580/1581, ∞ à Isabeau, (†) 7.3.1584 La Chapelle-Godefroy²⁵⁷

Nicolas LE CHAT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1561, Nicolas DESPENSIER (dit Le Chat en 1580) paye entre 1566 et 1580. Il paye pour Antoine OUDINET en 1578. Jeanne VERNIER paye pour feu Nicolas DESPENSIER en 1581²⁵⁸.

Nicolas DESPENSIER est le père de:

veuve Nicolas MAISTRE et Edmé ADAM)

- une oche en ladite rue au Rasle de 2 arpens 1 quartier (plus tard à Jehan GILLES, barré, les hoirs Jehan MERSIER, Louys MER..., Nicolas GILLES, barré, François MEROSSE, barré, Zaquary MASSON qui l'a eu du seigneur de Saint-Aubin, en 1643 à Jehan GILLES au lieu de lui Claude ROUSSAT)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan ROUSSARD et Ph.on ROUSSARD font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

255 Dans un acte du 20.7.1619 comparaissent Philippe DONDEAU, procureur au bailliage de Nogent et Maire en la justice à Quincey, Jehan BARDY, receveur et procureur des abbesses, Jehan COUTURIER, meunier, Nicolas son serviteur, Jehan PARIGOT, le fils de Nicolas MIGOURDIN (Laurent MIGOURDIN) et le fils de Jehan DESPENSIER (Jehan DESPENSIER le jeune) [AD 10 - 24 H 94]

256 Censier de Saint-Aubin de 1593, déclaration de Martin RICOURT, époux de la veuve de Pierre PAJOT et veuve de Jehan DESPENSIER [AD 10 - E* 2883]

257 "na faict testam. car elle navoit de quoy", veuve de Nicolas LE CHAT

258 Nicolas DESPENCIER paye censive à Saint-Aubin en 1566, 1574-1575 et 1577-1580; il paye à la décharge d'Anthoine OUDINET en 1578; il est dit le Chat en 1580; Jehanne VERNIER paye pour feu Nicolas DESPENCIER en 1581; Nicolas LECHAT paye en 1559-1561 [AD 10 - E* 2881]

Barbe, marraine à La Chapelle-Godefroy le 25.1.1573

peut-être Marion²⁵⁹

DESPORTES

A. Didier, † /1584

Sébastien, de Saint-Flavy, ∞ à Catherine PHILIPPE

A.1. Sébastien, ∞ en 1584 La Chapelle-Godefroy à Catherine PHILIPPE, fille de Pierre P.

Jeanne, b 15.9.1587 La Chapelle-Godefroy, p Jean SURTIN, m Quentine fille de Pierre PHELIPPE

DESQUAINS

La famille DESQUAINS est de très ancienne extraction. On la trouve dès les tout premiers censiers de Saint-Aubin établis au début du XIV^{ème} siècle par l'Abbaye du Paraclet²⁶⁰.

De très nombreux DESQUAINS sont également cités à la fin du XVI^{ème} siècle à Ferreux.

A. Thomas, † en 1317-1340²⁶¹, † /1362

Des enfants dont une fille, † en 1363²⁶²

B. Guillaume, † en 1526-1541, † /1559

En 1526, Guillaume DESQUAINS est poursuivi avec Jean et Ambroise SYMON par la justice de Saint-Aubin pour avoir rompu un chemin allant de St Aubin à Pont/Seine²⁶³.

Guillaume DESQUAINS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1526 et 1533²⁶⁴.

259 Une Marion, fille de Nicolas LE CHAT, de Quincy, est marraine à La Chapelle-Godefroy le 25.1.1567

260 Dans un censier non daté, sans doute du XIV^{ème} siècle, de Saint-Aubin figure Perrez DAQUINS pour "sa mesure devant son huis" et "sa tere de sur la meson" [AD 10 - 24 H 115]

261 Thomas DEQUIN est cité dans un censier de Saint-Aubin de 1317; il apparaît dans un autre censier du village en 1340. Les enfants de feu Thomas DEQUIN sont cités dans le censier de Saint-Aubin de 1362 [AD 10 - 24 H 25]

262 Le 1.9.1363, adjudication de terre à Henrion SAINTOT, demeurant à Saint-Aubin. Sont cités: Jaquin THOMAS, la femme Pierre GAILLART, Pierre COLOT, la fille Thomas DEQUIN, les hoirs Jacques DE COURBALON, les hoirs PAGET, les hoirs Pierre COLLET, les enfants Jean SENESTRE de Fontemens, les hoirs Jean HELLINS, Vaillant, Thevenin fils de Colin HENRION, les enfants Colot COULON, les enfants Jacquot MARTIN [AD 10 - E* 2878]

263 Le 16.4.1526, extrait de la justice de Saint-Aubin contre Jehan SYMON, Ambroise SYMON et Guill.e DESQUAINS adjourné par Denis POPILLARD, sergent. Ils ont rompu un chemin allant de Saint-Aubin à Pont/Seine [AD 10 - E* 2890]

264 Guillemain DES QUAINS paye censive à Saint-Aubin en 1526, 1527, 1528, 1529 (2 fois), 1532 et 1533 [AD 10 - E*

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541, apparaît Guillaume DESQUAINS²⁶⁵.

Les héritiers de Guillaume DESQUAINS payent leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1568. Ils payent pour Saint-Jean de Sens et Claude DESQUAINS paye avec eux en 1561 et 1568²⁶⁶.

C. Louis, † /1561, ∞ à Noëlle SIMON, ! en 1562, petite-fille de Colin SIMON

Les héritiers de Louis DESQUAINS payent leur contribution au censier de Saint-Aubin entre 1561 et 1585. Ils payent surtout pour Saint-Jean de Sens. Plusieurs particuliers payent leur censive:

- Messire Claude DESQUAINS en 1576
- Jean SIMON en 1578
- Guillaume DESQUAINS entre 1579 et 1585²⁶⁷

Louis DESQUAINS et Noëlle SIMON sont les parents de:

Claude, Maître, curé de Ferreux

C.1. Claude, signe: C Desquens avec paraphe, Messire, ! en 1576-1578, parrain le 3.8.1577 à Ferreux, curé de Ferreux entre 1573 et 1585

Le 27.6.1575, Maître Claude DESQUAINS, fils de Louis DESQUAINS et Noëlle, est curé de Ferreux et Saint-Loup-de-Bufferny²⁶⁸.

Messire Claude DESQUAINS sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1576 et 1578. Il paye pour les héritiers de Louis DESQUAINS pour Saint-Jean de Sens en 1576 et pour Saint-Jean de Sens en 1577 et 1578²⁶⁹.

En 1595, Guillaume DESQUAINS paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Maître Claude DESQUAINS²⁷⁰.

2880]

265 Guillaume DES QUARS est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

266 Les hoirs de Guillaume DESQUAINS payent censive à Saint-Aubin en 1559-1561; Claude DESQUAINS paye avec eux pour Saint-Jehan de Sens en 1561 et 1568; ils payent pour Saint-Jehan de Sens en 1562-1563, 1565-1567 [AD 10 - E* 2881]

267 Les hoirs Loys DESQUAINS payent censive à Saint-Aubin pour Saint-Jehan de Sens en 1561-1563, 1565, 1567-1570; Messire Claude DESQUAINS paye pour eux pour Saint-Jehan de Sens en 1576; Jehan SYMON paye pour les mêmes en 1578; Guillaume DESQUAINS paye pour les mêmes en 1579-1585 [AD 10 - E* 2881]

268 Insinuation ecclésiastique à Ferreux le 27.6.1575 de Maître Claude DESQUAINS, fils de Louis DESQUAINS et Noëlle [AD 10 - G 77]

269 Messire Claude DESQUAINS paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Loys DESQUAINS pour Saint-Jehan de Sens en 1576; il paye pour Saint-Jehan de Sens en 1577-1578 [AD 10 - E* 2881]

270 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Guille. DESQUAINS paye pour Maître Claude DESQUAINS en 1595 [AD 10 - E* 2883]

C. (?) NN.

Sont frères et sœur:

Barbe, ∞ à Nicolas DUCLOS

Nicolas

Claude

En 1562, Nicolas DUCLOS à cause de Barbe DESQUAINS, Maître Nicolas DESQUAINS et Claude DESQUAINS, ses frères, vendent des terres qu'ils ont en commun²⁷¹. Nicolas DESQUAINS, Nicolas DUCLOS, époux de Barbe DESQUAINS et la veuve de Claude DESQUAINS payent censive ensemble en 1571. Les enfants de Nicolas DUCLOS et ceux de Claude DESQUAINS sont cités héritiers de Nicolas DESQUAINS en 1594.

Nicolas DUCLOS, époux de Barbe DESQUAINS est cité en 1562 avec Noëlle SIMON, veuve de Louis DESQUAINS parmi les descendants de Colin SIMON²⁷². Nicolas, Claude et Barbe pourraient-ils être les enfants de Louis DESQUAINS et Noëlle SIMON? Le couple aurait eut deux fils prénommés Claude ...

271 Le 31.12.1562, Nicollas DUCLOZ, laboureur demeurant à Quincey, à cause de Barbe DESQUAINS, sa femme, vend à Noël EURAT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, un demi-arpent et 17 cordes faisant partie d'une pièce de plusieurs arpents assis en "La Tavelle", partant avec Maître Nicolle DESQUAINS et Claude DESQUAINS, frère de ladite Barbe [AD 10 - 24 H 118]

272 Dans une procédure visant à établir leur droit sur une pièce de 4 arpents de pré à Marnay, les religieuses du Paraclet produisent les documents suivant:

- Un bail fait pour 3 vies à Collin SIMON, laboureur et sa femme demeurant à Saint-Aubin, par les religieuses du Paraclet le 7.4.1488. Le bail comprend lesdits 4 arpents de pré.
- Une sentence du 25.1.1562 par laquelle Noël SIMON, veuve de Louys DESQUENS, Nicolas DUCLOS à cause de Barbe DESQUENS et autres sont condamnés à la seconde vie pour ces 4 arpents de pré, tenant à la veuve et les héritiers de Jehan GALLOIS
- Une sentence du bailliage de Nogent/Seine du 3.7.1579 par laquelle Maître Jehan DESQUAINS, prêtre, Claude et Nicolas DEQUAINS et consorts, renoncent au bail fait par leur prédécesseurs
- Une sentence du 17.2.1581 entre Vénérable et Discrète Personne Messire Nicole DESQUENS, Claude GERAR et consorts par lequel ledit GERARD se reconnaît détenteur d'une terre à Marnay au lieudit "le Grand Parfond" à cause du bail à vie ci-devant produit de Collin SIMON fait à feu Pierre MONAT. Mention d'une vente à feu Simon BRIGEON. [AD 10 - 24 H 87]

C.1. Nicolas ou Nicole, signe: N Desquains avec paraphe, prêtre vicaire de l'église de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, † en 1569-1586²⁷³, † /1593²⁷⁴

Messire Nicole DESQUAINS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1569 et 1581. Il paye surtout pour Saint-Jehan de Sens. Il paye:

- avec la veuve Claude DESQUAINS et Nicolas DUCLOS en 1571
- pour les héritiers de Claude DESQUAINS en 1573, pour Guillaume et Marguerite DESQUAINS en 1575 et 1576 et pour Marguerite DESQUAINS en 1581.
- pour les héritiers de Guyon GAULTHER et pour Jeanne GALLOIS dit Bruyant en 1575²⁷⁵.

En 1574²⁷⁶, Messire Nicole DESQUAINS, vicair de

273 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, les héritiers Maître Nicole DESQUAINS payent censive en 1593 pour 3 années; ils payent à la décharge de Germain VOICTERIN en 1593 pour 2 années, 1594; Jehan MAROTTE paye pour Jehan MAROTTE le jeune au lieu de feu Messire Nicole DESQUAINS en 1595 pour 3 années; Jehan MAROTTE paye sur ce qu'il doit de Maître Nicole DESQUAINS en 1595; reçu de Guille. DESQUAINS et Jehan MAROTTE sur ce que doivent les héritiers de Maître Nicole DESQUAINS en 1596; Ambroyse BARBOTIN paye à la décharge des héritiers de Maître Nicole DESQUAINS pour un quartier et demi de terre qu'il a acquis de Nicolas COCHEPIN à cause de sa femme en 1597 - il doit lods et ventes -; Guille. DESQUAINS paye pour Pierre CHAUMARD pour un arpent demi-quartier de terre qu'il a acquis des héritiers Maître Nicole DESQUAINS en 1597 - il doit lods et ventes -, ledit Guille. DESQUAINS paye à la décharge de Maître Nicole DESQUAINS en 1597; Guille. DESQUAINS paye à la décharge de Maître Nicole DESQUAINS en 1598 [AD 10 - E* 2883]

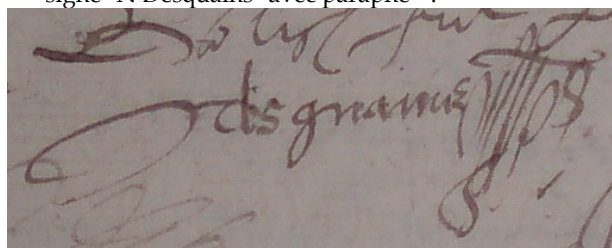
274 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, les héritiers de Maître Nicole DESQUAINS sont cités vers 1594, ils sont: Jehan MAROTTE pour II parts, Jehan SEURTIN, Quentin DUCLOS, Gilles GUILLEMART, Guille. DUCLOS, Agnée DUCLOS, Guille. DESQUAINS; Jehan MAROTTE paye pour son frère comme héritiers de Maître Nicole DESQUAINS [AD 10 - E* 2883]

275 Messire Nicole DESQUAINS paye censive à Saint-Aubin en 1569-1570; il paye avec la veuve Claude DESQUAINS et Nicolas DUCLOS en 1571; il paye pour Saint-Jehan de Sens en 1572-1578, 1581; il paye pour les hoirs de Claude DESQUAINS en 1573; il paye pour les hoirs Guyon GAULTHER, pour Jehanne GALLOIS dit Bruyant en 1575; il paye pour Guillaume et Marguerite DESQUAINS en 1575-1576; il paye pour Marguerite DESQUAINS en 1581 [AD 10 - E* 2881]

276 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 14.7.1574 de Messire Nicole DESQUAINS, vicair de l'église paroissiale de La Chapelle Godefroy. Il signe "N Desquains" avec paraphe.

- demi-quartier d'aulnois près les Yles, entre les hoirs Ambroyse SYMON et le pré de St Jehan de Sens, Alexis MERLIN et la rue commune
- une petite portion de jardin peuplé d'arbres, contenant environ 7 cordes assez près d'illec, entre les hoirs

l'église paroissiale de La Chapelle-Godefroy fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il signe "N Desquains" avec paraphe²⁷⁷.



Le 26.7.1586, Messire Nicole DESQUAINS résigne son office de curé de La Chapelle-Godefroy²⁷⁸.

Pierre GUEU et Jeh. MIGORDIN dit Martin, la rue commune et les terres de St Jehan

- un quartier six cordes ou environ au lieudit la rue aux Raale, entre les hoirs Sébastien MAROTTE et les hoirs Claude DESQUAINS, la rue commune et Nicolas GALLOYS
- demi-arpent de terre en Chealone, entre Quentin DUCLOS et plusieurs, Mess.rs dudit Saint Aubin et Claude COLAS
- demi-arpent et demi-quartier de terre près d'illec, entre Nicolas GALLOYS (DUCLOS barré) et -, les héritiers Sébastien MAROTTE et les terres de Mess.rs
- cinq quartiers de terre derrière les vignes de St Aubin, entre Nicolas MAISTRE et les héritiers de feu Claude DESQUAINS, le chemin qui tend de St Aubin à La Chapelle et -
- demi-quartier 6 cordes de terre pris en un quartier et demi, entre Nicolas MAI. et les héritiers Claude DESQUAINS, la rue commune et -
- un quartier tant vigne que terre près d'illec, entre Hyerome COLLARD et -, Jacques BENOIST et Nicolas MAISTRE
- demi-quartier de vigne près d'illec, entre les héritiers Savoie DESQUAINS et Jehan MAROTTE, Pierre SYMON et -
- demi-arpent pris en une pièce de deux arpents derrière les vignes de St Aubin, entre les héritiers Savoie DESQUAINS et Claude DESQUAINS, les terres de Mess.rs et -
- demi-arpent de terre quasi au même lieu, entre le déclarant et les héritiers de feu Claude DESQUAINS, le chemin qui tend de St Aubin à la Chapelle
- demi-arpent pris en un arpent près du lieu ci-dessus, entre les hoirs Claude DESQUAINS et les héritiers Savoie DESQUAINS, les terres de garennes
- trois quartiers derrière les vignes dudit Saint Aubin, près du chemin de Pontz, entre Nicolas MAISTRE et les héritiers Claude DESQUAINS, les terres de Mess.rs et -
- un quartier de terre ou environ près la grosse pierre, entre le chemin qui descend aux pastures grasses et les hoirs feu Claude DESQUAINS, le chemin qui tend de St Aubin à La Chapelle et les pastures grasses
- 20 cordes de vigne en friche, en la coste des garennes, entre les hoirs Claude DESQUAINS et plusieurs, un aris (?) et les terres des garennes
- un quartier de terre es Haye Pierre appelé la terre rocques, entre les hoirs Claude DESQUAINS et les héritiers Savoie DESQUAINS, le chemin de Nogent et

Les héritiers de Messire Nicole DESQUAINS payent leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin à partir de 1593. Ils sont:

Jean MAROTTE pour 2 parts, la sienne et celle de son frère Jean

Quentin DUCLOS, Gilles GUILLEMART (époux de Charlotte DUCLOS), Guillaume DUCLOS et Agnès DUCLOS, ils sont les enfants de Barbe DESQUAINS et Nicolas DUCLOS

Jean SEURTIN (époux de Marguerite DESQUAINS), Guillaume DESQUAINS, ils sont les enfants de Claude DESQUAINS

plusieurs

- un quartier 6 cordes de terre en Valezard, entre les terres du couvent et les hoirs Claude DESQUAINS, le chemin de Nogent et les terres Saint Pere de Ponts
- un quartier 6 cordes en ce même lieu, entre Jacques BENOIST et Nicolas DUCLOS, le chemin de Nogent et Pierre SYMON
- un quartier de terre entre les vignes, entre Claude DURANT et -, les vignes et Mess.rs
- trois quartiers de terre au dessus de la Matre, entre plusieurs et M.e Denis ANGENOST, Francoys GALLOYS (Edmon SENESTRE, barré) et Mess.rs
- trois quartiers de terre près d'illec appelé la terre à la Noee, entre Edmon SENESTRE et les hoirs Anthoine P.THEAU, les terres de la cure et les terres de Mess.rs
- un quartier de terre à la Pointe, entre les hoirs Savoie DESQUAINS et Nicolas GALLOYS, Nicolas GALLOYS et Jeh. DESPENCIER
- un quartier et demi de terre au lieudit le Poirier à la Hodoue, entre les hoirs Claude DESQUENS et Pierre BROCARD, le chemin qui tend de Corclain à Mascon et -
- demi-arpent de terre au pommier Baignault, entre M.e Denis ANGENOST et les hoirs Claude DESQUENS, le chemin qui tend de Corclain à Mascon et les terres du couvent
- un quartier de terre au chemin de Nogent appelé la terre Jeh. D...esson (?), entre les hoirs Claude DESQUAINS et Jehan LAURENT, les terres St Pere et le chemin de Nogent

En La Tavelle

- un quartier de terre (pris en un arpent) derrière les vignes du Paraclat, entre les hoirs Claude DESQUAINS et Nicolas DUCLOS, le chemin de Potière et -
- un quartier (pris en un arpent) en ce même lieu entre Jeh. SYMON et les hoirs Claude DESQUAINS, les vignes du Paraclat et -
- un quartier de terre (pris en trois quartiers) en ce même lieu, au dessous de la pièce ci-dessus, entre Pierre SYMON et -, Barbe SYMON et -
- en ce même lieu une pièce de terre contenant un arpent, entre Mess.rs et -, Barbe SYMON et -
- au dessous de ce lieu, demi-arpent (pris en un arpent) entre Pierre SYMON et les hoirs Claude DESQUENS, Mess.rs et les terres de l'Enfermerie
- demi-arpent (pris en un arpent) au dessus de la pièce ci-dessus, entre les hoirs Claude DESQUAINS et -, Mess.rs et les terres de l'Enfermerie

C.2. Claude, ! en 1561-1569, † 1569/1570, ∞ à NN., ! en 1570-1571

Claude DESQUAINS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1561 et 1569. Il paye entre autre:

- pour lui et sa fille entre 1561 et 1565
- avec les héritiers de Guillaume DESQUAINS pour Saint-Jean de Sens en 1561 et 1568
- avec Nicolas MAISTRE pour la fabrique de Saint-Aubin en 1563

La veuve de Claude DESQUAINS paye censive seule en 1570 et avec Messire Nicole DESQUAINS et Nicolas DUCLOS en 1571. Messire Nicole

-
- un quartier (pris en demi-arpent) en ce même lieu, entre les chevriers (?) et Mons.r GAYET, Guill. POPILLARD et -
 - demi-arpent (pris en un arpent) appelé la terre des Morins, entre François BENOIST et les héritiers Claude DESQUAINS, Pierre SYMON et -
 - en ce même lieu, trois quartiers (pris en six quartiers) appelé la terre des Morins, François BENOIST et les terres des Mergers (les hoirs Alexis MERLIN, barré), Pierre SYMON et -
 - au dessus de ce lieu un quartier de terre (pris en demi-arpent) entre François BENOIST et Sébastien BEGUE, les terres des Mergers et -
 - un quartier et demi (pris en trois quartiers) près d'illec, entre Nicolas DUCLOS et les hoirs Claude DESQUAINS, ... du Paraclat et Mess.rs
 - un quartier de terre (pris en un arpent de St Jehan les Sens) à la fosse du bordeau, entre les héritiers Savoie DESQUENS et les hoirs Claude DESQUENS, la terre de l'église et Mess.rs
 - un quartier (pris en demi-arpent) près de ce lieu, entre les hoirs Pierre GUEU et les hoirs Claude DESQUENS, les terres du couvent et -
 - la moitié de trois quartiers de terre près de Barmont appelé le poyrier vert, entre Nicolas DUCLOS et -, les terres du couvent et -
 - environ 15 ou 16 cordes de terre près le Cortiz St Jeh., entre Pierre SYMON et les hoirs Savoie DESQUAINS, les terres St Jeh. et les terres du couvent
 - demi-arpent de pré et aulnois dépendant de St Jeh. près d'illec, entre le déclarant et les hoirs Guyon GAULTIER, la rivière commune et la voie commune
 - la moitié de cinq quartiers en Paradis, entre les hoirs Claude DESQUAINS et -, Mons.r GAYET et -
 - Taxé à 2 deniers 6 sols de cens, 2 3/4 boisseaux d'avoine. [AD 10 - E* 2875]

277 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de vénérable et discrète personne Messire Nicole DESQUAINS, p.tre vicaire de l'église paroissiale de La Chapelle-Godefroy, pour 41 articles [AD 10 - E* 2882]

278 Insinuation ecclésiastique de M.e Nicole DESQUAINS à La Chapelle-Godefroy (résignation). Témoins: Claude DESQUAINS, prêtre curé de Ferreux et Saint-Loup, Fiacre FORESTIER, marguillier dudit lieu, Jean SORTIN, cultivateur et Nicolas ...TEAU [AD 10 - G 82]

DESQUAINS paye pour les héritiers de Claude DESQUAINS en 1573²⁷⁹.

Claude DESQUAINS est le père de:

Guillaume, ∞ à Marguerite GALLOYS
Marguerite, ! en 1577-1581²⁸⁰, ∞ à Jean SURTIN

C.2.A. Guillaume, laboureur, ! en 1575-1610, † 1610/1611, ∞ à Marguerite GALLOIS, ! en 1611-1614, † /1633, ∞(2) 1614/1615 à Maître Bon CLEREAU, praticien, ! en 1620-1637, probablement fille de Nicolas G.

Guillaume DESQUAINS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1577 et 1610. Il paye pour Saint-Jean de Sens pour toute cette période. Avant cela, Messire Nicole DESQUAINS (son oncle) paye pour lui et Marguerite DESQUAINS (sa sœur) pour Saint-Jean de Sens en 1575 et 1576, et après son décès, sa veuve paye pour Saint-Jean de Sens entre 1611 et 1614.

Guillaume DESQUAINS paye:

- pour les héritiers de Louis DESQUAINS (son père) pour Saint-Jean de Sens entre 1579 et 1585
- pour un acquêt de Maître Claude DESQUAINS en 1593 et 1595
- pour un acquêt de Guillaume et Quentin DUCLOS (ses cousins-germains) entre 1595 et 1597
- pour les héritiers de Maître Nicole DESQUAINS (son oncle) en 1596 avec Jean MAROTTE, 1597 et 1598
- pour Pierre CHAUMARD entre 1593 et 1610
- pour un acquêt des héritiers de Nicolas GALLOIS entre 1597 et 1599 et comme héritier de Nicolas GALLOIS (son beau-père) entre 1600 et 1608, pour Jean GALLOIS en 1602

La veuve de Guillaume DESQUAINS paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Pierre CHAUMARD en 1611 et 1612 et pour Saint-Jean de Sens entre 1611 et

1614²⁸¹. Son mari Bon CLEREAU paye en 1615^{282, 283, 284}.

En 1603, Guillaume DESQUAINS, défendeur, et Guillaume MIGOURDIN, demandeur, laboureurs à Saint-Aubin, s'accordent sur l'usage de la cour devant leurs maisons qui sont mitoyennes²⁸⁵.

En 1610, dans la déclaration de Saint-Jean de Sens au censier de seigneur de Saint-Aubin, est fait mention d'un bail pris en 1596 par Guillaume DESQUAINS et Guillaume MIGOURDIN, laboureurs à Saint-Aubin²⁸⁶.

En 1610, Guillaume DESQUAINS fait une déclaration

281 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Guille. DESQUAINS paye en l'acquis de Guille. DUCLOS et Quentin DUCLOS en 1595-1597, pour Pierre CHAUMARD en 1595-1610, pour Maître Claude DESQUAINS en 1595, pour Saint-Jehan de Sens en 1597-1610, en l'acquis (à la décharge) des héritiers de Nicolas GALLOYS en 1597-1599 et comme héritier de Nicolas GALLOYS en 1600-1608, pour Jehan GALLOYS en 1602; la veuve Guille. DESQUAINS paye pour Saint-Jehan de Sens en 1611-1612 et pour Pierre CHAUMARD en 1611 [AD 10 - E* 2883]

282 Messire Nicole DESQUAINS paye pour Guillaume et Marguerite DESQUAINS pour Saint-Jehan de Sens en 1575-1576; Guillaume DESQUAINS paye pour sa part de Saint-Jehan de Sens en 1577-1581; il paye pour les hoirs de Loys DESQUAINS pour Saint-Jehan de Sens en 1579-1585 [AD 10 - E* 2881]

283 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Guille. DESQUAINS paye censive en 1593, 1595 pour 2 années, 1596, 1597, 1598 - il doit lods et ventes -; il paye pour Saint-Jehan de Sens en l'acquis de Maître Claude DESQUAINS en 1593, 1595; il paye à la décharge de Pierre CHAUMARD en 1593, 1595, 1596, 1597, 1598 - il doit lods et ventes -; reçu de Guille. DESQUAINS et Jehan MAROTTE sur ce que doivent les héritiers de Maître Nicole DESQUAINS en 1596; il paye pour Pierre CHAUMARD pour un arpent demi-quartier de terre qu'il a acquis des héritiers Maître Nicole DESQUAINS en 1597 - il doit lods et ventes -; il paye à la décharge de Jehan ROUSSAT le jeune en 1597 - il doit lods et ventes -; il paye à la décharge de Maître Nicole DESQUAINS en 1597, 1598; il paye à la décharge de Jehan MARATTE pour un demi-arpent de terre qu'il a acquis de lui assis en Challon en 1598 - il doit lods et ventes -; Guille. MIGOURDIN et Guille. DESQUAINS payent pour Saint-Jehan de Sens en 1598 pour 2 années; Guille. DESQUAINS paye pour Pierre CHAUMART (CHAUMARD) chaque année de 1600 à 1610; Guille. DESQUAINS paye à la décharge de Jehan MARATTE en 1600; Guille. DESQUAINS paye pour Saint-Jehan de Sens en 1600 pour 2 années, et chaque année de 1601 à 1610; Guille. DESQUAINS paye pour Jehan GALLOYS en 1600; Guille. DESQUAINS paye pour les hoirs Nicolas GALLOYS pour sa part seulement en 1600, 1601 et comme héritier de (feu) Nicolas GALLOYS (lieutenant) chaque année de 1602 à 1610; la veuve et héritiers Guille. DESQUAINS payent en 1611 sur ce qu'ils doivent, elle pour la veuve Pierre CHAUMARD, elle pour Saint-Jehan de Sens [AD 10 - E* 2883]

284 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD

279 Claude DESQUAINS paye censive à Saint-Aubin pour lui et sa fille en 1561-1565; il paye avec les hoirs de Guillaume DESQUAINS pour Saint-Jehan de Sens en 1561 et pour eux en 1568; il paye avec Nicolas MAISTRE pour la fabrique de Saint-Aubin en 1563; il paye seul en 1566-1569; il paye à la décharge de Claude DORY en 1566; il paye pour lui et Jehan GRATEN en 1569; sa veuve paye en 1570; elle paye avec Messire Nicole DESQUAINS et Nicolas DUCLOZ en 1571; Messire Nicole DESQUAINS paye pour ses hoirs en 1573 [AD 10 - E* 2881]

280 Marguerite DESQUAINS paye censive pour Saint-Jehan de Sens en 1577-1578; Messire Nicole DESQUAINS paye pour elle en 1581 [AD 10 - E* 2881]

au censier du seigneur de Saint-Aubin²⁸⁷.

La déclaration de Guillaume DESQUAINS est particulièrement longue. Il déclare entre autre:

- ses maisons, granges, étables, cours et jardins partagés par moitié avec Jean GALLOIS (son beau-frère), et venus par le décès de Nicolas GALLOIS (son beau-père)
- un chas de maison et un tiers de l'accin, devant l'église de Saint-Aubin partagés avec Laurent MASSEY (époux de la cousine germaine de sa femme)
- un quart de l'accin de feu Jeanne DESPENSIER

10 - E* 2881]

La veuve de Guillaume DESQUAINS paye en 1612 pour Pierre CHAUMART et pour Saint Jehan de Sens. Elle paye en 1613-1614 pour Saint Jehan de Sens. Son mari Bond CLERIOT paye en 1615

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

La veuve Guille. DESQUAINS paye en 1612-1616 pour elle et pour St Jehan de Sens. Elle paye en 1612 pour Pierre CHAUMARD

285 Le 16.12.1603, devant Jehan GALLOIS, lieutenant en la mairie et justice de Saint-Aubin pour Messieurs dudit lieu, Guillaume DESQUAINS, défendeur, et Guillaume MIGOURDIN, demandeur, laboureurs demeurant à Saint-Aubin, font accord à propos des cour et place devant leurs maisons qui sont mitoyennes [AD 10 - 24 H 109]

286 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 4.11.1610 de Saint Jehan de Sens. Mention d'un bail à Guillaume DESQUAINS et Guillaume MIGORDIN, laboureurs à Saint-Aubin, le 25.1.1596 [AD 10 - E* 2875]

287 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 24.12.1610 de Guillaume DESQUAINS pour:

- (sans commencement)
- demi-arpent 6 cordes de terre près la croix Pillaveine, entre "la de la Guayette" (?) et Jehan GALLOIS, les terres des guarennnes et ladite Guayette
- demi-arpent de terre en deux pièces, entre Pasquet DRESNE et les terres des guarennnes, les mêmes et le chemin de Troyes
- un quartier et demi de terre près ce même (lieu), entre les hoirs Jacques BENOIST et Jehan GALLOYS, plusieurs et le chemin de Troyes
- un quartier et demi de terre proche les Chailletz, entre la veuve Richard NOBLET et -, le chemin de Troyes et -
- un quartier de terre près d'illec, entre la veuve NOBLET et la même, le chemin de Troyes et -
- demi-arpent tant terre que aulnois, entre les hoirs Alexis MERLIN et les terres du Paraclet, le chemin ferrent et la rivière
- 20 cordes de terre proche les Meurs Huot, entre David ROUSSEZ et Jehan DRESNE, Jehan GALLOYS et Nicolas GRILAT le jeune
- un quartier et demi de terre près ce même lieu, entre les hoirs Estienne VOICTERIN et Jehan GALLOYS, sur le chemin ferrent et -
- demi-arpent demi-quartier de terre près ce même lieu, entre les héritiers Martin VOICTERIN et Colas

épouse de Jean LALLEMENT, partagé avec ses co-héritiers (sans doute cousins germains de sa femme).

La descendance de Guillaume DESQUAINS et Marguerite GALLOIS est établie d'après plusieurs actes de successions établis en 1620²⁸⁸, 1630²⁸⁹, ²⁹⁰ et 1637²⁹¹.

Guillaume DESQUAINS et Marguerite GALLOIS sont les parents de:

MAISTRE, sur le chemin ferrent et les hoirs Martin VOICTERIN

- six quartiers au lieudit le Chesne, entre Jehan GALLOYS et les terres des guarennnes, lesdites terres des guarennnes et le chemin de Pontz
- demi-arpent de terre près ce même lieu, entre François GALLOYS lesné et Jehan GALLOYS, les terres de l'église et ledit GALLOYS
- demi-arpent de terre près ce même lieu, entre Claude FONTENNE et plusieurs, les terres de la Gayette et la terre de l'église
- six quartiers de terre au lieudit le chemin de Marnay, entre Jehan GALLOYS et le même, les terres de S.rs et sur le chemin de Pont
- demi-arpent de terre au lieudit les vignes des guarennnes, entre les hoirs Germain VOICTERIN et Jehan GALLOYS, - et plusieurs
- demi-arpent 18 cordes de terre près ce même lieu, entre Jeh. GALLOYS et Jehan MERCIER, Jehan SYMON et plusieurs
- un quartier de terre proche la maison de Jehan FONTENNE, entre François GALLOIS et Laurens MASEY, la rue commune et plusieurs
- trois quartiers de terre près la maison qui fut à Nicolas MAISTRE, entre Jehan GALLOYS et les terres de St Jehan de Sens, la rue commune et -
- un quartier six cordes de terre proche la maison de JUBÉLOT, entre Jehan GALLOYS et Michel MERCIER, la terre de l'église et la rue
- trois quartiers de terre au lieudit Chailloux, entre Jehan GALLOYS et autres, Jehan MERCIER et les he. Germain VOICTERIN
- demi-arpent de terre en ce même lieu, entre Jehan GALLOYS et les enfants de Larnard POTHIER, les S.rs dudit lieu et Jehan GILLES
- un quartier et demi de terre en ce même lieu, entre Jehan GALLOYS et François GALLOYS, les S.rs de Saint-Aubin et Jehan GILLES
- demi-arpent de terre au lieudit la maison de Jacques MERCIER, entre une ruelle et les hoirs Jehan GALLOIS, les pastures grasses et sur le chemin ferrent
- un quartier 18 cordes de terre pris en deux pièces, la première contenant un quartier entre Jehan GALLOYS et les hoirs François PIGNEY, les pastures grasses et le chemin ferrent; la seconde contenant 18 cordes entre Jehan GALLOYS et les hoirs dudit PIGNEY, sur les pastures grasses et le chemin ferrent
- un arpent de terre près ce même lieu, entre la terre de l'église et P.re PILLAVOINE, et comme dessus

Claude, laboureur, ! en 1607-1609, ∞ /1618 à Angélique DE FLERS

Jean, laboureur

François, charpentier à Quincey²⁹²

Guillaume, foulonnier de draps, puis probablement vigneron à La Chapelle-Godefroy

Nicolas, b 16.1.1610, p Franscoys fils de Jehan GALLOY, & Michel fils de Lorent MASSE, m

Angéliq fille de Franscoys DE FLERS

Aubin

C.2.A.1. Claude, laboureur, ∞ /1618 à Angélique DE FLERS, fille de François D. F. et Barbe

Anne, b 25.1.1618, m Marye DE FLAY, pour et en l'absence de Noble Fille Anne DE LAUJAC, p Bon CLEREAU, m Margueritte épouse de Jehan GALLOYS, lieuten. dudit lieu de St Aubin, peut-être ∞ 28.8.1640 à Philippe POTEAU

Françoise, ° ca 1622, ! en 1634, ∞ /1644 à Claude HEMARD, vigneron

peut-être Geneviève, ∞ /1644 à Michel NAULDIN, au village de Cocquelain, paroisse de Saint-Aubin

Jérôme, b 1.1.1625, p Hierosme DANGLUSE, m Cirette ALUISENE (?)

- un arpent de terre près ce même lieu, entre Francoys GALLOYS et les he. Germain VOITERIN, et comme dessus
- deux arpents un quartier de terre au lieudit les Closeaux, entre Jehan GALLOYS et M.e Odin MOREAU, sur le chemin ferrent et sur la terre de l'église de la Chapelle
- un quartier et demi de terre entre les hoirs PIGNEY et les he. VOITERIN, sur le chemin d'Orléans et la veuve Jehan SORTIN
- un arpent 18 cordes de terre en ce même lieu, entre Jehan GALLOIS et les he. Nicolas MERCIER, les S.rs de Saint-Aubin et plusieurs
- trois quartiers de terre en ce même lieu entre Nicolas MAISTRE et Monsieur de St Aubin, plusieurs et plusieurs
- un quartier de terre en ce même lieu, entre les hoirs Nicolas MERCIER et les he. feu La Lorette, sur les terres des guarences et plusieurs
- demi-arpent de terre derrière les vignes des guarences, entre Francoys GALLOYS et les terres de guarences, les mêmes et -
- demi-arpent six cordes de terre près l'Aulnoy Riboteau, entre Jehan GALLOIS et les S.rs de la Chapelle, sur le chemin de la venerie et sur la pasture
- demi-arpent demi-quartier de terre au lieudit les Closeaux, entre M.e Odin MOREAU et Claude GRAND, sur les pastures grasses et sur le chemin ferrent
- demi-arpent trois cordes en deux pièces au lieudit les vignes des guarences, la première pièce contenant un quartier 8 cordes de terre entre Claude GRAND et les he. Nicolas MAISTRE, Jehan SYMON et -; la seconde pièce contenant 20 cordes entre les he. Germain VOITERIN et Michel MERCIER, - et plusieurs
- 20 cordes de terre au lieudit les vignes des guarences, entre plusieurs et plusieurs, les terres des guarences et Nicolas VOITERIN
- 8 cordes de terre en ce même lieu, entre les he. Jehan GALLOIS et -, Nicolas VOITERIN et -
- trois quartiers pris en deux pièces, la première pièce contenant demi-arpent entre Guille. MIGORDIN et -, les terres du merisier et plusieurs; la seconde contenant un quartier entre Guille. MIGORDIN et Francoys DE FLERS, David ROUSEZ et -
- demi-arpent de terre sur le hault de la Tavelle, entre Pasquet DIRESNE et les S.rs de Saint-Aubin, la terre de la Gayette et Guille. MIGORDIN
- trois quartiers six cordes de terre en ce même lieu,

- entre Jehan GALLOYS et Guille. MIGORDIN & les héritiers M.e Jehan GUYON, les terres de la Converse et les mêmes
- un quartier de terre au lieudit l'Enfermerye, entre Guille. MIGORDIN et Jehan GALLOYS, la terre du Paraclet et la Gayette
- trois quartiers de terre au lieudit les Hayes Pierre, entre Guille. GILLES et les terres de l'église de St Aubin, les terres du couvent et le chemin Carroge
- la moitié de cinq quartiers de terre au lieudit la Fin, entre Guille. GILLES et les héritiers P.re CHAULMARD, les terres du couvent et -
- demi-arpent de terre au lieudit proche la Haye des Ormes, entre M.e Odin MOREAU et Francoys DE FLERS & les héritiers P.re CHAULMARD, Michel MASSEY et plusieurs
- demi-arpent demi quartier de terre en ce même lieu, entre Guille. GILLES et le même, - et les Hayes P.re
- un quartier six cordes de terre au lieudit La Voenezard, entre Guille. MIGORDIN et Pierre PILLAVE., les terres de la Gayette et les héritiers P.re CHAULMARD
- un quartier de terre au lieudit les vignes des guarences, entre les héritiers VOITERIN et les mêmes, les mêmes et -
- demi-quartier de terre au lieudit La Matre, entre Guille. GILLES et les héritiers M.e Jehan GUYON, sur la terre des S.rs et la terre de la cure
- demi-arpent de terre au lieudit en Paradis, entre les he. Nicolas MERCIER et Pierre MEROSSE, les terres du couvent et les terres Saint Pere
- trois quartiers de terre au dessus de Corclain, entre P.re MEROSSE et Mess. les DUCHAT, le chemin Carroge et Francoys DE FLERS
- 16 cordes de terre en ce même lieu, entre Monsieur de St Aubin et les héritiers de Monsieur LECLERC (?), le receveur PARISOT et plusieurs
- cinq quartiers de terre en ce même lieu, entre faisant hache aux héritiers Denis MERCIER et aux héritiers feu Monsieur LADVOCAT & Michel MERCIER, le chemin Carroge et le Corty de l'Asne & la rue
- demi-arpent demi-quartier de terre faisant hache entre Francoys DE FLERS et l'héritage de Jehanne DESPENCIER femme de LALLEMENT & de Guille. GILLES, les terres de l'Hermitaige et la rue Pescheloche
- un quartier de terre au lieudit La Pointe, entre les he. Nicolas MERCIER et Damoiselle Claude LARGENTIER, M.e Odin MOREAU et -

Jean, b 2.4.1627, m Damoiselle Jenne DE PARASTRE, épouse de Noble Homme Jean NUGAU..., Sieur de Courmont, p Francoys DESQUEINS

Claude (M), b 19.3.1630, p Guillaume DESQUANS, m Denise épouse de Francoys GALLOIS

Antoine, b 10.6.1632, p Anthoine fils de Jean BOUSSOT, m Marie épouse de Francois GALLOIS lesnel

C.2.A.1. (?) Claude, (†) 28.3.1635, ∞ à Nicole PHILIPPE, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 16.11.1636, ! en 1642, ∞(2) à Nicolas DAOUST

La veuve de Claude DESQUAINS paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1642 pour sa maison à Courclain²⁹³.

- demi-arpent demi-quartier au lieudit La Longue Roye, entre M.e Odin MOREAU et -, le chemin de la Venerye et -
- demi-arpent de terre au dessus du Hault de la Chaulme, entre les héritiers Jherosme COLLARD et le chemin qui descend au Paraclet, le chemin de Troyes et le chemin de la Venerye
- les maisons, granges, étables, cours et accins ensemble aisance d'icelui partant avec Jehan GALLOYS, advenus par le décès et trépas de feu Nicolas GALLOYS, le tout partant par moitié contenant six quartiers ou environ, à Saint-Aubin, entre le Pavé Royal et le déclarant, fermé et enclos de murailles et haies, la rue Chevre et le chemin de Troyes
- 18 cordes d'accin proche la Planche de Pierre, entre la ruelle et Ysac GALLOYS, sur la rue Chevre et sur la rivière (barré)
- un chas de maison, ensemble la troisième partie de l'accin devant l'église de Saint-Aubin, les chas et accin entre Laurens MASSEY et le même, sur la rue et la terre de Saint Jehan de Sens
- un quartier et demi de saussois et aulnois au lieudit les Meurs Huot, entre Jehan GALLOYS et les hoirs Ambroise SYMON, sur les terres labourables et une petite commune (?)
- 18 cordes d'aulnois ou environ proche la maison d'Aulbin FONTENNE, entre ledit GALLOYS et les prés de la cure & autres, la rivière d'Arduisson et la rue Chevre
- une petite portion de pré et saussois contenant environ 15 cordes, entre Ysaac GALLOYS et la ruelle, la rivière d'Arduisson et la rue Chevre
- deux petites portions de terre en deux pièces tenant de l'une à l'autre contenant 10 cordes environ, entre Samuel SYMON et les hoirs Martin MIGORDIN, la rue aux Rase et plusieurs
- 2 cordes pris en 4 partant avec Jehan GALLOYS, à coté dudit GALLOYS
- la quatrième partie de l'accin de feu Jehanne DESPENCIER femme de Jehan LALLEMENT partant avec ses co-héritiers
- la quatrième partie d'un quartier et demi d'aulnois proche ce même lieu, entre Monsieur de Saint-Aubin lesné et la rivière d'Arduisson, la même et la rue Pescheloche
- la quatrième partie d'un demi-quartier d'aulnois partant avec ses co-héritiers, entre Francoys DE FLERS et la rivière d'Arduisson, la même et la rue Chevre (?)
- un total de 55 arpents et 75 cordes de terre [AD 10 - E*

2874]

288 Le 22.2.1620, Maître Bon CLEREAU, praticien à Saint-Aubin et Margueritte GALLOIS, sa femme, constituent une rente à Noble Homme Louis BONNET, conseiller du roi.

Le 20.8.1630, reconnaissance de Claude, Jean, laboureurs, François, charpentier et Guillaume, foulonnier et drapier, DESQUAINS, tous de Saint-Aubin, portant fort pour Aubine et Nicolas, leurs frère et sœur, héritiers de Margueritte GALLOIS, leur mère, épouse en secondes noces de Maître Bon CLEREAU.

Le 16.5.1637, acquisition de Maître Jehan BARDY, fermier et receveur de l'Abbaye de Chantemerle, demeurant à Pont/Seine, sur François et Guillaume DESQUAINS, demeurant ledit Guillaume à Saint-Aubin, et le dit François à Quincey, portant fort pour leurs co-héritiers (Claude et Jehan DESQUAINS, frères des précédents) de Margueritte GALLOIS leur mère, épouse en secondes noces de Maître Bon CLEREAU.

Le 25.10.1657, reprise par Maître Michel BARDY, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin et François BARDY, greffier y demeurant, fils de Jehan BARDY [AD 10 - E* 2865]

289 Le 20.8.1630, Maître Bon CLEREAU, substitut du procureur fiscal de Saint-Aubin et Claude, Jean, François et Guill. DESQUAINS, frères, fils et héritiers avec Aubine et Nicolas, de feu Guillaume DESQUAINS et Margueritte GALLOIS, remariée audit CLEREAU qui étaient près à entrer en grand procès sur la succession GALLOYS, mais bien conseillés par leurs parents et amis, il font un accord:

- les DESQUAINS retiennent les meubles, chevaux, bestiaux à cornes et laine et bâtiments
- Bon CLEREAU retient le moulin à foulon, la boutique et les chaufours, ... plus 1/2 arpent acquis de la veuve Nicolas MIGOURDIN, et ses effets personnels

L'acte est signé "C Desquains" avec paraphe, "J Desquains" avec paraphe, "F Desquains" avec paraphe et "B Clereau" avec paraphe (Guillaume ne sait pas signer) [AD 10 - 2E 66/7]

290 Le 20.8.1630, Claude, Jean, laboureurs, François, charpentier et Guillaume, foulonnier de draps, DESQUAINS, tous demeurant à Saint-Aubin, portant fort pour Aubine et Nicolas, leurs frère et sœur, héritiers de feu Margueritte GALLOIS, leur mère, remariée à Maître Bon CLEREAU demeurant audit lieu, passent une reconnaissance pour un contrat de constitution de rente établie le 22.2.1620 au profit de Hélène DE BAR, à présent femme de Henry LAIGNEAU. L'acte est signé "C Desquains" avec paraphe, "J Desquains" avec paraphe, "F

C.2.A.2. Guillaume, vigneron, † /1642

Geneviève, ∞ 25.5.1642 La Chapelle-Godefroy à Michel NODIN, fils de Michel N., † /1642

C.2.A.2.A. (?) Guillaume, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy le 4.4.1647 et le 4.9.1650, † /1653

En 1648, Guillaume DESQUAINS, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Marguerite THURAT, sa femme, vendent un demi-quartier de terre à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer²⁹⁴.

∞ à Marguerite THEURAT, ne sait pas signer, ! en 1648, probablement Marguerite THUZART, † 2.1.1667 La Chapelle-Godefroy, (†) le 3

Gervaise (fille de Claude à son baptême), ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 19.5.1653, 8.6.1654, 7.7.1654, 16.1.1663 et 5.10.1664, b 16.8.1634, p Michel GALLOIS, lieutenant, m Gervaise CLEMENT, de Threnel, ∞ à Pierre GUYOT

Simone, b 28.10.1645 La Chapelle-Godefroy, p Estienne SURTIN, m d'Amoizelle Louize PARASTRE, fille de † Claude PARASTRE, Sieur de Champierry (?)

Laurent, b 12.3.1648 La Chapelle-Godefroy, p Laurent NUGAULT, signe "L Nugault", fils de † Laurent NUGAULT, Sieur de St Aubin et son procureur du Roy aux eaux et forêts de Nogent, m d'Amoiselle Anne Marie NUGAULT, signe "Anne Marie Nugault", fille de Jean NUGAULT, Escuyer Seigneur de La Chappelle et de la Crouliere

C.2.A.2.B. (?) Claude, signe: Claude Desquains, vigneron à Courclain, ! en 1659-1667, ° ca 1625, (†) 13.8.1675, en présence de sa veuve

∞(1) à Barbe ROZEY, ° ca 1599, † 20.11.1647, probablement fille de David R.

∞(2) 1.6.1648 à Martine MEROSSE, ° ca 1629, (†) 27.3.1689, fille de François M. et Denise

En 1659, Claude DESQUAINS, vigneron à Saint-Aubin, et Martine MEROSSE, sa femme, vendent un quartier et demi de terre. Il signe "Claude Desquains"²⁹⁵.

En 1667, Claude DESQUAINS, vigneron à Courclain, achète 32 cordes de vigne à La Chapelle-Godefroy. Il signe "Claude Desquains"²⁹⁶.

A noter que Michel NAUDIN, parrain d'un fils de Claude DESQUAINS, est le gendre de Guillaume DESQUAINS. Michel NAUDIN pourrait-il être le beau-frère de Claude DESQUAINS.

Claude DESQUAINS et Martine MEROSSE sont les parents de:

Desquains" avec paraphe (Guillaume ne sait pas signer) [AD 10 - 2E 66/7]

291 Le 16.5.1637, intervient Maître Jehan BARDY, fermier et receveur de l'Abbaye de Chantemerle, demeurant à Pont/Seine, redevable envers Noble Homme Maître Henry LAIGNEAU de 12 livres 10 sols de rente à cause de l'acquisition par lui faite d'une maison à Saint-Aubin sur François et Guillaume DESQUAINS, demeurant ledit Guillaume à Saint-Aubin, et le dit François à Quincey, portant fort pour leurs co-héritiers de Margueritte GALLOIS leur mère, épouse en secondes noces de Maître Bon CLEREAU. Mention de deux autres actes:

➤ un titre du 22.2.1621 de la constitution de la rente par Marguerite GALLOYS et Bon CLEREAU à Demoiselle Hélène DE BAR

➤ un titre nouvel pour cette rente fait en mai 1630 par François et Guillaume DESQUAINS, avec Claude DESQUAINS, leur frère [AD 10 - 2 E 66/9]

292 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, François DESQUINS paye en 1646-1654; en 1654 il paye en vacation de son métier de charpentier au moulin de Quincey [AD 10 - E* 2932]

293 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît la veuve Claude DESQUIN pour sa maison à Courclain [AD 10 - E* 2879]

294 Le 24.8.1648, Guillaume DESQUAINS, vigneron à La Chapelle Godefroy, qui ne sait pas signer, vend à Pasquier GRILAT, vigneron à Saint-Aubin (signe "P Grilat" avec paraphe), 1/2 quartier de terre à Saint-Aubin. Marguerite THURAT, femme de Guillaume DESQUAINS, ratifie la vente le 21.9; elle ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/12]

295 Le 20.1.1659, Claude DESQUAINS, vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Martine MEROSSE, sa femme - elle ratifie la vente le 30.5.1660 -, vendent un quartier et demi de terre à Maître Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin. L'acte est signé "Gallion" avec paraphe et "Claude Desquains" [AD 10 - 2E 66/16]

296 Le 5.6.1667, Claude GRILLAT, manouvrier à La Fosse, donne en bail à rente à Claude DESQUAINS, vigneron à Corquelain, paroisse de Saint-Aubin, 32 cordes de vigne à La Chapelle-Godefroy, au lieu de Beauregard. L'acte est signé "C Grilat" avec paraphe et "Claude Desquains" [AD 10 - E 66/20]

Michel, b 9.4.1649, p Michel NAUDIN, m Edmée BESANSON

Edmé, baptisé au logis et les cérémonies faites le 27.8.1653, p Claude GALION, m Edmée DE MENONVILLE, probablement ∞ à Marie LHERMITTE

C.2.A.2.B.1. Edmé, signe: E Desquain avec paraphe, greffier, vigneron, manouvrier, ! en 1678-1701, parrain à La Chapelle-Godefroy le 24.8.1666, de Saint-Aubin, ∞ 16.11.1676 La Chapelle-Godefroy à Marie LHERMITTE, ne sait pas signer, ° ca 1663, † 7.1.1711, (†) le 8, fille de Jean L. et Jeanne TABOUREAU

En 1678, Edmé DESQUAINS, greffier en la Mairie et justice de Saint-Aubin, demeurant à La Chapelle-Godefroy, déclare un demi-arpent de vigne au censier de l'Abbaye du Paraclat. Il signe "E Desquains" avec paraphe^{297, 298}.

En 1687, Edmé DESQUAINS, greffier de Saint-Aubin, héritier de feu Jean L'HERMITTE, vivant laboureur à La Chapelle-Godefroy, est assigné pour un dette de 300 livres dues aux héritiers de Nicolas DAMAS. Il signe "E Desquain" avec paraphe²⁹⁹.

En 1688, Edmé DESQUAINS, greffier à Saint-Aubin, déclare un pré de 6 quartiers à Courclain. Il signe "E Desquain" avec paraphe³⁰⁰.

En 1688³⁰¹ et 1703³⁰², Edmé DESQUAINS, vigneron à Courclain, déclare des biens provenant de la succession de Claude DESQUAINS, son père.

En 1689, Geneviève GUILLAUME, veuve de

Sébastien MEROSSE, vigneron à Saint-Aubin, et Edmé DESQUAINS, manouvrier à Saint-Aubin, héritier pour moitié de Sébastien MEROSSE, son oncle, déclarent une maison à Saint-Aubin³⁰³.

En 1691, Edmé DESQUAINS, vigneron à Courclain, prend le bail d'une maison à La Chapelle-Godefroy. Il signe "Desquains" avec paraphe³⁰⁴.

En 1695, Edmé DESQUAINS déclare 6 arpents, 11 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin³⁰⁵.

En 1698, Edmé DESQUAINS, vigneron à Saint-Aubin, et Marie LHERMITTE, sa femme, achètent des terres à Saint-Aubin. Il signe "E Desquains" avec paraphe³⁰⁶.

En 1701, Edmé DESQUAINS, vigneron à Courclain, déclare un vignes chargée de rente envers les héritiers de Claude GRILLAT. Il signe "E Desquains" avec paraphe³⁰⁷.

Edmé DESQUAINS et Marie LHERMITTE sont les parents de:

297 Le 22.5.1678, Edmé D'ESQUIN, greffier en la Mairie de Saint-Aubin, demeurant à La Chapelle-Godefroy, reconnaît être détenteur d'1/2 arpent de vigne à Potière [AD 10 - 24 H 118]

298 Le 22.5.1678, Edmé DESQUAINS, qui signe "E Desquains" avec paraphe, greffier en la mairie et justice de Saint-Aubin, demeurant à La Chapelle-Godefroy, déclare 1/2 arpent de vigne à Potière baillé des religieuses du Paraclat [AD 10 - 24 H 105]

299 Le 15.7.1687, Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plaisir Saint-Jean, tant en son nom que héritier de Maître Nicolas DAMAS son père et tuteur des enfants mineurs dudit feu et Dame Marie PARASTRE à propos de l'assignation que Edmé DESQUAIN, ci-devant greffier de Saint-Aubin lui voulait faire donner comme héritier de feu Jean L'HERMITTE, vivant laboureur à La Chapelle-Godefroy, pour recevoir la somme de 300 livres en principal et amortissement de 15 livres de rente foncière par contrat du 4.4.1677 devant Simon LEFEBURE. L'acte est signé par "N Damas" et "E Desquain" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/29]

300 Le 18.7.1688, Edmé DESQUAINS, ci-devant greffier à Saint-Aubin déclare un pré de 6 quartiers à Corquelin, paroisse de Saint-Aubin, pris à rente par contrat du 4.4.1677 devant LEFEBURE. L'acte est signé par "E Desquain" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/29]

301 En 1688, déclaration de Edmé DESQUAINS, fils de Claude D. [AD 10 - 24 H 105]

302 Dans un terrier du ?2.1703 apparaît Edmé DESQUAINS, vigneron à Corquelin, pour la succession de Claude DESQUAINS, son père [AD 10 - 24 H 58]

303 Le 3.11.1689, Genevieve GUILLAUME, qui ne sait pas signer, veuve de Sébastien MEROSSE, vivant vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Edmé DESQUAINS, qui signe "E Desquains" avec paraphe, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, héritier pour 1/2 dudit feu Sébastien MEROSSE, son oncle, se déclarent propriétaires d'une maison couverte de paille à Saint-Aubin, rue de Courmont, 2 chas, un à cheminée où il n'y a point de grenier et l'autre sans cheminée, cour, jardin, accin fermé de haies et des terres, redevable envers Honorable Homme Guillaume MIGOURDIN, maître bourrelier à Paris, rue Maubué, paroisse Saint Médéricq, qui signe "g migourdin", d'une rente par contrat du 5.12.1672 [AD 10 - 2 E 66/30]

304 Le 28.1.1691, Edmé DESQUAINS, qui signe "E Desquains" avec paraphe, vigneron à Corquelin, retient à titre de loyer pour 6 ans de François THOMAS, qui ne sait pas signer, laboureur demeurant à Nogent/Seine, une maison à La Chapelle-Godefroy, contenant une chambre à cheminée, étable, "porcellerie", jardin, accin et 1 quartier de terre labourable dont Edmé DRU jouit [AD 10 - 2 E 66/31]

305 Déclaration du 29.7.1695 de Edmé DESQUAINS pour 6 arpents, 11 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

306 Le 10.2.1698, Philibert DONDEAU, marchand à Nogent, vend des terres à Saint-Aubin à Edmé DESQUAINS, vigneron à Saint-Aubin, époux de Marie LHERMITTE; Marie VALLÉE, veuve de Pierre MASSEY, se désiste du bail sur ces terres. L'acte est signé "P Dondeau" et "E Desquains" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/35]

307 Le 30.11.1701, Edmé DESQUENT, vigneron à Corquelin, déclare un vignes chargée de rente envers les héritiers de Claude GRISLAT, laboureur à Corquelin. L'acte est signé "E Desquains" avec paraphe [AD 10 - 2 E 32/46]

Anne, b 10.2.1680 La-Chapelle-Godefroy, p Jean TABOUREAU, signe, m Anne LHERMITTE, ne sait pas signer, (†) 10.10.1701

Marie, ne sait pas signer, ° ca 1682/1683, † 23.2.1706, (†) le 24, ∞ 22.2.1700 à François MASSEY, ne sait pas signer, manouvrier, boucher, ° ca 1674/1675, fils de François M., boucher, demeurant à Ossey, † /1700, et Claude DE LA CHAUME, † /1700, ∞(2) 27.5.1706 à Catherine DESHAYE, signe: Catherine Deshayé, ° ca 1671, ∞(1) à Pierre CHAMPION, manouvrier

Jeanne, ° 22.3.1686, b le 23, p Claude ROZÉ, vigneron, ne sait pas signer, m Jeanne BENOIST, ne sait pas signer, veuve de Gabriel CHEMET, (†) 21.8.1694

Edmé, ° & b 15.4.1689, p Edmé ROZÉ, La Chapelle Godefroy, ne sait pas signer, m Elizabeth LHERMITTE, de Marnay sur Seine, ne sait pas signer

C.2.A.3. François, charpentier à Quincey, syndic des habitants de Quincey en 1654, ! en 1643-1654, † 8.2.1658 Quincey, ∞ /1633 à Sirette CAILLÉ, ! en 1669, fille de Claude C. l'aîné et Sirette BERNARD

En 1639, François DESQUAINS est poursuivi pour avoir coupé dans le bois du Paraquet quelques chênes pour le compte des religieuses du Paraquet³⁰⁸.

En 1643, François DESQUAINS intervient avec d'autres habitants de Quincey dans un acte des eaux-et-forêts de Nogent/Seine³⁰⁹.

En 1644, François DESQUAINS est assigné comme témoin dans une enquête³¹⁰.

En 1646, François DESQUAINS fait une déclaration au censier de Quincey³¹¹.

Entre 1646 et 1654, la succession de Laurent PAYAN est déclarée pour moitié par François DESQUAINS et

par Etienne GENNERAT³¹².

En 1654, François DESQUAINS intervient comme syndic des habitants de Quincey pour la vente des pâtures de Quincey à l'Abbaye du Paraquet³¹³.

En 1660, Sirette CAILLÉ, veuve de François DESQUAINS, charpentier à Quincey, et ses enfants, vendent 12 livres de rente sur leur maison³¹⁴.

En 1669, Sirette CAILLÉ, veuve de François DESQUAINS, charpentier à Quincey, est en procès avec Etienne DEVIGNE et Anne BENOIST, sa femme³¹⁵.

En 1712, Edmé, Martine et Jeanne FONTAINE, enfants et héritiers de Martine DESQUAINS vendent leur part de la succession de leurs grands-parents François DESQUAINS et Sirette CAILLÉ³¹⁶.

312 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la succession de Laurent PAYAN est déclarée pour moitié à Estienne GENNERAT et à François DESQUAINS [AD 10 - E* 2932]

313 Le 11.10.1654, les habitants de Quincey représentés par François DESQUAINS, syndic des habitants, Claude DACIER, Charles BALLIGAULT, Aubin ANCEAU, Jehan RIVIERE, Jean DESJARDINS et François HERVEY, vendent aux abbesses du Paraquet par des pâtures de Quincey.

En mai 1654, arpentage des pâtures de Quincey par Jacques BAILLET, arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, qui signe "J Baillet" avec paraphe, en présence de Louys BOSSUAY, syndic des habitants de Quincey, Maître Claude DACIER, lieutenant, Maître François HARVÉ, greffier en la justice, Charles BALLIGAULT, François DESQUAINS, Thomas ROUSSART et Estienne JEANNERAT.

Le 17.11.1653, comparaissent Louis BOSSUOT, manouvrier, syndic des habitants de Quincey, Maître Claude DACIER, lieutenant en la mairie, François HERVEY, greffier, Thomas ROUSSAT, sergent, Charles BALLIGAULT, charpentier [AD 10 - E* 2941]

314 Le 22.1.1660, Syrette CAILLÉ, qui ne sait pas signer, veuve de François DESQUAINS, charpentier à Quincey, tutrice de ses enfants mineurs, Nicolas D'HOSTEL, qui ne sait pas signer, manouvrier à Saint-Lupien, époux de Françoise DESQUAINS, Claude DESQUAINS, qui signe "C Desquins", laboureur à Quincey, héritiers de François DESQUAINS leur père, vendent à Noble Homme Hierosme LARIBBE, Conseiller du roi, receveur du Tallion de l'élection de Nogent/Seine, 12 livres de rente sur leurs biens dont une maison à 4 chas [AD 10 - 2E 66/17]

315 Le 13.11.1669, procès entre Sirette CAILLÉ, veuve de François DESQUAINS, charpentier à Quincey, et Estienne DEVIGNE, scieur de long à Quincey, époux de Anne BENOIST [AD 10 - 2 E 66/21]

316 Le 28.1.1712, Edmé FONTAINE, manouvrier à Marnay et Martine et Jeanne FONTAINE, filles majeures à Marnay - qui ne savent pas signer -, héritiers de Martine DEXAINS leur mère, vendent à Honorable Homme Simon PRUDHON, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin - qui signe "S Prudhon" avec paraphe - leur part et portion des héritages à Saint-Aubin de ladite défunte DESQUAINS, faisant partage avec ses co-héritiers de la succession de feu François DESQUAINS

308 Le 16.10.1639, procédure du Maître des Eaux-et-Forêts de Nogent et Pont/Seine contre les religieuses du Paraquet qui depuis 15 jours font couper dans le bois du Paraquet quelques chênes par Charles BALIGAULT et François DESQUAINS. Est nommé Michel AUBERT demeurant à La Chapelle-Godefroy, assisté de son fils, pour constater les dégâts dans le bois de la seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 131]

309 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Quincey: Blaize THOMAS, la veuve Guillaume DUREAU, Claude CAILLÉ, François DESQUAINS, Monsieur BARBOTIN, curé de Quincey, Anthoine LARIBE, François THOMAS, Estienne BAILLY, François HERVÉ, Lyé VOICTERIN, Aubin ANCEAU et Claude DACIER [AD 10 - E* 2803]

310 Le 25.6.1644, assignation de témoins: TORANGES, demeurant en l'Abbaye du Paraquet, Estienne DEVIGNES dit Le Capitaine (parlant à Guillaume LARIBE) et François DESQUAINS (parlant à Simonne PAYEN, voisine), demeurant à Quincey [AD 10 - E* 2811]

311 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, François DESQUAINS déclare le 29.12.1646 des biens pris à rente de la femme de feu Monsieur BARDIX de la déclaration de feu Nicolas DUPOING [AD 10 - E* 2932]

François DESQUAINS et Sirette CAILLÉ sont les parents de:

Charlotte, b 26.4.1633 Quincey, p Jehan CAILLE, m Charlotte GARNIER, y † 18.3.1658, peut-être ∞ 26.1.1654 Quincey à Claude GALLET

Françoise, b 27.2.1635 Quincey, p Anthoïene BOSSUOT, m Edmée TOMAS, (†) 8.7.1665 Quincey, ∞ à Nicolas D'HOSTEL ou DANTEIL, manouvrier à Saint-Lupien

Claude, laboureur à Quincey, b 1.1.1637 Quincey, p Fiacre CAILLÉ, m Estienne DUREAU

Martine, ne sait pas signer, de Quincey, b 12.11.1642 Quincey, p Jehan VOUCOLOURS, m Barbe BOSSUOT, ∞ 5.9.1667 à Edmé FONTAINE, à Marnay/Seine, ne sait pas signer, tisserand de toile, vigneron

Marie, b 30.4.1645 Quincey, p Jean GALLOIS, m Françoise CAILLÉ, † 16.11.1694, (†) le 17, ∞ 26.11.1668 Quincey à Pierre PROTIN, ne sait pas signer, vigneron, ° ca 1636 Gélannes, † 18.5.1718, (†) le 19, fils de Jean P. et Jeanne PAJOT, † /1668

Philippe, b 3.2.1648 Quincey, p Philippe DUREAU, m Barbe RIVIER

Aubin, b 3.3.1650 Quincey, p Hiérosme ANCEAU, m Syrette BALIGAUT, y † 20.1.1653

D. Fiacre, laboureur à Ferreux, † 1547/1574, ∞ /1547 à Laurence SIMON, ! en 1547-1575, † 1575/1576, probablement fille de Jean S.

En 1547, Fiacre DESQUAINS, laboureur à Ferreux, et Laurence SIMON, sa femme, à cause d'elle, vendent à Noël EURAT un demi-quartier de vigne pris en une pièce d'un quartier³¹⁷.

Laurence SIMON paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1574 et 1575. Ses héritiers payent seuls en 1576 et avec Jean SIMON, Pierre SIMON et consorts pour Saint-Jean de Sens en 1577. Lupien DESQUAINS paye pour les héritiers de Laurence SIMON en 1580³¹⁸.

En 1574, Laurence SIMON fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Elle détient entre autre un huitième de maison aux Champs aux Billeux, près de l'église, partagée par indivis avec les héritiers d'Alexis MERLIN et Nicolas SIMON. Laurence est peut-être une fille de Jean SIMON car ce

dernier est le père de Jacqueline SIMON, épouse d'Alexis MERLIN et semble-t-il d'un Nicolas SIMON^{319, 320}.

En 1582, dans la déclaration de Pierre SIMON au censier de l'Abbaye du Paraclet sont cités les héritiers de feu Fiacre DESQUAINS à cause de Laurence SIMON leur mère³²¹.

En 1596, Hilaire DESQUAINS et Maître Claude DESQUAINS, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet une maison à Marnay/Seine partagée avec Pierre, Marguerite et Nicolas SIMON, sans doute tous enfants d'Ambroise SIMON³²². Hilaire DESQUAINS

319 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 26.5.1574 de la veuve de Fiacre DESQUAINS, qui ne sait pas signer, pour:

- la huitième partie d'un héritage auquel il y a une maison, grange, étable, cour, jardin, aisance et appartenance d'icelle avec la moitié du jardin "danhault" attenant à icelle maison, partant par indivis avec les hoirs d'Alexis MERLIN et Nicolas SIMON, près de l'église dudit St Aubin, entre la rue et le Champs aux Billeux, deux chemins communs
- un quartier de terre près les champs aux Billeux pris en une pièce de deux arpents et demi où il y a maison, grange et étables, toute ladite pièce entre les hoirs Estien. MERLIN et les hoirs Georges ANCEAU, le chemin de Marigny et les fosses du champs aux Billeux
- telle part et portion qui lui appartient en une mesure et près au dessous de ladite mesure séant aux Meurs Huot, partant les prés avec les hoirs Alexis MERLIN
- un quartier de terre à La Chaulme, entre les hoirs Noël EURAT et Nicolas ADAM, dem.t à Vignes, à cause de sa femme, le chemin allant de Saint-Aubin à Quincey et un pré appartenant audit ADAM
- un quartier de terre pris en un arpent au dessous de Pothière, entre Jehan GRILLOT et les hoirs Noël EURAT, les terres de Pothière et le chemin de Marigny
- un quartier 8 cordes de terre ou environ pris en une pièce de deux arpents entre Martin DE SAINT AMOUR et Nicolas ADAM dem.t à Vignes, les terres de Pothières et le chemin de Marigny
- 8 cordes de vigne pris en un quartier au Houssoy, entre Jehan GRILLOT et les hoirs Noël EURAT, le chemin de La Croisette et les hoirs Jacquin GRILLOT
- demi-arpent tant terre que vigne pris en une pièce de deux arpents derrière les vignes du Paraclet, toute ladite pièce entre les hoirs Guillem. DESQUENS et les terres de l'église dudit St Aubin, les vignes du Paraclet et plusieurs
- un quartier de terre pris en une pièce de six quartiers en l'Enfermerye, entre Jehan GALLOYS lesné et Jehan SIMON, les terres de l'Enfermerye et plusieurs
- demi-arpent 6 cordes et demie de terre derrière Pothières, entre les terres de l'église dudit St Aubin et les hoirs Noël EURAT, Pothières et les hoirs Michel BENOIST
- un quartier et demi de terre au chemin de l'Estrier, entre les hoirs Jacques CHEVRIER et les hoirs Denis ANGENOST, le chemin de l'Estrier et les hoirs Guillem. DESQUAINS

et Sirette CAILLÉ, leurs père et mère, aïeul et aïeule des vendeurs, par partage fait devant Jacques BAILLET, arpenteur juré, et Antoine JEANNERAT, les 21 et 22.4.1671 [AD 10 - 2 E 66/41]

317 Le 8.10.1547, Fiacre DESQUAINS, laboureur demeurant à Ferreux, et Laurence SIMON, sa femme, à cause d'elle, vendent à Noël EURAT, laboureur demeurant à Saint-Aubin, un demi-quartier de vigne pris en une pièce d'un quartier entre Jacquin GRILLAT et l'acquéreur, Pierre GEU et Jacquin PATOT, pour 60 sols tournois [AD 10 - 24 H 118]

318 Laurence SYMON paye censive à Saint-Aubin en 1574-1575, 1578-1579; ses hoirs payent en 1576; ils payent avec Jehan SYMON, Pierre SYMON et consorts pour Saint Jehan de Sens en 1577; Lupprien DESQUAINS paye pour les hoirs en 1580 [AD 10 - E* 2881]

est d'autre part cité héritier de Jacquin MERLIN³²³.

Fiacre DESQUAINS et Laurence SIMON sont les parents de:

Lupien, parrain en 1584 à Avant-lès-Marcilly³²⁴,
∞ /1584 à Claude MOSARD

probablement Hilaire, ∞ à Geneviève BROCARD

Lupien DESQUAINS paye censive en 1580 pour les héritiers de Laurence SIMON (sa mère) et en 1584 avec Hilaire DESQUAINS (son frère ?).

- un quartier de terre pris en un arpent partant avec ses co-héritiers en La Tavelle, entre Nicolas DUCLOS et P.re SIMON, Messire Jehan BENOIST et les terres des Mergers
- un quartier de terre pris en une pièce de trois quartiers près le chemin des Mergers, entre Pierre SIMON et Jehan SIMON, les terres de Saint Pere lez Pontz et le chemin des Mergers
- un quartier dix cordes de terre pris en une pièce de sept quartiers près le Voenerat, entre Nicolas ADAM dem.t à Vignes et le même, le chemin Carroge et le chemin de Nogent
- Taxé à 1 denier 11 sols de cens et 1/2 boisseau 1/2 qt d'avoine. [AD 10 - E* 2875]

320 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Laurence SYMON veuve de Fiacre DESQUAINS pour 14 articles dont:

- 1/8 de maison, grange, étable, cour, jardin, aïssance et appartenance, la moitié du jardin d'en haut, partant par indivis avec les hoirs d'Alexis MERLIN et Nicolas SYMON [AD 10 - E* 2882]

321 Le 7.6.1582, déclaration de Pierre SYMON, tuteur de Samuel SYMON, son fils [...] pour 1/2 d'une maison à la Chaulme - sont aussi cités les hoirs de feu Fiacre DESQUAINS à cause de Laurence SIMON leur mère [AD 10 - 24 H 93]

322 Le 18.3.1596, reconnaissance pour une maison à Marnay de Pierre SIMON, Margueritte SIMON, Nicolas SIMON, Hilaire DESQUAINS et Maître Claude DESQUAIN, curé de Ferreux [AD 10 - 24 H 118]

323 Le 7.7.1585, Guillaume MIGORDIN, Pierre SIMON, Ambroise BARBOTIN, Claude COLLET, Christophe MERLIN, Nicolas MERCIER, Nicolas SYMON, Hilaire DESQUAINS, Perrette MAISTRE, veuve de Hierosme COLLART, Martin TROTIN, tous laboureurs et vigneron demeurant à Saint Aubin, sont détenteurs d'une pièce de terre de 8 arpents au lieudit "Le Champ à La Cave" à La Chapelle-Godefroy, icelle terre fut fait bail à feu Jacquin MERLIN, laboureur à Saint-Aubin par feu Jehan DE SAINT-AMOUR et Jehanne LARGENTIER, sa femme, et leur nom et portant fort pour feus Claude et Jehanne, frère et sœur de ladite Jehanne LARGENTIER [AD 10 - 24 H 93]

324 b 14.10.1584 à Avant-lès-Marcilly de Lupien, fils de Jehan PARISOT et Jehanne, p Jehan COLLARD et Lupien fils de Fiacre DESQUAINS, m Foy GENNERAT

D.1. Lupien, peut-être ∞ /1584 à Claude MOSARD³²⁵

Lupien DESQUAINS est probablement fils de Laurence SIMON car il paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour les héritiers de Laurence SIMON en 1580 et avec Hilaire DESQUAINS en 1584³²⁶. En 1580, Lupien DESQUAINS paye censive pour Nicolas ADAM de Veignes, à cause de sa femme (Marguerite SIMON).

D.2. (?) Hilaire, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1584-1611, † 1611/1612, ∞ à Geneviève BROCARD, ! en 1614-1615, fille de Pierre B.

En 1584, Hilaire DESQUAINS, manouvrier à Saint-Aubin, et Geneviève BROCARD, sa femme, vendent 2 arpents 1 quartier de terre et une petite portion de saussois³²⁷.

En 1587, Hilaire DESQUAINS, manouvrier, et Geneviève BROCARD, sa femme vendent avec Pierre MOREAU et Jeanne BROCARD sa femme, un demi-quartier de terre labourable à Courclain³²⁸.

En 1587, Hilaire DESQUAINS, manouvrier à Courclain, et Geneviève BROCARD, sa femme, à cause d'elle, vendent la moitié d'un demi-arpent et demi-quartier de terre labourable à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer³²⁹.

En 1591, Hilaire DESQUAINS comparait avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans le rôle et état

325 b 7.9.1584 à Avant-lès-Marcilly de Lupien, fils de Lupien DESQUAINS et Claude MOZARD, p Guillaume MOSARD et Lupien GENNERAT, m Jacqueline SABLONNIERE

326 Lupien DESQUAINS paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Laurence SYMON, et pour Nicolas ADAM de Veignes à cause de sa femme, en 1580; il paye en 1581-1585; il paye avec Hilaire DESQUAINS en 1584 [AD 10 - E* 2881]

327 Le 15.2.1584, Hilayre DESQUAINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Genevieve BROQUART, sa femme, vendent à Honorable Homme Guillaume MIGORDIN, marchand et laboureur demeurant à Saint-Aubin, 2 arpents 1 quartier de terre et une petite portion de saulsois à "La Tavelle" [AD 10 - 24 H 109]

328 Le 22.6.1587, Pierre MOREAU, vigneron, et Jehanne BROQUART sa femme, et Hillaire DESQUAINS, manouvrier, et Geneviefve BROQUART, sa femme, vendent à Guillaume GILLES, vigneron demeurant audit lieu, 1/2 quartier de terre labourable à Courclain près la grange qui fut à feu Jehan GALLOIS dit Bruyant, entre Denis REGNAULT et Jeh. HUGUENIN, ladite grange et le chemin de La Chapelle, plus 8 cordes de terre au même lieu [AD 10 - E* 2877]

329 Le dernier.9.1587, Hillaire DESQUAINS, manouvrier demeurant à Courclain, qui ne sait pas signer, et Geneviève BROQUART, sa femme, à cause d'elle, vendent à Guillaume GILLES, manouvrier au même lieu, la moitié d'1/2 arpent 1/2 quartier de terre labourable à Saint-Aubin, au lieudit "le perrier à la haulte d...", entre Pierre CHAUMART et les héritiers de Claude GAYET, le chemin d'Orleans et les terres du couvent du Paraclet [AD 10 - E* 2877]

de la formation des eaux-et-forêts³³⁰.

En 1597, Hilaire DESQUAINS, manouvrier à Saint-Aubin, et Geneviève BROCARD, sa femme, vendent 18 cordes de terre labourable. Il ne sait pas signer³³¹.

En 1598, Hilaire DESQUAINS de Saint-Aubin est témoin dans une enquête³³².

Hilaire DESQUAINS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1593 et 1612. En 1593, il paye comme héritier à cause de sa femme de Pierre BROCARD, et Guillaume GILLES paye pour lui, héritier de Pierre BROCARD. En 1595, il paye pour Saint-Jean de Sens. Plusieurs particuliers payent pour lui:

- Etienne VOITRIN en 1593 et 1594
- Guillaume MIGOURDIN en 1594 et 1595
- Guillaume GILLES en 1601^{333, 334}.

En 1609 de Hilaire DESQUAINS fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre tous les héritages échus à Geneviève BROCARD, sa femme, par le décès de Pierre BROCARD, son père, et par acquêt d'un fils ou d'une fille de Pierre MOREAU et Jeanne BROCARD³³⁵.

330 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Saint-Aubin: Nicolas PILLAVOYNE, Nicolas FONTAT, Jehan HUCGUENIN, Jehan LORMIER, Hilaire DESQUAINS, Edmé LA... (LAUNAY ?), Jehan LANGAR, Estienne COLAS, François GALLOYS l'aîné, Pierre JULLOT, Simon JULLOT, Jehan MAROTTE, Germain VOITURIN [AD 10 - E* 2801]

331 Le 17.2.1597, Hilaire DESQUAINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, et Geneviève BROCARD, sa femme, vendent à Guille. MIGOURDIN, laboureur demeurant à présent au Paraclet, 18 cordes de terre labourable à "La Terre à Letrain" [AD 10 - 24 H 93]

332 Le 24.11.1598, Hilaire DESQUAINS de Saint-Aubin figure parmi les témoins assignés pour une enquête [AD 10 - E* 3031]

333 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Hilaire (Ylle.) DESQUAINS paye en 1594-1612, il paye pour Saint-Jehan de Sens en 1595; Guille. MIGOURDIN paye à la décharge de (pour) Hilaire DESQUAINS en 1594-1595; Guille. GILLES paye pour l'acquêt qu'il a fait de Hilaire DESQUAINS en 1601 [AD 10 - E* 2883]

334 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Hilaire (Isaire) DESQUAINS paye censive en 1593, 1594; il paye comme héritier à cause de sa femme de Pierre BROCARD en 1593; Guille. GILLES paye à la décharge de Isaire DESQUAINS héritier de Pierre BROCARD en 1593; Estienne VOICTERIN paye au lieu de Hilaire (Isaire) DESQUAINS en 1593, 1594; Hilaire DESQUAINS paye en 1595, 1596, et chaque année de 1598 à 1607, en 1609 pour 2 années, en 1610 et 1611; Hilaire DESQUAINS et Pierre PILLAVOYNE payent à la décharge de Monsieur le Curé de Saint Aubin pour 3 quartiers de vigne de la cure pour 7 années en 1600, en 1601, en 1602 [AD 10 - E* 2883]

335 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 3.10.1609 de Hilaire DESQUAINS pour:

En 1611, Hilaire DESQUAINS, manouvrier à Saint-Aubin, commissaire à la requête des seigneurs de Saint-Aubin, prend le bail d'héritages saisis sur plusieurs particuliers de Saint-Aubin³³⁶.

La veuve Hilaire DESQUAINS paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1623³³⁷.

Hilaire DESQUAINS et Geneviève BROCARD sont les parents de:

- un corps de maison contenant 2 chas avec un petit jardin derrière, entre la rivière d'Arduisson et -, pardevant à une place commune appelée la cour et un chemin appelé d'Orléans
- demi-arpent de terre ou environ au lieudit la Pointe, entre les terres de la maison dieu de Nogent et la veuve défunt M.e Jehan GUYON, les terres de l'hotel dieu et le chemin royal
- demi-quartier de terre ou environ audit finage près des Barres, entre Pierre PILLAVOINE et Loys MERAT, les terres de la seigneurie des Barres et ledit MERAT
- 18 cordes de terre au même finage lieudit les Garennes, entre Loys MERAT et Pierre MEROSSE, Nicolas VOICTERIN et Jehan GILLES
- la moitié de cinq quartiers ou environ tant aulnois, pré que saussois audit finage près Corclain, entre Guille. GILLES et Estienne BARBETTE & ledit GILLES, la vieille rivière et ledit GILLES
- un quartier de saulsois près les Corclain, entre la ruelle et Pierre PILLAVOINE, ledit PILLAVOINE et -
- cinq cordes ou environ étant en buissons entre le bailli dudit Nogent et Loys MERAT, la rue commune et ledit MERAT
- demi-quartier ou environ près du même lieu de terre en buissons entre ledit DESQUAINS et le même, ledit GILLES et ledit PILLAVOINE
- une autre portion de terre en buissons près ce même lieu contenant 6 cordes ou environ, entre ledit DESQUAINS et Claude BOSSUOT, la rue commune et ledit PILLAVOINE
- 22 cordes près ce même lieu étant en buissons, entre ledit PILL. et ledit MERAT, la rue commune et ledit MERAT & Guille. GILLES
- une portion de terre contenant 6 cordes ou environ à faire chénevière entre ledit bailli de Nogent et lesdits PILLAVOINE & GILLES, ledit bailli de Nogent et la rue commune
- deux petites portions de terre contenant environ les deux 6 cordes près ce même lieu, entre Guille. GILLES et le chemin d'Orléans, la rue commune et ledit PILLAVOINE
- une portion de vigne contenant un quartier et demi à la Fin, entre Pierre PILLAVOYNE et Edme CANLAIS, M.e Odin MOREAU et le chemin d'Orléans
- tous ses héritages échus et advenus à Genevieve BROCARD sa femme par le décès de Pierre BROCARD, son père, et par acquêt de Pierre MOREAU et Jehanne BROCARD

Martine, ! en 1608

E. Pierre

Jeanne, de Saint-Hilaire, ∞ 3.7.1570 à Odard GUYOT, fils de Gilles G., † /1570

F. Jean, † /1571, ∞ à Tristane, de Ferreux, ∞ 2.5.1571 à Jacques BENOIST

G. Nicole, ∞ 25.1.1666 La Chapelle-Godefroy³³⁸ à Claude LE PAGE

DE TIGECOURT

Co-seigneurs de Saint-Aubin à la fin du XV^{ème} siècle.

A. Robert, écuyer, bailli, seigneur en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, demeurant à Pont-de-Samois puis à Nogent/Seine, ! en 1458-1460, ∞ à Isabeau DE LA GRANGE, † /1458, fille de Jean D.

En 1458, Robert DE TIGECOURT, écuyer, demeurant au Pont de Samois, rend foi et hommage pour la seigneurie de Saint-Aubin au nom des enfants de lui et feue Isabeau DE LA GRANGE, sa femme, fille de feu Messire Jean DE LA GRANGE³³⁹.

➤ un total de 2 arpents et 13 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

336 Le 12.8.1611, bail à Hillaire DESQUINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, commissaire à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, des héritages saisis:

- une maison où il y a un moulin à foulon à draps à Pierre PILLAVOYNE
- une maison à Courclain à Edmé CAULAY, tisserand en toile
- une maison à Courclain, et une autre maison à Guillaume GILLE, où il fait sa demeure
- une maison à Courclain à Guillaume HUGUENIN
- une maison à Courclain à Jean et Pierre POTHIER
- une maison à Courclain à Nicolas DROUART

Mention d'un requête de David ROSE, Edmé CAULLEY, Noël GUILLAUME, Simon JUBLOT et Nicolas GRISLARD l'ainé [AD 10 - 24 H 65]

337 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Hilaire DESQUAINS paye à Saint-Aubin en 1612-1613. La veuve Hillaire DESQUAINS paye en 1614-1615, 1618-1623

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

La veuve Guille. DESQUAINS paye en 1612-1616 pour elle et pour St Jehan de Sens. Elle paye en 1612 pour Pierre CHAUMARD

338 Témoins: Jean PROTIN, Denis LE PAGE, Charle PILLAVOYNE et Jean QUINSON

339 Le 19.5.1458, Robert DE THILGECOURT, écuyer, demeurant au Pont de Samois, ayant le bail, garde et gouvernement des enfants de lui et feue Isabeau DE LA GRANGE, jadis sa femme, fille de feu Messire Jean DE LA GRANGE, chevalier, iceux enfants seigneurs de Saint-Aubin, rend foi et hommage pour la seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2886]

En 1460, Robert DE TIGECOURT, écuyer, bailli, demeurant à Nogent/Seine, intervient à cause des enfants de lui et feue Isabeau DE LA GRANGE, seigneurs en partie de Saint Aubin et La Chapelle-Godefroy, pour le partage de biens à La Chapelle-Godefroy avec Lorme DE LA HAVERDIERE^{340, 341}.

Robert DE TIGECOURT et Isabeau DE LA GRANGE sont les parents de:

Denise
Jacquette
Sandrine

Gillette, ! en 1489³⁴², ∞ à Guion DE LA HAVERDIERE, † /1489

DE TROUSSILLON

Co-seigneurs de Saint-Aubin au XV^{ème} siècle³⁴³.

La composition de la famille DE TROUSSILLON à Saint-Aubin est connue d'après une transaction de 1444³⁴⁴ et

340 Le 4.10.1460, partage entre Robert DE TIGECOURT et Lorin DE LA HERMADIÈRE [AD 10 - E* 2860]

341 Le 3.10.1460, Robert DE TIGECOURT, écuyer, bailli, à cause des enfants Denise, Jacquette, Sandrine et Gillette, de lui et feue Ysabeau DE LA GRANCHE, seigneur en partie de Saint Aubin et La Chapelle, demeurant à Nogent, et Lorme DE LA HAVERDIÈRE, à cause de Lore sa femme, demeurant à Fontaine-Mâcon, partagent des biens à La Chapelle [AD 10 - E* 3048]

342 Le 22.4.1489, Jacques RIBENDEAU, marchand à Nogent, vend à Guillaume NUGAULT, 1/2 maison; l'autre 1/2 appartient à Gillette DE TIGECOURT, veuve de Guion DE LA HAVERDIÈRE [AD 10 - E* 3048]

343 Dans le Dictionnaire de la Champagne Méridionale, seigneurs pour la première moitié de Saint-Aubin:

➤ 1445 Jean DE TROUSSILLON l'ainé, seigneur de Béru, tant pour lui que pour son fils mineur Richard DE TROUSSILLON, donataire du précédent

➤ 1477 Richard DE TROUSSILLON [17 E 16]

➤ 1482 Louis DE TROUSSILLON

➤ 1494 Marguerite DE ROSTAN, veuve du précédent, douairière

➤ 1496 Mathé DE TROUSSILLON

➤ 1497 Pierre DE TROUSSILLON, frère de Louis ci-dessus, chacun pour 1/4 de la totalité [E* 2886]

344 Le 22.3.1444, Henry ROUSSEL, avocat en parlement, seigneur de Chaillan, en son nom et ayant les droits de Demoiselle Jehanne LAGENCIENNE, veuve d'Arnoult BOUCHER, conseiller du roi, aurait fait transaction avec Jehan DE TROUSSILLON, tant en son nom que tuteur de Richard DE TROUSSILLON, son fils, par laquelle il aurait été accordé audit Jehan DE TROUSSILLON:

➤ les maisons de Bray/Seine avec fiefs, arrière-fiefs, censives, ci-devant appartenus à Guillaume DES BARRES

➤ les terres et seigneuries de Gravon et Saint-Aubin et le droit que ledit Guille. DES BARRES pourrait prétendre en la terre et seigneurie de Rougnon

Et audit Henry ROUSSEL et Jehanne DORGEMONT sa femme:

➤ les terres et seigneuries de Serbonne, Montpinçon, du Mesnil, Champront, Grisy et Saint-Prix

une sentence du bailliage de Troyes de 1499³⁴⁵.

A. NN.

Jean l'aîné, ∞ à Etiennette
Jean le jeune, ! en 1444

A.1. Jean l'aîné, Seigneur de Bray, ! en 1445, † ca 1493, ∞ à Etiennette, ∞(1) à Jean DES CAVES, † /1444
Richard

A.1.A. Richard, ! en 1445-1477

Richard est peut-être le père de:

Louis³⁴⁶, écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, ! en 1493, † /1494, ∞ à Marguerite DE ROSTAN, douairière, ! en 1494, ∞(1) à André DULIS
Mathé, ! en 1496
Pierre, ! en 1497

B. Nicolas, signe: Troussillon avec paraphe, avocat du roi en l'élection de Provins, ! en 1611, ∞ à NN., originaire de Saint-Aubin et apparentée aux DESPENCIER³⁴⁷

DE VERGNES (voir DESMOGNES)

A. Michel l'aîné, Honorable Homme, lieutenant du prévôt à Nogent/Seine, ! en 1520-1535, ° ca 1467/1468

En 1520, Honorable Homme Michel DE VERGNES, lieutenant du maître des eaux-et-forêts de Nogent/Seine, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 52 ans environ, et il est né à Nogent/Seine où il fait sa demeure³⁴⁸.

Jehan DE TROUSSILLON le jeune, procureur de Jehan DE TROUSSILLON l'aîné, seigneur de Bray, son frère, père de Richard.

- Mention de Guillaume DES BARRES, chevalier, qui avait vendu à feu Jehan DES CAVES et Estiennette, sa femme, depuis femme dudit Jehan DE TROUSSILLON l'aîné.
- Mention d'une vente faite en 1407 par ledit chevalier à feu Sire François CHANTEPR...NE.
- Mention des droits advenus à Demoiselle Gillette, veuve de Pierre DE VILLIERS, fille d'Estiennette

(gros parchemin) [AD 10 - E* 2858]

345 Le 8.4.1499, sentence du bailliage de Troyes sur un conflit entre Noble Homme Maître Jean DE RANC contre Demoiselles Marguerite et Charlotte D'ARMAGNAC. Il a été reçu à foi et hommage pour jouir du fief de Saint-Aubin. Il possède 1/2 de la seigneurie de Saint-Aubin et la seigneurie des Caves, 1/4 par donation du 19.5.1496 de Mathé DE TROUSSILLON et 1/4 par échange du 23.10.1497 avec Pierre DE TROUSSILLON. Mention du mariage de feu Loys DE TROUSSILLON, Sieur de Saint-Aubin, et Marguerite DE ROSTAN et des enfants de celle-ci avec son premier mari feu Maître Andry DULIS: Loys, Guillaume, Jehanne et Charlotte. Pierre et Mathé DE TROUSSILLON étaient frères de Loys DE TROUSSILLON. Messire Guillaume DES BARRES, chevalier, seigneur de 1/2 de Saint-Aubin, a donné 1/2 de la seigneurie à feu Jean DE TROUSSILLON, écuyer. Mainmise de Maître Richard DE TROUSSILLON sur 1/2 de Saint-Aubin comme héritier de Jean DE TROUSSILLON son père. [AD 10 - E* 2886]

346 Le 10.7.1527, certificat de plusieurs habitants de Quincey et autres lieux qui justifient que les seigneurs de Saint-Aubin avaient droit de propriété sur environ 100 arpents de bois taillis:

- Colin DUCLOS, laboureur, âgé de 60 ans, et ..., âgé de 70 ans, demeurant à Quincey
- Guillemain MARLIN, âgé de 60 ans, laboureur demeurant à Nogent
- Colin SIMON, âgé de 70 ans, laboureur demeurant à Nogent
- Jehan THOMAS, âgé de 64 ans
- Jehan CANNYN, âgé de 55 ans, demeurant à Marnay
- Pierre GALLOIS, âgé de 50 ans
- Pierre SOMILLON, âgé de 50 ans, laboureur demeurant à Saint-Aubin

Le bois fut à Loys TORSILLON, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et à son propos il y a 34 ans, fut à Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur de Bonpas, et en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy. d'une saisie des officiers de Nogent faite il y a environ 25 ans.

Mention d'un bail fait à la chandelle par ledit TORSILLON d'1 arpent à Colin SIMON, Pierre SOMILLON et autres, que Thévenin SOMILLON, son aïeul, tenait du vivant dudit TORSILLON.

Vente d'1 arpent audit Colin, 3 quartiers audit MERLIN et 1 quartier à P.re SOMILLON [AD 10 - E* 2860]

347 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 13.7.1611 de Nicolas TROUSSILLON, avocat du roi en l'élection de Provins en la terre et seigneurie de Saint-Aubin, qui signe "Troussillon" avec paraphe, pour 1 arpent et 25 cordes de terre a lui échu par partage de la succession DESPENSIER, parent de sa femme, et à présent baillé à Michel MERCIER, labour. demeurant à La Chapelle Godefroy:

- un quartier de terre au finage dudit St Aubin lieudit Le Noyer, à coté de Nicolas GALLOYS
- un arpent de terre audit finage lieudit en Bermont, entre les hoirs Michel MERCIER et -, le même et plusieurs [AD 10 - E* 2874]

348 Le 15.11.1520, Noble Seigneur Messire Michel DE POISIEU dit Cadorat, l'un des 100 gentilshommes de la Chambre et Dame Marguerite DE

En 1535, Honorable Homme, Michel DE VERGNES l'aîné, lieutenant du prévôt de Nogent/Seine, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 68 ans^{349, 350}.

En 1555, il est fait mention à Saint-Aubin d'un lieudit appelé "La Croix Michel de Vergnes"³⁵¹.

B. Michel, † /1576, ∞ à Barbe GUICHON, ! en 1576, † 5.5.1582 Nogent/Seine

En 1576, Barbe GUICHON, veuve de Michel DE VERGNES, déclare 4 arpents et 50 cordes au censier du seigneur de Saint-Aubin^{352, 353}.

DE VIGNE

La famille DE VIGNE a été fondée à Saint-Aubin par Jean l'aîné, charpentier originaire du Charolais, venu s'établir à La Chaume vers 1491.

A. Jean l'aîné, charpentier et laboureur à La Chaume depuis 1491, garennier et garde de la garenne entre 1493 et 1500, ! en 1491-1530, ° ca 1465/1473 La-Mothe-Saint-Jean en Charolais, † 1528/1533, ∞ à Jeanne HUCHER, fille de Jean H. et Félicson

Jean DE VIGNE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1528:

Entre 1491 et 1496, il paye pour la moitié du verger dont l'autre moitié est à Jean BORJONE, et en 1498, il paye avec Jean MERLIN (son beau-frère) pour le verger. Il paye encore pour le verger en 1520, 1526 et 1527.

VEELU sa femme, seigneur et dame de Foujon, s'opposent à Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, ayant les profits et émoluments de la ville, terre et seigneurie de Nogent et Pont/Seine, à propos des limites de la seigneurie. Examen des témoins: Honorable Homme Michel DES VERGNERS, lieutenant de Monsieur le Maître des eaux-et-forêts de Nogent, âgé de 52 ans environ, natif de cette ville dans laquelle il a fait son ordinaire demeure [AD 10 - E* 2926]

349 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Michel DE VERGNES l'aîné, lieutenant du prévôt, demeurant à Nogent/Seine [AD 10 - E* 2860]

350 Le 28.6.1535, Honorable Homme Michel DES VERGERS l'aîné, lieutenant du prévôt de Nogent, demeurant audit Nogent, âgé d'environ 68 ans est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

351 Le 21.3.1551, Claude DOURY le jeune, laboureur, et Claudine GUILLOT, sa femme, à cause d'elle, demeurant à Saint-Aubin, vendent à Noël EURAT, manouvrier audit lieu, un demi-arpent de terre à Saint-Aubin au lieudit "La Croix Michel de Vergnes", contre 11 livres tournois 5 sols [AD 10 - 24 H 118]

352 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 26.7.1576 de Barbe GUICHON, veuve de Michel DE VERGN... (ou DE VERGIERS), pour 4 arpents et 50 cordes [AD 10 - E* 2874]

353 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Barbe GUICHON, veuve de Michel DES... ERGNES pour 5 articles [AD 10 - E* 2882]

En 1491 et 1493, son cens est payé à Saint-Aubin par la mère (?) de HUCHER.

Il est dit charpentier en 1493.

Entre 1498 et 1507 il paye pour sept arpents de terre qu'il tient des Barres, assis au dessus de la Chaume, et pour un arpent de terre, assis au lieudit aux Scillons.

De 1510 à 1513, il paye avec Jean HUCHER, Gillet GILLOTTE et Jean MERLIN (ses beau-frères) pour un demi-arpent de vigne et terre.

Sa censive en 1529 et 1532 est payée par la veuve Jean VERNIER. La veuve de Jean DE VIGNE l'aîné paye en 1533³⁵⁴.

En 1515, Jean DE VIGNE est témoin dans une enquête. Il est charpentier à La Chaume et est âgé de 50 ans. Il dit être né à La Mothe-Saint-Jean et être venu à Saint-Aubin 30 ans plus tôt. Il fut garennier pendant 7 ans environ 15 ans plus tôt³⁵⁵.

En 1521, Jean DE VIGNE est témoin dans une enquête. Il est charpentier et laboureur à La Chaume, et est âgé d'environ 48 ans. Il dit être venu environ 30 ans auparavant de La Mothe-Saint-Jean en pays de Charolais, pour demeurer au Paracllet. Il déclare avoir été garennier et garde pendant plus de 6 ans³⁵⁶.

354 Jehan DE VIGNES paye coutume à Saint-Aubin en 1491 (2 fois), 1493, 1494, 1495 et 1496 (2 fois) pour la moitié du verger, l'autre étant à Jehan BORJONE; en 1491 et 1493, son cens est payé à Saint-Aubin par "la mer." de HUCHER; il est dit charpentier en 1493; il paye à Saint-Aubin en 1495 pour ses censives; il paye en 1498 avec Jehan MARLIN pour le verger; il paye censive en 1498, 1499, 1500, 1502 (2 fois), 1504-1507 pour sept arpents de terre qui tient des Barres assis au dessus de la Chaume et pour un arpent de terre assis au lieudit aux Scillons; il paye en 1506, en 1510 pour cens et coutume, en 1511 et 1513 pour cens; il paye en 1510, 1511 et 1513, il paye avec Jehan HUCHER, Gillet GILLOT et Jehan MERLIN pour un demi-arpent de vigne et terre; il paye en 1518; il paye en 1520 pour VII quartiers de terre; Jehan DE VIGNES l'aîné paye en 1519 pour ses cens; il paye en 1520 et 1526, en 1527 pour ses terres et pour le verger, en 1527 pour sa part de la vigne du Housot et pour autre cens; en 1528; sa censive en 1529 et 1532 est payée par la veuve Jehan VERNIER; la veuve de Jehan DE VIGNES l'aîné paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

355 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Jehan DE VIGNES, charpentier demeurant à La Chaulme, paroisse de Saint-Aubin, âgé de L ans environ. Il dit être né à La Mothe Saint Jehan, pays de Brandteloys. Il vint demeurer à Saint-Aubin, à La Chaulme il y a XXX ans. Il a été garennier et garde de la garenne pendant 7 ans environ il y a XV ans ou environ. Il cite Jehan DESMASSUES, Jehan BENARD et autres, surpris chassant [AD 10 - E* 2813]

356 Le 28.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour

Dans plusieurs censiers de l'Abbaye du Paraclet établis entre 1530 et 1532, Jean DE VIGNE l'aîné déclare un quartier de vigne au Houssoy^{357, 358}.

Dans ces mêmes censiers, Jean DE VIGNE déclare avec Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, et la veuve de Thévenin DU CLOS un arpent de vigne au dessous du Houssoy. Il s'agit sans doute d'un bien hérité de Jean HUCHER dont ils sont tous les 4 héritiers^{359, 360}.

En 1544, Jeanne HUCHER, veuve de Jean DE VIGNE, délaisse à l'Abbaye du Paraclet un quartier de vigne au Houssoy³⁶¹.

grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan DE VIGNE, charpentier et laboureur demeurant à La Chaulme lès Paraclet, âgé de 48 ans ~. Il dit être venu il y a 30 ans ou environ du lieu de La Mothe Saint Jehan au pays de Charolais, diocèse d'Autun, faire sa demeure au lieu du Paraclet lès Saint-Aubin. Il dit avoir été garennier et garde par diverses années par l'espace de 6 ans et plus. Il déclare que dès 4 ans ou environ, Noble Seigneur Messire Michel DE POISIEU, Sieur de Foujon ou Madame sa femme, baillèrent à feu Jehan DES MASSUES leur fauconnier demeurant à Quincey, environ 3 à 4 arpents de terre peuplés de bois faisant partie de la garenne qu'il a essarté. Il a vu depuis 6 ans Mathurin COURONNEAU, P.re DU CLOS, le ...UITEUX, la femme de Jehan DES MASSUES, Clémen. BALLIGAULT, Adam MOTET, Jehan COUSTURIER, George BARBOTIN, un nommé le charron, Guill. DUREAU et Jehan CAILLÉ et autres, conduire chev... et mener en leurs maisons à leurs chevaux et harnois grande quantité de bois à chauffer [AD 10 - E* 2813]

357 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Jehan DE VIGNES l'aîné pour 1 quartier de vigne au Houssoy [AD 10 - E* 2875]

358 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan DE VIGNE l'aîné déclare 1 quartier de vigne au Houssoy

Le 3.5.1532, Jehan DEVIGNE l'aîné déclare 1 quartier de vigne au Houssoy

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

359 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DE VIGNE et la veuve Thevenin DU CLOZ, pour 1 arpent 1/2 de vigne au Houssoy [AD 10 - E* 2875]

360 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Guillaume DUREAU, Ambroise SYMON, Jehan DE VIGNES et la veuve Thevenin DU CLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy

Le 3.5.1532, Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DEVIGNES et la veuve Thevenin DUCLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy (en 1623 à Colin GRILAR et autres)

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

361 Le 16.5.1546, Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan ANDRY, p.tre, procureur de l'Abbaye du Paraclet, reçoit des religieuses du Paraclet en rente viagère 1

Jean DE VIGNE l'aîné et Jeanne HUCHER sont les parents de:

Jean le jeune

A.1. Jean le jeune, laboureur à Quincey, ! en 1519-1546

Jean DE VIGNE le jeune paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1519 et 1520³⁶².

En 1525, Jean DE VIGNE le jeune, laboureur demeurant à Quincey, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail pour 9 ans de 3 arpents et demi de terre à Quincey et Saint-Aubin.

En 1527, cette même pièce de terre, où est bâtie une maison, est baillé pour 99 ans à Jean DEVIGNE le jeune, laboureur, et à 5 autres particuliers de Quincey.

En 1639, Etienne DE VIGNE détient avec un autre cette pièce de terre. Ses enfants Jean et Etienne, scieurs de long à Quincey, rendent cette terre à l'Abbaye du Paraclet³⁶³.

En 1526, Jean DE VIGNE le jeune et trois autres particuliers de Saint-Aubin reconnaissent à l'Abbaye du Paraclet une obligation pour les gros dîmes de

quartier de vigne au Houssoy à coté des hoirs Ambroise SIMON, délaissé le 30.4.1544 par Jehanne HUCHER, veuve de Jehan DEVIGNES, à l'Abbaye [AD 10 - 24 H 105]

362 Jehan DE VIGNES le jeune paye cens à Saint-Aubin en 1519 et 1520; il paye en 1520 avec "A.bin S...on" pour un demi-arpent de vigne assis au lieudit Houssois; Jehan DE VIGNES paye à Saint-Aubin en 1529; Jehan MORANGE paye censive en 1532 pour une mesure qui est près la maison Jehan DES VIGNES [AD 10 - E* 2880]

363 Le 18.5.1525, bail pour 9 ans de 3 arpents 1/2 de terre à Quincey et Saint-Aubin à Jean DEVIGNE le jeune, laboureur demeurant à Quincey.

Le 20.3.1527, pour 99 ans desdits 3 arpents 1/2 de terre audit Jean DEVIGNE et consorts, c'est-à-dire: Jehan DEVIGNE le jeune, laboureur, pour 1 part, Estienne CAILLÉ, Estienne JOUET, Nicollas HEDRY, Jehan BARBOTIN, Jehan LARIBLE, tous demeurant à Quincey, Ambroise BARBOTIN, demeurant en la maison bâtie sur cette terre.

Le 15.9.1639, sentence contre Guillaume LARIBE et Etienne DEVIGNE pour les 3 arpents 1/2 ci-dessus.

Le 1.9.1664, Thomas MIGOURDIN, laboureur à Tremblay, époux de Légère LEGRAND, tuteur des enfants de Charles HEDRY, assisté de Charles CAILEY, parrain des mineurs, pour 1 quartier 1/2 de terre dans 3 arpents 1/2 consenties à Nicolas HEDRY, grand bisaïeul dudit feu Charles HEDRY et nommé Jean DEVIGNE et consort pour en jouir 3 vies et après 99 ans (selon un acte du 2.6.1664)

Le 11.9.1664, Jean et Etienne DEVIGNE, héritiers de feu Etienne leur père rendent les 3 arpents 1/2 de terre consentie à Jean DEVIGNE le 20.3.1527, à partager avec Guillaume LARIBE et les hoirs Charles HEDRY, remis par Thomas MIGOURDIN. Le même jour, bail à Jean et Etienne DEVIGNE, scieurs de long à Quincey, et Thomas MIGOURDIN, laboureur à Tremblay, des 3 arpents 1/2 de terre. [AD 10 - 24 H 108]

Saint-Aubin³⁶⁴.

En 1546, Jean DE VIGNE le jeune, laboureur à Quincey, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail pour 19 ans de 24 arpents de terre et pré à Quincey³⁶⁵. En 1560, Guillaume DEVIGNE, laboureur à Quincey prend le bail des 24 arpents pour 9 ans puis renouvelle le bail en 1569 pour 9 ans³⁶⁶.

Jean DEVIGNE le jeune est probablement le père de:
Guillaume, ! en 1560-1569

A.1.A.1.A. (?) Etienne, ne sait pas signer, parrain le 4.7.1615 à Quincey, ! en 1639, ∞ à Edmée

En 1628, Etienne DEVIGNE, est assigné comme témoin dans une enquête avec d'autres manouvriers de Quincey. Il ne sait pas signer³⁶⁷.

En 1635, Etienne DE VIGNE, passe un marché avec plusieurs particuliers de Saint-Aubin et Quincey³⁶⁸.

Il est peut-être mort en 1654 à Nogent/Seine³⁶⁹.

Etienne DE VIGNE et Edmée sont les parents de:

Jean³⁷⁰, scieur de long à Quincey, ! en 1664, ∞ à Sire BALLIGAULT

Etienne, Maître, signe: E De Vigne, scieur de long à Quincey, greffier en la justice de Quincey, ! en 1664, b 12.10.1631 Quincey, p Estienne GENNERAT, m Françoise CAILLE, ∞ 21.6.1660 Quincey à Anne BENOIST

Charles, b 22.3.1644 Quincey, p Paul CHARPENTIER, m Charlotte CHERAUT

En 1680, Etienne DE VIGNE, charpentier à Quincey, et Anne BENOIST sa femme, reçoivent la donation d'une rente de Catherine LARIBBE, veuve d'Edmé DAOUST, manouvrier à Quincey³⁷¹. En 1701, les héritiers d'Etienne DE VIGNE et Anne BENOIST sont (leurs neveux) Jean MERCIER, époux d'Anne DEVIGNE, Jeanne DEVIGNE, veuve de François MAISTRE, Nicolas BENOIST et Pierre CAILLET, époux de Françoise BENOIST³⁷².

370 Jean DEVIGNE est cité frère au mariage de Estienne DEVIGNE et Anne BENOIST le 25.6.1660 à Quincey

371 Le 28.8.1663 à Ferreux, Edmé DAVOST ∞ Caterine LARIBBE. Témoins: Jean DE VIGNES, Benoist VIOLEAU

372 Le 19.4.1660, devant LEMOYNE, notaire au Châtelet de Paris, Marie GENOUD, veuve d'Anthoine BELOT, conseiller du roi, seigneur de Ferreux et Quincey, constitue à Marguerite LARIBBE sa servante, 69 livres 16 sols 3 deniers de rente

➤ Le 17.4.1680, devant LECOURT, notaire à Nogent/Seine, Catherine LARIBBE, veuve d'Edmé DAOUST, manouvrier à Quincey, fait donation entre vifs à Etienne DE VIGNE, charpentier demeurant à Quincey, et Anne BENOIST sa femme, de la rente constituée à Marguerite LARIBBE, sœur de la donatrice, léguée par testament devant BOURDOT et CARTIER, notaires au Châtelet de Paris le 26.3.1663, à condition de payer 300 livres après le décès de Catherine LARIBBE à Joachim BENOIST, manouvrier à Quincey, son neveu

➤ Le 18.11.1683, opposition du seigneur de Quincey à la donation.

➤ Le 30.1.1684, Pierre THOMAS, maire de Ferreux, fondé de procuration du Sieur Claude BELOT, intervient contre Etienne DEVIGNE et Anne BENOIST sa femme

➤ Le 7.11.1692, Claude BELOT cède 4 rentes à Etienne DEVIGNE, greffier en la justice de Quincey, et Anne BENOIST sa femme, soit:

- 30 livres dus par la veuve Pierre THOMAS, receveur de Quincey, le 2.5.1692
- 8 livres 19 sols 6 deniers dus par Edmé GROSMARD, laboureur demeurant à La Fosse, le 16.5.1681
- 22 livres 2 sols dus par Simon PRUDHON à Saint-Aubin, le 12.1.1682
- 10 livres dus par Edmé LAPILLE, laboureur à Gélannes, le 16.10.1686
- contre l'éteinte de la rente de 69 livres 16 sols 3 deniers comme héritier de Catherine et Marguerite LARIBBE

➤ Le 11.7.1701, saisie pour une somme due par le sieur BELOT à Jean MERCIER, époux d'Anne DEVIGNE, Jeanne DEVIGNE, veuve de François MAISTRE, Nicolas BENOIST et Pierre CAILLET, époux de

364 Le 12.6.1526, Edmond DU VAL, manouvrier, Jehan VOICTERIN, Jehan DE VIGNES le jeune et Denys MAROTTE, tous demeurant en la paroisse de Saint-Aubin, reconnaissent aux religieuses du Paraclet une obligation pour les gros dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

365 Le 18.1.1546, Jehan DEVIGNES le jeune, laboureur demeurant à Quincey, prend des religieuses du Paraclet le bail pour 19 ans de 24 arpents de terre et pré à Quincey, provenant du transport fait par Edmon DUVAL et Katherine sa femme, qui se sont donnés et rendus en notre abbaye [AD 10 - 24 H 100]

366 Le 16.4.1545, Jean DEVIGNE le jeune, laboureur à Quincey, prend le bail de 24 arpents de terre pour 9 ans. Le 4.1.1560, Jean DEVIGNE prend le bail de 25 arpents de terre pour 9 ans.

Le 7.1.1560, Guillaume DEVIGNE, laboureur à Quincey, prend le bail de 24 arpents de terre pour 9 ans.

Le 12.4.1569, Guillaume DEVIGNE, laboureur à Quincey, prend le bail de 24 arpents pour 9 ans [AD 10 - 24 H 91]

367 Dans un acte du 13.11.1628 apparaissent comme témoins Guillaume LARIBBE, Estienne DEVIGNE, Lyé VOICTERIN et Claude SIMON, tous manouvriers à Quincey. L'acte est signé "Claude Symon" avec paraphe et "G Laribe" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 94]

368 Le 4.6.1635, Jacques CAULAY, Richard GARNIER et Jeh. GARNIER son fils, demeurant à Saint-Aubin, Jehan GUILLEMART, Estienne DEVIGNES et Gui. LARIBBE, manouvrier à Quincey (il ne savent pas signer sauf "G Laribe"), passent un marché avec Honn. Homme Edmé MAUCLERC l'aîné, marchand à Nogent, receveur et fermier de la terre et seigneurie de La Grande Aulne [AD 10 - 2E 66/9]

369 Estienne DEVIGNE, blessé le 16.8.1654 dont il mourru le 20 à Nogent/Seine

A.1.A.1.A.1. Jean, signe: J Devigne avec paraphe, Maître, charpentier à Quincey, ° ca 1622, (†) 4.3.1692 Quincey³⁷³, ∞ 22.1.1657 Ferreux à Sire BALLIGAULT, † et (†) 27.11.1680 Quincey³⁷⁴, (†) au dedans du cimetière proche la grande porte de l'église, fille de Charles B. et Françoise DUREAU

En 1666, Jean DE VIGNE, manouvrier à Quincey, cède le bail d'une maison provenant du partage fait avec Etienne DE VIGNE son frère. Sirette BALLIGAULT, épouse de Jean DE VIGNE, ratifie la vente en 1668. Il signe "J Devigne" avec paraphe³⁷⁵.

Jean DE VIGNE et Sire BALLIGAULT sont les parents de:

Jeanne, ne sait pas signer, b 21.9.1660 Quincey, p Jean LAURENT, m Jeanne BENOIST, ∞ 23.11.1682 à François MAISTRE, charron, ° ca 1654, fils de Nicolas M., † /1682, et Marie BAILLET, † /1682

Antoine, ° 3.6.1665 Quincey, b le 4, p Anthoine DES MASSUES Esc., m Charlotte BALIGAULT, † 23.1.1683 Quincey, (†) le 24

Anne, ∞ 1.3.1683 Quincey à Jean MERCIER, fils de Gabriel M. et Marie PHILIPPE, † /1683

B. Jean³⁷⁶, probablement laboureur à La Motte, paroisse de Saint-Loup de Buffigny, ! en 1560

En 1560, Jean DE VIGNE, laboureur à La Motte, Saint-Loup de Buffigny, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail de 33 arpents de terre à Quincey³⁷⁷.

Jean DEVIGNE est le père de:
Marion, ! en 1581

C. Jean, manouvrier à Quincey, ! en 1620-1621, † / 1646, peut-être ∞ à Vincente PARISOT, (†) 6.1.1617 Quincey³⁷⁸

En 1620-1621, Jean DE VIGNE, manouvrier à Quincey, fait une déclaration au terrier de Quincey. Il

Françoise BENOIST, tous héritiers de Estienne DEVIGNE et Anne BENOIST sa femme [AD 10 - E* 2926]

373 Témoins: François MAITRE et Jean MERCIER, gendres

374 Témoins: Jean DEVIGNES, époux, Etienne DEVIGNES, Jean DESIARDINS

375 Le 27.12.1666, Jean DEVIGNE, manouvrier à Quincey, cède à Louis VOICTERIN, vigneron à Quincey, le bail à rente perpétuelle d'une maison couverte de paille à 1 chas provenant du partage fait avec Estienne DEVIGNE son frère. Sirette BALLIGAULT, épouse de Jean DEVIGNE et Françoise BALLIGAULT, épouse de Louis VOICTERIN, ratifie la vente le 7.5.1668. L'acte est signé "J Devigne" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/18]

376 Le 10.2.1582 à Saint-Loup-de-Buffigny, Jean DE VIGNES et Françoise sont exécuteurs testamentaires d'Antoine DE VIGNE

377 Le 24.2.1560, Jean DEVIGNES, laboureur demeurant à La Motte, Saint-Loup de Buffigny, prend de Mesdames du Paraclet le bail de 8 arpents + 25 arpents de terre à Coquignolles, Quincey [AD 10 - 24 H 108]

378 (†) le 6.1.1617 à Quincey de Vincente PARISOT, épouse de Jehan DE VINGNE

intervient avec Jean CHARRETON comme marguilliers de l'église de Ferreux³⁷⁹.

Jean DE VIGNE est le père de:

Barbe, ∞ /1646 à Jean QUENTIN³⁸⁰, (†) 12.2.1647 Ferreux

D. Jean (VIGNES)

Liesse, de Rigny, ∞ 12.7.1631 à Léonard MERCIER Gabrielle, de Rigny, ! en 1634, ° ca 1606, (†) 18.9.1672, † "subitement", "elle avait communié à l'église le 8.e dud. mois", ∞ /1640 à Nicolas VOITRIN, † /1672

DE VILLEGAGNON

A. Pierre, chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, ! en 1625-1628

Maître Pierre DE VILLEGAGNON, chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, achète en 1625 la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin pour la remettre en 1628 à l'Abbaye du Paraclet³⁸¹.

DE VILLEMONTÉ

A. François, Haut et Puissant Seigneur, Maître, † / 1685, ∞ à Haute et Puissante Dame Philippe DE LA BARRE

DE VILLIERS

A. Edmée, ! en 1594

Edmée DE VILLERS paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1594³⁸².

379 Dans le censier de Quincey de 1620-1621, déclarations de:

- L'église de Ferreux, par Jean DEVIGNE et Jean CHARRETON, marguilliers
- Jean DEVIGNE, manouvrier à Quincey, pour une maison à 2 chas le 30.11.1621, pour 1 quartier de terre
- Edmé DEVIGNE, couvreur de chaume à Ferreux [AD 10 - E prov. 158 & E* 2933]

380 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean QUENTIN à Ferreux, héritier de Jean DEVIGNE, paye en 1646, sa veuve paye en 1647-1654 [AD 10 - E* 2932]

381 Le 8.11.1625, Henry LAGNEAU fait acquisition de la moitié de la terre de Saint-Aubin en faveur de Maître Pierre DE VILLEGAGNON, chevalier, gentilhomme de la chambre du roi.

Le 24.10.1628, ledit Pierre DE VILLEGAGNON déclare qu'il n'a acheté la moitié de la seigneurie que pour l'Abbaye du Paraclet à laquelle il remet ladite moitié de seigneurie [AD 10 - 24 H 93]

382 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Edmée DE VILLERS paye censive en 1594 sans préjudice des années précédentes [AD 10 - E* 2883]

DEVIN

A. Pierre, ne sait pas signer, boyeur, ! en 1543-1573, † en 1573/1575

En 1543, Pierre DEVIN, boyeur à Saint-Aubin, prend du seigneur de Saint-Aubin, le bail d'une masure à Saint-Aubin, rue de Cormont, près du moulin³⁸³.

Pierre DEVIN paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1573. Il paye pour Jean MIGOURDIN l'aîné en 1561 et pour Guillemain POPILLART entre 1562 et 1564. Les héritiers de Pierre DEVIN payent en 1575 et 1576³⁸⁴.

En 1572, Pierre DEVIN fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare deux maisons

rue de Courmont. Il ne sait pas signer^{385, 386, 387}.

Pierre DEVIN est probablement le père de:
Sirette, ! en 1577-1603

Sirette DEVIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1577 à 1603^{388, 389, 390}.

DE VITRY

Famille dont 3 représentants sont cités à Fontaine-Mâcon en 1494³⁹¹.

385 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.10.1572 de Pierre DEVIN pour:

- une maison et accin en la rue de Courmont, entre ladite rue et un chemin allant au moulin, le même et Phelippon MERCIER
- 20 cordes de pré en la rue Chefvre, entre les hoirs Nicolas GRILLOT et Nicolas MAISTRE, la rivière d'Arduisson et ladite rue
- 16 cordes de vigne au lieudit fort-à-faire, entre Jehan ANCEAU et Monsieur de BRIEL, le chemin des Mergers et les terres de Postière
- un quartier deux cordes de vigne en ce même lieu, entre Nicolas THEVENIN et P.re GAULTIER, Postière et le chemin
- (demi-quartier à partir de cinq arpents, attendant d'icelle au dessus au lieudit fort-à-faire, entre Jeh. FONTE. le jeune et les terres de Monsieur de BRIEL)
- demi-quartier de vigne en ce même lieu, entre Claude COLLET et Nicolas THEVENIN, les terres de Monsieur de BRIEL et Postière (barré)
- trois parts de (ou une ?) maison, accin, chénevière et courtil, les huit faisant le tout, rue de Cormont, entre Nicolas ROSEY et Guillem. POPILLARD, à partir par indivis, ladite rue et un chemin allant de Saint-Aubin au Paraclet
- Taxé à 1 denier 2 oboles de cens et 5 deniers de rente. [AD 10 - E* 2875]

386 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Pierre DEVIN pour 6 articles dont:

- une maison et accin, rue de Cormont
- un acquies de Jehan FONTAINE le jeune
- une maison, accin, chénevière et courtil dont les 8 parts font le tout, rue de Cormont, entre Nicolas ROZEY et Guillm. POPILLART, par indivis [AD 10 - E* 2882]

387 Le 27.11.1572, Pierre DEVIN, boyeur demeurant à Saint-Aubin, reconnaît être propriétaire d'une maison, cour, jardin et accin contenant 1/2 quartier, rue de Courmont, près le moulin, de part et d'autre à 2 chemins, entre Phelippon MERCIER et le chemin du moulin, redevable envers Nicolas NUGAULT. Il ne sait pas signer. [AD 10 - E* 2873]

388 Sirette DEBIN ou DEVIN paye censive à Saint-Aubin en 1577-1578; Pierre MAIRE paye à cause d'elle en 1580 [AD 10 - E* 2881]

389 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Sirette DE VINS paye pour un héritage à Cormont en 1602 [AD 10 - E* 2883]

390 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611,

383 Le 24.9.1543, Pierre DEVIN, boyeur demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente emphytéotique de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, une masure contenant environ 1 quartier de terre à Saint-Aubin, rue de Cormont, près du moulin, d'une part et d'autre au chemin commun, entre les héritiers de Jehan PILLAVOINE et le chemin du moulin [AD 10 - E* 2858]

384 Pierre DEBIN ou DEVIN paye censive à Saint-Aubin en 1559-1573; il paye pour Jehan MIGOURDIN l'aîné en 1561; il paye à la décharge de Guillemain POPILLART en 1562-1564; il paye à la décharge de Jehan FONTAINE le jeune en 1574; ses hoirs payent en 1575-1576 [AD 10 - E* 2881]

A. Nicolas, ! en 1561

Nicolas DE VITRY paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1561³⁹².

DILIGENT

A. Georges, manouvrier, à Saint-Aubin depuis 1494, ° ca 1473 Nogent/Seine, ! en 1535-1564

En 1535, Georges DILIGENT, de Saint-Aubin est appelé comme témoin dans une enquête mais il est absent^{393, 394}.

En 1564, Georges DILIGENT, manouvrier à Saint-Aubin, est témoin dans une enquête. Il dit être âgé de 91 ans, natif de la ville de Nogent/Seine, d'où il alla demeurer à Saint-Aubin il y a environ 70 ans³⁹⁵.

B. Jean³⁹⁶, ! en 1559-1570

Jean DILIGENT est apparenté à Georgeon DILIGENT dont le fils Claude FANYN paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Jean DILIGENT en 1571³⁹⁷.

Sirette DE VIN (DE VINS) paye censive en 1593, en 1597 pour 4 années, 1600 pour 3 années, 1602 pour 2 années [AD 10 - E* 2883]

391 En 1494, dans un témoignage de particuliers de Fontaine-Mâcon interviennent: Jehannin DE VITRY dit Chatry, laboureur âgé de 37 ans environ, Driette veuve de feu Jehannin DE VITRY dit Chatry l'aîné, âgée de 60 ans environ et Gillet DE VITRY, laboureur âgé de 40 ans environ [AD 10 - 24 H 102]

392 Nicolas DE VITRY paye censive à Saint-Aubin en 1561 [AD 10 - E* 2881]

393 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Georges DELIGENT, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860]

394 Le 29.6.1535, Georges DILIGENT à Saint-Aubin est appelé comme témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin. Il est absent. [AD 10 - E* 2860 & 2813]

395 Dans une enquête du 26.9.1564 devant Maître Jehan MARTIN, lieutenant général du bailliage de Nogent/Seine sur la pêche de la rivière d'Arduisson (citée dans un mémoire du 3.6.1625), à la requête de Gilles COURONIEAU, défendeur, contre Claude et Baptiste GAYET, écuyers, Maître Claude POUJOUOISE et Claude MAUCLERC, curateur des enfants mineurs de feu Philbert GAYET, grenetier à Nogent, lesdits GAYET, seigneurs de Quincey, comparait Georges DILIGENT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé de 91 ans, natif de la ville de Nogent, d'où il alla demeurer à Saint-Aubin il y a environ 70 ans. Il a vu les habitants de Quincey pêcher dans la rivière d'Arduisson, et depuis 2 ans Gilles COURONNEAU [AD 10 - 24 H 94]

396 Jean DILIGENT, (†) 7.7.1574 Nogent/Seine. Témoin: Jean CHARRONNAT.

397 Jehan DILIGENT paye censive à Saint-Aubin en 1559-1561, 1565-1570; Claude FANYN paye pour lui en 1571; Jacques MOREAU paye à sa décharge pour 1 quartier de prés en 1571 [AD 10 - E* 2881]

DIMANCHE

La famille DIMANCHE ou DUMANCHE est originaire de Soligny-L'Etang.

A. Jean, ne sait pas signer, couvreur en paille, cabaretier à Soligny-L'Etang et Les-Trois-Maisons, † / 1686, ∞ à Marie MAUTAILLIER ou MOTELET, ° ca 1638, † 1.12.1672 Soligny-L'Etang, y (†) le 2

En 1676, Jean DIMANCHE, laboureur auparavant à Soligny-L'Etang et depuis aux Trois-Maisons, paroisse d'Ossey, prend un bail³⁹⁸.

Jean DIMANCHE et Marie MAUTAILLIER sont les parents de:

Jacques, ∞ à Jeanne LARIBE

Marie, b 8.8.1667 Soligny-L'Etang, p Jean PELLERIN, m Marie SIMONNET

Josse, ° 12.1.1669 Soligny-L'Etang, b 13.1, p Josse OUDAN, agent du Receveur de la Terre de Soligny, m Suzanne COURTOIS, femme de Thomas BERTIN, laboureur, † 18.2.1669 Soligny-L'Etang, (†) 19.2

∞(2) 23.1.1673 Soligny-L'Etang à Marie COLOT, de Saint-Maurice, fille de César C., † /1673, et Marguerite MIBERT

A.1. Jacques, ne sait pas signer, couvreur en paille, manouvrier, ! en 1690-1718, ° ca 1661/1663 Soligny-L'Etang, ∞ 9.9.1686 à Jeanne LARIBE, ° ca 1659, † & (†) 27.1.1713, fille de Jérôme L., couvreur en paille, et Anne REGNAULT, † /1686

En 1690, Jacques DIMANCHE, couvreur de paille à Saint-Aubin, achète un quartier et demi de terre à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer³⁹⁹.

En 1696, Jacques DIMANCHE, couvreur de paille à Saint-Aubin, achète des vignes à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer⁴⁰⁰.

En 1700, Jacques DIMANCHE, syndic des habitants de Saint-Aubin, et d'autres habitants de Saint-Aubin, font appel à la cour des aides contre Jean BABELIN, procureur fiscal du lieu⁴⁰¹.

398 Le 28.2.1676, Jean DUMANCHE, laboureur demeurant auparavant à Soligny et depuis aux 3 Maisons, paroisse d'Ossey, prend un bail de Honorable Homme Lionard BENOIST, hôtelier aux 3 Maisons [AD 10 - 2 E 32/66]

399 Le 30.3.1690, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, vigneron, demeurant à Marnay, vend à Jacques DIMANCHE, couvreur de paille à Saint-Aubin, 1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin. Personne ne sait signer [AD 10 - 2E 66/30]

400 Le 25.7.1696, Jean ROZÉ, serviteur domestique de Mr le curé de La Chapelle-Godefroy, vend des vignes à Saint-Aubin à Jacques DIMANCHE, couvreur de paille à Saint-Aubin. Témoin Edmé ROZÉ, père du vendeur; ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/33]

401 Le 6.12.1700, Jacques DIMANCHE, syndic des habitants de Saint-Aubin, Edmé VAILLANT, Pierre PROTIN, Simon PRUDHON, Théodore GUILLAUME, Nicolas ANCEAU, Claude TROUVÉ, François BLANCHARD, Claude ROZÉ, Claude ANCEAU, Claude

En 1718, Jacques et Jean DIMANCHE, père et fils, tous deux couvreurs en paille à Saint-Aubin, passent un maché avec deux artisans de Nogent/Seine⁴⁰².

Jacques DIMANCHE et Jeanne LARIBE sont les parents de:

Edmé, signe: E Dimanche, ° 29.10.1687, b le 30, p Edmé VAILLANT, vigneron, m Scolastique LARIBE, tante, ∞ à Jeanne ANCEAU

Jeanne, ° & b 2.8.1689, p Nicolas ANCEAU, vigneron, ne sait pas signer, m Edmée LARIBE, ne sait pas signer, fille de Hierosme L. et † Anne REGNAULT

Jeanne, ° 13.8.1691, b le 14, p Charles BOIVIN, meusnier, ne sait pas signer, m Edmée ROZÉ, ne sait pas signer

Edmée, ne sait pas signer, ° & b 9.8.1693, p André GUILLEMARD, lab.r, signe: André Guillemard, m Edmée BABELIN, ne sait pas signer, épouse d'Edmé HARLUISON, lab.r, ∞ 22.11.1717 à Charles HEDRIT, signe: Charles Hedrit, ° ca 1695, fils de Michel H., † /1717, et Marthe VOITRIN, ne sait pas signer

Jeanne, ° & b 20.10.1695, p Michel LARIBE, ne sait pas signer, oncle, m Jeanne BABELIN, ne sait pas signer, veuve de Claude JENNERAT

Jean, ° & b 10.4.1698, p Jean BOURGOUIN, foulonnier, signe: Jean Bourgouin, m Jeanne GENNERAT, ne sait pas signer, épouse de Pierre BOIVIN, meusnier, ∞ à Anne JEANNERAT

Jacques, b 14.9.1700, p Jean MOREAU, laboureur, ne sait pas signer, m Marie GALLET, ne sait pas signer, † & (†) 2.11.1701

∞(2) 24.1.1718 à Marie COLLINET, ne sait pas signer, d'Avant-lès-Marcilly, ° ca 1672, ∞(1) à Edmé JEANNERAT

A.1.A. Edmé, manouvrier, ∞ 23.11.1711 à Jeanne ANCEAU, ne sait pas signer, ° ca 1684, fille de Nicolas A., † /1711, et Jeanne FONTAINE

Jeanne, ° 29.8.1712, b le 30, obiit et (†) 6.10.1712, p Jean DIMANCHE, m Estienne ANCEAU, ne sait pas signer

Anne, ° & b 17.11.1713, p Jean MOREAU, m Jeanne ANCEAU

Edmée, ° 3.4.1716, b le 4, p Edmé MASSEY, signe: Edmé Massey, m Edmée DIMANCHE, ne sait pas signer, † & (†) 16.7.1720

Edmé, ° & b 29.6.1718, p Edmé VAILLANT, signe: Edmé Vaillant, m Edmée VAILLANT, ne sait pas signer

A.1.B. Jean, signe: J Dimanche, couvreur en paille, ∞ 25.1.1719 à Anne JEANNERAT, ne sait pas signer, d'Avant-lès-Marcilly, ° ca 1696, fille de Edmé J., † /1719, et Marie COLLINET, ne sait pas signer

Anne, ° & b 29.2.1720 Avant-lès-Marcilly, p Emé GENNERAT, laboureur, signe: 'E. Gennerat', m Anne FAYOLLE, ne sait pas signer

Claude (M), ° & b 3.2.1722, obiit 16.2.1722, (†) le 17, p Claude PAULANTRU, ne sait pas signer, m Nicolle JEANNERAT, ne sait pas signer

DIRESNE

La famille apparaît à Saint-Aubin au début du XVIème siècle avec Sébastien IRESNE. Le patronyme se transformera au cours du XVIème siècle en D'IRESNE puis DIRSNE, et parfois GIRESME. Sébastien DIRSNE, vivant au milieu du XVIème siècle est vraisemblablement le Bastien IRESNE cité en 1533, ou son fils. Il semble être l'ancêtre commun à toutes les familles DIRSNE de Saint-Aubin.

A. Sébastien, ! en 1533

Bastien IRESNE paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1533⁴⁰³.

A. (?) Sébastien, ! en 1559-1572, † 1572/1575

Sébastien DIRSNE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1572, puis ses héritiers entre 1575 et 1582. Jean MIGOURDIN paye pour eux, enfants, comme leur tuteur en 1577 et 1578⁴⁰⁴.

Sébastien DIRSNE est le père de:

Jean, ∞ à Jeanne

Jeanne, ! en 1581, ∞ à Noël GUILLAUME

Paquet, ! en 1581, ∞ à Louise veuve de Jean VOITRIN

En 1593, Jean DIRSNE paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour lui, Paquet DIRSNE et sa sœur. En 1609, Paquet DIRSNE déclare le quart d'une maison héritée de feu Bastien DIRSNE.

403 Bastien IRESNE paye censive à Saint-Aubin en 1533 [AD 10 - E* 2880]

404 Sébastien DIRSNE paye censive à Saint-Aubin en 1559-1572; ses hoirs payent en 1575-1577 et 1581-1582; Jehan MIGOURDIN paye pour eux, enfants, comme leur tuteur en 1577-1578 [AD 10 - E* 2881]

BOURDIN et Claude LAURENT, tous habitants de Saint-Aubin, font appel à la cour des aides contre Maître Jean BABELIN, procureur fiscal du lieu. L'acte est signé: "S Prudhon" avec paraphe, "Claude Rozé" avec paraphe, "Claude Trouvé" avec paraphe, "Claude Bourdin" avec paraphe, "Claude Laurant", les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/37]

402 Le 28.8.1718, marché entre Jacques et Jean DIMANCHE, son fils, tous deux couvreurs en paille à Saint-Aubin, et Léonard CATY, maçon et François MOTTARD, maître charpentier à Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/43]

A.1. Paquet, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1583-1622, † 1622/1623, ∞ 26.6.1583 à Louise, ∞(1) à Jean VOITRIN

Paquet DIRESNE paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1583 à 1622, puis ses héritiers en 1623. Jean DIRESNE paye pour lui en 1595. Il paye pour plusieurs particuliers:

- pour Foy VOITRIN en 1593 et 1594
- pour une maison rue Chevre acquise d'Etienne MIGOURDIN en 1595
- pour Nicolas MIGOURDIN pour une part de maison échangée avec Ambroise BARBOTIN en la rue Chèvre en 1599
- pour un arpent de terre près les Garennes acquis d'Aubin FONTAINE en 1608^{405, 406, 407}.

En 1601, Paquet DIRESNE, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paracllet le bail d'un demi-arpent de terre. Il ne sait pas signer⁴⁰⁸.

En 1609, Paquet DIRESNE fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre le quart d'une maison qui fut à feu Bastien DIRESNE et un chas en la maison qui fut à feu Nicolas MIGOURDIN⁴⁰⁹.

405 Pasquet DIRESNE paye censive à Saint-Aubin en 1583; Jehan SIMON paye à sa décharge en 1583 [AD 10 - E* 2881]

406 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Pasquet DIRESNE (DIRESME) paye en 1612-1615, 1618-1622. Les héritiers Pasquet DIRESNE payent en 1623

407 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pasquet DIRESNE paye censive en 1593, en 1599 en 2 années; il paye à la décharge de Foy VOICTERIN en 1593, 1594; Germain VOICTERIN paye tant pour lui Pasquet DIRESNE que pour la veuve Jehan POPILLART en 1593; il paye en l'acquit de Estienne MIGOURDIN pour une maison assise rue Chevre en 1595, pour sa maison assise en la rue Chevre en 1597 pour 2 années; Jehan DIRESME paye pour Pasquet DIRESME en 1595; Pasquet DIRESME paye à la décharge de Nicolas MIGOURDIN pour une part de maison échangée avec Ambroise BARBOTIN au lieudit la rue Chevre en 1599 pour 2 années; Pasquet DIRESME paye pour un demi-arpent de vigne de la cure pour sept années en 1600; Pasquet DIRESME paye chaque année de 1600 à 1611; Pasquet DIRESME paye en l'acquit de Aulbin FONTEINE pour un arpent de terre assis près les Garennes en 1608 [AD 10 - E* 2883]

408 Le 13.8.1601, Pasquet GIRESME, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paracllet le bail perpétuel d'1/2 arpent de terre à Pothière [AD 10 - 24 H 105]

409 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 29.9.1609 de Pasquet GIRESME, qui ne sait pas signer, pour:

- la maison où ledit GIRESME se tient à présent, contenant un chas de maison, avec une petite étable prise en la maison qui fut à feu Nicollas MIGORDIN, cour, jardin, accin, qu'il a acquis d'Ambroise BARBOTIN et Estienne MIGORDIN, entre le Corty aux Merlin et la rue Chevre, les acqueteurs et

A.2. Jean, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1584-1638, (†) 17.1.1640, ∞ à Jeanne, (†) 28.10.1631

Jean DIRESNE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1584 et 1623. Il paye pour sa maison en 1593. Il paye pour plusieurs particuliers:

- pour Jean FANIN entre 1593 et 1597
- pour Michel ANCEAU en 1593 et 1595
- pour Noël GUILLAUME (son beau-frère) en 1595
- pour Nicolas GRILLAT entre 1593 et 1596, avec Nicolas GRILLART l'aîné en 1593 et 1595 et eux pour Nicolas ROUSSAT en 1593. Claude COLLET paye pour un achat sur Nicolas GRILLAT et Jean DIRESNE pour une maison assise à Cormont

plusieurs

- un quart de maison près de ce même lieu pris en une maison qui fut à feu Bastien GIRESME avec un peu d'accin attenant de ladite maison, entre la rivière d'Arduisson et la terre de la cure
- demi-arpent de terre au lieu La Tavelle, entre Guillaume MIGORDIN et Guillaume DESQUENS, un petit chemin et Guillaume MIGORDIN
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Jehan GALLOYS et plusieurs, ledit GALLOYS et les hoirs feu Jehan BENOIST
- un arpent 8 cordes de terre près la croix Pilavene, entre Claude COLLET lesnel et plusieurs, la terre des garennes et le Sieur le bailli de Nogent-sur-Seine
- un quartier de terre près de ce même lieu, entre Guillaume DESQUENS et ledit DESQUENS, la terre des garennes et le chemin de Troys
- un quartier 4 cordes au lieudit la couste des garennes, pris en une pièce de trois quartiers et demi, entre la terre des garennes et plusieurs, la terre des garennes et -
- un quartier de terre près de ce même lieu, entre Denis LE CLER et plusieurs, Nicollas SYMON et la terre des garennes
- un quartier de terre au lieudit le "Nouyer Ver" (?), entre Guillaume MIGORDIN et la terre de l'église, le chemin de Marygny et le Sieur dudit lieu
- 8 cordes de terre au lieudit la couste des garennes, entre Denis LE CLER et le même, ledit LE CLER et Symon JUBELOZ
- 6 cordes de terre près de ce même lieu, entre Nicollas VOISTERIN et Nicollas GRILLAT le jeune, plusieurs et plusieurs
- 14 cordes de terre au lieudit les Seillons, entre la terre du Paracllet et Ambroise BARBOTIN, le chemin de la Chosme et la rivière d'Arduisson
- demi-arpent de vigne en deux pièces, la première entre David ROUSE et ledit ROUSE, le chemin et le Sieur dudit Saint-Aubin; l'autre entre Pierre MEROSSE et Monsieur le curé, le chemin et le Sieur dudit lieu
- demi-arpent de vigne au lieudit Postières, entre Fiacre ROUSSAT et Nicollas GRILLAT lesnel, Estienne VOISTERIN et Charle CHERAULT, que ledit GIRESME tient à rente de Madame du Paracllet (barré)
- un total de 3 arpents et 55 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

acquise depuis un demi-an en 1595

- pour un achat qu'il a fait de François GALLOYS le jeune en 1599

Jean DIRESNE paye pour lui, Paquet DIRESNE et sa sœur en 1593 et pour Paquet DIRESNE en 1595^{410, 411, 412}.

En 1602, Jean DIRESNE, vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail d'un arpent de vigne. Il ne sait pas signer⁴¹³.

En 1609, Jean DIRESNE fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare le tiers d'une maison rue Chèvre, à coté de Paquet DIRESNE et la moitié des héritages au dessus de la maison, à partager avec son frère et sa sœur⁴¹⁴.

410 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan DIRESNE paye censive en 1593, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599; il paye pour Jehan FANIN en 1593, 1595, 1597; il paye pour Michel ANCEAU en 1593, 1595; il paye pour Nicolas GRISLAT en 1593, 1595, 1596, lui et Nicolas GRISLART et eux à la décharge de Nicolas ROUSSAT payent en 1593; Nicolas GRISLAT l'aîné paye avec Jehan DIRESME en 1595 six deniers faisant moitié de douze, 1596, 1597; Claude COLLET paye en l'acquit de Collas GRISLAT et Jehan DIRESNE pour une maison assise à Cormont acquise depuis un demi-an en 1595; Jehan DIRESNE paye pour lui, Pasquet DIRESNE et sa sœur en 1593; il paye pour Pasquet DIRESME en 1595; il paye pour sa maison en 1593; il paye pour Noel GUILLE. en 1595; il paye pour un acquêt qu'il a fait de François GALLOYS le jeune en 1599; Jehan DIRESME paye en 1600, 1601 - il doit lods et ventes -; Jehan DIRESME paye pour les hoirs Jehan BROCCUART chaque année de 1602 à 1609; Jehan DIRESME paye pour les terres de l'église chaque année de 1602 à 1610; Jehan DIRESME paye en l'acquêt de C. GOUBAULT en 1606; Jehan DIRESME paye en 1611 [AD 10 - E* 2883]

411 Jehan DIZAINÉ paye censive à Saint-Aubin en 1584-1585 [AD 10 - E* 2881]

412 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan DIRESME (DIRESNE) paye en 1612-1615, 1618-1621 et 1623 pour 2 années. Hierosme DANGLURE paye ne 1619-1623 à la décharge de Jean DIRESNE pour un quartier tant terre que mesure qu'il a acquis dudit DIRESME - il doit lods et ventes en 1620 -

413 Le 25.10.1602, Jehan DIRESNE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière emphytéotique des religieuses du Paraclet, 1 arpent de terre à Pothièrre, et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 118]

414 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 17.10.1609 de Jehan DIRESNE, qui ne sait pas signer, pour:

- la troisième partie d'une maison à Saint-Aubin, et héritages rue Chèvre, entre Pasquet DIRESNE et plusieurs, la terre de la cure et ladite rue
- la moitié de l'héritage au dessous d'icelle maison, entre Pasquet DIRESNE et -, la rivière d'Arduisson et la rue Chevre
- un quartier de terre au lieudit la coste des guarenes partant avec son frère et sa sœur, entre les terres des

En 1623, Jean DIRESNE reprend avec la veuve et les héritiers de Nicolas MIGOURDIN les biens déclarés vers 1582 par Jean MIGOURDIN⁴¹⁵.

Vers 1623, Jean DIRESNE reprend les biens déclarés au censier de l'Abbaye du Paraclet en 1582 par Jean BROCCART et Jeanne fille de Jean MERCIER⁴¹⁶.

Vers 1623, Jean DIRESNE reprend les héritages que plusieurs particuliers de Saint-Aubin avaient déclarés en 1532 au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- 3 quartiers de terre rue de Cormont par Pierre DORY⁴¹⁷

guarenes et plusieurs, Guille. MIGORDIN et -

- 8 cordes de pré à Saint-Aubin, au lieudit la rue Chevre, entre les hoirs Jehan MIGORDIN et -, la rivière d'Arduisson et ladite rue
- 18 cordes de pré en ce même lieu, entre lesdits S.rs et plusieurs, la rivière d'Arduisson et -
- une mesure et terre à La Chaulme, contenant environ un quartier, entre Jehan FONTENNE et Claude DOURY, le même et le chemin tendant au Paraclet
- un quartier de terre en la coste des guarenes, entre P.re MEROSSE et plusieurs, les S.rs de Saint-Aubin et plusieurs
- 18 cordes de terre en ce même lieu, entre Claude GRAND et plusieurs, Jehan SYMON et -
- demi-arpent de terre près le grand chemin de Troyes, entre la veuve Jehan MIGORDIN et ledit chemin, sur les terres de guarenes et Mademoiselle GAYET
- un quartier de mesure en deux lieux, la première au lieudit l'Oche la Gaillarde, entre Pasquet DIRESNE et les hoirs M.e Jeh. GUYON, les mêmes et la rue Chevre; la seconde au lieudit les Meurs Huot, entre Jehan GALLOYS et -, Nicolas GRILOT le jeune et ledit GALLOYS
- un quartier de terre au dessus du chemin de Troyes, entre Hierosme DANGLUSE et Ambroise BARBOTIN, Jehan POTHIER et le chemin de Troyes
- un quartier de terre au lieudit les Seillons, entre les hoirs Nicolas GALLOYS et Denis PHELIPES à cause de sa femme, le chemin tendant au Paraclet et -
- demi-arpent de vigne au lieudit le Houssoy, entre plusieurs et les hoirs Jehan COLLET, les mêmes et le chemin de Marigny
- un quartier de terre au dessus de la maison de Pasquet GRILOT, entre ledit GRILOT et Pierre MEROSSE, le chemin de Marigny et ledit GRILOT
- 20 cordes de terre près d'illec, entre Jehan ROUSAT l'esné et Nicolas GRILOT le jeune, les hoirs feu M.e Jehan GUYON et ledit ROUSAT
- 10 cordes de terre au Soltreau, entre Guille. MIGORDIN et Nicolas GRILOT l'esné, Ambroise BARBOTIN et Pasquet GRILOT
- demi-arpent de terre au lieudit le grand chemin de Troyes, entre les hoirs feu M.e Jehan GUYON et -, les S.rs de Saint-Aubin et Monsieur le bailli de Nogent
- 18 cordes d'héritage derrière la maison dudit DIRESNE, entre ladite maison et Jehan GALLOYS, plusieurs et la rue Chevre
- 8 cordes de pré en la rue Chevre, entre ledit DIRESNE et les hoirs feu Jehan MIGORDIN, la rivière

- un arpent de terre par Jacques MERCIER⁴¹⁸
- un quartier de terre par Jean MIGOURDIN⁴¹⁹
- un quartier de terre partagé avec Nicolas GRILLAT, sur 5, rue de Cormont (dont 1 à Guillaume MIGOURDIN, 2 à Etienne VOITRIN et 1 à RAPHAEL dit Binet)⁴²⁰

En 1638, Jean DIRESNE déclare une vigne au censier de l'Abbaye du Paraquet⁴²¹.

Jean DIRESNE est le père de:

d'Arduisson et ladite rue Chevre (rayé)

- un total de 4 arpents et 17 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

415 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration de Jehan MIGOURDIN, reprise par la veuve et les héritiers de Nicolas MIGOURDIN et Jehan DIRESNE [AD 10 - 24 H 118]

416 Le 23.11.1582, déclaration de Jehan BROCARD et Jehanne fille de Jehan MERCIER, plus tard reprise par Jean DIRESNE [AD 10 - 24 H 93]

417 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Pierre DORY déclare 3 quartiers de terre rue de Cormont

Le 3.5.1532, Pierre DORY déclare 3 quartiers de terre rue de Cormont (les hoirs Maître GUYON et Jean DIRESNE en 1623)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

418 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jaquin MERCIER déclare 1 arpent de terre en l'oche La Gaillarde

Le 3.5.1532, Jacques MERCIER déclare 1 arpent de terre en l'oche La Gaillarde (Grillarde) (Jean DIRESNE en 1623)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

419 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan MIGOURDIN déclare 1 quartier de terre en l'oche à La Gaillarde (Grillarde)

Le 3.5.1532, Jehan MIGOURDIN déclare 1 quartier de terre en l'oche La Gaillarde (plus tard, Jean DIRESNE tient)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

420 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Pierre SOMMILLON déclare:

- 5 quartiers de terre rue de Cormont
- 3 petites aires plus 2 petites pièces de terre à faire chenevière rue de Cormont
- sa maison et accin en ladite rue, contenant environ 6 quartiers, d'une part et d'un bout aux hoirs Jehan CHOSSIN, d'autre part à lui-même, d'autre à ladite rue

Le 3.5.1532, Pierre SOMMILLON déclare:

- 5 quartiers de terre rue de Cormont (plus tard à Guillaume MIGOURDIN pour 1 quartier, Estienne VOITERIN pour 1/2 arpent, Nicolas GRILLAT et Jean DIRESNE pour 1 quartier et RAPHAEL dit Binet pour 1 quartier)
- 3 petites aires rue de Cormont (en 1623 à Jean ROUSSAT, Jacques ADAM et Fiacre ROUSSAT)

Marguerite, ! en 1609, ∞ 13.2.1610 à Jacques CAULAY, fils de Edmé CAULAY
peut-être Fiacre, ∞ à Martine GRILLAT
peut-être Françoise, ∞ à Guyon COLLET

A.2.A. (?) Fiacre, signe: Fiacre Diresne avec paraphe, manouvrier, laboureur, ! en 1620-1652, (†) 22.1.1652, ∞ à Martine GRILLAT ou DAUDANNE, (†) 14.1.1659⁴²²

En 1620-1621, Fiacre DIRESNE et Guyon COLLET (époux de Françoise DIRESNE) déclarent des terres cote-à-cote dans le terrier de Quincey. Ils sont sans doute beau-frères⁴²³.

En 1638, Fiacre DIRESNE déclare 2 pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paraquet⁴²⁴.

En 1642, Fiacre DIRESNE fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre sa maison⁴²⁵.

En 1644, Fiacre DIRESNE et cité dans une audition de témoins⁴²⁶.

-
- une maison et accin rue de Cormont, contenant environ 6 quartiers, d'une part et d'un bout à Jehan SYMON, d'autre part à lui-même, d'autre à ladite rue (en 1623 à Jean ROUSSAT l'ainé et sa fille et Fiacre ROUSSAT, en 1643 à Barbe ROUSSATTE fille dudit ROUSSAT)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

421 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de J. DERESNE, plus tard à la veuve G... TH...CART, Laurens MASSEY et Toussaint BASIN [AD 10 - 24 H 105]

422 A Quincey, † 24.1.1659 de Martine GRILLAT, (†) à Saint-Aubin

423 Dans le censier de Quincey de 1620-1621 apparaît Fiacre DIRESNE, manouvrier à Saint-Aubin, pour des terres voisines de Guyon COLLET, manouvrier à Saint-Aubin [AD 10 - E prov. 158]

424 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Fiacre DIRESNE, plus tard au même (2 fois) [AD 10 - 24 H 105]

425 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Fiacre DIRESNE:

- pour sa maison
- pour acquêt de Nicollas CHOUARD, marchand à Nogent/Seine
- à la décharge de Jacque LE CLERT, avocat [AD 10 - E* 2879]

426 Dans une assignation de témoins concernant le bois de Pont le 25.5.1644 apparaissent Saint-Aubin :

- Aubin et Edmé FONTAINE, père et fils
- Jean BASIN, vigneron, parlant à Edmé FONTAINE son voisin
- Fiacre GUILLAUME, parlant à sa fille
- Maître Claude LAURENCEAU, élu en l'élection de

Fiacre DIRESNE, vigneron, paye sa contribution au censier de Quincey entre 1646 et 1654⁴²⁷.

En 1652, Fiacre DIRESNE, laboureur à Saint-Aubin, achète 4 arpents de terre. Il signe "Fiacre Direne"⁴²⁸.

En 1654 (!), Fiacre DIRESNE, laboureur à Saint-Aubin, cède le bail de 26 arpents de terre. Il signe "Fiacre Diresne" avec paraphe⁴²⁹.

Fiacre DIRESNE et Martine GRILLAT sont les parents de:

Paquet, ∞ à Jeanne VOITRIN
Nicolas, b 30.12.1629, p Nicolas GUILLAUME, m
Jeanne fille de Guill. JOUET
Fiacre, b 27.5.1632, p Nicolas ROUSSAT, m
l'épouse de Jean SIMON
Barbe, b 5.11.1634, p Pierre DRU, m Barbe fille de
† Fiacre ROUSSAT
Jean, b 19.7.1641, p Jehan BAZIN, m Jacqueline
ALLE

A.2.A.1. Paquet, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, de Quincey, ! en 1657-1673, ° ca 1630, (†) 4.9.1675, ∞ à Jeanne VOITRIN, ! en 1657, probablement fille de Denis V.

Paquet DIRESNE est cité pour avoir repris une vigne déclarée en 1638 par François BILLOU au censier de l'Abbaye du Paraclet⁴³⁰.

En 1657, Paquet DIRESNE, vigneron à Saint-Aubin, et Jeanne VOITRIN, sa femme, vendent un arpent de terre faisant partie de 4 arpents aux Mergers, acquis par feu Fiacre DIRESNE, père du vendeur. Ils ne savent pas signer⁴³¹.

Nogent

- Jean DROUART, manouvrier, parlant à Julien VOICTERIN proche voisin
 - Richard QUINSON, parlant audit Julien VOICTERIN
 - Jean LENFANT, vigneron, parlant à Fiacre DIRESNE
 - Anthoine BOSSUAT parlant à sa femme
 - Fiacre CAILLÉ, parlant à sa sœur [AD 10 - E* 2811]
- 427 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Fiacre DIRESNE, vigneron, paye en 1646-1654 [AD 10 - E* 2932]
- 428 Le 25.11.1652, vente de 4 arpents de terre de Noble Homme Jacques LECLERC, avocat en parl.t à Troyes, à Fiacre DIRESNE, laboureur à Saint-Aubin, qui signe "Fiacre Direne" [AD 10 - 2E 66/14]
- 429 Le 10.6.1654, Fiacre DIRESNE, qui signe "Fiacre Diresne" avec paraphe, laboureur à Saint-Aubin, cède à Jean BOUDIER, qui signe "J Boudier" avec paraphe, laboureur à Fontaine-Mâcon, un bail fait par feu Marie DE FLAIR, veuve de Maître Jean BARDY à Saint-Aubin, pour 26 arpents de terre, le surplus ayant été tenu par Jean et François GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/15]
- 430 Déclaration lors de l'arpentage de Saint-Aubin en 1638 d'une terre à François BEILLOUT, reprise par Pasquet DIRESNE [AD 10 - 24 H 105]
- 431 Le 15.10.1657, Pasquier DIRESNE, vigneron à Saint-Aubin, époux de Jeanne VOITERIN - qui ratifie la vente le 5.11.1657 -, vend à Charles HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, un arpent de terre faisant partie de 4 aux Mergers acquis par feu Fiacre DIRESNE, père du vendeur de Maître Jacques LECLERC. Ils ne savent pas signer [AD 10

En 1668, Paquet DIRESNE, vigneron à Saint-Aubin, déclare des terres à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer⁴³².

En 1673, Paquet DIRESNE, vigneron à Saint-Aubin, et Marguerite ADAM, sa femme, passent un contrat⁴³³.

En 1674, Paquet DIRESNE et d'autres vignerons à Saint-Aubin passent un marché avec Pompée D'ARNOUL, pour façonner ses vignes. Il ne sait pas signer⁴³⁴.

Paquet DIRESNE et Jeanne VOITRIN sont les parents de:

Anne (fille de Paquet GRILLAT), b 11.4.1655, p Pierre S..., m Marie MASSÉ

∞(2) 2.12.1662 à Marguerite ADAM, ne sait pas signer, ! en 1673, ° ca 1624, (†) 10.4.1694, † "subitem., estant saine d'esprit", fille d'Edmé A.

Antoine, b 12.10.1663, p Anthoinne ADAM, m Estiennet ADAM

Claude, b 5.2.1665, p M.e Claude GALLION, m Toussaint DUCHAT, épouse de M.e Phillebert LE FEBURE, ∞ à Etienne MASSEY

Jean, signe: Jean Diresne, b 22.7.1666, p Jean REGNAULT, m Edmée GILLOPÉE

Anne, ° & b 27.3.1669, p Guille... GOUBAULT, ne sait pas signer, m Anne VAUCOULOIRS, ne sait pas signer

Pierre, ° 28.10.1671, b le 29, p Pierre PILLAVOYNE, m Scolastique RENAULT, cousine, ∞ à Catherine GALLOIS

En 1693, Pierre DIRESNE, fils de feu Paquet, vigneron à Saint-Aubin, prend le bail d'un quartier de vigne. Il ne sait pas signer⁴³⁵.

- 2E 66/16]

432 Le 20.1.1668, Pasquier DIRESNE, qui ne sait pas signer, vigneron à Saint-Aubin, déclare 44 cordes 1/2 de terre faisant partie de 3 quartiers 1/2 à Saint-Aubin, 31 cordes 1/2 de terre faisant partie de 1/2 arpent 1/2 quartier, ... [AD 10 - 2E 66/20]

433 Le 23.12.1673, contrat entre Demoiselle Geneviève POSSOT, veuve de Maître Jean CHOUART, conseiller du roi, demeurant à Paris, et Paquet DIRESNE, vigneron à Saint-Aubin, époux de Marguerite ADAM. Mention des contrats des 27.11.1664 et 5.2.1668 [AD 10 - 2E 66/24]

434 Le 11.2.1674, Pasquier DIRESNE, Martial CORAT, Anthoine ADAM, Pierre MASSEY, Michel GALLOIS et Estienne GRILAT, tous vignerons à Saint-Aubin, passent un marché avec Pompée D'ARNOUL, pour façonner ses vignes. Lesdits DIRESNE, GALLOIS et GRILAT ne savent pas signer, l'acte est signé "Anthoine Adam" avec paraphe, "Pierre Massey" avec paraphe, "M Corar" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/25]

435 Le 23.3.1693, Pierre DIRESNE, fils de feu Pasquet, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclet, le bail d'un quartier planté en vigne délaissé en friches par les hoirs de feu Jacques BAILLET, arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin. Mention de François BAILLET, arpenteur demeurant à Marnay/Seine, fils de feu Jacques B. [AD 10 - 24 H 105]

A.2.A.1.A. Claude, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, de Quincey, marguillier de l'église, ! en 1688-1695, † & (†) 29.12.1704, ∞ 24.11.1687 à Etiennette MASSEY, ne sait pas signer, ° ca 1664/1668, fille de Pierre M. et Charlotte BOSSU, † / 1687, ∞(2) 22.6.1705 à Gabriel FEÜILLAT, ne sait pas signer, ° ca 1683, fils de Charles F., signe: Châle Feüillat, vigneron, et Gabrielle GAUDINE, † /1705

En 1688, Claude DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin, âgé de 25 ans, et Etiennette MASSEY, sa femme de l'an, prennent le bail d'une maison à Saint-Aubin des curateurs des droits de la succession de Paquet DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin, et Marguerite ADAM, sa veuve⁴³⁶.

En 1688, Claude DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin, fils de feu Paquet et Marguerite ADAM, ayant renoncé à la succession de son père, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail de deux pièces de vigne en friches depuis 10 à 12 ans, qui appartenaient à Marguerite ADAM, sa mère, qui était de ses propres et qui les a abandonnées à l'Abbaye. Il ne sait pas signer⁴³⁷.

En 1691, Claude DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin, prend le bail de terres⁴³⁸.

En 1695, Claude DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin, marguillier de l'église, représente la communauté de Saint-Aubin dans un contrat⁴³⁹.

En 1695, Claude DIRESENE, vigneron, déclare 3 arpents, 30 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴⁴⁰.

En 1699, Claude DIRESENE, vigneron, et Etiennette MASSEY, demeurant à Saint-Aubin, prennent avec un autre couple un bail de chasse aux lapins⁴⁴¹.

En 1703, Claude DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il déclare des biens comme héritier de la veuve de Paquet DIRESENE, sa mère, et un article au lieu des héritiers de Paquet DIRESENE⁴⁴².

En 1706, la succession de Claude DIRESENE est abandonnée⁴⁴³.

436 Le 26.9.1688, Claude DIRESENE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, âgé de 25 ans, et Estiennette MASSEY, sa femme de l'an, qui ne savent pas signer, prennent de Noble Homme Maître Claude Henry MOYNERIE, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Nogent, et Demoiselle Genevieve POSSOT, son épouse, auparavant veuve de Maître Jean CHOUARD, conseiller du roi élu en ladite élection, Demoiselles Barbe et Catherine CHOUARD, filles majeures et héritières dudit CHOUARD, pour elles et Demoiselle Claude CHOUARD, fille mineure, créanciers exerçant les droits de la succession de Pasquier DIRESENE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Marguerite ADAM sa veuve, le bail d'une maison à Saint-Aubin dans la Grand Rue proche la maison seigneuriale, en assez mauvais état, provenant de la succession DIRESENE-ADAM, à 2 chas, petite grangette couverts de paille, jardin, chénevière, fermés de haies, entre la ruelle montant aux vignes et une haie simple le long de la ruelle allant de Saint-Aubin à Nogent, la Grand Rue et Michel HEDRY. L'acte est signé "Moynerie" avec paraphe, "G Possot", "C Chouart", "Barbe Chouart" [AD 10 - 2 E 66/29]

437 Le 24.8.1688, Claude DIZESNE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, fils de feu Pasquet D. et Marguerite ADAM, ayant renoncé à la succession de son père, prend des religieuses du Paraclet, le bail de 2 articles de vigne à Pothière, en friches depuis 10 à 12 ans, qui appartenait à Marguerite ADAM, sa mère, qui était de ses propres et qui les a délaissés et abandonnés à l'Abbaye [AD 10 - 24 H 105]

438 Le 30.11.1691, Claude DIRESENE, qui ne sait pas signer, vigneron à Saint-Aubin, retient à titre de rente foncière de Noble Homme Maître Claude Henry MOYNERIE, époux de Genevieve POSSOT, et Barbe, Catherine et Claude CHOUARD, filles de feu Maître Jean CHOUARD, au nom et comme curateurs de la succession de feu Pasquet DIRESENE et Marguerite ADAM, à présent sa veuve, 2 pièces de pré et aulnois à Saint-Aubin et des

terres [AD 10 - 2 E 66/31]

439 Le 13.11.1695, François BALIGAULT, charpentier demeurant à Saint-Aubin, se déclare redevable envers la fabrique de Saint-Aubin, représentée par Claude DIRESENE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, à présent marguillier en charge de ladite église, de 23 sols de rente foncière sur sa maison à Saint-Aubin, consistant en 2 chambres basses à feu, grenier, étable, jardin et accin. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/32]

440 Déclaration du 10.7.1695, de Claude DIRESENE, vigneron, pour 3 arpents, 30 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

441 Le 8.10.1686, Léonard ANCEAU, Nicolas ROUSSAT et Michel ANCEAU, marchand à Quincey, prennent d'Elisabeth BOSSUET, veuve d'Armand Léon LE BOUTHILLIER, le bail du droit de chasse aux lapins aux garennes.5.9.1699, même bail à Léonard ANCEAU, laboureur, époux de Marie GALLET, et Claude DIRESENE, vigneron, époux de Estiennette MASSEY, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2802]

442 Dans un terrier du ?2.1703 apparaît Claude DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin:

- pour un acquis de Regnault COLLAS
- héritier de la veuve de Pasquet DIRESENE, sa mère
- au lieu de Claude GOBINOT et Claude TROUVÉ, époux de Charlotte REGNAULT, héritière de sa sœur Scolastique REGNAULT, épouse dudit GOBINOT, qui avait acquis de Charlotte SARRAZIN
- un article au lieu des hoirs Pasquet DIRESENE [AD 10 - 24 H 58]

443 Le 27.3.1706, devant Pierre THOMAS, notaire royal à Ferreux, Gabriel FEUILLAT, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend le bail d'adjudication de Marie GALET, veuve de Léonard ANCEAU, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, aux droits de feu Claude DIRESENE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, dont la succession est abandonnée, d'1/2 arpent de vigne [AD 10 - 24 H 105]

A.2.A.1.B. Pierre, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, ! en 1695, † 26.3.1704, (†) le 27, ∞ 14.7.1692 à Catherine GALLOIS, ne sait pas signer, ° ca 1669/1670, fille de Michel G., manouvrier, ne sait pas signer, et Denise DROÛET, ne sait pas signer, ∞(2) 6.10.1704 à Joseph NODIN, ne sait pas signer, ° ca 1676, fils de Michel N., manouvrier, et Marguerite JACQUES

En 1695, Pierre DIRESENE, manouvrier, déclare 80 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴⁴⁴.

Pierre DIRESENE et Catherine GALLOIS sont les parents de:

Marie, ne sait pas signer, ° 30.10.1693, b le 31, p Gabriel MAISTRE, signe: Gabriel Maistre, fils de Jean M. et Fallette BASIN, m Marie ROSÉ, ne sait pas signer, fille de Laurent R., ∞ 16.1.1713 à Jean BOSSUOT, ° ca 1677/1678, † 2.5.1717, (†) le 3, a reçu le sacrement des infirmes, fils de Jean B., † /1713, et Marie BENOIST; ∞(2) 23.10.1719 à Claude PALLABAUT, ne sait pas signer, sabotier, de Gumery, ° ca 1693, ∞(1) à Marguerite JACQUIN

Jeanne, ne sait pas signer, ° & b 19.9.1695, p Claude DIRESENE, manouvrier, ne sait pas signer, m Jeanne GRILLAT, ne sait pas signer, fille de † Guy G., et Jeanne LANNERET, ∞ 14.11.1718 à Jacques GUYOT, signe: J G, ° ca 1693, fils de Jacques G., † /1718, et Marie ADAM

Denis Claude, ° 16.9.1700, b le 17, p Denÿs BUYSSOT, signe: Denÿs Buÿssot, m Madame Claude GUILLAUME, signe: C Guillaume Catherine, ° & b 1.11.1702, p Charle DAOUST, ne sait pas signer, m Marthe GALLOIS, ne sait pas signer, † 3.12.1704, (†) le 4

A.2.A.1.C. (?) Jean, signe: Jean Diresne, ∞ à Jeanne HUGUETTE, † /1716

Anne, ° ca 1707, † et (†) 27.9.1718

François, ° ca 1708, † & (†) 15.12.1716

DODEL

A. Claude, ! en 1559

En 1559, Claude DODEL prend du roi le bail de plusieurs terres à Quincey^{445, 446}.

444 Déclaration du 14.11.1695 de Pierre DIRESENE, manouvrier, pour 80 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

445 Le 6.8.1559, Claude DODEL prend du roi le bail de 21 arpents 1/2 de terre à Quincey. Un autre bail de 10 arpents au même [AD 10 - E 113]

446 Le 6.8.1559, Claude DODEL prend du roi le bail de 23 arpents de terre à Saint-Aubin, près le chêne du guet. Un autre bail de 26 arpents au même. Un autre bail de 24 arpents au même [AD 10 - E 113]

DORÉ

A. Nicolas, de Pavillon, y demeurant, ∞ 24.2.1659 à Marguerite GALLOIS, fille de François GALLOIS et Denise LE ROUX

B. Nicolas, ne sait pas signer, laboureur, ! en 1686-1689

C. NN., à Avon

Lupien, ∞ à Perrette DANRÉ

Jeanne, ∞ à Nicolas LAPILLE, manouvrier à Avon, † /1701

C.1. Lupien, manouvrier, † /1706, ∞ à Perrette DANRÉ, † /1706

En 1701, Gervais DORÉ, serviteur domestique de Jean BABELIN, et Jean DORÉ, son frère, serviteur domestique de Jean MOREAU, vendent des terres à Avon. La même année, Jeanne DORÉ, veuve de Nicolas LAPILLE, manouvrier à Avon, intervient comme héritière de Gervais DORÉ, son neveu⁴⁴⁷.

Lupien DORÉ et Perrette DANRÉ sont les parents de:

Gervais, ne sait pas signer, domestique de Monsieur BABELIN, ! en 1701, ° ca 1654, (†) 21.10.1709

Jean, ne sait pas signer, domestique de Jean MOREAU, laboureur puis de Simon PRUDHON, laboureur, ° ca 1681, ∞ à Edmée ANCEAU

C.1.A. Jean, ne sait pas signer, ! en 1701, † 2.7.1707, (†) le 3, ∞ 30.6.1706 à Edmée ANCEAU, ne sait pas signer, ° ca 1681, fille de Nicolas A., manouvrier, † /1706 et Jeanne FONTEINE, ∞(2) 26.11.1709 à Léonard ROSEY, ne sait pas signer, ° ca 1680, ∞(1) à Marie JACOPIN

Jeanne, ° & b 7.7.1707, p Gervais DORÉ, ne sait pas signer, m Jeanne ANCEAU, ne sait pas signer, † 13.10.1708, (†) le 14

DORIGNY

A. Jean, Messire, ! en 1505-1518, † 1518/1519

Messire Jean DORIGNY paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1505 à 1518. Ses héritiers payent en 1519 et 1520⁴⁴⁸.

Ses héritiers sont sans doute Noël et Nicolas

447 Le 26.6.1701, Gervais DORÉ, serviteur domestique de Jean BABELIN, procureur fiscal de Saint-Aubin, et Jean DORÉ, son frère, serviteur domestique de NN. MOREAU, laboureur à Saint-Aubin, vendent des terres à Avon. Le 1.10.1701, Jeanne DORÉ, veuve de Nicolas LAPILLE, manouvrier à Avon, héritière de Gervais DORÉ, son neveu [AD 10 - 2E 66/37]

448 Messire Jehan DORIGNY paye cens à Saint-Aubin en 1505, 1506 et 1507 pour une partie d'une vigne qu'il a acquise des héritiers de feu Coulin/Pierre DU CLOUS, pour 1 arpent; il paye en 1510, 1511, 1513 et 1518; ses héritiers payent en 1519, en 1520 pour ses cens [AD 10 - E* 2880]

DORIGNY cités en 1530.

B. Noël, ! en 1530

En 1530, Nicolas et Noël DORIGNY déclarent 1 quartier de terre au censier de l'Abbaye du Paraclet⁴⁴⁹,
450

C. Nicolas, ! en 1526-1530

Nicolas DORIGNY paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1526 et Jean VOITRIN paye en 1527 et 1528 pour la vigne de Nicolas DORIGNY⁴⁵¹.

DONDEAU

A. Nicolas, ne sait pas signer, pâtre des bêtes à cornes à Crancey, ∞ à Jacqueline POPILLARD, ne sait pas signer, ! en 1588, probablement fille de Jean P. et Claudine GUYOT

En 1588, Nicolas DONDEAU, pâtre des bêtes à cornes de Crancey, et Jacqueline POPILLARD sa femme, à cause d'elle, vendent 1 quartier de terre labourable à Courclain dans lequel il y a une mesure. Ils ne savent pas signer⁴⁵².

B. Imbert, ! en 1583, ∞ à Claude GUYOT, ! en 1581-1582

C. Louis, ∞ à Gabrielle JANSON, de Marnay/Seine, ! en 1646

D. Gabriel, marchand à Marnay/Seine, † /1657, ∞ à Louette MASSEY, † /1657, fille de Honorable Homme Claude M. et Honnête Femme Lupienne BEIGNOT

En 1657, les enfants de Claude DONDEAU et Louette MASSEY font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴⁵³.

Gabriel DONDEAU et Louette MASSEY sont les parents de:

Claude

Edmée, ∞ à Salomon PARASTRE

Marie, ∞ à Félix MAUCLERC

E. Denis, Noble Homme, Monsieur, conseiller du roi, lieutenant général du bailliage, † /1657, ∞ à Dame Anne COUSIN, † /1657

En 1657, Denis DONDEAU, procureur, partage des terres à Saint-Aubin avec ses co-héritiers de feu Dame Anne COUSIN, veuve de Noble Homme Monsieur Denis DONDEAU, conseiller du roi, lieutenant général du bailliage⁴⁵⁴.

Denis DONDEAU et Anne COUSIN sont les parents de:

Denis, procureur fiscal de la ferme et seigneurie de Saint-Aubin, ! en 1635-1657⁴⁵⁵

F. Etienne, marchand, de Nogent/Seine, ∞ à Charlotte SARAZIN, ! en 1692

G. Jacques, Maître, procureur et notaire au bailliage de Nogent/Seine, ! en 1694

En 1694, Jacques DONDEAU, notaire, fait une déclaration au censier du Seigneur de Saint-Aubin⁴⁵⁶.

Jacques DONDEAU est le père de:

Pierre, signe: P Dondeau, ! en 1690

H. NN., † /1695, ∞ à Anne BARBETTE, ∞(2) à Claude GUESNARD, marchand, † /1695

En 1695, Anne BARBETTE, veuve de Claude GUESNARD, marchand, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin comme tutrice de Claude DONDEAU, fils mineur de son premier mariage⁴⁵⁷.

Homme Michel MASSEY, aïeul de Claude, Edmée et Marie DONDEAU, pour 50 cordes [AD 10 - E* 2876]

454 Déclaration du 25.5.1657 de Denis DONDEAU, procureur, partage avec ses co-héritiers de feu Dame Anne COUSIN, veuve de Noble Homme Monsieur Denis DONDEAU, conseiller du roi, lieutenant général du bailliage, pour 4 arpents, 25 cordes [AD 10 - E* 2876]

455 Déclaration pour le moulin de Cormont du 29.6.1635 de Nicolas GUILLAUME, Nicolas VOITERIN (et Jean GRILLAT):

- parlant à la femme de Nicolas ANCEAU son proche voisin
- parlant à Maître Denis DONDEAU, procureur fiscal de ladite ferme et seigneurie de Saint-Aubin
- parlant à Denis DONDEAU, son fils, à son domicile
- parlant à Richard GARNIER, fermier des défauts et amendes d'icelle justice
- parlant à Maître Bon CLEREAU, son voisin [AD 10 - 24 H 67]

456 Déclaration au terrier du 9.6.1694 de Jacques DONDEAU, notaire, pour 14 arpents, 21 cordes acquis de la veuve de Jean GALLOIS, de Marnay [AD 10 - E* 2876]

457 Déclaration au terrier du 24.6.1695 de Anne BARBETTE, veuve de Claude GUESNARD, marchand, tutrice de Claude DONDEAU, fils mineur de son premier mariage, pour 75 cordes [AD 10 - E* 2876]

449 Déclaration au terrier du 15.9.1530 de Nicolas et Noël DORIGNY pour 1 quartier de terre [AD 10 - E* 2875]

450 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Nicolas et Noël DORIGNY déclarent 1 quartier de terre au Houssoy [AD 10 - 24 H 81bis]

451 Nicolas DORIGNY paye cens à Saint-Aubin en 1526; Jehan VOITRIN paye en 1527 et 1528 pour la vigne de Nicolas DORIGNY [AD 10 - E* 2880]

452 Le 12.12.1588, Nicolas DONDEAU, pâtre des bêtes à cornes de Crancey, et Jacqueline POPILLARD sa femme, à cause d'elle, qui ne savent pas signer, vendent à Guillaume GILLES, vigneron demeurant à Courclain, 1 quartier de terre labourable en laquelle il y a une mesure assis à Courclain, à côté de l'acquéreur et de la mesure qui fut à feu Jehan GALLOYS dit Bruyant [AD 10 - E* 2877]

453 Déclaration du 23.6.1657 de Claude DONDEAU, Salomon PARASTRE, époux de Edmée DONDEAU et Félix MAUCLERC, époux de à Marie DONDEAU, héritiers de Louette MASSEY, leur mère et belle-mère, et Gabriel DONDEAU, marchand à Marnay, eux et Honorable Homme Claude MASSEY, marchand à Bernière, héritiers de feu Honnête Femme Lupienne BEIGNOT, épouse en premières noces de Honorable

Claude, ! mineur en 1695

DOÛINE

A. Edmé⁴⁵⁸, signe: Edmé Douïne, hôtelier, de Nogent/Seine, ∞ à Marguerite DES PORTE

Edmé, ° ca 10.1718, † 21.12.1718, (†) le 22, "étant en nourrice chez la veuve Claude CHARONNAT"

DOURY

Les DOURY sont cités à Saint-Aubin au tout début du XVIème siècle. La famille s'eteint au début du XVIIème siècle. Ils semblent avoir presque tous été foulonniers (Pierre, Jean, Martin, Denis, ...).

A. Pierre, ! en 1491-1496, † 1496/1498, ∞ à NN., ! en 1498-1522

Pierre DOURY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1496. Il paye:

- pour le moulin à draps, pour l'oche où est sa grange
- pour les terres de la Tavelle attenant de la Justice
- pour sa vigne
- pour un demi-arpent de terre qu'il a acquis de FEULLET
- pour les terres qu'il a acquises de la BERNARDE près Courclain (des héritiers de Jean BENARD)
- pour un demi-arpent de terre qu'il a acquis de COLLET

Sa veuve paye entre 1498 et 1522. Elle paye pour son moulin. En 1526 et 1533, Nicolas PILLAVOYNE paye pour sa part de l'accin qui fut à feu Pierre DOURY⁴⁵⁹.

458 Emé DOÛINE, tailleur d'habits, demeurant à Avant, ne sait pas signer, est parrain le 5.3.1716 à Avant-lès-Marcilly

459 Pierre DOURY paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour un demi-arpent de terre qu'il a eu de COLET, pour l'oche de sa grange, en rente, pour sa plante, pour le moulin; en 1491 et 1496, il paye pour l'oche où est sa grange; il paye en 1491 pour cens, pour la rente; Jehan FRON...TE/SREVILLE est cité en 1491 (2 fois) et 1494 pour ses héritages de Correclain payé par DOURY; Pierre DORY paye en 1494, 1495 et 1496 pour les terres de la Tavelle attenant de la Justice; il paye en 1496 (2 fois) pour sa vigne (plante), pour l'oche où est assise sa grange, pour le moulin à draps et accin, pour un demi-arpent de terre qu'il a acquis de FEULLET, pour les terres qu'il a acquises de la BERNARDE, pour la rente; il paye en 1493 pour sa censive et pour sa rente; il paye en 1495 pour rente à cause de son oche, pour la censive du moulin, pour sa vigne, pour la terre qui fut à COLET, pour acquis fait de FEULLIE, pour un arpent et demi de terre qui fut à Jaquin BARBOTIN; DOURY paye en 1491 pour les hoirs de Jehan BENART; il paye en 1498 tant pour rente que pour censive; sa veuve paye en 1499 tant pour rente que pour censive et pour un arpent de terre acquises par lui de Félisot BLANCHE (barré); sa veuve

A.1. (?) Pierre le jeune, Maire de Saint-Aubin, laboureur, ! en 1510-1535, ° ca 1481

Pierre DOURY (le jeune en 1511-1513) paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy de 1510 à 1533. Il paye:

- pour les terres de Maître Jean VOISIN de 1511 à 1529
- pour la terre échangée à Jean MONSIEUR en 1513
- pour la part de ses enfants pour Jean CHEVRIER, en 1526, pour sa part des terres de Jacques CHEVRIER en 1529 et pour les héritiers de CHEVRIER en 1533⁴⁶⁰.

En 1524, Pierre DOURY, laboureur à Saint-Aubin, reconnaît à l'Abbaye du Paraclet une obligation pour les gros dîmes de Saint-Aubin. Etienne MORIN, de

paye en 1498; elle paye à Saint-Aubin en 1500 et 1502 (2 fois) pour sa maison pour sa censive, pour ses terres assises au lieu dit devers les vignes, pour une vigne contenant environ un demi-arpent, pour les terres à la BERNARDE près Courclain, pour le courtil (ou pour le jardin) assis devers sa grange, de rente, pour ses terres de la Tavelle; elle paye en 1500, 1502 et 1504 à La Chapelle pour un arpent de terre aquire par Félisot BLANCHE; elle paye en 1504 et 1505 pour sa rente, pour la censive de sa grange, pour un demi-arpent de terre qu'il a acquis de COLLET, pour sa plante assis en la côte Saint-Aubin, pour la censive de son moulin et en 1505 pour la rente de sa grange et accin, pour les terres à la BERNARDE (barré), pour deux arpents de terre assis à Correclain en trois pièces, pour les terres de la Tavelle assis en ce finage; elle paye à La Chapelle en 1505 pour un arpent de terre assis au dessus du closieau Pagot, en 1506; elle paye à Saint-Aubin en 1506 pour la rente de sa grange et pour ses censives et pour son moulin; elle paye en 1507 pour sa rente de son héritage et fauche, pour sa censive, pour la terre de la Tavelle; elle paye en 1507 à La Chapelle; elle paye à Saint-Aubin en 1510 pour cens et coutume, en 1511 et 1513 pour cens et rente; Simon MERLIN paye à Saint-Aubin en 1517 pour II arpents de terre des hoirs DOURY; sa veuve paye à Saint-Aubin en 1518 pour sa plante, pour III arpents de terre par lui acquise de Collin GALLOIS, en 1518, 1519 et 1520 pour les terres de l'Hotel-Dieu de Nogent et pour sa censive; elle paye à La Chapelle en 1518, en 1521 pour la Maison-Dieu, en 1522; en 1526 et 1533 à Saint-Aubin, Nicoulas PILLAVOYNE paye pour sa part de l'accin qui fut à feu Pierre DOURY [AD 10 - E* 2880]

460 Pierre DORY paye cens à Saint-Aubin en 1510; Pierre DORY le jeune paye en 1511 et 1513 pour les terres de maître Jehan VOISIN pour cens, pour deux arpents de terre, pour la terre échangée à Jehan MONSIEUR (en 1513); Pierre DORY paye en 1518 et 1521 à La Chapelle; il paye à Saint-Aubin en 1518, 1519; il paye en 1520 (2 fois) et 1526 pour les cens des terres de maître Jehan VOISIN et pour les siennes (II arpents de terre); il paye en 1527, 1528 et 1532 pour ses terres; il paye en 1527, 1528 et 1529 (2 fois) pour les terres de maître Jehan VOISIN; en 1526, il paye pour la part de ses enfants pour Jehan CHEVRIER, en 1529 pour sa part des terres de Jaques CHEVRIER et en 1533, pour les hoirs CHEVRIER [AD 10 - E* 2880]

Saint-Aubin, se porte caution⁴⁶¹.

En 1529, Pierre DOURY, intervient comme Maire de Saint-Aubin⁴⁶².

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclet entre 1530 et 1532, Pierre DOURY déclare:

- 3 quartiers de terre rue de Cormont^{463, 464}
- un demi-arpent de terre au Voïnerat^{465, 466}

En outre, il paye avec d'autres la censive de 3 quartiers de terre⁴⁶⁷.

En 1535 et 1536, Pierre DOURY de Saint-Aubin est entendu comme témoin dans plusieurs enquêtes sur les bois de Saint-Aubin^{468, 469, 470, 471}.

En 1536, Pierre DOURY est cité fermier des seigneurs de Saint-Aubin⁴⁷².

Pierre DOURY paye sa contribution entre 1535 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin⁴⁷³.

En 1542, Pierre DOURY est témoin dans une enquête. Il est laboureur à Saint-Aubin, âgé de 61 ans environ et né à Saint-Aubin⁴⁷⁴.

461 Le 17.10.1524, Pierre DORY, laboureur demeurant à Saint-Aubin, reconnaît aux religieuses du Paraclet une obligation pour les gros dîmes de Saint-Aubin. Caution: Estienne MORY, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

462 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, soit-disant "mayeur" de Saint-Aubin, Jehan BRUN dit Courselles, soit-disant sergent audit lieu, pour Jehan DE RANC, seigneur de Saint-Aubin, Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan GALLOIS dict Monsieur, Felix HUGUENYN, Pierre GALLOYS et Jehan SYMON, laboureurs demeurant à Saint-Aubin sont établis commissaires au gouvernement d'une pièce du bois de Pothière pour l'arpentage. Témoins: Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan SYMON et Jehan TROTIN [AD 10 - E* 2809]

463 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclet, Pierre DORY déclare:

- 3 quartiers de terre en la rue de Courmont (en marge les héritiers de M. GUION et Jean DIRESE tiennent) [AD 10 - 24 H 118]

464 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Pierre DORY déclare 3 quartiers de terre rue de Cormont

Le 3.5.1532, Pierre DORY déclare 3 quartiers de terre rue de Cormont (les hoirs Maître GUYON et Jean DIRESE en 1623)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

465 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Pierre DORY pour 3 quartiers de terre rue de Cormont; une autre déclaration pour 2 arpents de terre au Voïnerat [AD 10 - E* 2875]

466 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Pierre DORY déclare 1/2 arpent de terre au Voïnerat

Le 3.5.1532, Pierre DORY déclare 1/2 arpent de terre au Voïnerat (plus tard à Coline GARNIER ou les hoirs Monsieur ...ON au lieu d'Ambroise BARBOTIN)

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

467 Dans un censier de Saint-Aubin du 3.5.1532 sont cités Colin SIMON, Martin MIGORDIN, Michelet BENOIST et Jacquinet BAIGUE pour :

- une maison et accin (plus tard à Guille. MYGOURDIN, barré, et Louys MERAT, en 1643 à Mademoiselle PIER)
- 3 quartiers de terre au dessous de la maison, Jacques CHEVRIER, Olivier SIMON, Jacquinet MERCIER, la veuve BENOIST et Pierre DORY paye [AD 10 - 24 H

81bis]

468 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Pierre DORY, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860]

469 Le 29.6.1535, Pierre DORY à Saint-Aubin est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

470 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Pierre DORY et Pierre SEMILLON [AD 10 - E* 2801]

471 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Pierre DORY, Jehan ROSSARD et Colas ...OCHET [AD 10 - E* 2801]

472 Dans un acte du 24.6.1536, comparait parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin, Pierre DORY [AD 10 - E* 2860]

473 Pierre DORY intervient entre 1535 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

474 Début 1543, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine intervient à la requête de Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle Godefroy contre les religieuses du Paraclet. 21.2.1542 comparait Pierre DORY, laboureur demeurant à Saint-Aubin, âgé de LXI ans ~. Il est né à Saint-Aubin.

- Il a bonne connaissance de feu Jehan DE RANC, vivant seigneur de Saint-Aubin, y demeurant, et de Jehan DE RANC, son fils et successeur, le droit de laquelle seigneurie ledit NUGAULT a acquis de Jehan DE RANC le jeune
- Il a vu Jehan DE RANC l'aîné jouir pleinement de la terre de Pothières qui compte 60 arpents et il y a 23 ans ~, y fit faire des coupes sans aucun trouble, sinon en 1529, ses terres furent confisquées par les officiers de Nogent/Seine où ils installèrent Jeh. SYMON et P.re GALLOYS, demeurant à Saint-Aubin
- Il cite un nommé Jehan MERLIN, demeurant à Saint-Aubin qui, il y a 25 à 26 ans, fut mis à l'amende pour une coupe de bois
- Il mentionne Jehan DE RANC qui de son vivant bailla, il y a 30 ans ~, 6 à 8 arpents à Jacqui. BARBOTIN, l'espace de 10 ans et jusqu'à son trépas, et depuis en jouissaient ses enfants et héritiers du feu Jaquin BARBOTIN, qui labourent les 6 à 8 arpents terre qu'il a essartés
- Il cite ledit NUGAULT qui baille depuis 5 ou 6 ans une partie de ces terres à Lyénard CHEVEUX et Mathias GUENARD [AD 10 - 24 H 131]

A.2. (?) Jean, ! en 1504-1541

Jean DOURY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1504 et 1533. Il paye:

- de 1504 à 1507, pour la moitié de l'ocche COLLET, acquise de Collin GALLOIS et pour un saussois qu'il a acquis de Collin GALLOIS dit Guillemintot; en 1533 pour l'ocche COLLET
- en 1518, son nom remplace celui de Martin, barré
- de 1526 à 1528, avec Jeannot GALLOIS pour les héritiers de Jean GALLOIS l'aîné et en 1533 pour les héritiers de Jean GALLOIS; en 1527 avec Pierre GALLOIS pour leur terre près du fief des Barres et en 1532, avec Pierre GALLOIS pour une mesure et héritages, en 1529 avec Thiennot GALLOIS
- en 1526 pour la part de l'accin de feu Pierre DOURY
- en 1526 pour sa part de son père, en 1533, pour la maison de feu son père
- en 1526 et 1529 avec Denis REGNAULT pour le moulin à foulon, en 1527, 1528 et 1533, pour sa part du moulin à foulon, en 1532, avec Denis REGNAULT et Didier PATELIER pour la moitié du moulin à foulon⁴⁷⁵.

La filiation de Jean à Pierre DOURY est probable car il paye censive pour feu Pierre DOURY en 1526. Il paye pour le moulin à foulon de 1526 à 1533 qui est sans doute le moulin à draps que Pierre DOURY déclarait entre 1491 et 1496.

Jean DOURY est sans doute aussi le gendre de Jean GALLOIS dit Guillemintot où l'aîné dont il est héritier⁴⁷⁶.

475 Jehan DORY paye cens à Saint-Aubin en 1504, 1505 et 1507 pour la moitié de l'ocche COLLET (acquise de Collin GALLOIS en 1505) et pour un saussois qu'il a acquis de Collin GUILLEMINOT/GALLOIS; il paye en 1506, en 1510 pour cens et coutume, en 1511 et 1513 pour cens; il paye en 1518 et 1521 à La Chapelle; il paye en 1518 (Martin barré), en 1519 pour son ocche, en 1520; il paye en 1527 et 1528 avec Jehannot GALLOIS pour les hoirs de Jehan GALLOIS l'aîné; il paye en 1526 pour la part de l'accin de feu Pierre DORY, il paye avec Jannot GALLOIS, il paye pour sa part de son père, il paye avec Denis REGNAULT pour le foulon; il paye en 1527 avec Pierre GALLOIS pour leur terre près du fief des Barres, pour le foulon et avec les autres pour l'ocche près des Barres; en 1528, il paye pour sa part du moulin à foulon; il paye en 1529 (2 fois) avec Denis REGNAULT pour leur moulin à foulon, il paye avec Thiennot GALLOIS, il paye pour son ocche; en 1532, il paye avec Pierre GALLOIS pour une mesure et héritages; en 1532, il paye avec Denis REGNAULT et Didier PATELIER pour la moitié du moulin à foulon; en 1533, il paye pour l'ocche COLLEY, pour la maison de feu son père, pour les hoirs de Jehan GALLOIS et pour le moulin à foulon [AD 10 - E* 2880]

476 En 1488-1490, Jehan GALLOIS d. Guillot, déclare au censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin:

➤ à cause de Jehan COLET à cause de Margueritte sa femme, fille de Gilet DE COMERCY, pour la mesure,

En 1535, Jean DOURY est témoin à Saint-Aubin dans une procédure^{477, 478}.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 apparaît Jean DOURY⁴⁷⁹.

A.3. (?) Martin, ! en 1518-1541

Martin DOURY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy de 1518 à 1533. Il paye:

- en 1518 pour sa vigne et pour ses prés
- en 1519 avec Denis BLANCHARD, en 1526 avec Pierre BLANCHARD, en 1527 et 1528 comme héritier de Richard BLANCHARD et pour la part de Pierre BLANCHARD à cause de feu sa mère
- en 1526 et 1533 pour l'héritage de son père
- en 1527 et 1528 pour son moulin à foulon⁴⁸⁰

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paracllet de 1530 à 1532, les héritiers de Jean ANCEAU déclarent 1 quartier de vigne au Houssoy par lui acquis de Martin DOURY⁴⁸¹.

accin et pourpris à Correclain contenant ~ 1 arpent tenant aux Barres et au chemin, plus tard aux héritiers pour moitié et à Jeh. DORY pour la moitié, plus tard à Pierre PILLAVOYNE

- pour 3 quartiers de terre au lieudit Paradis, plus tard le déficit à Colin SYMON
- pour ~ 5 quartiers de terre en Chantallone qui fut audit COLET
- pour sa part d'un jardin et héritage près de la Grande Rue
- pour 7 quartiers de terre au Buissonnet [AD 10 - 24 H 115 & 118]

477 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Jehan DORY, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860]

478 Le 29.6.1535, Jehan DORY à Saint-Aubin est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

479 Jehan DORY est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

480 Martin DORY paye cens à La Chapelle en 1518 pour sa vigne et pour ses prés; il paye à Saint-Aubin en 1519 avec Denis BLANCHARD et seul en 1520; il paye en 1521 et 1522 à La Chapelle; il paye à Saint-Aubin en 1526 pour l'héritage de son père, il paye avec Pierre BLANCHARD; il paye en 1527 pour le foulon, pour les hoirs de Richard BLANCHARD, pour la part de Pierre BLANCHARD à cause de feu sa mère; il paye en 1528 pour son moulin à foulon, pour sa part comme héritier de feu Richard BLANCHARD; il paye en 1529 (2 fois); en 1533, il paye pour l'héritage de son père et en son nom [AD 10 - E* 2880]

481 Censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ANCEAU le jeune déclare 1 quartier de vigne par lui acquis de Martin DORY au Houssoy

Le 3.5.1532, les héritiers de Jehan ANCEAU déclarent 1 quartier de vigne par lui acquis de Martin DORY au Houssoy, Martin MIGORDIN et Jehan TROTIN sont tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Jehan

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 apparaît Martin DOURY⁴⁸².

Martin DOURY est probablement le père de:
Nicole, ∞ à Nicolas ADAM

B. Claude, ! en 1541

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 apparaît Claude DOURY⁴⁸³.

C. Claude le jeune, signe: Claude Doury, laboureur, manouvrier, ∞ à Claudine GUILLOT, ! en 1551-1576

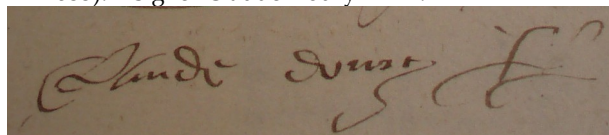
En 1551, Claude DOURY le jeune, laboureur à Saint-Aubin, et Claudine GUILLOT, sa femme, à cause d'elle, vendent un demi-arpent de terre à Saint-Aubin au lieudit "La Croix Michel de Vergnes"⁴⁸⁴.

En 1563, Claude DOURY, laboureur à Saint-Aubin, vend une portion de 5 quartiers de pré. L'acte fait mention de 30 cordes de terres au lieudit "La Croix Pillavoyné" vendu 12 ou 13 ans auparavant⁴⁸⁵.

Claude DOURY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1571⁴⁸⁶.

En 1574, Claude DOURY, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre une maison et le cinquième d'un jardin partagé avec Nicolas PILLAVOINE (il s'agit sans doute de l'accin de feu Pierre DOURY que Nicolas PILLAVOINE déclarait en

1533). Il signe "Claude Doury"^{487, 488}.



D. Denis, ! en 1559-1566

En 1559, Denis DOURY prend du roi le bail de 15 arpents de terre à Saint-Aubin⁴⁸⁹.

Denis DOURY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1564. Il paye pour le moulin à foulon seul en 1563 et avec Jean JACQUINET en 1564. Son fils Claude DOURY paye en 1577⁴⁹⁰.

Denis DOURY est le père de:
Claude, ! en 1577-1578⁴⁹¹

D.1. (?) Claude, maçon, ! en 1596-1614

Claude DOURY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1596 à 1614. Il paye pour les héritiers de Nicolas THEVENIN de 1598 à 1607 - par les mains de David ROSÉ et Nicolas GRILLAT l'aîné de 1605 à 1607 - et pour les héritiers de Marquet MERLIN de 1596 à 1606. Quelques particuliers payent pour Claude DOURY: la veuve NOBLET en 1601,

487 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 2.6.1574 de Claude DOURY, qui signe "Claude Doury", manouvrier demeurant à Saint Aubin, pour:

- une maison couverte de fer ("feurre"), jardin devant et derrière, aisance et appartenance, contenant un quartier ou environ, entre P.re BROCARD et Jeh. POPPILLART, la rue et les veuve et hoirs feu M.e Denis ANGENOST
- demi-quartier de terre en une pièce à Saint-Aubin au lieudit Corclain, entre Nicolas PILLAVE. et la veuve Edme (?) PILLAVE., la rue et ledit POPPILLARD
- la cinquième partie d'un jardin à Corclain partant avec Nicolas PILLAV.E pour les autres parts, entre le demi-quartier susdit et ledit POPPILLART, la rue et -
- la cinquième partie d'un autre jardin près dudit lieu, entre Claude DAOUST et ledit POPILLARD
- un total de 75 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

488 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Claude DOURY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, pour 4 articles:

- une maison couverte de fer, jardin, aisance et appartenance entre P.re BROCARD et Jehan POPILLART
- 1/5 jardin (deux fois), dont l'un partant avec Nicolas PILLAVOYNE pour les autres parts [AD 10 - E* 2882]

489 Le 6.8.1559, Denys DORY prend du roi le bail de 15 arpents de terre à Saint-Aubin, près le chêne du guet [AD 10 - E 113]

490 Denis DORY paye censive à Saint-Aubin en 1559-1562; il paye pour le foulon et pour Imbert DONDEAU en 1563; lui et Jehan JACQUINET payent pour le moulin à foulon en 1564; Jehan SURTIN paye à sa décharge pour un échange en 1566; son fils Claude DORY paye en 1577 [AD 10 - E* 2881]

491 Pierre BROCARD paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Claude DORY, fils de Denis, en 1577; Claude DORY paye en 1578 [AD 10 - E* 2881]

ANCEAU

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

482 Martin DORY est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

483 Claude DORY est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

484 Le 21.3.1551, Claude DOURY le jeune, laboureur, et Claudine GUILLOT, sa femme, à cause d'elle, demeurant à Saint-Aubin, vendent à Noël EURAT, manouvrier audit lieu, un demi-arpent de terre à Saint-Aubin au lieudit "La Croix Michel de Vergnes", contre 11 livres tournois 5 sols [AD 10 - 24 H 118]

485 Le 24.6.1563, Claude DORY, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Noël EURAD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, une portion de 5 quartiers de pré au lieudit "La Cortel Fauchant"; mention de 30 cordes de terres au lieudit "La Croix Pillavoyné" lequel héritage le vendeur aurait vendu 12 ou 13 ans auparavant [AD 10 - 24 H 118]

486 Claude DORY paye censive à Saint-Aubin en 1559-1571; les hoirs de Noël EURAT payent à sa décharge en 1565; Claude DESQUAINS, Pierre SYMON, payent à sa décharge en 1566; il paye à la décharge de Jacques MERCIER en 1566; Jehan TORELOT paye pour lui en 1572 [AD 10 - E* 2881]

Claude BARBOTIN en 1602 et 1603, et Laurent MASSEY entre 1616 et 1619^{492, 493, 494}.

E. Paquet, ! en 1569-1578, probablement ∞ à Jeanne, ! en 1570

Paquet DOURY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1569 à 1578. Il paye pour Claude COLET en 1571. Il a engagé son héritage à un homme de Quincey en 1574⁴⁹⁵.

Jeanne, épouse de Paquet DROY (sans doute DOURY) est témoin au testament de l'épouse de Jacques BENOIST en 1570.

DOUSI

A. Jean, ! en 1518-1522 à La Chapelle-Godefroy

Jean DOUSI paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1518, 1521 et 1522⁴⁹⁶.

492 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Claude DOURY paye censive pour les hoirs Marquet MERLIN en 1596 pour 3 années, en 1599 pour 3 années, en 1600, en 1602 pour 2 années, en 1603; Claude DOURY paye pour les hoirs Nicolas THEVENIN pour 2 années en 1602, en 1603, en 1604; Claude DOURY paye en 1611 pour 2 années [AD 10 - E* 2883]

493 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude DOURY paye à la décharge des hoirs Nicolas THEVENIN en 1598-1601; Claude DOURY paye en l'acquêt des hoirs Marquet MERLIN en 1598-1601; la veuve NOBLET paye pour Claude DOURY en 1601; Claude BARBOTIN paye pour Claude DOURY en 1602-1603; Claude DOURY paye pour Claude BARBOTIN pour les hoirs Nicolas THEVENIN en 1604; Claude DOURY paye par les mains de David ROZET et Nicolas GRISLAT l'aîné pour les hoirs Nicolas THEVENIN en 1605-1607; Claude DOURY paye pour les hoirs de Marquet MERLIN en 1606; Claude DOURY paye en 1608-1612 [AD 10 - E* 2883]

494 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Claude DOURY paye en 1612-1614. Laurent MASSEY paye pour (à la décharge de) Claude DOURY en 1618-1619

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Claude DOURY paye en 1612-1615. Laurent MASSEY paye en 1616 au lieu de Claude DOURY maçon

495 Pasquet DORY paye censive à Saint-Aubin en 1569-1573, 1575, 1577-1578; il paye à la décharge de Claude COLET en 1571; il a engagé son héritage à un homme de Quincey en 1574; Pierre MEROSSE paye à sa décharge en 1574 [AD 10 - E* 2881]

496 Jehan DOUSI paye censive en 1518, 1521 et 1522 à La Chapelle (il paye avec Jehan DE CHECHAR en 1521) [AD 10 - E* 2880]

DOUZE

A. Denis, ∞ à Jeanne CLEMENT, demeurant à Nogent/Seine, "estant icy réfugiés"

Claude, b 4.9.1633, p Claude ROSSÉ, m Jeanne épouse de Jean HEMARD

DROIT

A. Jean, ! en 1570

B. Antoine, † /1571

Antoine, ∞ à Nicole DE DYMON

B.1. Antoine, ne sait pas signer, laboureur, ! en 1571-1585, † /1593, ∞ à Nicole DE DYMON, fille de Pierre D., ∞(2) /1599 à Jean POPILLART, ! en 1599

En 1575, Antoine DROIT prend avec d'autres laboureurs à Saint-Aubin de l'Abbaye du Paraclet le bail de 138 arpents de terre aux Mergers. Il obtient 14 arpents et demi. Il ne sait pas signer⁴⁹⁷.

Antoine DROIT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1576 à 1585. Il paye pour Madelaine SOMILLON en 1576, pour Jean LAURENT en 1578, pour un achat sur Pierre DYMON (son beau-père) en 1579, pour Messire Jean BENOIST de 1581 à 1583. Jean VOITRIN paye pour lui en 1581 et 1582⁴⁹⁸.

En 1579, Antoine DROIT et Claude FONTAINE sont condamnés à payer à l'Abbaye du Paraclet les lods et ventes pour leur acquisition de plusieurs héritages

497 Le 24.5.1575, Ysaac GALLOYS, Nicolas GALLOYS, François GALLOYS, Loupvet ROUSSAT, Jehan SOMMILLON, Nicolas MAISTRE le jeune, Roulland MERLIN, Guillaume DUCLOZ (barré), Guillaume MIGORDIN et Anthoine DROUOT, tous laboureurs demeurant à Saint-Aubin, prennent à titre de loyer et pension de grains des religieuses du Paraclet 6 vingt et 18 arpents de terre labourable faisant partie de 9 vingt arpents à Saint-Aubin, "aux Mergers", pour 9 ans, soit:

- Guillaume MIGORDIN: 30 arpents et 1 quartier
- Loupvet ROUSSAT: 12 arpents
- SOMMILLON: 10 arpents
- les GALLOYS, ROUSSAT, MAISTRE, MERLIN, MIGORDIN et DROUOT: chacun 14 arpents 1/2

L'acte est signé: "Ysaac Galloys" avec paraphe, "N Galloys" avec paraphe, "François Galloys" avec paraphe, "Nicolas Maistre le jeune" avec paraphe, "Roulland Merlin" avec paraphe, "Guillaume Mygordin" avec paraphe. Les ROUSSAT et DROUOT ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 100]

498 Anthoine DROUOT paye censive à Saint-Aubin en 1576, 1580 et 1584-1585; il paye pour Magdelaine SOMMILLON en 1576; il paye pour Jehan LAURENS en 1578; il paye en l'acquêt de Pierre DYMON en 1579; Jehan VOITURIN paye à sa décharge en 1581-1582; il paye pour Messire Jehan BENOIST en 1581-1583 [AD 10 - E* 2881]

provenant de Jean LAURENT^{499, 500}.

La veuve d'Antoine DROIT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1593. Ambroise BARBOTIN paye pour la maison d'Antoine DROIT en 1593, puis Etienne VOITRIN au lieu de Ambroise BARBOTIN pour la maison DROIT par lui acquise en 1594. Jean POPILLART paye à cause de Nicole DE DYMON sa femme, veuve de Antoine DROIT en 1599, pour 9 années du courtil de Noches⁵⁰¹.

Nicole DE DYMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1611⁵⁰².

Antoine DROIT et Nicole DE DYMON sont les parents de:

Imbert, b 14.6.1583, p Imbert DONDEAU et Jean BENOIST, m Catherine fille de † Sébastien BEGUE

Gérard, ! en 1622, ∞ à Catherine

Nicolas, ! en 1622, ∞ à Edmée

En 1622, Jean POPILLARD, manouvrier au Port lès Nogent, vend la moitié d'une maison à deux chas, dont l'autre moitié est à Nicolas et Gérard DROIT. Ladite moitié de maison est échue vendeur par le décès de feu Jean POPILLARD son père⁵⁰³.

499 Le 18.12.1579, procédure entre les religieuses du Paraclet et Claude FONTAINE et Anthoine DROUAT, condamnés à payer les lods et ventes pour acquisition de plusieurs héritages étant mouvant en la censive du Paraclet et provenant de Jehan LAURENS demeurant Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 93]

500 Le 18.12.1579, sentence contre Claude FONTAINE et Anthoine DROUAT pour paiement des lods et ventes pour des acquisitions faites de Jehan LAURENT d'héritages sis à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 65]

501 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Anthoine DROUAT paye censive pour le jardin de la Roye en 1593; Ambroise BARBOTIN paye pour la maison Anthoine DROUOT en 1593; Estienne VOICTURIN paye au lieu de Ambroyse BARBOTIN pour la maison DROUOT par lui acquise en 1594; Jehan POPILLART paye à cause de Nicole DE DIMON sa femme, veuve de Anthoine DROUAT en 1599 pour 9 années du courtil de Noches [AD 10 - E* 2883]

502 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicole DE DIMON paye censive en 1611 [AD 10 - E* 2883]

503 Le 24.6.1622, Jean POPILLARD, manouvrier demeurant au Port lès Nogent, qui ne sait pas signer, et Margueritte LE MERLE sa femme, à cause de son droit de douaire, vendent à Maître Claude GOUBAULT, praticien demeurant à Saint-Aubin, qui signe, la moitié d'une maison à 2 chas, une cheminée et four, grenier, petite étable, couverts de paille, petite cour, petit jardin et terre à faire chénevière à partir l'autre moitié avec Nicolas et Girard DROUARD, entre la maison seigneuriale de Saint-Aubin & la grande rue de Saint-Aubin et une petite ruelle commune aux voisins, Jean QUINSSON et la grande ruelle commune, la chénevière appelée "le jardin de la Migourdine", ladite moitié de maison échue audit POPILLARD par le décès de feu Jean POPILLARD son père [AD 10 - E* 2878]

B.1.A. Gérard, signe d'une marque D, manouvrier, ! en 1601-1622

En 1601, Gérard DROIT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁵⁰⁴.

En 1610, Gérard DROIT paye censive au lieu de la veuve de Jean PIERRE pour un demi-arpent de vigne⁵⁰⁵.

Gérard DROIT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1610 et 1611⁵⁰⁶.

Entre 1613 et 1622, Gérard DROIT paye censive à Saint-Aubin. En 1622, il paye avec Claude GOUBAULT pour la maison et jardin "à la Migourdine" de Jehan POPILLARD⁵⁰⁷.

En 1615, le nom de Gérard DROIT est évoqué dans un témoignage à propos d'une coupe de bois⁵⁰⁸.

504 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 5.8.1601 de Girard DROUOT, qui ne sait pas signer, pour:

- demi-arpent de terre et vigne à Saint-Aubin, lieudit Postière, entre le S.r de St Aubin et Guillaume BRETAUT, les terres de Madame du Paraclet et le chemin des Mergers
- demi-arpent de terre audit finage, lieudit Postière, entre Aulbin FONTAINE et Mathieu BAILLET, les terres du Paraclet et le chemin des Mergers
- Taxé à 2 sols de cens et 18 deniers de rente. [AD 10 - E* 2875]

505 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Girard DROUAT paye au lieu de la veuve Jehan PIERRE pour 1/2 arpent de vigne en Pothière avec préjudice des années passées en 1610 [AD 10 - E* 2883]

506 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Girard DROUAT paye censive pour un demi-arpent de vigne en Potière en 1610; Girard DROUAT paye en 1611 [AD 10 - E* 2883]

507 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Girard DROUAT paye en 1613, 1621-1622. En 1621, Girard DROUAT paye au lieu de feu Jehan ROUSSAT le jeune, et pour demi-arpent de vigne en Pothières Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Claude GOUBAULT et Girard DROUAT payent en 1622 au lieu de la veuve Jehan POPILLART pour une maison et jardin à la Migourdine

508 Le 15.2.1615, Lupienne BARBOTIN, femme de Léonard BALLIGAULT, déclare, pour la décharge de sa conscience, qu'elle a oui dire à Michel GALLOIS, demeurant à Saint-Aubin, qu'il avait vendu 10 pièces de chêne et qu'il s'en trouverait encore 15 à 18 dans le bois. Il est encore fait mention de Henry THOMAS de Marnay et Claude PARASTRE, pour être aller au bois avec une charrette, et Girard DROUOT et Jehan QUINSON pour être aller avec ledit GALLOIS audit bois. Témoin: Jehan VAUCOULOURS. Signature "L Barbotin" avec paraphe.

Le 22.2.1615, la déposition est confirmée par ledit Léonard BALLIGAULT. Signature "Léonard Balligault" avec paraphe et "L Barbotin" avec paraphe

Même déclaration le 22.2.1615 par Jehan DUREAU. Signature: "J D U R E A U **"

Même déclaration le 15.2.1615 par Charle LIEGOIS, qui ne sait pas signer. Témoins: Jehan LARIBBE et Charle

En 1615, Gérard DROIT, manouvrier à Saint-Aubin reconnaît devoir au seigneur de Saint-Aubin 50 livres pour la coupe et dépouille d'un bois. Il signe d'une marque D⁵⁰⁹.

∞ /1606 à Catherine

Jean, b ?6.1606, p Jean POPILLARD et Jean HEMARD, m Claude COCOMBRE, peut-être ∞ à Barbe QUINSON

∞(2) /1613 à Claude

Hector, b 19.8.1613, p Hector DUREAU et Jehan QUINSON, m Katherine épouse de Nicollas GALLOYS

Antoine, b 12.5.1616 Nogent/Seine, p Gille MAROIS et Jehan MINON, m Nicole épouse d'Alexis DALISON

B.1.A. (?) Gérard, ∞ /1632 à Marie COUSPINE

Catherine, b 11.9.1633, p Pierre fils de † Jean GALLOIS, lieutenant, m Catherine fille de François GALLOIS le jeune

B.1.A.1. (?) Jean, manouvrier, ! en 1644, † /1679, ∞ /1639 à Barbe QUINSON, † 12.8.1679 Nogent/Seine, (†) le 13⁵¹⁰, fille de Jean Q. et Jeanne FONTAINE

En 1644, Jean DROIT, manouvrier, est assigné comme témoin dans une enquête mais il est absent⁵¹¹.

Jean DROIT et Barbe QUINSON sont les parents de:

CHERAULT

Même déclaration le 15.2.1615 par Jehan LARIBBE, demeurant à Quincey, qui ne sait pas signer. Témoins: Charle LIEGOIS et Charle CHERAULT [AD 10 - 24 H 131]

509 Le x.4.1615, Girard DROUART, manouvrier à Saint-Aubin, vend à Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, une mesure où soulait une maison, grange, jardin et terre à faire chènevière. Le 4.1.1615, Girard DROUART, manouvrier à Saint-Aubin (qui signe d'une marque "D"), reconnaît devoir à Charles NUGAULT, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin, 150 livres pour la coupe et dépouille de 8 arpents de bois faisant partie de 37 arpents en indivis à Charles et Laurent NUGAULT [AD 10 - 2E 66/3]

510 Barbe GUICHON, veuve de Jean DROUÉ, manouvrier, âgée de 70 ans environ. Témoins: Michel GALLOIS, gendre, Estienne DROUET, fils, qui ne savent pas signer

511 Dans une assignation de témoins concernant le bois de Pont le 25.5.1644 apparaissent Saint-Aubin :

- Aubin et Edmé FONTAINE, père et fils
- Jean BASIN, vigneron, parlant à Edmé FONTAINE son voisin
- Fiacre GUILLAUME, parlant à sa fille
- Maître Claude LAURENCEAU, élu en l'élection de Nogent
- Jean DROUART, manouvrier, parlant à Julien VOICTERIN proche voisin
- Richard QUINSON, parlant audit Julien VOICTERIN
- Jean LENFANT, vigneron, parlant à Fiacre DIRESNE
- Anthoine BOSSUAT parlant à sa femme
- Fiacre CAILLÉ, parlant à sa sœur [AD 10 - E* 2811]

Denise, ne sait pas signer, b 24.12.1639, m Denise SANNETTE (?), p Richard QUINSSON, † & (†) 26.8.1710, ∞ 27.4.1665 à Michel GALLOIS, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ° ca 1646, † 7.11.1710, (†) le 8, fils de Michel G.

Etienne, b 9.11.1642, p Estienne BENOIS, m Edmée QUINSSON, ∞ à Michelle DE LA SOSOSTE

Claude (F), b 20.11.1644, p Laurent MASSEY, ne sait pas signer, fils de Nicolas M., boulangier, m Claude GUICHARD, ne sait pas signer, fille de † Edmé G.

Marguerite, b 30.11.1649, p Claude QUINSON, m Margueritte MAISTRE

B.1.A.1.A. Etienne, ne sait pas signer, manouvrier, ∞ 27.4.1665 à Michelle DE LA SOSOSTE ou MAILLET, (†) 6.11.1666

∞(2) 11.11.1669 à Charlotte BILLOU, ° ca 1642, (†) 2.12.1678 Nogent/Seine⁵¹², fille de Jacques B., laboureur, demeurant à Origny-le-Sec, et Nicole GUEUT

Edmé, b 15.11.1672, (†) peu de jours après

B.1.B. Nicolas, ! en 1611-1617, (†) 3.4.1633, ∞ /1606 à Edmée

En 1611, la maison à Courclain de Nicolas DROIT est saisie avec d'autres biens au profit des seigneurs de Saint-Aubin⁵¹³.

En 1617, Nicolas DROIT est pressenti avec d'autres proches parents ou alliés à la tutelle des enfants mineurs de Pierre GILLES et Jeanne SURTIN⁵¹⁴.

512 Charlotte BILLOTTE, épouse d'Estienne DROUET, âgée de 36 ans environ. Témoins: son mari, Michel GALLOIS, beau-frère, qui ne savent pas signer

513 Le 12.8.1611, Hillaire DESQUINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, commissaire à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, prend le bail des héritages saisis:

- une maison où il y a un moulin à foulon à draps à Pierre PILLAVOYNE
- une maison à Courclain à Edmé CAULAY, tisserand en toile
- une maison à Courclain, et une autre maison à Guillaume GILLE, où il fait sa demeure
- une maison à Courclain à Guillaume HUGUENIN
- une maison à Courclain à Jean et Pierre POTHIER
- une maison à Courclain à Nicolas DROUART

Mention d'un requête de David ROSE, Edmé CAULLEY, Noël GUILLAUME, Simon JUBLOT et Nicolas GRISLARD l'aîné [AD 10 - 24 H 65]

514 Le 2.5.1617, extrait du greffe de la mairie de Saint-Aubin nommant Jeanne SAULTIN, veuve de Pierre GILLES, tutrice de leurs enfants mineurs, et Denis GILLES, leur oncle, curateur.

Le 2.5.1617, le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin intervient pour dation et curation de Marye et Denise GILLES, filles mineures de feu Pierre GILLES et Jeanne SEURTIN à l'encontre de ladite SEURTIN, Hubert AULBERT, Jean AULBERT, Pierre PHELIPPE, Nicolas DROUART, Denis GILLES, François GALLOYS l'aîné et Isaac GALLOIS, sergent, tous proches parents et alliés

Nicolas DROIT et Edmée sont les parents de:

Michel, b 16.7.1606, p Michel MERCIER et Nicolas POPILLARD, m Aubine épouse de Pierre PILLAVOINNE, probablement ∞ à Anne PHILIPPE

David, b 3.11.1608, p David ROUZE et Denis GILLE, m Martine fille de Hillayre DESQUEENS, probablement, ∞ à Françoise GOUBAULT

B.1.B.1. (?) Michel, ∞ 17.11.1631 à Anne PHILIPPE, de La Chapelle-Godefroy, † en 1634 à La Chapelle-Godefroy de la contagion, fille de Pierre P., † /1631

Jean, b 10.2.1634 La Chapelle-Godefroy, p Jean IERGIN, ne sait pas signer, m Quentine POPILLAIR, ne sait pas signer, fille de Nicolas POPILLAIR, † en 1634 à La Chapelle-Godefroy de la contagion

B.1.B.1. (?) Michel, ∞ 18.2.1635 à Barbe ROUSSAT, sans doute fille de Fiacre R.

Jérôme, b 11.5.1636 La Chapelle-Godefroy, p Estienne CAULLAYS, ne sait pas signer, m Honeste Femme Marthe PARASTRE, épouse de Maistre Hierosme LA RIBBE

Catherine, b 18.3.1640, m Katherine TROTIN, p Lupian COURTOIS

B.1.B.2. (?) David, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1635-1642, † & (†) 22.12.1650, ∞ Saint Jacques 1633 à Françoise GOUBAULT, probablement fille de Nicolas G. et Claudine VOITRIN

En 1635, David DROIT, manouvrier à Saint-Aubin, et Françoise GOUBAULT, sa femme, vendent 6 cordes de terre⁵¹⁵.

En 1642, David DROIT déclare une vigne au censier du seigneur de Saint-Aubin⁵¹⁶.

∞(2) 15.7.1641 à Marguerite BAZIN, (†) 23.11.1665, fille de Jean B. et Jeanne GUILLAUME

Toussaint, b 6.10.1642, p Toussaint BAZIN, m Denise SANNET

Guyon, b 24.2.1646, p Guyon fils de Guyon COLLET, m Genevieve fille de Fiacre GUILLAUME, (†) dernier.2.1643

DROUIN

Famille d'hôteliers originaires de Nogent/Seine.

des mineurs. Ladite SEURTIN leur mère est tutrice, Denis GILLES leur oncle paternel est curateur [AD 10 - E* 2877]

515 Le 27.1.1635, David DROUART, qui ne sait pas signer, man. à Saint-Aubin, et Françoise GOUBAULT, sa femme, vendent à Noble Homme Jehan PIET, conseiller du roi, 6 cordes de terre au fief des Barres [AD 10 - 2E 66/9]

516 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît David DROY pour une vigne acquise de Lupien COURTOIS [AD 10 - E* 2879]

A. Pierre, Maître, Honorable Homme, hôtelier du Portenseigne, demeurant à Nogent/Seine, ! en 1648⁵¹⁷, ° ca 1604, (†) 5.9.1674 Nogent/Seine⁵¹⁸, (†) dans l'église, ∞ à Aubine GALLOIS, † 25.2.1667 Nogent/Seine, (†) le 26

Jean, b 21.9.1626 Nogent/Seine (sans doute le suivant)

Geneviève, b 2.1.1631 Nogent/Seine, p Claude DUCHAT, m Geneviève MAROYE

Marguerite, b 29.1.1638 Nogent/Seine

François, b 24.10.1640 Nogent/Seine

B. Jean, Honorable Homme, Maître, marchand hôtelier, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, ° ca 1630, ∞ à Geneviève EMPRIN ou MASSEY, ° ca 1633, † 28.8.1685 Nogent/Seine⁵¹⁹

François, ∞ en 5/6.1685 Nogent/Seine⁵²⁰ à Honnête Fille Anne DANTIGNY (DANTILLY), fille d'Alexandre D., † /1685, officier chez Monsieur le Prince de CONDÉ, et Marie FROMENT

Pierre, ∞ à Jeanne PILLAVOYNE

Anne, ∞ 11.2.1685 Nogent/Seine⁵²¹ à Jean MISSONNET, fils de Nicolas M. et Barbe DE PLEURS

∞(2) 20.6.1685 à Honnête Femme Susanne THIESSON, signe: Suzanne Thiesson, de Villenaux la Grande, ° ca 1645, ∞(1) à Laurent LE CLER, marchand, demeurant à Villenaux la Grande

B.1. Pierre, signe: Pierre Drouin, marchand, potier d'étain, de Nogent/Seine, ! en 1695, ∞ 16.7.1675 à Jeanne PILLAVOYNE⁵²², Honnête, signe: Jeanne Pillavoynne, de Nogent/Seine, fille de Charles P., † /1675, et Edmée BESANSON, † /1675

En 1690, Honorable Homme Pierre DROUIN, marchand potier d'étain à Nogent/Seine, et Honnête Femme Jeanne PILLAVOINE sa femme, vendent plusieurs rentes dues par des habitants de Fontaine-Mâcon⁵²³.

517 Maistre Pierre DROUYN, hostelier du Portenseigne, demeurant à Nogent sur Seine, parrain le 12.5.1648 de Charlotte fille de Charles PILLAVOINE et Edmée BESANCON

518 Témoins: Honorables Homme Jean DROUIN, fils, Michel MASSEY, marchand, gendre, Noble Estienne MASSEY, ...

519 Témoins: Jean DROUIN son mari, Pierre et François DROUIN, ses fils

520 Témoins: Pierre DROUIN, frère de l'époux, Charles DANTIGNY, frère de l'épouse

521 Témoins: Pierre et François DROUIN, frère de l'épouse

522 Le 6.9.1701 à Avant-lès-Marcilly, est citée Honneste fe. Jeanne PILLAVOINE, signe, épouse de Pierre DROUIN, Mre potier d'estain, demeurant à Nogent sur Seine

523 Le 9.7.1690, Honorable Homme Pierre DROUIN, marchand potier d'étain demeurant à Nogent/Seine, et Honnête Femme Jeanne PILLAVOYNE sa femme, vendent à Maître François PHILIPPON, huissier à cheval au Châtelet de Paris:

➤ une rente de 100 sols due par Claude MOREAU fils

En 1695, Pierre DROUIN, potier d'étain à Nogent/Seine, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 1 arpent, 3 cordes de terre et la moitié du moulin à foulon par indivis avec Adrien VIOLAINE (son beau-frère)⁵²⁴.

Pierre DROUIN et Jeanne PILLAVOINE sont les parents de:

Marie Jeanne, ° 2.10.1678 Nogent/Seine
 Pierre Edmé, ° 28.8.1681 Nogent/Seine, b le 29
 Bernard, ° & b 4.9.1683 Nogent/Seine, † 14.11.1686
 Nogent/Seine
 Nicolas, ° & b 30.11.1685 Nogent/Seine
 Léon, b 25.6.1689 Nogent/Seine, b le 28, †
 14.10.1689 Nogent/Seine, (†) le 15
 Jeanne, ° 15.8.1691 Nogent/Seine, b le 17

C. Antoine, ∞ à Etiennette LANGUILLE

Anne, b 5.5.1651, p Laurent MASSEY, m
 Guillemette MIGORDIN

DRU

Messire Etienne DRU est cité en 1521 à Quincey⁵²⁵.

d'Hugues vigneron à Fontaine-Mâcon

- une rente de 4 livres 5 sols due par Louet CHAUMARD vigneron à Mâcon
- une rente de 50 sols due par Jean LOUET le jeune, vigneron à Mâcon [AD 10 - 2 E 66/30]

524 Déclaration du 20.6.1695 de Pierre DROUIN, potier d'étain à Nogent sur Seine, pour 1 arpent, 3 cordes, et la moitié du moulin à foulon avec Adrien VIOLAINE, par indivis [AD 10 - E* 2876]

525 Le 29.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

- Jehan GALLOIS dit Monsieur, laboureur à Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~. Il dit être né à Saint-Aubin, où il demeure depuis sa naissance, et que depuis 30 ans il a fréquenté la garenne. Il y a 6 ans environ, feu Thevenin DUCLOS, en son vivant laboureur demeurant à Quincey, pris et retint à titre de cens ou rente du Sieur ou Dame de Fojon, 10 à 12 arpents de bois, et qu'il fit essarter et mettre en nature de labour. Depuis 4 ans, un nommé Gillet, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jehan DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Estienne DRU et autres, demeurant à Quincey, ont pris des seigneur ou dame de Fojon environ 100 arpents de terre, à essarter. Il cite Monsieur DE PAROIS, procureur des seigneur ou dame de Fojon, il y a 5 ou 6 ans. Il cite feu Jehan DES MASSUES, en son vivant fauconnier des Sieur ou Dame de Fojon, qui fut trouvé par les garenniers de ladite garenne il y a 6 à 8 ans à tendre des lacets et collets, et fut fait prisonnier et mener à Nogent où il fut condamné à l'amende par les officiers dudit lieu [AD 10 - E* 2813]

A. Pierre, ∞ à Anne CHAUMET

Nicolas, b 27.8.1634 p Nicolas QUINSON, m
 Barbe QUINSON

B. Edmé, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, † / 1673, fils de Claude D. - (†) 6.2.1644 Saint-Loup-de-Buffigny - et sans doute Marguerite COCHET, ∞ 4.7.1646 Saint-Loup-de-Buffigny à Marthe LANGOT, fille de Germain LANGOT et Georgette TROTIN

Marthe, b 16.6.1647 La Chapelle-Godefroy, p Noel CLEMENT, ne sait pas signer, fils de Nicolas CLEMENT, m Marthe VERNIER, ne sait pas signer, fille de Jean VERNIER

Jean, b 15.8.1648 La Chapelle-Godefroy, p Jean GARNIER, signe, m Anne D'AOUST, ne sait pas signer, épouse de Jean TROTIN, ∞ 19.6.1673 Nogent/Seine⁵²⁶ à Marguerite BOURDAULT, ∞(1) à Charles DE NOIX, vigneron

Edmé, b 15.8.1648 La Chapelle-Godefroy, p Estienne SURTIN, ne sait pas signer, m Jeanne MOREAU, ne sait pas signer

Edmé, b 24.3.1655 La Chapelle-Godefroy, p Jean LANGOT, m Louise COLET

Anne, b 26.10.1656 La Chapelle-Godefroy, p Edmé TROTIN, m Anne SURTIN

C. Edmé, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1687-1697, † /1715, ∞ à Claudine ASSELINE, † /1715

En 1687, Edmé DRU, manouvrier à Saint-Aubin, passe une promesse de vente de vin avec Sébastien BATAILLE, cabaretier à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer⁵²⁷.

En 1697, Edmé DRU, vigneron à La Chapelle-Godefroy, passe un contrat avec deux vigneron à La Chapelle-Godefroy⁵²⁸.

Edmé DRU et Claude ASSELINE sont les parents de:

526 Témoin: Jean LANGUOT, oncle, vigneron à La Chapelle

527 Le 17.8.1687, Edmé DRU, manouvrier à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, promet de livrer à la vendange prochaine à Sébastien BATAILLE, cabaretier demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Sébastien Bataille", 2 feuilletes de vin, jauge de Sens, bon vin loyal et marchand, contre 7 livres [AD 10 - 2 E 66/29]

528 Le 25.3.1697, contrat entre Edmé DRU, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Simon MAROT et Guillaume LOUET, vigneron à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - 2 E 66/34]

Jeanne, ne sait pas signer, ° ca 1693, ∞ 2.7.1715 à Jean BUISSOT, signe: Jean Buisot, ° ca 1685, ∞(1) à Edmée LAURENT

D. Claude, ∞ à Marie THOMAS

Etienne, ° & b 8.3.1686 La-Chapelle-Godefroy, p Estienne THOMAS, ne sait pas signer, m Nicole IMBERT, ne sait pas signer

Thomas, ° 12.10.1690 La-Chapelle-Godefroy, b le 12, p Thomas MIGOURDIN, m Légère ROSEY

Marie, ° 11.3.1693 La-Chapelle-Godefroy, b le 12, p Edmé VILLAIN, ne sait pas signer, m Jeanne VOISIN, ne sait pas signer

Marie Anne (fille d'Edmé), ° 21.4.1696 La-Chapelle-Godefroy, b le 22, p Léonard ANCEAU, de St Aubin, ne sait pas signer, m Marie CHAMBRILLON, de cette paroisse, ne sait pas signer

Jean (fils de Jean), ° & b 30.12.1698 La-Chapelle-Godefroy, p Jean MAROT, ne sait pas signer, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer, † 7.8.1699 La-Chapelle-Godefroy, (†) le 10

DUBOIS

A. Noël, drapier, ° ca 1643, † & (†) 3.7.1693, en présence de sa femme et ses enfants, ∞ à Noëlle GUILLAUME

Anne, ° 26.9.1684, b le 27, p Laurent BALLIGAULT, ne sait pas signer, m Anne BABELIN, ne sait pas signer

DUCHAT ou JUCHAT

La famille DUCHAT ou JUCHAT est certainement originaire d'un village voisin de Saint-Aubin, probablement Avant-lès-Marcilly. La famille JUCHAT est connue à Avant depuis le XVème siècle, en 1498, on trouve 4 chefs de famille portant ce nom, il s'agit de Félisot, Jean l'aîné, Jacques et Jean le jeune⁵²⁹.

A. Guyon, signe: Guion Juchat, ! en 1594-1623, † 1623/1638, ∞ 24.1.1588 à Marguerite COLLET, (†) 22.8.1626, fille de Claude C.

Guyon DUCHAT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1594 à 1615. Il paye:

- à cause de sa femme pour sa part de la maison près de la fontaine en 1594
- à cause de sa maison dépendant du fief de Cormont de 1604 à 1623⁵³⁰

529 [AD 10 - C 2082]

530 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Guyon JUCHAT paye en 1613-1615, 1618-1623. Guyon JUCHAT paye pour des biens à Cormont en 1613-1615

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Guyon JUCHAT paye en 1612-1623. Il paye en 1612-1616 à cause de sa maison dépendant du fief de Courmont. Il paye en 1617-1618 et 1620-1622 à cause d'une mesure assise proche le couvent

➤ pour sa part d'une maison près de Cormont (masure près le couvent) en 1604 et 1605⁵³¹.

Guyon DUCHAT paye censive pour Claude COLLET (son beau-père) en 1599⁵³².

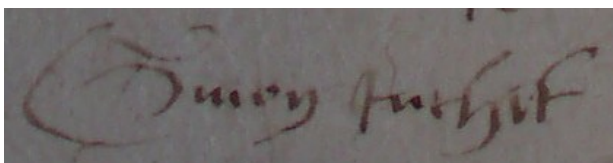
En 1609, Guyon DUCHAT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre 3 parts sur 4 d'une maison rue de Cormont et une mesure proche la Grand Rue. Il signe "Guion Juchat"⁵³³.

531 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Guyon DUCHAT paye à cause de sa femme pour sa part de la maison d'auprès la fontaine en 1594; Guyon DUCHAT (JUCHAT) paye en 1595-1603; Guyon JUCHAT paye à cause de sa maison dépendant du fief de Cormont en 1604-1612, pour sa part d'une maison près de Cormont (masure près le couvent) en 1604-1605, pour un q. de terre assis près le jardin à la Migourdine en 1604-1605 [AD 10 - E* 2883]

532 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Guyon DUCHAT (JUCHAT) paye censive à la décharge de Claude COLLET en 1599 et 1600; Guyon JUCHAT paye chaque année de 1601 à 1611; Guyon JUCHAT paye pour un acquêt de Sirette DE VINS à Cormont en 1603, 1604, 1605 - il doit lods et ventes - et 1606 [AD 10 - E* 2883]

533 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 7.11.1609 de Guyon JUCHAT, qui signe "Guion Juchat", pour:

- les trois parts d'une maison et jardin dont les quatre font le tout, rue de Cormont, entre Jacques ADEM et ladite rue de Cormont, la même et proche le moulin
- une mesure et héritage et un quartier de terre à faire chènevière et une petite portion d'accin au dessous d'icelle mesure, à Saint-Aubin proche la Grand Rue et pavé royal, entre ledit pavé et Jacques SOMILLON à cause de sa femme, Claude COLLET lesne et -
- une portion d'accin et terre à faire chènevière et la rue de Cormont, entre Jehan MERCIER le jeune et Estienne MARTAT, ladite rue et un chemin tendant au Paraclet
- demi-arpent de terre au lieudit Fort-à-Faire, entre Claude COLLET lesné et David ROUSET, sur Ponthières et aux S.rs
- un quartier et demi de terre en ce même lieu, entre Jehan ROUSAT lesné et Jehan FONTENNE, sur Ponthières et aux S.rs
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Jehan FONTENNE et Guille. MIGORDIN, sur Ponthières et aux S.rs
- un quartier de vigne au lieudit Ponthières, entre Claude COLLET lesné et Monsieur BERTAULT, plusieurs et ledit BERTAULT
- un quartier de vigne en ce même lieu, entre Claude COLLET lesné et les terres de Ponthières, Claude SOMILLON et Jehan POTHIER
- (plus propriétaire de la quatrième partie de la maison déclarée au premier article de la présente déclaration, et un quart de la portion d'accin et terre à faire chènevière déclarée au troisième article de la présente



En 1638, les héritiers de Guyon DUCHAT déclarent deux pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paraquet. "La Tabouratte", sans doute sa brue, reprend ensuite l'une des deux pièces⁵³⁴.

En 1642, les héritiers de Guyon DUCHAT font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁵³⁵.

Guyon DUCHAT et Marguerite COLLET sont les parents de:

Jeanne, b 9.7.1606, p Nicolas GUILLAUME, m Jeanne épouse de Claude COLLET le jeune, et Marie épouse de Jacques SOMMILLON, ∞ à Denis VOITRIN

Fiacre, b 11.6.1608, p Fiacre ROUSAT et Claude SOMMILLON, m Katherine épouse de Jehan BAILLIET

probablement Lié, ∞ à Nicole TABOURA

Lié est très probablement le fils de Guyon DUCHAT car son épouse Nicole TABOURAT est citée en 1638 héritière de Guyon DUCHAT. D'autre part, Lié DUCHAT est cité parmi les descendants de Claude COLLET, beau-père de Guyon DUCHAT⁵³⁶.

A.1. (?) Lié, ∞ à Nicole TABOURA⁵³⁷, ! en 1638, sans doute ∞(2) à Denis VOITRIN

En 1638, Lyé DUCHAT déclare une vigne au censier de l'Abbaye du Paraquet. Cette vigne est plus tard reprise par "La Taboratte"⁵³⁸.

déclaration)

➤ un total de 2 arpents de terre [AD 10 - E* 2874]

534 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration des hoirs Guion DUCHAT, c'est Monsieur de HAULTE RIVE qui l'a acquise en 1643

Déclaration des hoirs Guion DUCHAT, plus tard à HAULTE RIVE, Aymé ADAM et la TABORATTE [AD 10 - 24 H 105]

535 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaissent les héritiers de Quion JUCHAT [AD 10 - E* 2879]

536 Déclaration lors de l'arpentage de Saint-Aubin en 1638 d'une terre à Guion COLLET, Lié DU CHAPT, Nicolas GALLOYS l'aîné, Denis VOICTERIN et Linard BRUN [AD 10 - 24 H 105]

537 Le 22.11.1644 à Marnay comparaissent les héritiers de Claude SENESTRE et Guillemette LESPOIX (citée veuve le 10.5.1619):

➤ Marguerite, épouse de NN. TABOURAT, d'où Nicolle, Noël et Estienne, épouse de Bonnaventure MILLET, d'où Marguerite

➤ Edmé, époux de Jehanne FORTIER, d'où enfants

➤ Claude, épouse d'Edmé MUSSOT [AD 10 - E* 3010]

538 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

En 1703, le censier de l'Abbaye du Paraquet mentionne la succession abandonnée de Jean EURAT, vigneron à Avant-lès-Marcilly, à cause de Michelle DUCHAT sa femme, héritière de Lié DUCHAT son père⁵³⁹. En 1659, Jean EURAT, déclarait à cause de sa femme Michelle DUCHAT une maison à Marnay/Seine⁵⁴⁰.

Lié DUCHAT et Nicole TABOURA sont les parents de:

Michelle, b 29.9.1630, p Jean FONTAINE, m Marguerite GILLE, ∞ 17.2.1659 à Jean EURAT, vigneron

Pierre, b 12.11.1634, p Pierre fils de Claude COLLET, m Guillemette fille de Estienne MIGORDIN, (†) 9.9.1642 dans l'église

B. Thomas, à Avant-lès-Marcilly, † /1621, ∞ /1583 à Jeanne CHARPENTIER, † 1620/^{541, 542}

Jeanne CHARPENTIER, veuve de Thomas DUCHAT fait une déclaration au censier de Quincey de 1620-1621⁵⁴³.

Thomas DUCHAT et Jeanne CHARPENTIER sont les parents de:

Déclaration de Lye DUCHAT, plus tard à TABORATTE [AD 10 - 24 H 105]

539 Dans un terrier du ?.2.1703 apparaît Claude VAILLANT pour:

➤ un acquis de Jean BABELIN, procureur fiscal de Saint-Aubin

➤ un acquis de la succession abandonnée de Jean EURAT, vigneron à Avant, acquis de Antoine ADAM de Marnay: 1/2 à cause de Michelle DUCHAT sa femme, héritière de Lié DUCHAT son père et 1/2 acquis de Antoine ADAM de Marnay [AD 10 - 24 H 58]

540 Le 27.9.1659, déclaration de Jean LIEURAT, comme époux de Michelle DUCHAT, demeurant à Saint-Aubin, pour une maison et grange assises à Marnay/Seine [AD 10 - 2 E 66/16]

541 Une Jehanne CHARPENTIER, † 10.4.1627 Avant-lès-Marcilly

542 Une Jeanne CHARPENTIER, fille d'Edmé C. est citée marraine à Avant les 20.4.1567 et 1.1.1571; une autre, fille de Pierre, le 30.6.1569; une autre, fille de Didier, le 24.3.1571. Probablement l'une d'entre elles épouse Jehan PARISOT, d'où Edmé, b 23.11.1584; une autre est probablement l'épouse de Thomas DUCHAT, mais laquelle?

543 Jeanne CHARPENTIER, veuve de Thomas DUCHAT déclare 29 cordes de terre dans le terrier de Quincey de 1620-1621 [AD 10 - E prov. 157 & 158]

Pierre, d'Avant-lès-Marcilly, ∞ à Sébastienne GALLOYS

Lupien (JUCHAT), b 11.10.1583 Avant-lès-Marcilly, p François fils de Jehan BALLIGAUT et François fils d'Édmé PONCE, m Éloyse fille de † Richard LANGUILLAT

(?) Jeanne, b 19.11.1607 Avant-lès-Marcilly, p Jehan P(AR)ISOT et Didier JOLY, m Jehanne COLLINET

B.1. Pierre, (†) 9.9.1642, (†) dans l'église, ∞ 29.6.1608 à Sébastienne GALLOYS, fille de Jean G.

Jean l'aîné, signe: Jn Duchat, laboureur à Avant-lès-Marcilly, manouvrier à Tremblay, ° ca 1619, (†) 27.2.1693 Avant-lès-Marcilly, ∞ /1641 à Thomasse NN.; ∞(2) /1656 à Claudine BLAQUE, ° ca 1625, (†) 20.2.1693 Avant-lès-Marcilly

(?) Édmée, marraine le 14.2.1631 Avant-lès-Marcilly

Toussainte, Honnête Femme, ne sait pas signer, ° ca 1623, ∞(1) à LONGCHAMP; ∞(2) 24.10.1647 à Philibert LEFÉBURE, Honorable Homme, Maître, Monsieur, signe: P Le Feubre, procureur fiscal de Saint-Aubin, (†) 17.1.1667 dans l'église, proche l'autel Notre Dame, fils d'Etienne L. et Catherine GUYON; ∞(3) 6.2.1668 Avant-lès-Marcilly⁵⁴⁴ à Edmé NOTTIN, signe: Edmé Notin avec paraphe, laboureur à Avant-lès-Marcilly, ° ca 1644, fils de † Edmé N. et Edmée PONCE

Etienne, parrain le 12.5.1627 Avant-lès-Marcilly, b 30.8.1612 Avant-lès-Marcilly, p Etienne LÉGER, m Nicole GALOIS, ∞ à Barbe RIVIERE

B.1.A. Etienne, † /1672, ∞ /1640 à Barbe RIVIERE, (†) 24.12.1675 Avant-lès-Marcilly

Fiacre, b 7.11.1640 Avant-lès-Marcilly, (†) le 14, p Fiacre RIVIERE, oncle, m Magdelaine TOVOTTE

une fille, b 7.11.1640 Avant-lès-Marcilly, (†) le 14, p Edmé LE CLERC, m Marie RIVIERE

Catherine, ∞ 8.11.1661 Avant-lès-Marcilly à Simon LAUXERROIS, fils d'Edmé L. et Margueritte GENERAT

Sébastien, ° ca 1650, (†) 31.5.1672

C. Edmé, peut-être (†) 28.3.1655 Avant-lès-Marcilly, ∞ à Toussainte PONCE, † /1669

Thomas, serviteur domestique de Monsieur TROÛILLÉ, ° ca 1629, (†) 24.12.1669

Perrette, b 1.8.1630 Avant-lès-Marcilly, p Pierre BLASQUE, m Catherine MARCHAND

D. Jacques, ne sait pas signer, † 1686/, ∞ à Marie NOTIN, † 29.6.1680 Avant-lès-Marcilly, (†) le 30, sans doute fille de Jean N.

Jean, b 8.4.1655 Avant-lès-Marcilly, p Jean GABUT, m Jeanne NOTTIN

Edmé, b 13.3.1658 Avant-lès-Marcilly, p Edmé DUCHAT, m Edmée JOURNAL, ∞ à Marie QUINSON

Louise, b 14.11.1660 Avant-lès-Marcilly, p Edmé SIMONNET, m Louise DUCHAT, ∞ 23.11.1681 Avant-lès-Marcilly à Etienne BLASQUE, fils de Pierre B. et Jeanne VILLETANCHE

Anne, b 1.10.1663 Avant-lès-Marcilly, p Michel fils de Michel PONCE, m Anne LAUXAUROIS, ∞ 5.2.1691 Avant-lès-Marcilly à Claude GRISSON, demeurant à La-Mothe-Tilly, fils d'Antoine G. et Edmée PIGALLE

Marie, b 25.2.1667 Avant-lès-Marcilly, p Edmé NOTTIN, m Marie ADAM

Claude (F), b 7.5.1670 Avant-lès-Marcilly, p Michel fils de Michel PONCE, signe, m Claude GABUT, ne sait pas signer

D.1. Edmé, de la paroisse de Nogent/Seine, ∞ 1.7.1686 La-Chapelle-Godefroy⁵⁴⁵ à Marie QUINSON, de La-Chapelle-Godefroy, fille de Richard Q. et Marie LE PAGE, ∞(2) 24.11.1692 La-Chapelle-Godefroy à Simon MIGOURDIN

Anne, ° 12.4.1687 La-Chapelle-Godefroy, b le 13, p Simon MAUCLER, ne sait pas signer, m Anne GENNERAT, ne sait pas signer

DUCHÊNE

A. Nicolas, ! en 1491-1499

Nicolas DUCHÊNE paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1499⁵⁴⁶.

DUCLOS

A. Colin l'aîné, ! en 1488-1502, † /1505, ∞ à NN., ! en 1507

En 1488, Colin DUCLOS fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin⁵⁴⁷. Ses

545 Témoins: Gervais QUINSON, signe, Edmé BLAQUE, signe, Thomas MIGOURDIN, signe

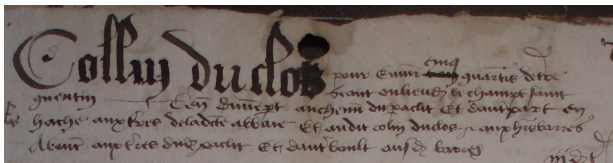
546 Nicolas DUCHESNE paye cens à Saint-Aubin en 1491 et 1493 pour sa plante, en 1495 pour sa vigne et en 1496 (2 fois) pour sa vigne et pour deux arpents de terre qui sont à la Tavelle; il paye en 1498-1499 [AD 10 - E* 2880]

547 En 1488-1490, Colin DUCLOS, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

- environ 5 quartiers de terre au lieudit le champs Saint-Quentin, entre le chemin du Paraclet et en hache de ladite abbaye et audit Colin DUCLOS et aux hoirs BARRES, les terres du Paraclet et lesdits BARRES (plus tard, Estienne DUCLOS tient)
- en ce même lieu une pièce de terre contenant environ demi-arpent, entre les terres des Barres et les terres du Paraclet, le Grand Chemin de Troyes et lui-même (plus tard, Pierre SOMMILLON tient des 3 articles)
- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant environ demi-arpent, entre le chemin qui va dudit Saint-Aubin au Paraclet et une vieille voie qui fait la

544 Témoins: Edmée PONCE, demeurant à Avans, ne sait pas signer, mère de l'époux, Jehan LECLERC, laboureur, demeurant à Avans, signe: J Leclerc avec paraphe, oncle de l'époux, Jacques MOUZARD, laboureur, demeurant à Avans, ne sait pas signer, oncle de l'époux, Jehan DUCHAT, laboureur, demeurant à Avans, signe: Jn Duchat, frère de l'épouse, Simon LE FEBURE, demeurant à Avans, signe: S Lefebure avec paraphe, fils de l'épouse

héritages seront plus tard repris par Etienne DUCLOS et Pierre SOMMILLON.



Colin DUCLOS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1496 et 1502. En 1502, il apparaît comme Colin DUCLOS l'aîné. En 1507, Jacquin MERLIN paye pour la veuve de Colin DUCLOS⁵⁴⁸.

Il est sans doute le Nicolas DUCLOS l'aîné qui paye censive entre 1498 et 1500; les enfants de Nicolas DUCLOS payent en 1504⁵⁴⁹.

B. Colin le jeune, laboureur à Quincey, ° ca 1467, † en 1499-1527, † /1530, ∞ à Colette, "la blanchisseuse", † en 1535-1537, † 1537/1538

Colin DUCLOS le jeune paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1499 et 1507. En 1502, il paye pour la maison et le jardin qu'il a acquis de son père⁵⁵⁰.

En 1499, Colin DU CLOS le jeune, demeurant à Saint-

séparation d'un héritage appartenant aux hoirs LARGENTIER, Gilles GILLOTTE et Jehan HUCHER à cause des terres et prés de La Chaulme [AD 10 - 24 H 115 & 118]

548 Colin DU CLOS paye cens à Saint-Aubin en 1496 (2 fois) pour ses héritages, sa maison, oches, jardins, terres et accins assis à Saint-Aubin; il paye en 1498 pour la vigne du chêne; Collin DUCLOS l'aîné paye à Saint-Aubin en 1502 (2 fois) pour ses terres des Sellons et pour ses terres "de.pres" et autres terres et pour les saussois et pour sa vigne du Houssoy, de censive; Jaquin MERLIN paye en 1502 (2 fois) pour II arpents de terre séant à la Tavelle qu'il a acquise de Colin DU CLOS l'aîné et pour trois arpents de terre séant audit lieu qu'il a acquise dudit DUCLOS; Colin SYMON paye en 1504, 1505 et 1506 pour la vigne de Colin DU CLOS et pour les terres qu'il a naguère de Colin DU CLOS; Messire Jehan DORIGNY paye en 1505 et 1506 pour une partie d'une vigne qu'il a acquise des héritiers de feu Coulin DUCLOS; Messire Jehan DORIGNY paye en 1506 pour partie d'une vigne qu'il a acquise des héritiers de Pierre DU CLOS (probablement Colin); Estienne VOSTON paye en 1505 pour sept quartiers de terre par lui acquises des hoirs Collin DU CLOS et pour un quartier dudit DU CLOS; Jacquin MERLIN paye en 1507 pour la veuve de Colin DU CLOS [AD 10 - E* 2880]

549 Nicolas DUCLOS l'aîné paye censive en 1498, 1499 et 1500 pour ses terres à plain déclarées en papier censier; les enfants de Nicholas DU CLOS payent en 1504 pour les vignes et terres assises en la seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

550 Colin DUCLOS le jeune paye cens à Saint-Aubin en 1499, 1500 et 1502 (2 fois) pour un demi-arpent de vigne assis au finage de Saint-Aubin; il paye en 1502 (2 fois) pour la maison et jardin qu'il a acquis de son père; Jaquin MERLIN paye en 1502 pour III quartiers de terre qu'il a acquis de Colin DU CLOS le jeune; il paye en 1507 [AD 10 - E* 2880]

Aubin, est caution de Jean BOURJONNE, manouvrier à Saint-Aubin, qui prend de l'Abbaye du Paraclet le bail des grands dîmes de blé de Saint-Aubin⁵⁵¹.

En 1527, Colin DUCLOS, laboureur à Quincey, est assigné comme témoin dans une procédure. Il est alors âgé de 60 ans⁵⁵².

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclet entre 1530 et 1532, la veuve de Colin DUCLOS, parfois appelée "la Blanchisseuse", et Jean ROMILLY, déclarent une maison au dessus de la Chaume^{553, 554}.

La Blanchisseuse déclare sa maison au censier de

551 Le 14.7.1499, devant Claude POUCEOISE, écuyer, commis de par le roi à la garde des sceaux de la prévôté de Nogent-sur-Seine, et Denis GROSMART, prêtre, et Estienne DU CLOS, clerks notaires jurés, Jehan BOURJONNE, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, retient des religieuses du Paraclet à titre de ferme les grands dîmes de blé de Saint-Aubin. Cautions: Jehan BOURJONNE, fils du reconnaissant, et Colin DU CLOS le jeune, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

552 Le 10.7.1527, certificat de plusieurs habitants de Quincey et autres lieux qui justifient que les seigneurs de Saint-Aubin avaient droit de propriété sur environ 100 arpents de bois taillis:

- Colin DUCLOS, laboureur, âgé de 60 ans, et ..., âgé de 70 ans, demeurant à Quincey
- Guillemin MARLIN, âgé de 60 ans
- Colin SIMON, âgé de 70 ans, laboureur demeurant à Nogent
- Jehan THOMAS, âgé de 64 ans
- Jehan CANNYN, âgé de 55 ans, demeurant à Marnay
- Pierre GALLOIS, âgé de 50 ans
- Pierre SOMILLON, âgé de 50 ans, laboureur demeurant à Saint-Aubin

Le bois fut à Loys TORSILLON, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et à son propos il y a 34 ans, fut à Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur de Bonpas, et en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy d'une saisie des officiers de Nogent faite il y a environ 25 ans.

Mention d'un bail fait à la chandelle par ledit TORSILLON d'1 arpent à Colin SIMON, Pierre SOMILLON et autres, que Thévenin SOMILLON, son aïeul, tenait du vivant dudit TORSILLON.

Vente d'1 arpent audit Colin, 3 quartier audit MERLIN et 1 quartier à P.re SOMILLON [AD 10 - E* 2860]

553 Déclaration au terrier du 15.9.1530 de la veuve Colin DU CLOS, pour une maison [AD 10 - E* 2875]

554 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, la veuve Colin DUCLOS déclare une maison, accin contenant 1 quartier et pourpris au dessus de La Chaulme, entre les terres du Paraclet et Messieurs dudit Saint-Aubin, le chemin commun et Edmon DUVAL

Le 3.5.1532, Jehan ROMMILLY et la Blanchisseuse veuve de feu Colin DUCLOS déclarent une maison, accin contenant 1 quartier et pourpris au dessus de La Chaulme, entre les terres du Paraclet et Messieurs dudit Saint-Aubin, le chemin commun et Edmon DUVAL (en 1623 à Hierosme DANGLURE, en 1643 à François DANGLURE de Nogent, que tiennent Anthoine THOMAS et Jehan FONTAINE fils de Claude

l'Abbaye du Paraclet entre 1535 et 1537. Ses héritiers payent en 1538⁵⁵⁵.

C. Jean, ! en 1491-1504

Jean DUCLOS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1504. Il déclare une vigne assise en la côte de Saint-Aubin⁵⁵⁶.

D. Etienne alias **Thévenin**, signe: E Duclos avec paraphe, notaire juré de la prévôté de Nogent/Seine, laboureur à Quincey, ! en 1498-1520, † 1520/1524, ∞ à Anne, ! en 1524-1533

Etienne DUCLOS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1498 et 1520:

- en 1498-1499, il paye pour 3 quartiers qu'il a acquis de son père, au lieudit Saint-Quentin (il s'agit sans doute d'une partie des 5 quartiers que Colin DUCLOS l'aîné déclarait au même lieu en 1488)
- en 1498, il paye pour les héritiers de Jean LE HUCHER
- en 1511 et 1513, il paye avec Thomas PERRET, puis en 1519 et 1520 avec sa veuve

La veuve d'Etienne DUCLOS paye censive en 1526 et 1528. François paye en 1533 au nom de Anne, femme auparavant d'Etienne DUCLOS^{557, 558}.

FONTAINE)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan ROMILLY déclare ladite maison [AD 10 - 24 H 81bis]

555 La Blanchisseuse déclare sa maison entre 1535 et 1537 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. Ses héritiers font une déclaration en 1538 [AD 10 - 24 H 118]

556 Jehan DU CLOS paye cens à Saint-Aubin en 1491 (3 fois), 1493, 1494 et 1495 pour sa plante, 1496 pour sa vigne et pour sa plante; il paye en 1498, 1499 et 1500 pour sa vigne assise en la Garenne et en 1504 pour sa vigne assise en la côte de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

557 Estienne DUCLOS paye rente en 1498 et 1499 à Saint-Aubin pour III quartiers qu'il a acquis de son père séants en ladite seigneurie au lieudit "à St Quantin", tient d'une part aux hoirs LARGENTIER d'autre aux terres des barres d'un bout sur les chénevières de la rue de Cormont et d'autre bout au chemin qui va du Paraclet à Nogent; les héritiers de Jehan LE HUCHER payent rente en 1498 par les mains d'Estienne DU CLOZ; Estienne DUCLOS paye cens à Saint-Aubin en 1500 et 1502 (2 fois) pour environ trois quartiers de terre assis en Courmon; Estienne VOSTON paye en 1505 et 1506 pour lui; il paye en 1511 et 1513 avec Thomas PERRET pour leurs terres et vignes; il paye en 1518; il paye en 1519 et 1520 (2 fois) avec la veuve de Thomas PERRET (ou PREVOSTAT) pour leurs terres et vignes; sa veuve paye en 1526 et 1528; François au nom de Anne, femme auparavant de Estienne DUCLOS paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

558 Thevenin DU CLOUS paye cens à Saint-Aubin en 1507; il paye en 1510 pour un demi-arpent de vigne; sa veuve paye en 1527 et 1529 (2 fois) [AD 10 - E* 2880]

En 1507⁵⁵⁹ et 1512⁵⁶⁰, Etienne DUCLOS, intervient comme notaire juré de la prévôté de Nogent/Seine. Il signe "E Duclos" avec paraphe.

Dans plusieurs témoignages recueillis en 1521, est cité le nom de feu Thévenin DUCLOS, laboureur à Quincey. Ce dernier avait pris à titre de rente du seigneur de Foujon, 10 à 12 arpents de bois qu'il avait essarté et mis en labour. Il tenait encore ces terres 6 ans auparavant. Depuis 4 ans, un nommé Gillet, Gillet GILLOTTE, Georges BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jean DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Etienne DRU et d'autres, de Quincey, ont repris ces terres^{561, 562}.

559 Le 1.6.1507, devant Gilles GILLOTTE et Etienne DUCLOS, notaires de la prévôté, Michel POISIEUX dit Cadorat, seigneur de Puisieulx, Fojon et Quincey, baille un sault auquel soulait un moulin à Marant DE COMPTE, demeurant à Quincey [AD 10 - 24 H 94]

560 Le 1.7.1512, devant Claude POUCEOISE, garde des sceaux de Nogent avec Estienne DUCLOS et Gilles GILLOTE, notaires jurés, qui signent "G Gillote" avec paraphe et "E Duclos" avec paraphe, Jean PILLAVOINE, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, représentées par Messire Jehan DORIGNY, prêtre, le bail des dîmes de Saint-Aubin. Caution: Jaquin MIGORDIN, demeurant audit lieu [AD 10 - 24 H 100]

561 Le 30.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan DU CHOISNET dit Possible, couroyeur demeurant à Pont/Seine, âgé de 50 ans ~. Il dit être natif du comté de Rethel et étant en l'âge de 34 ans ~, vint demeurer à Pont où il réside depuis. Il dit avoir été commis et député avec autres à être garennier et garde de la garenne laquelle charge il exerça par 20 ans continuels et plus. Il cite le décès de feus Pierre et Jehan DE VELU, frères, écuyers, seigneurs de Fojon et Quincey. Il cite Gilles GILLOTTE, feu Thevenin DUCLOS et Pierre DUCLOS, Gillet PAYANT, P.re DUCLOS le jeune, George BARBOTIN, Messire Estienne DRU et Jehan DESMASSUES, tous demeurant à Quincey, pour avoir fait des dégâts depuis 3 ans. Il cite Edmond GUYNAND et son fils de Pommereaux [AD 10 - E* 2813]

562 Le 29.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan GALLOIS dit Monsieur, laboureur à Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~. Il dit être né à Saint-Aubin, où il demeure depuis sa naissance, et que depuis 30 ans il a fréquenté la garenne. Il y a 6 ans environ, feu Thevenin DUCLOS, en son vivant laboureur demeurant à Quincey, pris et retint à titre de cens ou rente du Sieur ou Dame de Fojon, 10 à 12 arpents de bois, et qu'il fit essarter et mettre en nature de labour. Depuis 4 ans, un nommé Gillet, Gillet GILLOTTE,

En 1524, la veuve de Thévenin DUCLOS intervient avec d'autres pour payer les arrérages d'un bail pris en 1488 par Jean HUCHER⁵⁶³.

En 1529, la veuve d'Etienne DUCLOS apparaît comme témoin dans une enquête sur la dégradation en la garenne de Pont/Seine^{564, 565}.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclat entre 1530 et 1532, la veuve de Thévenin DUCLOS déclare avec Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON et Jean DE VIGNES un arpent et demi de vigne au Houssoy^{566, 567}. Il s'agit sans doute encore de biens hérités de Jean HUCHER.

George BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jehan DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Estienne DRU et autres, demeurant à Quincey, ont pris des seigneur ou dame de Fojon environ 100 arpents de terre, à essarter. Il cite Monsieur DE PAROIS, procureur des seigneur ou dame de Fojon, il y a 5 ou 6 ans. Il cite feu Jehan DES MASSUES, en son vivant fauconnier des sieur ou dame de Fojon, qui fut trouvé par les garenniers de ladite garenne il y a 6 à 8 ans à tendre des lacets et collets, et fut fait prisonnier et mener à Nogent où il fut condamné à l'amende par les officiers dudit lieu [AD 10 - E* 2813]

563 Le 21.11.1524, sentence du bailliage de Nogent au profit des religieuses du Paraclat contre Jean HUCHER, Jean DEVIGNE, Ambroise SIMON, la veuve et autres héritiers de Jean HUCHER (Gillet GILLOTTE, Jehan HUCHER, Jehan DEVIGNES, Ambroise SIMON, la veuve Thévenyn DUCLOS, Jehan COLLET le jeune à cause de sa femme et Estienne MERLIN), détenteurs des gaignages des Mergers et La Chaume, les condamnant à payer 5 septiers, 12 boisseaux de froment ... pour arrérage [AD 10 - 24 H 100]

564 Le dernier.2.1529, comparaissent pour dégradation en la garenne de Pont: Gillet LYETART, Jehan GUILLE. (GUILLEMAR), Gillet PAYEN, Pierre COUSTURIER, Phle BONNERAT, la veuve de Thomas MOTET, la veuve d'Etienne DU CLOZ, Jehan ROSEY, Clément BAILLIGAUT, la veuve de Jehan DES MASSUES, la veuve de P.re DU CLOZ, Pierre DU CLOZ le jeune, Gillet GALLOIS, George BOURBOTIN, Denis DU CLOS, Maturin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE HUCHER [AD 10 - E* 2801]

565 Dans une sentence du 10.2.1520 pour dégradation de la garenne de Pont sont appointés les parties suivantes: Gillet LIETARD, Jeh. GUILLE., Gillet PAYEN, Pierre COUSTUR., Phle BONNERAT, La veuve Thomas MOTET, la veuve Estien. DU CLOZ, Jeh. ROSE, Clément BAILLIGAUT, la veuve Jehan DES MASSUES, la veuve P.re DU CLOS, P.re DU CLOS le jeune, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Denis DU CLOS, Mathurin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE HUCHER, tous en personne sauf la veuve DU CLOZ représentée par sa fille [AD 10 - E* 2821]

566 Censive de l'Abbaye du Paraclat du 15.9.1530, déclaration de Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DE VIGNE et la veuve Thevenin DU CLOZ, pour 1 arpent 1/2 de vigne au Houssoy [AD 10 - E* 2875]

567 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Guillaume DUREAU,

E. Pierre, laboureur à Quincey, ! en 1503-1517, † 1517/1521

En 1503, Pierre DUCLOS, laboureur à Quincey, est caution de Jean GALLOIS dit Guillemynot le jeune, quand ce dernier prend de l'Abbaye du Paraclat les gros dîmes de Saint-Aubin⁵⁶⁸.

Pierre DUCLOS, de Quincey, paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1505 et 1511⁵⁶⁹.

Pierre DUCLOS est mort avant 1521, alors qu'il est cité pour avoir repris avec d'autres, vers 1517, un essart provenant de Thévenin DUCLOS.

En 1529, la veuve de Pierre DUCLOS apparaît comme témoin dans une enquête sur la dégradation en la garenne de Pont/Seine.

F. Pierre le jeune, laboureur à Quincey, procureur en la justice de Quincey, ° ca 1488, ! en 1521-1548

Pierre DUCLOS le jeune est cité en 1521, pour avoir repris avec d'autres, vers 1517, un essart provenant de Thévenin DUCLOS.

En 1529, Pierre DUCLOS le jeune apparaît comme témoin dans une enquête sur la dégradation en la garenne de Pont/Seine.

En 1536, Pierre DUCLOS comparait parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin⁵⁷⁰.

En 1548, Pierre DUCLOS, procureur en la justice de Quincey ou laboureur à Quincey, est témoin dans une

Ambroise SYMON, Jehan DE VIGNES et la veuve Thevenin DU CLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessus du Houssoy

Le 3.5.1532, Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DEVIGNES et la veuve Thevenin DUCLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy (en 1623 à Colin GRILAR et autres)

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

568 Le 8.5.1503, devant Claude POUGEOISE, Jehan GALLOIS dit Guillemynot le jeune, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclat les gros dîmes de Saint-Aubin. Caution: Pierre DUCLOS, laboureur demeurant à Quincey, Noël SIMON, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

569 Pierre DU CLOS paye cens à Saint-Aubin en 1505 pour V quartiers au dessus des Seillons, pour un quartier de terre près "dillot" (d'illec ?), pour les censives; Pierre DU CLOS paye censive en 1507 pour VI quartiers près des Scillons; Estienne VOSTON paye en 1507 pour VII quartiers de terre de Pierre DU CLOS; Pierre DUCLOS de Quincey paye à Saint-Aubin en 1510; Gillet GILLOTTE paye en 1510 avec Pierre DUCLOS; il paye en 1511; en 1513, Jehan HUCHER paye pour cinq quartiers de terre au dessus des Seillons acquises de Pierre DU CLOS [AD 10 - E* 2880]

570 Dans un acte du 24.6.1536, comparait parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin:

➤ Pierre DU CLOZ procureur et fermier de Nicolas DALISSANT [AD 10 - E* 2860]

enquête. Il est âgé d'environ 60 ans^{571, 572}.

En 1548, Pierre DUCLOS, de Quincey fait une visite des parcs et garennes de Pont/Seine⁵⁷³.

G. Jean, manouvrier, à Quincey depuis 1517, ! en 1542, ° ca 1502

En 1542, Jean DUCLOS est témoin dans une procédure entre les abbesses du Paraclet et le seigneur de Saint-Aubin. Jean DUCLOS est manouvrier à Quincey. Il se dit âgé d'environ 40 ans. Il est né à Saint-Aubin, et s'est installé à Quincey 25 ans auparavant⁵⁷⁴.

H. Nicolas, laboureur à Quincey, ! en 1563-1578, ∞ à Barbe DESQUAINS, ! en 1562

En 1562, Nicolas DUCLOS, laboureur à Quincey, fait une vente à cause de Barbe DESQUAINS, sa femme⁵⁷⁵.

Nicolas DUCLOS paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1569 et 1578. Nicolas MAISTRE paye pour Nicolas DUCLOS entre 1563 et 1565. En 1571, Nicolas DUCLOS paye avec la veuve de Claude DESQUAINS et Messire Nicole DESQUAINS (ses beaux-frères)⁵⁷⁶.

571 Le 3.11.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Pierre DUCLOZ, laboureur demeurant à Quincey, âgé d'environ 60 ans.

➤ Il connaît depuis 50 ans et plus la terre de Pothière et la Fosse du Débat. Il connaît les terres d'un nommé GRILLART, la vigne d'un nommé VAULTON [AD 10 - E*2809]

572 Le 2.11.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer seigneur de Saint-Aubin:

Pierre DUCLOZ, procureur en la justice de Quincey y demeurant, âgé d'environ 60 ans.

➤ Il connaît Jehan DAMPTEIL, Pierre PONCE, Jehan CAILLEY et Didier ADAM [AD 10 - E*2809]

573 Le 3.4.1548, visite des parcs et garennes de Pont par Pierre DUCLOZ, demeurant à Quincey [AD 10 - E* 2801]

574 Début 1543, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine intervient à la requête de Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle Godefroy contre les religieuses du Paraclet.

Le 22.2.1543 comparait Jehan DUCLOS, manouvrier demeurant à Quincey, âgé de XL ans ~, natif de Saint-Aubin, il y à 25 ans qu'il demeure à Quincey (voir la déclaration de Piere DORY) [AD 10 - 24 H 131]

575 Le 31.12.1562, vente par Nicollas DUCLOZ, laboureur à Quincey, à cause de Barbe DESQUAINS, sa femme [AD 10 - 24 H 118]

576 Nicolas MAISTRE paye censive à Saint-Aubin pour Catherine, veuve de Pierre MOSART, Nicolas DUCLOZ et Bastien MAROTTE en 1563, et pour les deux derniers en 1564; Nicolas MAISTRE paye à la décharge de Nicolas DUCLOZ en 1565; Nicolas DUCLOZ paye pour Saint-Jehan de Sens en 1569-1570; il paye censive avec la veuve de Claude DESQUAINS et Messire Nicole DESQUAINS

Nicolas DUCLOS et Barbe DESQUAINS sont les parents de:

Guillaume⁵⁷⁷, ° ca 1552, parrain les 3.12.1566 et 25.1.1567 à La Chapelle-Godefroy, parrain le 13.4.1575 à Quincey
Charlotte, ∞ à Gilles GUILLEMARD
Agnès
Quentin

En 1594, Quentin DUCLOS, Gilles GUILLEMART, Guillaume DUCLOS et Agnès DUCLOS interviennent dans le censier du seigneur de Saint-Aubin comme héritiers de Maître Nicole DESQUAINS⁵⁷⁸.

Guillaume DESQUAINS paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour un acquis de Guillaume DUCLOS et Quentin DUCLOS de 1595 à 1597⁵⁷⁹.

H.1. Quentin, ! en 1571-1578, ∞ /1574 à Jeanne GARNIER, ! en 1574, ∞(1) à Nicolas GILLES et ∞(2) à Jean MAISTRE

Il est laboureur à Quincey, ∞(2) /1594 à Marguerite FAYSTRE

Quentin DUCLOS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1571 et 1578. Il paye pour sa femme en 1571 et pour les enfants de feu Jean MAISTRE en 1574 et 1575. Jean POPILLART l'aîné paye pour lui en 1580⁵⁸⁰.

Dans un censier du seigneur de Saint-Aubin établi en 1574, Quentin DUCLOS fait une déclaration, tant en son nom que comme tuteur à cause de Jeanne GARNIER sa femme, des enfants mineurs de feu Jean

en 1571; il paye en 1575 et 1578; Jacques MOREAU paye à sa décharge en 1577 [AD 10 - E* 2881]

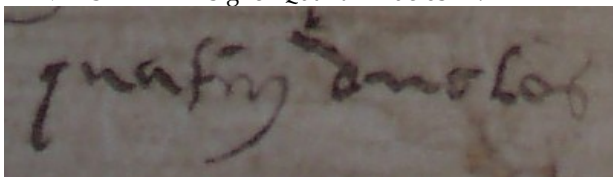
577 Guillaume fils de Nicolas DUCLOS est parrain le 13.4.1574 à Quincey de Claude, fils de Nicollas GARNIER et Anthoinette

578 Déclaration du censier de 1594 des héritiers de M. Nicole DESQUAINS: Jehan MAROTTE pour 2 parts, Jehan SEURTIN, Quentin DUCLOS, Gille GUILLEMART, Guille. DUCLOS, Agnée DUCLOS et Guille. DESQUAINS [AD 10 - E* 2883]

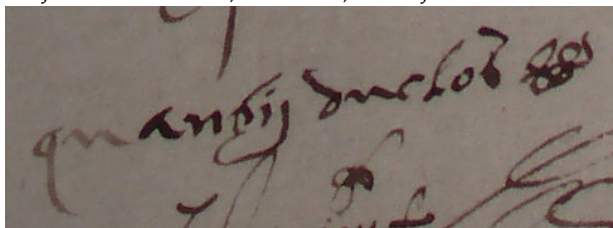
579 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Guille. DESQUAINS paye en l'acquis de Guille. DUCLOS et Quentin DUCLOS en 1595-1597 [AD 10 - E* 2883]

580 Quentin DUCLOZ paye censive à Saint-Aubin pour sa femme en 1571; il paye en 1572-1574 et 1577-1578; il paye pour les enfants de feu Jehan MAISTRE en 1574-1575; Jehan POPILLART l'aîné paye à sa décharge en 1580 [AD 10 - E* 2881]

MAISTRE⁵⁸¹, Il signe "Quantin Duclos"⁵⁸².



En 1574, Quentin DUCLOS fait une déclaration au censier de Saint-Aubin comme tuteur des enfants de Jeanne GARNIER, sa femme, et feu Jean MAISTRE⁵⁸³.



En 1594, Quentin DUCLOS, laboureur à Quincey, et Marguerite FAYSTRE, sa femme, font une vente à Guillaume MIGOURDIN⁵⁸⁴.

581 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Quentin DUCLOZ, tant en son nom que tuteur à cause de Jehanne GARNIER sa femme, des mineurs de feu Jean MAISTRE, pour 25 articles dont:

- une grange, cour, jardin, accin, "seulx" à porcs, rue aux Raasles, au bout de la maison qui fut à feu Laurens GILLES
- des héritages appartenant à la veuve de feu Jehan MAISTRE
- 1/3 de maison, crouppe, étable, jardin et accin près de la fontaine, entre Claude COLLET et Jérôme COLLART [AD 10 - E* 2882]

582 Déclaration du 7.6.1574 de Jean, fils mineur de feu Nicolas GILLES, assisté de Quentin DUCLOZ, qui signe "Quantin Duclos", à cause de Jeanne GARNIER sa femme, mère dudit Jean GILLES pour:

- la moitié d'une maison, cour, jardin, aisance et appartenace d'icelle, contenant un quartier et demi ou environ, en la rue au Raasle, tout l'héritage entre Bastien MAROTTE à cause de sa femme et les mineurs Claude COLLAS & autres, Jehan GILLES lesné et lesdits mineurs
- ... [AD 10 - E* 2875]

583 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 7.6.1574 de Quentin DUCLOZ, qui signe "Quantin Duclos" avec paraphe, tant en son nom que tuteur à cause de Jehanne GARNIER, sa femme, des enfants mineurs de feu Jehan MESTRE pour:

- une grange, cour, jardin avec des "seulx" à porcs, aisance et appartenace d'icelle à Saint-Aubin, lieudit la rue au Raale, au bout de la maison qui fut à feu Laurens GILLES, entre Jehan GILLES et les hoirs Claude DESQUAINS, Claude COLAS et -
- ... [AD 10 - E* 2875]

584 Le 29.1.1594, Quentin DUCLOZ, laboureur demeurant à Quincey, vend à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Denise EURAT, sa femme, 1 quartier 18 cordes de terre labourable en 2 pièces "Le Fond de La Martre" et "La Rue au Rasle", advenu au vendeur par le décès et trépas de Messire Nicole DESQUAINS, p.tre curé de La Chapelle-Godefroy, son oncle.

Le 15.6.1594, ratification de la vente par Margueritte

Quentin DUCLOS et Jeanne GARNIER sont les parents de:

Charles, b 12.9.1583 Quincey, p Charles fils de Pierre BARBOTIN & Claude fils de Nicolas GARNIER, m Charlotte fille de Claude CAILLÉ

H.2. Guillaume, manouvrier à Quincey, ! en 1598-1630, ∞ à Jeanne BOURJONNE, ! en 1627

En 1598, Guillaume DUCLOS, de Quincey, est assigné comme témoin dans une enquête⁵⁸⁵.

En 1620-1621, Guillaume DUCLOS, laboureur à Quincey, fait une déclaration au censier de Quincey. Il déclare entre autre:

- un quartier de vigne laissé par Liénard DUCLOS son fils
- la septième partie d'un héritage partagé avec Guillaume THOMAS, Nicolas LEPOING, les héritiers de Charles BARBOTIN, Gilles GUILLEMARD et d'autres⁵⁸⁶.

En 1627, Jeanne BOURJONNE, épouse de Guillaume DUCLOS, laboureur à Quincey, fait une donation entre vifs à Henriette DUCLOS, sa fille, épouse de Nicolas HEDRY, laboureur à Quincey⁵⁸⁷.

En 1630, Guillaume DUCLOS et Jeanne BOURJONNE, sa femme, manouvriers à Quincey, font une vente à François BELOT⁵⁸⁸.

Guillaume DUCLOS et Jeanne BOURJONNE sont les

FAYSTRE, qui ne sait pas signer, femme de Quentin DUCLOZ [AD 10 - 24 H 93]

585 Le 24.11.1598, Guillaume DUCLOZ de Quincey figure parmi les témoins assignés pour un enquête [AD 10 - E* 3031]

586 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621:

Le 16.7.1621, Guillaume DUCLOUZ, laboureur à Quincey, déclare une maison à 2 chas (plus tard à Jacques fils de Rémi CHALONS); un quartier de vigne laissé par Liénard DUCLOS son fils; 1/7 de terre avec Guillaume THOMAS, Nicolas LEPOING, les hoirs de Charles BARBOTIN, Gille GUILLEMARD et autres [AD 10 - E prov 158]

587 Donation entre vifs de terres à Quincey le 26.6.1627 de Jehanne BOURJONNE, qui ne sait pas signer, épouse de Guillaume DUCLOZ, laboureur à Quincey, à Henriette DUCLOZ, sa fille, épouse de Nicolas HEDRY, laboureur à Quincey, qui signe "N Hedry" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/6]

588 Le 29.8.1629, devant Jehan THOMAS et Jehan LARIBE, Guillaume DULOUST - ou DULOUP -, demeurant à Quincey, et Janne BORIONNE - ou Jeanne BERJONNE -, sa femme, qui ne savent pas signer, vendent 1 quartier 1/2 de terre, 1/2 arpent de terre et un quartier de terre à François BELOT, seigneur de Quincey, et Marie VIGOR, son épouse

Le 12.6.1630, par extrait du registre du greffe de la seigneurie de Quincey, devant Nicolas DUPOING, lieutenant ordinaire de la justice pour le seigneur dudit lieu, Guillaume DUCLOS et Jeanne BOURJONNE, manouvriers demeurant à Quincey, vendent 1/2 arpent de terre à François BELOT, seigneur de Quincey, et Marie VIGOR, son épouse [AD 10 - E* 2926]

parents de:

Guyonne, b 20.2.1584 Quincey, p Jérôme BONOT, m Guyonne épouse de Charles GAYET & Marion fille de Jean BOURJONNE

Léonard, b 19.3.1588 Quincey, p Léonart BALIGAUT & Arnou LE POIENCT, m Chaterinne fille de † Claude GOUBAUT, † / 1620

Henriette, ∞ à Nicolas HEDRY

DUDEZ ou DUDEY

A. Jean, † /1672, ∞ à Marie GRIGNARD
Nicolas, ° ca 1640, ∞ à Marie QUINÇON

A.1. Nicolas, meunier à La-Chapelle-Godefroy, ∞ 13.6.1672 à Marie QUINÇON, ° ca 1655, fille de Claude Q. et Françoise ROGER

Marie, ° 13.2.1679 La-Chapelle-Godefroy, b le 27.8, p Pompée D'ARNOUL, esquier et seigneur de La Chapelle Godefroy et autres lieux, signe, m Thérèse TOULLOUP, signe, épouse de M.r DE CHANSEINNE, dem.t à Marnay

DUDIT LIEU

A. Claude, meunier, ! en 1643-1647, (†) 29.9.1649⁵⁸⁹, ∞ à Marie DUREAU, ne sait pas signer, probablement fille de Thomas D.

En 1643, Claude DUDIT LIEU comparait avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans un acte des eaux-et-forêts⁵⁹⁰.

Claude DUDIT LIEU paye sa contribution et celle de Thomas DUREAU (son beau-père)⁵⁹¹ au censier de Quincey en 1646 et 1647, puis sa veuve de 1648 à 1654⁵⁹².

Claude DUDIT LIEU et Marie DUREAU sont les parents de:

Jeanne, b 13.2.1631 Quincey, p Ravost DESMASSUES, m Anne FONTEINE, ! en 1646, peut-être ∞ à Jacques BARDIN

Claude (F), b 5.5.1632 Quincey, p Edmé LECLER, m Louette BENOIST

Marie, b 26.5.1634 Quincey, p Pasquet BENOIST, Jehanne GOUELAR

François, b 12.8.1635 Quincey, p Lupien DAOUST, m Marie VIGOR

Martin, b 16.2.1638 Quincey, p Claude AYOIR, m Marie CHARPENT...

Antoine, b 25.1.1643, p Anthoine BOSSU, m Quenette ADAM

Paquet, b 3.4.1646, p H. Hoe. Claude GILOPPÉ, receveur de cette terre, m Honneste Barbe LE FEUBRE, fille de † Noble Estienne L., procureur du Roy à Nogent sur Seine

Jean, b 13.4.1648, p Jean THOMAS, m Geneviefve GUILLAUME

DUGUET

A. Jean, ! en 1491-1499, † 1499/1500 à La Chapelle-Godefroy

Jean DUGET, de Nogent/Seine paye censive au seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy de 1491 à 1499. Ses héritiers payent de 1500 à 1504⁵⁹³.

DU MAIGNON

A. Philbert, Maître, conseiller du roi, bailli général au bailliage de Nogent/Seine et Pont/Seine, ! en 1573-1578, ∞ à Catherine DE GRANCHER, ∞(1) à Laurent NUGAULT Ier

Philbert DU MAIGNON paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1573 à 1578⁵⁹⁴.

Philbert DU MAIGNON, conseiller du roi, bailli général au bailliage de Nogent et Pont/Seine, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclét⁵⁹⁵.

589 Un autre Claude DUREAU, (†) 9.2.1653 Saint-Aubin

590 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Saint-Aubin: Monsieur LAURENCEAU, Madame BARDY, Claude ROZÉ, Nicolas MASSEY, Jehan DUREAU, Jehan EDMARD, Claude DUDICT LIEU, Monsieur GILLOPPÉ, Jehan SIMON, Nicolas GALLOYS l'aîné, Charles PILLAVOYNE, Renos COLLAS, Anthoine BOSSU, Anthoine THOMAS et Bon CLEREAU [AD 10 - E* 2803]

591 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la déclaration de Thomas DUREAU est payée par Claude DUDIT LIEU en 1646-1647, par Marie GUILLAUME en 1648-1649, par Phillebert GUYOT, époux de Jeanne DUREAU, fille de feu Thomas, en 1651-1652 [AD 10 - E* 2932]

592 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Claude DUDIT LIEU paye en 1646-1647, sa veuve paye en 1648-1654 [AD 10 - E* 2932]

593 Jehan DUGET paye cens à La Chapelle en 1491 pour ses héritages; il paye à Saint-Aubin en 1495; LAURENCEAU et Jehan DUGUERT de Nogent doivent pour la terre qui fut au Billon en 1498-1499; ses héritiers payent à La Chapelle en 1500, 1502 et en 1504 pour leur censive [AD 10 - E* 2880]

594 Martin TROTIN paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Maître Philibert DUMAIGNON en 1573; Philibert DUMAIGNON paye en 1575, 1577-1578 [AD 10 - E* 2881]

595 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 7.6.1572 de l'Abbaye du Paraclét par:

- Denis ANGENOUST, écuyer, seigneur des Barres et des Ormeaux, conseiller du roi notre sire, bailli de Nogent sur Seine
- Anthoine DU ROCHERET, écuyer, seigneur de la Petite Aulne et de la Imbauldrière, conseiller du roi notre sire, bailli de Nogent sur Seine
- Philbert DU MAGNON, conseiller du roi notre sire, bailli général au bailliage de Nogent et Pont sur Seine [AD 10 - E* 2875]

DUMANGEOT

Ancienne famille de Crancey.

A. Jean, ! en 1495

Jean DUMANGEOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1495⁵⁹⁶.

DU MOULIN

A. Jean, ∞ à Jeanne LE CLERC

Jeanne, b 3.11.1623, p Charles JUBELOT, m Marguerite GILLES

B. Denis, (†) 7.5.1661 devant la croix du cimetière, ∞ à Nicole, ∞(2) 29.5.1662 à Nicolas QUINSON, ne sait pas signer

DUPOND

A. Sébastien, † /1670, ∞ à Edmonde PIE

François, de Fontaine-Mâcon, ° ca 1642, ∞ 26.11.1670 à Marie BLASQUE, ° ca 1650, fille de Vincent B. et Claude COURTOIS, † /1670

DUPUIS

A. Lionnet, ! en 1559-1570, † 1570/1571, ∞ à Charlon, ! en 1571-1576

Lionnet DUPUIS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1570; sa veuve paye entre 1571 et 1576 puis sa fille en 1576. En 1565, il paye pour Jacques BENOIST⁵⁹⁷.

En 1574, Charlon, veuve de Lionnet DUPUIS, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin.

Elle possède entre autre une maison^{598, 599}.

Lionnet DUPUIS et Charlon sont les parents de Marion, qui paye censive pour la veuve de Lionnet DUPUIS sa mère en 1576. Marion DUPUIS paye seule censive entre 1577 et 1585. En 1585, Hilaire MERCIER paye pour elle⁶⁰⁰.

En 1582, Marion, fille de feu Lionnet DUPUIS, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin pour le quart d'une maison^{601, 602}.

En 1588, est vendue une maison à 2 chas, rue Pescheloche provenant d'Hilaire MERCIER, à la reserve de ce qui peut appartenir à Marion DUPUIS fille de feu Lyonnet⁶⁰³.

598 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 1.10.1574 de Charlon, qui ne sait pas signer, veuve de Lyonnet DUPUIS, pour:

- une maison, cour, jardin et aisance et appartenances d'icelle, entre Jacques BENOIST et la veuve Jeha. THORELOT
- demi-arpent demi quartier de terre ou environ, entre Jehan MAROTTE et les terres du couvent, les terres de Briel et Francoys COUSIN
- un quartier de vigne entre Nicollas MAISTRE et P.re BROCARD, Estienne VOYTERIN et les hoirs Claude DESQUAINS
- un quartier de terre ou environ au lieudit l'Oche la Gaillarde, entre Jehan MERCIER et Jacques MERCIER, le chemin de la Venerie et un chemin commun
- un total de 1/2 arpent et 2 quartiers 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

599 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Charlon, veuve de Lyonnet DUPUIS pour 4 articles dont une maison, cour, jardin, aisance et dépendance, entre Jacques BENOIST et la veuve Jehan THORELLOT [AD 10 - E* 2882]

600 Marion DUPUIS paye à Saint-Aubin pour sa mère la veuve de Lyonnet DUPUIS en 1576; elle paye en 1577-1585; Jehan VOITURIN paye pour un acquêt d'elle en 1577; Hilaire MERCIER paye pour elle en 1585 [AD 10 - E* 2881]

601 Le 17.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Marion DUPUIS fille de feu Lionnet DUPUIS, qui ne sait pas signer:

- une portion de maison sur 4 en la Grand Rue ou rue Peschelosche, entre Hilaire MERCIER et Jacques GARNIER, Nicolle veuve de feu Noël ROSSART (plus tard reprise par Jehan SIMOND) [AD 10 - 24 H 93]

602 Le 17.11.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Marion fille de feu Louvet DUPUIS, qui ne sait pas signer, déclare:

- une portion de maison, sur 4, en la Grand Rue ou rue Pescheloche, entre Yllere MERCIER et Jacques GUARNIER, ledit MERCIER et la veuve ROSSART
- une terre à faire chénevière au même lieu [AD 10 - 24 H 118]

603 Le 25.6.1588, Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Jehan SIMON, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, une maison à 2 chas, bas coté, cour, jardin, accin, aisance et appartenances à la reserve de ce qui peut appartenir à Marion DUPUIS

596 Jehan DUMANGOT paye cens à Saint-Aubin en 1495 pour sa plante [AD 10 - E* 2880]

597 Lyonnet DUPUIS paye censive à Saint-Aubin en 1559-1570; il paye à la décharge de Jacques BENOIST en 1565; sa veuve paye en 1571-1576; sa fille Marion DUPUIS paye pour elle en 1576 [AD 10 - E* 2881]

Marion DUPUYS paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593⁶⁰⁴.

Lionnet DUPUIS est aussi le père d'Anne, qui épouse Pierre GAULTROYS à Nogent/Seine en 1576⁶⁰⁵.

Marion ! en 1576-1585

Anne, ∞ à Pierre GAULTROYS

peut-être Barbe, ! en 1577-1606, ∞ à Edmé LUTAULT

Barbe DUPUYS paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1577 à 1585. Elle paye avec Jeanne LUTAULT en 1584 et Edmé LUTAULT, son mari, paye en 1585⁶⁰⁶.

Barbe DUPUYS paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1606. François GALLOYS le jeune paye pour Barbe DUPUYS en 1593 et Pierre GAULTROYS (son beau-frère) en 1607⁶⁰⁷.

DURAND

A. Jean, ∞ à Claude DIRESEME

Jean, b 18.7.1658, p Jean GALLOIS, m Anne BAILLET

A. (?) Jean, signe; J Duran avec paraphe, vigneron, maître d'école à Sordun, ° ca 1634, † 30.1.1669, (†) le 31, ∞ à Barbe BOSSUOT, ° ca 1627, (†) 22.11.1669, ∞(1) à Fiacre CAILLIÉ, fille d'Antoine B.

Scholastique, ne sait pas signer puis signe: Scolastique Durant, b 19.5.1668, p Louÿs TOURNEUR, chasseur de Mad.e LE BOUTHILLIER, m Scolastique BARDY, signe: Scolastique Bardy, ∞ 2.7.1687 à Claude MUGUET, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ° ca 1664/1665, † 14.11.1694, (†) le 15, fils de Jean M., † /1687, et Claude AUBERT; ∞(2) 4.6.1703 à Alexandre GAUTHIER, maréchal ferrant, ne sait pas signer, † /1704, ∞(1) à Marie CHAILLY

DUREAU⁶⁰⁸

A. Guillaume, laboureur, demeurant au moulin de la Villette, ! en 1518-1533

En 1512, Guillaume DUREAU, qui demeure au moulin du Paraquet, prend pour 6 ans le bail du moulin⁶⁰⁹.

Guillaume DUREAU paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1518 et 1533. En 1518, il paye pour deux parts de la vigne qui fut à feu Jean HUCHER et en 1526 pour sa part de la vigne qu'il a achetée de Jean HUCHER⁶¹⁰.

En 1521, dans un témoignage, Jean DE VIGNES cite Guillaume DUREAU et d'autres pour l'usage qu'ils ont fait de la garenne de Pont/Seine, 6 ans auparavant⁶¹¹.

608 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude COLLET paye à la décharge de Jehan DUREAU en 1594 [AD 10 - E* 2883]

609 Le 20.4.1512, Guillaume DUREAU, demeurant au moulin du Paraquet, prend des religieuses du Paraquet le bail pour 6 ans du moulin du Paraquet [AD 10 - 24 H 3]

610 Guillaume DUREAU paye censive à Saint-Aubin en 1518 pour deux parts de la vigne qui fut à feu Jehan HUCHER, en 1519 pour sa vigne assise en Potière, en 1520; il paye en 1520 pour un demi-arpent de vigne assis au lieudit le Housiez; il paye en 1526 pour sa part de la vigne qu'il a achetée de Jehan HUCHER; il paye en 1527 et 1529 (2 fois) et 1533 pour sa vigne et en 1528 pour ses censives [AD 10 - E* 2880]

611 Le 28.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan DE VIGNE, charpentier et laboureur demeurant à La Chaulme lès Paraquet, âgé de 48 ans ~. Il dit être venu il y a 30 ans ou environ du lieu de La Mothe

fille de feu Lyonnet, en l'un des chas à Saint-Aubin, lieudit Pescheloche, entre ledit SYMON et la veuve et les héritiers de Jeh. TRELET, obtenu par le vendeur par échange avec Hillaire MERCIER [AD 10 - E* 2878]

604 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Marion DUPUYS paye censive en 1593 pour 8 années [AD 10 - E* 2883]

605 ∞ 16.2.1576 à Nogent/Seine de Pierre GAULTROYS avec Anne, fille de Léon DUPUYS

606 Barbe DUPUYS paye censive à Saint-Aubin en 1577-1585; elle paye avec Jeanne LUTAULT en 1584; Edmé LUTOT, son mari, paye en 1585 [AD 10 - E* 2881]

607 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, François GALLOYS le jeune paye censive à la décharge de Barbe DUPUYS en 1593 pour 5 années; Barbe DUPUYS paye pour 3 années en 1595, en 1600 sur ce qu'elle peut devoir, en 1601, en 1602, en 1604 pour 2 années, en 1606 pour 2 années; Pierre GAULTROYS paye censive en 1607 pour Barbe DUPUIS [AD 10 - E* 2883]

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclét entre 1530 et 1532, Guillaume DUREAU déclare 1 arpent 1/2 de vigne au Houssoy, en commun avec Ambroise SIMON, Jean DE VIGNES et la veuve de Thévenin DU CLOS⁶¹², ⁶¹³. Il s'agit sans doute de la portion de vigne achetée à Jean HUCHER.

En 1532, Guillaume DUREAU, laboureur, prend le fermage pour 9 ans du moulin de la Villette dont il était auparavant fermier, et où il demeure⁶¹⁴.

B. Hector, ! en 1618-1619, † /1645, ∞ à Jeanne MENARDE

En 1618, Hector DUREAU et deux autres manouvriers et bûcherons à Saint-Aubin, prennent du seigneur de Saint-Aubin, la dépouille d'un bois. Hector DUREAU ne sait pas signer⁶¹⁵.

Saint Jehan au pays de Charolais, diocèse d'Autun, faire sa demeure au lieu du Paraclét lès Saint-Aubin. Il dit avoir été garennier et garde par diverses années par l'espace de 6 ans et plus. Il déclare que dès 4 ans ou environ, Noble Seigneur Messire Michel DE POISIEU, Sieur de Foujon ou Madame sa femme, baillèrent à feu Jehan DES MASSUES leur fauconnier demeurant à Quincey, environ 3 à 4 arpents de terre peuplés de bois faisant partie de la garenne qu'il a essarté. Il a vu depuis 6 ans Mathurin COURONNEAU, P.re DU CLOS, le ...UITEUX, la femme de Jehan DES MASSUES, Clémen. BALLIGAULT, Adam MOTET, Jehan COUSTURIER, George BARBOTIN, un nommé le charron, Guill. DUREAU et Jehan CAILLÉ et autres, conduire chev... et mener en leurs maisons à leurs chevaux et harnois grande quantité de bois à chauffer [AD 10 - E* 2813]

612 Censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Guillaume DUREAU, Ambroise SYMON, Jehan DE VIGNES et la veuve Thevenin DU CLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy

Le 3.5.1532, Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DEVIGNES et la veuve Thevenin DUCLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy (en 1623 à Colin GRILAR et autres)

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

613 Censive de l'Abbaye du Paraclét du 15.9.1530, déclaration de Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DE VIGNE et la veuve Thevenin DU CLOZ, pour 1 arpent 1/2 de vigne au Houssoy [AD 10 - E* 2875]

614 Contrat de ferme le 4.9.1532 par Jehan BOUCHER, procureur de Margueritte DE VELU, pour 9 ans, du moulin de la Villette à Guillaume DUREAU, laboureur, auparavant fermier dudit moulin, y demeurant [AD 10 - 24 H 94]

615 Le 25.2.1618, Jehan QUINSON, Zacarie MASSON (signe "Zacari Masson", les autres ne savent pas signer) et Hector DUREAU, manouvriers et bûcherons demeurant à Saint-Aubin, doivent payer à Laurens NUGAULT, écuyer, Sieur de Saint-Aubin, 600 livres pour la dépouille d'un bois taillis de 37 1/2 arpents à La Muette, à partir avec Charles NUGAULT et autres co-héritiers dud. Laurent NUGAULT et feu Demoiselle Gillette PIERRON sa mère, à cause du droit de douaire qu'elle avait sur ce bois. Promesse de livrer 1/2 arpent à Messire

En 1619, Hector DUREAU est cité dans un acte avec d'autres habitants de Quincey⁶¹⁶.

Hector DUREAU et Jeanne MENARDE sont les parents de:

Geneviève, b 27.8.1614, m Marye DUREAU & Jehanne MERCIER, p Laurent BARBETTE, de Nogent, fille d'Estienne B.

Jean, b 23.12.1615, p Aulbin FONTEYNE & Estienne RAPHAEL, m Barbe ROUSSAT, ∞ à Noëlle VOICTERIN

Guillaume, b 25.11.1617, p Guillaume DUREAU & Edmé ADAM, m Julienne JUCHAT

B.1. Jean, ∞ 9.7.1646 à Noëlle VOICTERIN, fille de Nicolas V.

C. Guillaume, laboureur à Quincey, ! en 1611-1621, † /1631, ∞ à Jeanne GRILLART ou GAILLARD

Guillaume DUREAU pourrait être le fils de Guillaume, cité parrain à Ferreux en 1585⁶¹⁷.

En 1611, Guillaume DUREAU, laboureur à Quincey, prend de l'Abbaye du Paraclét le bail de terres⁶¹⁸.

En 1620-1621, Guillaume DUREAU, laboureur à Quincey, déclare au censier de Quincey 1 quartier et demi de terre à partager avec Martine BOURGEONNE. Jean DUREAU, déclare un échange avec Guillaume DUREAU⁶¹⁹.

En 1643, la veuve de Guillaume DUREAU comparait avec d'autres habitants de Quincey dans un acte des eaux-et-forêts⁶²⁰.

Fiacre BARBOTIN, curé de Quincey, et 1/2 à Maître Bon CLEREAU, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/3]

616 Dans un acte du 20.7.1619 comparaissent Philippe DONDEAU, procureur au bailliage de Nogent et Maire en la justice à Quincey, Jehan BARDY, receveur et procureur des abbesses, Jehan COUTURIER, meunier, Nicolas son serviteur, Jehan PARIGOT, le fils de Nicolas MIGOURDIN (Laurent MIGOURDIN) et le fils de Jehan DESPENSIER (Jehan DESPENSIER le jeune), plus Hector DUREAU [AD 10 - 24 H 94]

617 Dans les registres paroissiaux de Ferreux, Guillaume DUREAU, fils de Guillaume, est témoin à un baptême le 23.1.1585

618 Les 14 à 16.12.1611, mesurage par Privé DESQUENS, maître arpenteur, des terres dépendant de l'Abbaye du Paraclét, et partage en 3 parts égales, les 2 parts à Nicolas DU POING et Guille. DUREAU, laboureurs demeurant à Quincey, à titre de ferme [AD 10 - 24 H 3]

619 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621:

Guillaume DUREAU, laboureur à Quincey, déclare un corps de logis à 4 chas, 1 quartier 1/2 de terre à partager avec Martine BOURGEONNE à Quincey, ...

Le 12.5.1620, Jean DUREAU, garde des parcs et garennes de Pont déclare un accin où il y a une maison à 2 chas, échange avec Guillaume DUREAU [AD 10 - E prov 158, E* 2933]

620 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Quincey: Blaize THOMAS, la veuve Guillaume DUREAU, Claude CAILLÉ, François DESQUINS, Monsieur BARBOTIN, curé de Quincey, Anthoine LARIBE, François THOMAS, Estienne BAILLY, François HERVÉ, Lyé VOICTERIN, Aubin ANCEAU et

Jeanne GAILLARD, veuve de Guillaume DUREAU paye sa contribution au censier de Quincey de 1646 à 1652.

en 1653 Maître Jean DUREAU et Charles BALLIGAULT payent pour chacun 1/4 et la veuve paye par les mains de Martin DUREAU

en 1652 et 1653, Maître Jean DUREAU paye pour son quart et celui de feu Philippe DUREAU

en 1654, Charles BALLIGAULT paye pour un tiers d'un demi⁶²¹.

Un Guillaume DUREAU dit Piedbot paye sa contribution au censier de Quincey en 1646, puis sa veuve de 1647 à 1654⁶²². Elle paye aussi de 1647 à 1649 la déclaration de Claude CHARPENTIER, charron, que Martin DUREAU reprend en 1652⁶²³.

Guillaume DUREAU et Jeanne GRILLAT ou GAILLART sont les parents:

Françoise, b 1.4.1607 Quincey, p Jehan DUREAU, m Izabel BORIONNE & Jehanne GENNERAT, ∞ à Charles BALLIGAULT

Anne, b 6.4.1614 Quincey, p Jehan GUILLEMART, m Anne CAILLE & Charlotte LIEGOIS, ! en 1630, probablement (†) en 1634/1635, ∞ à Nicolas GALLOIS le jeune

Claude (F), b 6.10.1617 Quincey, p Estienne GENNERAT, m Claude VOITTERIN & Anne TOMAS

Jean, ∞ à Charlotte GARNIER

Quenette ou Etiennette DUREAU, b 27.9.1623 Quincey, p Estienne PIQUAR, m Jehanne LIEGOIS, (†) 12.3.1644 dans l'église, proche l'autel St Sébastien, ∞ 18.11.1641 à Charles PILLAVOINE

Martin, laboureur à Quincey, b 6.4.1631 Quincey, p Jehan JOUET, m Charlotte VAUCOULOIRS, probablement ∞ /1661 à Marguerite ROBINE

Dans un témoignage recueilli en 1662, est cité Martin DUREAU, laboureur à Quincey, pour chasse dans les garennes⁶²⁴.

Claude DACIER [AD 10 - E* 2803]

621 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jeanne GAILLARD, veuve de Guillaume DUREAU paye en 1646-1652, Maître Jean DUREAU et Charles BALIGAULT payent pour chacun 1/4 et la veuve paye par les mains de Martin DUREAU en 1653, Maître Jean DUREAU paye pour son quart et celui de feu Philippe DUREAU en 1652-1653, Charles BALIGAULT paye pour un tiers d'1/2 en 1654 [AD 10 - E* 2932]

622 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Guillaume DUREAU dit Piedbot paye en 1646, sa veuve paye en 1647-1654 [AD 10 - E* 2932]

623 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la veuve de Guillaume DUREAU paye en 1647-1649 la déclaration de Claude CHARPENTIER, charron, que Martin DUREAU paye en 1652 [AD 10 - E* 2932]

624 Le 23.3.1662, dans une audition de témoins concernant le droit de chasse dans le bois du Tillet comparaît François ROZÉ, serviteur domestique des abbesses, âgé de 16 ans ~. Il cite Martin DUREAU, laboureur à Quincey, pour chasse dans les garennes [AD 10 - 24 H 131]

Philippe, Maître, † 1650/1652

Maître Philippe DUREAU paye la déclaration de Nicolas DUPOING au censier de Quincey en 1650. Jean DUREAU paye pour son frère feu Philippe DUREAU en 1652 et 1653⁶²⁵.

C.1. Jean, Maître, ne sait pas signer puis signe: J Dureau, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, Maire en la justice de Quincey, procureur en la justice de Saint-Aubin, huissier au grenier à sel de Nogent/Seine, ! en 1643-1650, cm 25.11.1634⁶²⁶ à Charlotte GARNIER, fille de Jérôme G.⁶²⁷, laboureur à Quincey, † /1634, et Jeanne CHARPILAINE

En 1643, Jean DUREAU comparait avec d'autres habitants de Quincey dans un acte des eaux-et-forêts⁶²⁸.

En 1650, Maître Jean DUREAU, maire en la justice de Quincey, demeurant à Saint-Aubin, prend avec deux autres habitants de Quincey de l'Abbaye du Paraclet, le bail des gros dîmes de Saint-Aubin⁶²⁹.

∞(2) 9.7.1640⁶³⁰ à Nicole PILAVOINE, (†) 19.1.1645 en l'église, devant l'autel Notre Dame, fille de Hilaire P., maître serrurier en la ville de Nogent/Seine, † /1667, et Marie AYMERY

Charles, marchand drapier à Nogent/Seine, b 4.5.1643, p Noble Fils Charles BELOT, Seigneur de Quincey, m Gilette LEFEBURE, ! en 1667, promis par mariage à Claude COURCIER, fille de Laurent C., † /1667

En 1667, Charles DUREAU, marchand drapier à

625 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la déclaration de Nicolas DUPOING, laboureur, est payée par Maître Philippe DUREAU en 1650 et par Jean DUREAU pour son frère feu Philippe DUREAU en 1652-1653 [AD 10 - E* 2932]

626 Le 25.11.1634, contrat de mariage entre Jehan DUREAU, qui signe "J Dureau" avec paraphe, fils de feu Guillaume et Jehanne GRILLART, laboureur à Quincey, assisté de sa mère, et Charlotte GARNIER, fille de feu Hiérosme et Jehanne CHARPILAINE, laboureur à Quincey, assistée d'Edme LECLERC, laboureur à Quincey, qui ne sait pas signer, et de sa mère, qui signe "Jehanne Charpilaine" [AD 10 - 2E 66/8]

627 Gérosme GARNIER ∞ 15.11.1609 Quincey à Jeanne BOUDROT

628 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Saint-Aubin: Monsieur LAURENCEAU, Madame BARDY, Claude ROZÉ, Nicolas MASSEY, Jehan DUREAU, Jehan EDMARD, Claude DUDICT LIEU, Monsieur GILLOPPÉ, Jehan SIMON, Nicolas GALLOYS l'ainé, Charles PILLAVOYNE, Renos COLLAS, Anthoine BOSSU, Anthoine THOMAS et Bon CLEREAU [AD 10 - E* 2803]

629 Le 24.7.1650, Léonnard ANCEAU, Laurent GOUBAULT, manouvriers demeurant à Saint-Aubin, et Maître Jean DUREAU, maire en la justice de Quincey, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet, représentées par Maître Claude PAIN, agent des religieuses, le bail des gros dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

630 en présence de leurs pères et mères, frères et sœurs

Nogent/Seine, âgé de 24 ans et plus, fils de Jean DUREAU, huissier au grenier à sel de Nogent/Seine, et Nicole PILLAVOINE, elle-même héritière de feu Hilaire PILLAVOINE, serrurier à Nogent/Seine, et Marie AYMERY, aïeul et aïeule dudit Charles, vend un sixième de maison à Nogent/Seine. Charles DUREAU est promis par mariage à Claude COURCIER, fille de feu Laurent. Il signe "Charle Dureau" avec paraphe⁶³¹.

Etienne, b 11.1.1645, p Estienne BABELIN, ne sait pas signer, m Denize LE ROUX, ne sait pas signer, épouse de Francois GALLOIS, (†) 23.11.1644 en l'église, devant l'autel Notre Dame

∞(3) dernier 4.1646⁶³² à Honnête Barbe LE FEUBRE, signe: Barbe Le Feubre, † & (†) 8.3.1652, fille de Noble Etienne L., procureur du roi au bailliage de Nogent/Seine, † /1646, et Honnête Catherine GUYON, † /1646

Barbe, Honnête Fille, b 3.2.1647, p Philibert LE FEUBRE, m Marie GILOPPÉ, (†) 11.12.1665 dans l'église

Simon, b 2.2.1648, p Maistre Simon LE FEUBRE, procureur du Bailliage de Nogent sur Seine, m Honneste Gillette LE FEUBRE, épouse de H. Hoe. Claude GILOPPÉ, receveur de ce lieu

Catherine, b 24.1.1649, p Guillaume DUREAU, m Catherine GALOIS

Marguerite, b 11.2.1652, p Claud. GILOPPÉ, m Marie MASSEY

D. Nicolas

Denis, (†) 18.10.1626

Marie, (†) 9.10.1626

DU ROCHER

A. Jacques, ∞ à Nicole ANNEAU

Catherine, b 31.3.1624, m Marie GON, p Charles PYLLAVOINE

DU ROCHERET

A. Jean l'aîné, ! en 1559, † /1593

En 1559, Jean DU ROCHERET l'aîné prend du seigneur de Saint-Aubin le bail de 20 arpents de terre⁶³³.

631 Le 3.7.1667, Charles DUREAU, marchand drapier à Nogent, 24 ans et plus, promis par mariage à Claude COURCIER, fille de feu Laurent C., et fils de Jean DUREAU, huissier au grenier à sel de Nogent, et Nicolle PILLAVOINE, héritière de feu Hilaire P., serrurier à Nogent, et Marie AYMERY, aïeul et aïeule, vend 1/6 de maison rue de la Halle dépendant du Château Gaillard, à Nicolas CHAUMARD, maître boucher à Nogent. Il signe "Charle Dureau" avec paraphe [AD 10 - E 66/20]

632 Témoin: Charle PILLAVOINE, signe: Pillavoine, témoin, beau-frère de l'époux

633 Le 6.8.1559, Jehan DU ROCHERET l'aîné prend de Laurent NUGAULT le bail de 20 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey [AD

Les héritiers de Jean DU ROCHERET payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593⁶³⁴.

B. Antoine, ! en 1572

En 1572, Antoine DU ROCHERET, écuyer, seigneur de la Petite Aulne et de la Imbauldrière, conseiller du roi, bailli de Nogent/Seine, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶³⁵.

DU VAL

A. Edmond, laboureur, ! en 1518-1557, † 1557/1558, ∞ ca 1516 à Catherine DE VIGNES, sans doute fille de Jean D. V. l'aîné

En 1518, Edmond DU VAL, de Saint-Aubin, achète à André PICQUART un pré à Ferreux⁶³⁶.

En 1521 et 1522, Edmond DU VAL, laboureur à Saint-Aubin, achète à Jean HUCHER, archer du roi, plusieurs terres à Saint-Aubin⁶³⁷.

En 1526, Edmond DU VAL, manouvrier, Jean VOITRIN, Jean DE VIGNES le jeune et Denis MAROTTE, tous de Saint-Aubin, reconnaissent à l'Abbaye du Paraquet une obligation pour les gros dîmes de Saint-Aubin⁶³⁸.

Edmond DU VAL paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1526 et

10 - E 113]

634 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, les hoirs Jehan DU ROCHERET payent censive en 1593 [AD 10 - E* 2883]

635 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 7.6.1572 de l'Abbaye du Paraquet par:

- Denis ANGENOUST, écuyer, seigneur des Barres et des Ormeaux, conseiller du roi notre sire, bailli de Nogent sur Seine
- Anthoine DU ROCHERET, écuyer, seigneur de la Petite Aulne et de la Imbauldrière, conseiller du roi notre sire, bailli de Nogent sur Seine
- Philbert DU MAGNON, conseiller du roi notre sire, bailli général au bailliage de Nogent et Pont sur Seine [AD 10 - E* 2875]

636 Le 10.4.1518, Andry PICQUART, manouvrier demeurant à Ferreux, vend à Edmond DUVAL, demeurant à Saint-Aubin, 1/2 arpent de pré à Ferreux [AD 10 - 24 H 109]

637 Le 29.8.1521, Jehan HUCHER, archer sous la charge de Monsieur le prévôt des maréchaux de France à Quincey, vend à Edmond DUVAL, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 2 arpents 1/2 de terre à Saint-Aubin, au "terrier Huot"

Le 22.11.1522, Jehan HUCHER, archer du roi notre sire sous la charge de Monsieur DE GUYSE, vend à Edmond DUVAL, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 2 arpents de terre à La Chaulme [AD 10 - 24 H 109]

638 Le 12.6.1526, Edmond DU VAL, manouvrier, Jehan VOICTERIN, Jehan DE VIGNES le jeune et Denys MAROTTE, tous demeurant en la paroisse de Saint-Aubin, reconnaissent aux religieuses du Paraquet une obligation pour les gros dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

1533. En 1527, il paye pour un héritage près de la maison de son père⁶³⁹.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraquet entre 1530 et 1532, Edmond DU VAL déclare 7 quartiers de terre au dessus de la Chaume^{640, 641, 642}.

En 1535, Edmond DU VAL paye censive à l'Abbaye du Paraquet⁶⁴³.

En 1536, Edmond DU VAL comparait dans une audition de témoins⁶⁴⁴.

En 1536, Edmond DU VAL, laboureur à La Chaume, et Catherine DE VIGNES sa femme, font à l'Abbaye du Paraquet la donation irrévocable entre vifs de tous leurs biens. Ils déclarent être mariés depuis 20 ans et n'ont pu procréer⁶⁴⁵.

En 1546, Jean DE VIGNE le jeune fait une déclaration

639 Edmond DU VAL paye cens à Saint-Aubin en 1526 pour sa censive et pour la rente de sa place, en 1527 pour la "fonce" près de la maison de son père, en 1527, 1528, 1529 (2 fois), 1533 [AD 10 - E* 2880]

640 Censive de l'Abbaye du Paraquet du 15.9.1530, déclaration de Edmond DUVAL pour 7 quartiers de terre au dessus de La Chaulme [AD 10 - E* 2875]

641 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraquet, Edmond DU VAL déclare:

➤ 7 quartiers de terre au dessus de la Chaulme [AD 10 - 24 H 118]

642 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Edmond DU VAL déclare 7 quartiers de terre au dessus de la Chaulme

Le 3.5.1532, Edmond DUVAL déclare 7 quartiers de terre au dessus de la Chaulme (remis au domaine de l'Abbaye en 1623)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

643 Edmond DU VAL déclare une pièce de terre de 7 quartiers en 1535 dans le censier de l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

644 Dans une audition de témoins de 1536 comparait Edmond DUVAL [AD 10 - E* 2801]

645 Le 19.6.1536, donation irrévocable entre vifs faite aux religieuses du Paraquet par Edmond DUVAL, laboureur demeurant à La Chaulme, et Catherine DE VIGNES sa femme de tous leurs biens, dont une maison à La Chaulme, 20 arpents de terre à Saint-Aubin, Ferreux, Quincey, Tremblay et lieux voisins. Ils déclarent être mariés depuis 20 ans et n'ont pu procréer. La donation comporte:

- une maison à 3 chas à La Chaulme, entre les héritiers de Jehanin MERLIN et Jehan ROSEE
- une rente foncière sur la maison qu'occupe Collette, veuve de Colin DUCLOS
- des biens meubles: 3 juments, 5 bêtes à cornes, vaches et veaux, 26 bêtes à laine, brebis, moutons et agneaux, 2 porcs, 20 livres d'étain, 2 lits garnis, leur linge et ustensiles, ...

Les religieuses s'engagent:

- à faire dire 13 messes pour leurs funérailles
- à les entretenir, loger, pourvoir comme enfants de bon laboureurs [AD 10 - 24 H 109]

pour des terres qu'il a obtenues d'Edmond DU VAL et sa femme Catherine⁶⁴⁶.

En 1551, dans une copie de la donation qu'il a faite à l'Abbaye du Paraquet, Edmond DU VAL est dit convert en l'Abbaye du Paraquet depuis 18 ou 20 ans⁶⁴⁷.

En 1557, Edmond DU VAL, laboureur et convert en l'Abbaye du Paraquet, ratifie la donation qu'il a faite à l'Abbaye du Paraquet. Il est alors malade et alité⁶⁴⁸.

En 1558, Jean DE VIGNES, laboureur à Quincey, intervient contre Martin LE NAIN et François BONNOT, héritiers de feu Edmond DU VAL⁶⁴⁹.

En 1559, les religieuses du Paraquet se partagent les biens légués par feu Edmond DU VAL et Catherine DE VIGNES. Ils ont été inhumés en l'église de l'Abbaye⁶⁵⁰.

En 1565, mention d'Edmond DU VAL et Catherine DE VIGNES⁶⁵¹.

Les religieuses du Paraquet déclarent au censier du seigneur de Saint-Aubin des héritages d'Edmond DU VAL entre 1565 et 1576⁶⁵².

Catherine DE VIGNES est sans doute la fille de Jean DE VIGNES l'aîné.

646 Déclaration du 18.1.1546 de Jean DEVIGNE le jeune, laboureur à Quincey, pour des terres d'Edmond DUVAL et Catherine sa femme [AD 10 - 24 H 118]

647 En juin 1551, copie de la donation faite par Edmond DUVAL, convert au Paraquet depuis 18 ou 20 ans [AD 10 - E* 2810]

648 Le 6.12.1557, Edmond DUVAL, de l'état de labourage, disant être convert de longtemps en l'abbaye et religion du Paraquet, de présent en son lit malade, ratifie la donation qu'il a faite aux religieuses du Paraquet [AD 10 - 24 H 109]

649 Le 28.1.1558, appointment de Jean DEVIGNE, laboureur à Quincey, contre Martin LE NAIN, François BONNOT, héritiers de feu Edmond DUVAL, Gary GENNERAT, Pierre GENNERAT et Laurent HUCGUENIN [AD 10 - 24 H 101]

650 Le 11.6.1559, partage des biens de feu Edmond DUVAL et Catherine DE VIGNES, inhumés en l'église de l'abbaye. Mention d'un dû par Jehan DE VIGNES, qui a tenu des héritages d'Edmond DUVAL et renonce au bail de ces terres [AD 10 - 24 H 109]

651 Le 27.7.1565, déclaration des maisons, terres, prés et autres que Edmond DUVAL et Catherine DE VIGNES sa femme ont donnés à l'Abbaye du Paraquet, chargé de coutumes envers le seigneur de Saint-Aubin:

- une maison couverte de chaume à 3 chas, étable, cour, jardin et pourpris contenant 1 arpent, entre Nicol. THEVENIN et les héritiers d'Estienne MARLIN, la rivière d'Arduisson et le chemin de Quincey
- 1 quartier de terre près de la maison, au dessous de la maison où demeurait Margot La Blanchisseuse [AD 10 - 24 H 93]

652 Les abbesses payent censive à Saint-Aubin pour Edmond DUVAL en 1565-1567, 1569, 1571, 1573-1576; Nicolas THEVENYN paye pour sa maison d'Edmond DUVAL en 1565 [AD 10 - E* 2881]